



# Charte du Parc naturel régional des Grands Causses Objectif 2019

## Bilan 2007-2013

---

Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU CEDEX  
Téléphone : 05 65 61 35 50 - Télécopie : 05 65 61 34 80  
E-mail : [info@parc-grands-causses.fr](mailto:info@parc-grands-causses.fr) - Site internet : [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)

## Axe stratégique I : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager dans le souci du respect des générations à venir

Rappel des objectifs opérationnels de la Charte	Etat d'avancement /Actions réalisées à fin 2013
ARTICLE 5.1 - PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION	
Article 5.1.1 - Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine	
<p><b>* Poursuivre les études hydrogéologiques sur de nouveaux territoires</b></p> <p>Dans sa nouvelle Charte, le Parc souhaite étendre la connaissance du milieu karstique à de nouveaux territoires, en particulier les avant-causses du Saint-Affricain avec le plateau du Guilhaumard et les Causses gardois et héraultais, le Causse Noir, les Causses lozériens, en soutenant les collectivités concernées. La connaissance de ces milieux karstiques est une démarche pluridisciplinaire intégrant l'étude de la géologie, de la tectonique, de la géomorphologie, de l'hydrodynamique, de l'hydrochimie et la réalisation de traçages. Ces études permettent de finaliser la démarche de périmètres de protection engagée par les communes et répondent au Plan Régional Santé Environnement de Midi-Pyrénées qui a pour axe prioritaire la mise en place de ces périmètres d'ici 2010.</p>	<p><b>* Etude hydrogéologique des avant-causses Saint-Affricains et du Causse du Guilhaumard</b></p> <p>Dans le cadre de la poursuite des études hydrogéologique sur le territoire, le Parc a engagé l'étude des avant-causses Saint-Affricain et du Causse du Guilhaumard à la demande des élus du bassin de la Sorgues et du contrat de rivière Sorgues-Dourdou. Cette étude doit répondre à quatre points principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les bassins d'alimentation des sources importantes,</li> <li>- connaître le fonctionnement et la structure des systèmes karstiques concernés,</li> <li>- évaluer le volume des réserves potentielles et exploitables,</li> <li>- évaluer l'impact des activités humaines sur la ressource en eau.</li> </ul> <p>2006 : réalisation d'une pré-étude. Ce travail a permis de préciser le contenu du cahier des charges de l'étude.</p> <p>2008 : finalisation du cahier des charges et du plan de financement de l'étude.</p> <p>2009 : obtention des financements.</p> <p>2010 : lancement des appels d'offre pour un marché de fournitures et un marché d'études.</p> <p>Le matériel prévu a été acquis. Le marché « étude » a été aussi réalisé ; il est composé de six lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les lot n° 1 géologie-tectonique et lot n° 2 géomorphologie ont été attribués à l'entreprise GEOTER,</li> <li>- le lot n° 3 hydrodynamique et hydrologie, le lot n° 4 hydrochimie et le lot n° 5 traçages seront réalisés en régie (appui d'un doctorant),</li> <li>- le lot n° 6 vulnérabilité et synthèse a été attribué au BRGM service eau basé à Montpellier.</li> </ul> <p>L'année 2011 a permis de terminer la mise en place des stations hydrométriques (12 au total) sur les sources de catégorie 1 et qui concernent les Communes de Fondamente, Cornus, Le Clapier, Marhnagues-et-Latour, Versols et Lapeyre, Saint-Affrique, Saint-Rome de Tarn, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean et Saint-Paul, Roquefort. Le suivi hydrochimique mensuel a débuté en septembre. Il est effectué par l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université d'Orléans.</p> <p>En 2012, la synthèse bibliographique concernant la géologie, la tectonique a été réalisée par GEOTER ainsi que la réalisation d'un outil cartographique. Les données géologiques numérisées du BRGM ont été récupérées. La cartographie des formations superficielles a été réalisée sur le Causse</p>

du Larzac (partie orientale).  
Concernant l'hydrodynamique, la récupération des mesures est réalisée par le Parc des Grands Causses. La première campagne de mesure des débits en basses eaux a été réalisée au début du mois d'avril 2012 pour les sources de catégorie 2. Le suivi hydrométrique va permettre d'intégrer plusieurs cycles hydrologiques.  
Concernant l'hydrochimie, les campagnes mensuelles débutées en septembre 2011 se sont terminées en novembre 2012. 15 campagnes ont été réalisées. Un enregistrement en continu de la température, de la conductivité et de la turbidité a été mis en place sur deux sources de catégorie 1. Un enregistrement de la température uniquement, en continu, est en place sur 6 autres sources de catégorie 1. Les interprétations sont réalisées par l'UMR SISYPHE, Université Pierre et Marie Curie (Paris 6).  
Concernant les traçages, ils ont débuté au 2<sup>ème</sup> semestre 2012 au niveau des communes de Roquefort, Saint-Affrique, Saint-Jean-d'Alcapiès, Fondamente, Marhnagues-et-Latour.  
Le Comité de pilotage technique s'est réuni le 21 mai 2012.

Au 31 décembre 2013, les deux premiers lots de l'étude, géologie et tectonique, et géomorphologie, sont terminés. Le Parc a également réalisé une dizaine de traçages en 2013.  
Un Comité technique s'est réuni le 28 juin 2013 auquel les premiers résultats ont été présentés.

En 2013, un étudiant de l'UMR SISYPHE a réalisé un stage au Parc durant 6 mois et a participé à la réalisation de nombreux traçages. Son sujet de stage était le suivant : « Etude de la relation entre débits des sources karstiques et distributions des temps de séjours déterminées par des essais de traçage artificiel ». Ce stage a permis de mettre en évidence l'existence de relations entre les paramètres de la courbe de distribution des temps de séjour et le débit à l'exutoire pour plusieurs systèmes traçages. Il est donc possible, à partir de ces corrélations, de prévoir les paramètres de restitution d'une pollution à l'exutoire d'un système traçage.

**\* Préparation du cahier des charges de l'étude hydrogéologique du Causse Noir**  
Le Causse Noir est le dernier Grand Causse du territoire qui n'a pas encore fait l'objet d'études complètes. C'est pourquoi, le Parc a souhaité en 2010 préparer cette étude à la demande du SIAEP du Causse Noir. Un cahier des charges a été préparé par une étudiante de l'Université de Montpellier. Il peut être envisagé de lancer une étude hydrogéologique complète.

**\* Pré-étude hydrogéologique du Causse Méjean**  
Le Causse Méjean est le dernier Grand Causse (hors territoire Parc) qui n'a pas encore fait l'objet d'études complètes. Durant l'année 2013, il a été réalisé une pré-étude hydrogéologique pour le Parc national des Cévennes avec l'aide d'un stagiaire en Mastère spécialisé en gestion de l'eau (Centre AgroParisTech Montpellier). Cet étudiant a réalisé une campagne de terrain entre juin et septembre 2013 afin de recenser les éléments karstiques de ce territoire. 117 sources ont été recensées et ont fait

	<p>l'objet de mesures physico-chimiques (température, conductivité, pH) et de mesures de débits. Les principaux bassins d'alimentation ont pu être délimités. Ils devront être validés par la réalisation de traçages qui ont été proposés dans un pré-cahier des charges. Il peut être désormais envisagé de lancer une étude hydrogéologique complète.</p> <p><b>* Définition des aires d'alimentation des sources karstiques et obtention de pollutogrammes</b></p> <p>Le Parc souhaite affiner la connaissance des milieux karstiques en proposant aux Syndicats et collectivités la réalisation de traçages. Un traçage consiste à injecter un colorant au niveau d'une perte, d'une cavité, d'une zone d'infiltration et de constater sa restitution au niveau de sources potentielles. Le Parc souhaite pouvoir compléter la connaissance des limites de certains bassins. Sur le causse sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bassin de la source captée de Saint-Pierre et son extension à l'ouest (SIVOM du Tarn et du Lumansonesque),</li> <li>- le bassin de la source captée de Bousterjack-Fontliane et son extension au nord. Le bassin est, a priori, trop vaste par rapport aux dernières investigations des spéléologues (SIVOM du Tarn et du Lumansonesque),</li> <li>- le bassin de Mère de Dieu dans sa partie nord (Commune de Millau),</li> <li>- la détermination du bassin des sources de l'Hermet (Commune de Saint-Léons).</li> </ul> <p>En 2011, le Parc a réalisé pour la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central trois traçages sur le Causse du Larzac.</p> <p>Plusieurs traçages ont été réalisés en 2012 et notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bassin de la source captée de Bousterjack-Fontliane et son extension au Nord. Deux traçages réalisés (SIVOM du Tarn et du Lumansonesque). Le bassin est maintenant mieux connu.</li> <li>- le bassin de Mère de Dieu dans sa partie Nord, un traçage réalisé depuis la barrière de péage de l'autoroute (Commune de Millau).</li> </ul> <p>Trois traçages ont été réalisés en 2013 sur le Causse Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux traçages au niveau du bassin de la source captée de Saint-Pierre (SIVOM du Tarn et du Lumansonesque) : une injection au niveau d'une perte à proximité du Dolmen de La Glenne et une autre injection au niveau de l'aire de repos avant l'embranchement du Bois du Four. Ces deux traçages n'ont pas donné lieu à des restitutions. Les conditions hydrologiques sont sans doute une des causes de la non restitution.</li> <li>- un traçage au niveau de la sortie du tunnel technique de « La Gamasse » en bordure de l'autoroute A75. Le traceur est bien arrivé aux sources de Bousterjack-Fontliane.</li> </ul>
<p><b>* Pérenniser et renforcer le réseau de stations de mesures</b></p> <p>Le réseau de stations de mesure du Parc est devenu un outil technique majeur au service de la connaissance patrimoniale et de l'aménagement du territoire. Le Causse</p>	<p>Après les études hydrogéologiques de la source de l'Espérelle, du Larzac, du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre (partie ouest), le Parc a mis en place un programme de suivi des principales sources de son territoire afin de mieux connaître les aspects quantitatif et qualitatif de la ressource en eau souterraine.</p>

du Larzac avec ses équipements de mesures constitue un observatoire unique en Europe pour les chercheurs et les universitaires.

Aussi le Parc souhaite dans sa nouvelle Charte poursuivre la gestion de ce réseau, en améliorer la performance et en étendre l'usage, notamment dans la relation développement-urbanisation et disponibilité de la ressource.

**\* Gestion du réseau de surveillance quantitatif des eaux souterraines**

Ce réseau concerne 34 stations. Il fait partie du réseau de surveillance de l'état qualitatif des eaux souterraines de la France mis en place par la Direction de l'eau du MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) entre 2005 et 2007 pour répondre aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Il s'agit d'acquérir des données de débits afin d'obtenir une vision globale de la ressource en eau souterraine. La gestion porte sur l'entretien des stations et la récupération régulière des mesures. La mise à disposition des données s'effectue sur la banque HYDRO (banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie).

**\* Gestion du réseau de surveillance qualitatif des eaux souterraines**

Ce réseau concerne des mesures qualitatives au niveau des principales masses d'eau définies par l'Etat. 5 masses d'eau concernent le territoire du Parc et 19 stations doivent être suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de quelques stations en limite de son territoire, faute d'opérateur.

Le suivi concerne les éléments majeurs, les éléments traces, les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Un suivi exceptionnel a été réalisé en 2011 à la demande de la Direction de l'eau du MEEDDM afin d'étudier sur 5 sources des molécules particulières (produits phytosanitaires et hydrocarbures). Ce suivi a permis de diminuer le manque de connaissances sur les substances considérées comme dangereuses pour l'environnement et connaître les niveaux de contamination. On note en 2011 la présence d'hydrocarbures sur quelques sources.

En 2013, à la demande de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 10 sources ont fait l'objet d'un double suivi afin d'effectuer une comparaison des analyses réalisées par deux laboratoires différents. Les résultats fournis sont quasi similaires et montrent donc la robustesse du protocole analytique des deux laboratoires.

Afin de continuer les prélèvements en interne, l'assistant hydrogéologue du Parc a réalisé une formation liée à l'accréditation COFRAC.

**\* Gestion des sources du réseau complémentaire et observatoire karstique du Larzac**

Cette action concerne un suivi plus régulier (mis en place en 2001) sur 6 sources du Larzac en relation avec les activités potentiellement polluantes présentes sur le Causse du Larzac. Les suivis sanitaires très lâches ne permettent pas d'avoir des éléments d'interprétation sur cette problématique.

Le suivi des nitrates, des phosphates et des chlorures est depuis 2010 mensuel avec un suivi également de la pluie (poste pluviométrique située à la Cavalerie). Deux nouveaux conductivimètres ont été mis en place en 2010.

	<p>Les trois stations principales ont été équipées en 2011 de nouvelles sondes de conductivité permettant des mesures à la demi-heure. VEOLIA fournit au Parc les données de turbidité de la source de l'Espérelle. Un deuxième suivi de la pluie est également réalisé (poste du Parc à Millau). Il s'avère que la pluie contient quelques mg/l de nitrates (jusqu'à 4 mg/l).</p> <p>En 2013, l'acquisition d'une nouvelle sonde terrain pour l'oxygène dissous a permis d'ajouter la mesure du taux de saturation en oxygène.</p> <p><b>* Suivi des molécules actives des produits phytosanitaires sur la source de l'Espérelle</b>  En 2006 et 2007, un suivi mensuel a été effectué sur quelques molécules utilisées sur le plateau du Larzac mais non analysées à cette période au niveau de la source de l'Espérelle. Les analyses effectuées n'ont pas montré de dépassement de ces molécules dans l'eau.</p>
<p><b>* Développer les partenariats scientifiques</b>  Dans le cadre de sa nouvelle Charte, le Parc poursuit les partenariats scientifiques déjà engagés mais cherche également à en établir des nouveaux avec en particulier l'Université Pierre et Marie Curie de Paris (pôle Structure et Fonctionnements des Systèmes Hydriques Continentaux) et le laboratoire Hydrosociétés de l'Université de Montpellier, pour modéliser le fonctionnement des aquifères karstiques, et notamment ceux du Larzac.</p>	<p><b>* Identification des paramètres principaux influençant la vulnérabilité des karsts : cas des karsts du Larzac - Partenariat de recherche avec l'Université Pierre et Marie Curie</b>  En 2010, cette action a consisté à réaliser des cartes de la vulnérabilité des karsts qui tiennent compte des formations superficielles du sol, des activités anthropiques situées sur le bassin d'alimentation, des conditions d'écoulement dans l'aquifère, des phénomènes chimiques internes. La méthode PaPRIKA (Protection des aquifères karstiques basée sur la Protection, le Réservoir, l'Infiltration et le degré de Karstification) a été utilisée par un stagiaire de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris VI.  Des cartes de vulnérabilités indispensables à l'aménagement du territoire ont donc été réalisées sur quelques bassins du Causse du Larzac.</p>
<p><b>Article 5.1.2 : Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un programme territorial pour la gestion de l'eau</b></p>	
<p>L'objectif pour les douze années à venir est d'améliorer la protection de la ressource en eau pour l'ensemble de la population du Parc.</p> <p>Le Parc accompagne ainsi la mise en œuvre des différents périmètres de protection, comme maître d'œuvre en finalisant les propositions d'actions ou en les suivant, comme maître d'ouvrage en réalisant des actions, et comme animateur en coordonnant l'ensemble d'un programme territorial de protection, développé par un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.</p> <p>En amont de la mise en œuvre, le Parc continue à épauler</p>	<p><b>* Animation, mise en œuvre et suivi de la politique territoriale avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne : le Défi territorial (2007-2009)</b>  Ce Défi a porté sur la protection des périmètres des captages destinés à l'alimentation en eau potable sur les Grands Causses. Il s'agissait d'améliorer la protection de la ressource karstique en eau potable pour 1/3 de la population du Parc.  Le Parc assure la coordination et le suivi de l'ensemble du programme d'actions (animation générale du programme). La première opération du Défi a porté sur un programme d'amélioration de la protection sur le bassin de l'Espérelle autour de 5 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1/ un suivi qualité bactériologique poussé au niveau de la source de l'Espérelle,</li> <li>- 2/ la dépollution domestique avec l'assainissement domestique et l'assainissement collectif,</li> <li>- 3/ la dépollution agricole avec les pratiques agricoles et les ouvrages de traitement,</li> <li>- 4/ la dépollution « industrielle » avec les ouvrages de dépollution interne sur les fromageries artisanales à la Cavalerie et la gestion des infrastructures routières et des bassins,</li> </ul>

les communes et groupements de communes de son territoire dans la procédure des périmètres de protection qui doivent être établis avant 2010. Ces dispositions réglementaires ont pour objet de protéger au maximum la qualité de leur eau avec notamment la mise en place des périmètres de protection des captages et de systèmes adaptés de traitement de l'eau lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Parc met à leur disposition du personnel qualifié, en collaboration avec la D.D.A.S.S. et l'Agence Technique du Département de l'Aveyron

Le Parc participe également, à l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable de l'Aveyron, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général et accompagne sa phase de mise en œuvre. Les enjeux sont d'une part, de garantir la qualité de l'eau distribuée et la continuité du service, d'autre part d'harmoniser le prix de l'eau.

Le Parc accompagne également la démarche de mise en place du Plan de Gestion des Eaux (P.G.E.) du bassin du Tarn et de l'Aveyron.

De la même façon, le Parc accompagne l'action régionale qui a pour but d'analyser les besoins en eau, les réserves, les techniques de consommation d'eau afin de préparer des éléments de proposition pour les prochaines années.

- 5/ l'amélioration des dispositifs de traitement de l'eau potable.

Le Défi territorial est arrivé à échéance au 31 décembre 2009. La plupart des actions étaient terminées en 2010 ou en voie d'achèvement.

Le Parc et les services techniques de l'Agence de l'eau ont préparé une nouvelle convention cadre concernant des actions inscrites dans la Charte, à lancer sur la période 2010-2012.

**\* Suivi de la qualité bactériologique de la source de l'Espérelle (action Défi)**

Il s'agissait d'effectuer un suivi régulier de la source afin de comprendre l'évolution des paramètres microbiologiques dans le temps, et l'amélioration de la qualité de l'eau. Le Parc était maître d'ouvrage de ce suivi pour lequel des prestations d'analyses ont été confiées au laboratoire départemental d'analyses.

Ce suivi a été effectué sur 3 ans (2007, 2008 et 2009) à raison d'un prélèvement par mois.

**\* Poursuite du suivi bactériologique pour la source de l'Espérelle et mise en place du suivi bactériologique pour la source du Brias (Commune de Tournemire) (action accord cadre)**

Il s'agit de connaître les variations temporelles de certains paramètres bactériologiques et les améliorations consécutives à la mise en place d'actions de réhabilitation de différents ouvrages (domestiques et agricoles) et de sensibilisation des différents usagers du bassin. Ce suivi comporte des prélèvements mensuels effectués par le Parc, des analyses effectuées par le laboratoire départemental, des interprétations et analyses, une bancarisation sur le site ADES, portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines.

Seule, la source de l'Espérelle a fait l'objet d'un suivi en 2010 à raison d'un prélèvement par mois. Les prélèvements sur la source du Brias à Tournemire ont débuté en fin d'année 2011. La mise en place d'une nouvelle station d'épuration au Viala du Pas de Jaux doit permettre d'améliorer la qualité de cette ressource. Les prélèvements sur la source du Brias à Tournemire et sur la source de l'Espérelle se sont déroulés mensuellement en 2013.

**\* Amélioration des dispositifs de traitement de l'eau potable (action Défi)**

La Commune de Millau a été maître d'ouvrage de cette opération qui a consisté à sécuriser la ressource de l'Espérelle en terme de qualité en développant une diversification de la ressource. La nouvelle ressource est constituée par la nappe alluviale de la Dourbie, à la confluence du Tarn et de la Dourbie, qui a fait l'objet de test de productivité positif.

En 2007, des puits ont été installés pour capter la nappe alluviale à la confluence du Tarn et de la Dourbie.

**\* Réalisation d'un traçage sur le Causse Méjean**

Dans le cadre de la gestion et de la protection de la ressource en eau (source de Castelbouc), la Communauté de communes de Sainte-Enimie a sollicité le Parc en 2007 pour une étude visant à

déterminer la destination des eaux provenant de l'Aven des Cabanelles. Un traçage a donc été réalisé depuis cet aven. La restitution a eu lieu à la source des Ardennes sur la Commune de La Malène.

**\* Réalisation d'un traçage au Viala de Pas-de-Jaux**

Afin de déterminer l'exutoire des effluents traités par la nouvelle station d'épuration et d'étudier les conditions d'infiltration, la Commune du Viala de Pas-de-Jaux a demandé au Parc la réalisation d'un traçage. Celui-ci été effectué en fin d'année 2007.

Le Parc a également suivi les différentes réunions relatives au programme de réhabilitation de la station d'épuration du Viala-du-Pas-de-Jaux.

**\* Mise en place et gestion de la station hydrométrique de Tendigues (Commune de Roquefort)**

La Commune de Roquefort-sur-Soulzon a confié au Parc la mise en place et la gestion d'une station de mesure et de contrôle de débit pour la source de Tendigues. Cette décision est consécutive à une demande du Service de Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron relative au débit réservé sur cette source. Les travaux ont été réalisés en 2007 et la station fonctionne depuis la fin de l'année 2007 avec une télétransmission possible des données. mesures dont les données sont récupérables via le GSM. Les données sont récupérées régulièrement. Un rapport annuel qui rend compte de la gestion effectuée et des variations enregistrées est établi.

**\* Réalisation d'un forage pour la Commune de Roquefort**

La Commune de Roquefort a souhaité réaliser un forage profond en complément de l'utilisation de la ressource en eau actuelle (source de Tendigues) pour deux objectifs principaux :

- pouvoir exploiter la ressource souterraine en s'affranchissant de la turbidité liée aux épisodes pluvieux.

- pouvoir exploiter la ressource à un débit plus important que le débit naturel de la source, notamment en période d'étiage, et de solliciter plus rapidement ainsi les réserves régulatrices.

Le forage a été réalisé en début d'année 2008. Des diagraphies et des essais de pompage ont été effectués en janvier 2008 (essais de nappe par pompage de paliers de courte durée et par paliers de longue durée).

Un autre essai de pompage a été réalisé durant l'été 2008 afin de vérifier les potentialités de l'aquifère et obtenir une diminution des teneurs en sulfates en sollicitant des niveaux plus superficiels et notamment l'aquifère libre contenu dans les calcaires du Carixien. Cet essai de pompage a été arrêté du fait de l'assèchement des sources de Laumières et du mauvais équipement du forage pour suivre certains paramètres physico-chimiques (turbidité notamment).

**\* Etude préliminaire de la source de Font du Salze (Commune de Millau)**

Cette étude a été réalisée à la demande de la Communauté de communes Millau Grands Causses

dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne ferme du Cade. Pour mener à bien ce projet, un point d'alimentation en eau potable proche et accessible est nécessaire. La source de Font du Salze répond à ces deux critères et peut constituer une solution pour l'approvisionnement en eau. Néanmoins avant d'envisager une quelconque exploitation de la ressource, il convient au préalable d'améliorer la connaissance de cette source et c'est pourquoi le Parc a lancé une étude sur cette source en 2007. Un rapport a été fourni à la Communauté de communes Millau Grands Causses.

**\* Réalisation d'un traçage pour le SIVOM du Tarn et du Lumentonsesque**

A la demande du SIVOM du Tarn et du Lumentonsesque, le Parc a réalisé un traçage sur le ruisseau du Bourg sur la Commune de Rivière sur tarn afin de déterminer des relations possibles avec le captage de Léounes. Ce traçage a été effectué en septembre 2009.

Les résultats ont montré qu'il existe une relation entre les pertes du Trébans et le captage de Léounes, mais aussi avec la source de Berthoïde située au Bourg.

**\* Déviation du Trou du Souci (Commune de Pierrefiche d'Olt)**

Afin de mieux connaître les pertes du cours d'eau de la Serre (bassin de l'Aveyron) vers le bassin du Lot à partir du Trou du Souci, le SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron a retenu le Parc pour réaliser des jaugeages et une courbe de tarage permettant de réguler les débits dans la diffluence de la Serre, nommée Ribeyrette, menant au Trou du Souci. Deux campagnes de jaugeages ont été réalisées en 2010.

A la suite de ce premier travail, et à la demande de la DDT de l'Aveyron et du SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, une station de mesure a été placée en 2011 au niveau de la diffluence de la Ribeyrette afin de connaître en permanence les débits.

La COR a poursuivi l'accompagnement du Syndicat pour la régularisation de la répartition des eaux, du site du Trou du Souci, Communes de Saint-Martin-de-Lenne et de Pierrefiche-d'Olt. Un dossier de demande d'autorisation de travaux au titre des articles L. 214-1 à 4 et L. 216-6 du Code de l'environnement a été remis à l'Etat pour la régulation du partage des eaux entre la Serre (bassin de l'Aveyron) et le chenal de la Ribeyrette menant au Trou du Souci (résurgence sur le bassin du Lot). L'enquête publique relative à ce dossier a eu lieu d'avril à mai 2013. Des modifications ont dû être apportées au dossier pour répondre aux sollicitations du commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral est paru le 20 décembre 2013.

**\* Recherche d'une nouvelle ressource (possibilités d'exploitation et protection) pour le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron**

Cette recherche avait pour objet d'étudier les possibilités d'exploitation d'une nouvelle ressource pour le SIAEP de la Haute vallée de l'Aveyron et de connaître également les possibilités optimales d'exploitation des ressources karstiques utilisées à ce jour (Mayrinhac et Esparses). Le Parc était

assistant au maître d'ouvrage. Après les premières interprétations réalisées sur la source du Ségala (Commune de Lapanouse de Séverac), une consultation de bureaux d'études a été effectuée en 2011 et a retenu le bureau d'étude CALLIGGE. Sa mission a consisté à déterminer le débit biologique du cours d'eau de Tantayrou alimenté par la source du Ségala ainsi que les débits exploitables.

**\* Installation et gestion d'une station de mesure sur le Trèvezel pour le SIAEP du Causse Noir**

A la demande du Syndicat, le Parc a mis en place en 2010 un appareil de mesures afin de connaître les débits du Trèvezel en amont de la centrale hydroélectrique « Le Roquet ». Ce suivi rentre dans le cadre de l'optimisation des ressources du syndicat et la connaissance des débits réservés sur le Trèvezel.

Les hauteurs d'eau ont été récupérées de manière bimestrielle. Plusieurs jaugeages ont été réalisés en 2012 et la courbe de tarage est pratiquement terminée.

En 2013, une opération de nettoyage importante a été réalisée à la suite d'une coupe de bois en amont qui avait produit beaucoup de déchets sur le seuil.

**\* Installation d'une station de mesures à la pisciculture de la Sorgues (Commune de Cornus)**

A la demande du propriétaire de la pisciculture de la Sorgues, le Parc a réalisé en 2010 une expertise afin de mettre en place une station de mesures derrière la vasque afin de contrôler les débits réservés. Le seuil existant a été réhabilité et une station de mesures a été mise en place durant l'été 2011. La courbe de tarage a également été réalisée.

**\* Recherche d'une nouvelle ressource (possibilités d'exploitation et protection) pour le SIAEP du Causse Noir**

Le Parc est l'assistant technique du SIAEP dans la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable. Un cours d'eau souterrain sur le Causse Noir pourrait être utilisé. Les investigations réalisées avec les spéléologues démontrent que cette ressource souterraine pourrait satisfaire aux besoins du syndicat et que la qualité de cette eau est remarquable.

En 2012, un repérage de la cavité souterraine a été effectué à partir d'une balise émettant un signal électromagnétique. Un maître d'œuvre a été choisi par le SIAEP (ANTEA groupe) qui doit préparer un cahier des charges pour la réalisation d'un forage d'exploitation de cette ressource. Plusieurs réunions techniques et administratives ont eu lieu en 2012 au siège du SIAEP à Lanuéjols.

Il s'agit maintenant de réaliser un forage d'exploitation de cette ressource.

**\* Recherche d'une nouvelle ressource ou amélioration de la productivité de la ressource actuelle pour le SIVOM du Tarn et du Lumensonnesque**

A la demande du SIVOM, le Parc a exploré les possibilités de nouvelles ressources en lien avec le réseau actuel. Avant de se lancer dans l'exploitation d'une nouvelle ressource, il est prévu d'optimiser la production de la ressource actuelle et notamment du puits d'Aguessac. Une entreprise

a été sélectionnée pour effectuer cette prestation : Hydrogéoservices. Les essais de pompage réalisés en fin d'année 2013 par une entreprise spécialisée ont permis de nettoyer le puits et de montrer que la ressource en eau pouvait être davantage sollicitée par pompage. Ces résultats sont intéressants pour le SIVOM.

**\* Accord-cadre 2010-2013 entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Agence de l'eau Adour-Garonne**

L'accord cadre, d'une durée de trois ans, a été signé en septembre 2010 avec l'Agence de l'eau. Il porte sur plusieurs thèmes : la poursuite de la connaissance hydrogéologique des karsts, la protection et la préservation des bassins d'alimentation des sources captées, la lutte contre les pollutions sur l'ensemble du territoire du Parc, les rivières, les zones humides, la trame verte et bleue et la sensibilisation du public.

Un comité de suivi de cet accord s'est réuni en avril 2011 puis en avril 2012. Le comité de suivi de cet accord s'est réuni pour la dernière fois le 18 juillet 2013.

L'état d'avancement des actions inscrites dans l'accord-cadre est présenté dans les diverses parties du bilan.

**\* Convention entre le Parc et la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central**

Dans le cadre de leurs missions respectives, la DIR Massif Central et le Parc sont chargés de protéger le milieu karstique et notamment la ressource en eau vis-à-vis des pollutions potentielles engendrées par l'autoroute A75, mais aussi de participer, par leurs actions, à la préservation des milieux naturels. Il s'avère que l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation menées par la DIR Massif Central sur l'autoroute A75 sont susceptibles d'impacter le milieu naturel sur trois points essentiels :

- la ressource en eau par rapport aux dispositifs d'assainissement,
- les apports au milieu naturel par son activité de viabilité hivernale et de traitement de la végétation,
- et la biodiversité par l'entretien mécanique des dépendances vertes.

Dans la continuité des coopérations précédemment engagées, les deux structures ont souhaité formaliser leurs relations par la signature d'une convention établie pour trois ans (2010-2012). Elle prévoit la mise en place d'un programme d'actions en sept volets, de la gestion des bassins de décantation à la gestion du risque pour la santé publique, en passant par la formation des agents de la DIR Massif central.

L'année 2010 a permis d'étudier la réhabilitation d'un bassin de décantation situé sur le Causse du Larzac, à la limite Aveyron-Hérault.

En 2011, trois traçages ont été réalisés sur le Causse du Larzac ; ils ont permis de revoir les limites des bassins hydrogéologiques et notamment ceux du Boundoulaou, l'Homède, l'Espérelle et le

	<p>Durzon. Plusieurs pollutogrammes ont aussi été constitués ; ils permettront en cas de départ intempestif de polluants dans le milieu naturel, de prendre les mesures de sécurisation nécessaires pour les syndicats et collectivités concernés. L'obtention de pollutogrammes spécifiques à chaque bassin de décantation permettra d'appréhender les dépassements possibles des normes de potabilité, la durée de ce dépassement, la concentration liée à ce dépassement. En 2013, une nouvelle convention cadre a été rédigée par le Parc et finalisée avec les services de la DIR.</p> <p><b>* Suivi de la turbidité de la source captée de Cayrac (Commune de Sévérac le Château)</b> Cette ressource stratégique est utilisée pour l'eau potable de Sévérac le Château ainsi que pour le SIEAP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Causse de Masegros. La commune a sollicité le Parc pour mettre en place un suivi de la turbidité afin de mieux gérer cette ressource. Le Parc a installé une sonde turbidité en début d'année 2014 ainsi qu'une télétransmission à la Mairie de Sévérac. Les premières données ont été récupérées et montrent des pics irréguliers.</p> <p><b>* Convention cadre entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (2014-2018)</b> L'objet de la convention 2014-2018 est de poursuivre, consolider le partenariat existant entre l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Parc naturel régional des Grands Causses et de développer de nouvelles actions pour répondre aux objectifs du SDAGE et du bon état des eaux sur le territoire du Parc.</p>
<p><b>Article 5.1.3 : Réduire les pollutions de la ressource en eau</b></p>	
<p><b>* L'assainissement individuel et collectif</b> Le Syndicat mixte du Parc poursuit l'accompagnement des collectivités par un appui technique global pour la mise en œuvre des préconisations des schémas d'assainissement, la mise en conformité des réseaux et des stations au niveau des hameaux concernés et pour assurer la pérennité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le Parc participe à la définition des priorités en matière d'assainissement en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil général et le S.A.T.E.S.E. de l'Aveyron, les services de l'Etat. L'ensemble des partenaires financiers sera mobilisé pour accélérer ces programmes.</p>	<p><b>* Soutien à des opérations de dépollution domestique (action Défi)</b> - Appui à la mise en place d'un assainissement individuel aux normes sur le périmètre de protection de l'Espérelle : quinze dispositifs d'assainissement ont été réhabilités en 2007. Le contrôle de bonne exécution a été réalisé par les techniciens assainissement, ainsi que le certificat de conformité. Une vingtaine de dispositifs réhabilités dans le cadre d'une deuxième phase en 2008-2009. - Appui aux communes pour la mise en place d'un assainissement collectif (réseau et STEP) au niveau des hameaux des Liquisses sur la Commune de Nant, de Pierrefiche-du-Larzac et de Montredon sur la Commune La Roque Sainte-Marguerite et pour la réhabilitation de la station d'épuration de La Cavalerie. Le Parc apporte une assistance aux communes, maîtres d'ouvrage de ces opérations. En 2009, les travaux ont été terminés aux Liquisses et à Montredon.</p>

**\* Schéma intercommunal d'assainissement des communes du bassin Sorgues-Dourdou et du Tarn**

L'opération a consisté à la réalisation pour les 12 communes du bassin Sorgues-Dourdou et du Tarn (Gissac, Sylvanès, Montagnol, Fayet, Tauriac de Camarès, Brusque, Mélagues, Arnac sur Dourdou, Saint-Rome de Tarn, Les Costes Gozon, Brousse le Château, Broquiès) d'un schéma communal d'assainissement intégrant le zonage réglementaire d'assainissement.

En 2008, les dernières communes concernées ont délibéré, après enquête publique, sur leur zonage d'assainissement.

Depuis 2008, toutes les communes du Parc disposent d'un schéma communal d'assainissement.

**\* Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Dans la continuité de la réalisation des schémas communaux (par délégation de maîtrise d'ouvrage au Parc), de 2003 à 2007, le Parc a géré l'assainissement non collectif pour les communes intéressées en prenant appui sur le dispositif Emploi-jeunes et sur les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil général de l'Aveyron. En 2007, le Parc en concertation avec les communes concernées a réfléchi aux conditions et aux modalités de pérennisation de ce service. Ainsi, le Syndicat mixte du Parc s'est doté de la compétence optionnelle « Service Public de l'Assainissement Non Collectif », la redevance « Assainissement Non collectif » a été instaurée et une régie dotée de l'autonomie financière a été mise en place pour gérer le Service.

L'année 2008 a été une année de transition afin de pouvoir mettre en place le Service ; 61 communes ont transféré la compétence « Assainissement Non Collectif » au Syndicat mixte du Parc. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif du Parc est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2009, une communication a été effectuée auprès des particuliers, des communes, des entrepreneurs, des notaires, des agents immobiliers. L'ensemble des éléments (règlement, fiche de renseignement, filières d'assainissement) ont été mis en ligne sur le site Internet du Parc. Le Conseil d'exploitation de la régie s'est réuni pour la première fois en septembre 2009.

Trois réunions de formation/information ont été proposées aux secrétaires et aux délégués des 61 communes avec pour contenu un rappel historique du service, les missions des techniciens assainissement, la procédure « diagnostic de l'existant », la procédure permis de construire.

L'année 2010 a représenté la deuxième année de fonctionnement du SPIC comprenant :

- la redevance pour le contrôle des installations existantes (30 euros),
- la redevance pour l'instruction des permis et le contrôle des installations neuves (150 euros).

Le passage des techniciens SPANC est prévu tous les 8 ans. Au 31 décembre 2010, 3 communes du Parc (sur les 97) n'avaient pas de SPANC.

Depuis sa création en 2003, ce sont plus de 4 000 diagnostics effectués sur les dispositifs

d'assainissement existants et 560 certificats de conformité produits pour les installations neuves et les réhabilitations.

2011 constitue la troisième année de fonctionnement du service avec l'instauration des redevances. 810 installations ont été revues en 2011. 54 diagnostics immobiliers ont aussi été réalisés. Les objectifs ont été atteints.

Les redevances instaurées sont les suivantes :

- la redevance annualisée de 32 euros pour le contrôle des installations existantes,
- la redevance de 160 euros pour l'instruction des permis et le contrôle des installations neuves,
- une nouvelle redevance de 80 euros, mise en place en début d'année 2011, pour le diagnostic des installations existantes dans le cas d'une vente immobilière.

A la fin 2011, 3 communes du Parc (sur les 97) n'ont toujours pas de SPANC. Depuis sa création en 2003, plus de 4 680 diagnostics ont été effectués sur les dispositifs d'assainissement existants et 610 certificats de conformité ont été produits pour les installations neuves et les réhabilitations.

En 2012, les Communes d'Ayssènes et du Truel ont souhaité adhérer au SPANC du Parc qui assure le service pour 63 communes. Sur le territoire du Parc, une seule commune n'est pas rattachée à une structure de SPANC. 2012 constitue la quatrième année d'instauration des redevances qui restent inchangées par rapport à 2011. Des difficultés (ajustement des listings informatiques des habitations relevant de l'ANC par commune, report des rendez-vous...) n'ont pas permis d'atteindre les objectifs quantitatifs prévus pour 2012.

649 diagnostics au titre du 1<sup>er</sup> contrôle de fonctionnement effectués au lieu de 825 ; 418 diagnostics au titre du contrôle périodique de fonctionnement effectués au lieu de 557. En revanche, l'exigence réglementaire qui consistait à effectuer les premières visites avant le 31 décembre 2012 a été respectée.

Le nombre de diagnostics immobiliers a été moins important qu'en 2011, 41 en 2012 au lieu de 54 en 2011. Le nombre de dossier instruit au titre de Permis de construire ou de réhabilitation a été plus important.

Le Conseil d'exploitation qui suit ce service s'est réuni 1 fois ; une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée en 2012. Elle a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs prévus pour 2013 ont été réalisés. Les dernières habitations à diagnostiquer ont été visitées dans leur grande majorité (quelques reports), les diagnostics sur la Commune d'Ayssènes ont été effectués, les diagnostics pour les dispositifs neufs créés après 2009 ont été engagés, les contrôles périodiques de fonctionnement ont tous été programmés et effectués

	<p>avec plusieurs reports de rendez-vous à la demande des habitants. Il y a eu davantage de diagnostics réalisés au titre du contrôle sur vente immobilière (14 de plus). Les instructions et les certificats de conformité pour les dispositifs neufs et les réhabilitations ont été supérieurs à la prévision (101 de plus). Le Conseil d'exploitation de la régie qui suit le service et la Commission Consultative des Services Publics Locaux créée en 2012 se sont réunis en 2013.</p> <p><b>* Assistance du Parc pour une opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome sur les bassins de l'Homède, Boundoulaou, Travers Banc, le Brias, Lissignol, Mayrinhac et Esparses</b></p> <p>Il s'agit de mettre en place un assainissement individuel aux normes pour les habitations (14) situées sur les périmètres de protection des sources concernées. Le Parc s'est proposé pour être l'organisateur de ces réhabilitations comme il avait pu le faire sur le bassin de l'Espérelle (mission d'assistance technique). En 2012, le bureau d'études « Terra sol » a réalisé les études à la parcelle afin de déterminer les filières d'assainissement à mettre en place. Par la suite, le Parc a lancé une consultation pour obtenir un chiffrage des travaux de réhabilitation pour 14 habitations puis a réalisé une analyse détaillée des offres. Cette analyse a été envoyée à chaque habitant afin de retenir une entreprise.</p> <p>En 2013, les particuliers ont reçu les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil général de l'Aveyron. Huit dispositifs ont été réalisés et suivi par le SPANC du Parc.</p>
<p><b>* La maîtrise des impacts des activités professionnelles</b></p> <p>Dans ce domaine, à l'initiative du Parc et de manière concertée avec les organismes professionnels, des actions sont menées pour améliorer le traitement ou traiter les effluents provenant des exploitations agricoles qui ont un impact avéré sur l'environnement. Concernant les autres activités, des actions spécifiques liées aux problématiques rencontrées et sites concernés sont engagées. Dans ce cadre, les actions d'expérimentation et d'innovation technique sont renforcées. Le Parc participe à la diffusion des savoir-faire. Une première action pilote est menée en partenariat avec l'A.R.P.E. Midi-Pyrénées et les Chambres consulaires pour la mise en place de systèmes de traitement adaptés aux petites fromageries artisanales.</p> <p>En liaison avec l'Agence de l'Eau et les propriétaires, le Parc participe à la définition et la mise en œuvre de règles de gestion forestière adaptées aux périmètres de protection</p>	<p><b>* Soutien à des opérations de dépollution agricole sur le périmètre de la source de l'Espérelle (action Défi)</b></p> <p>Il s'agit d'améliorer le traitement ou de traiter les effluents provenant des exploitations agricoles sur le périmètre de la source de l'Espérelle, où 28 sièges d'exploitations agricoles sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 exploitations ont fait l'objet d'un diagnostic</li> <li>- 5 exploitations ont des systèmes ovins et bovins viande plein air sans besoins de mise aux normes</li> <li>- 1 exploitation est uniquement en production végétale</li> <li>- 1 exploitation est en élevage de chevaux avec peu d'impact.</li> </ul> <p>Parmi les 21 exploitations, 7 sont déjà équipées à minima d'un filtre à sable et n'ont pas souhaité engager des travaux et 1 exploitation n'a pas souhaité s'engager car elle est située juste en dehors du bassin de l'Espérelle.</p> <p>En 2007, la Chambre d'agriculture a préparé un dossier concernant le traitement des effluents d'élevage, la collecte et le stockage des effluents et jus de silos. Après l'obtention des financements, le programme de mises aux normes a débuté à l'automne 2008 avec la mise en place de dispositifs d'assainissement pour les eaux blanches et de fumières couvertes. 10 exploitants ont terminé leurs travaux en 2010 sur les 12 exploitations au total. Deux exploitations n'ont pas souhaité engager les travaux pour des raisons personnelles.</p>

des captages, garantissant ainsi la protection de la ressource en eau.

**\* Soutien à des opérations de traitement des effluents de fromageries (action Défi)**

Il s'agissait de mettre en place des systèmes adaptés de traitement pour les effluents provenant des fromageries (lactosérum, eaux blanches). La première étape a consisté à effectuer un diagnostic environnemental et énergétique dans chacune des entreprises.

Les diagnostics ont été effectués par l'Agence régionale du développement durable (ARPE) Midi-Pyrénées.

Trois fromageries étaient concernées sur la Commune de La Cavalerie.

Deux fromageries se sont déplacées et installées sur la zone d'activité Millau-Sud. Elles doivent mettre en place un méthaniseur pour traiter le lactosérum. La troisième fromagerie a mis en place un dispositif d'assainissement pour les eaux blanches et stocke son lactosérum dans une cuve avant épandage.

**\* Mise en place de dispositifs d'assainissement pour les eaux blanches dans les exploitations d'élevage ovins-lait**

Le dispositif comprenant l'amenée de l'effluent avec la réalisation d'une conduite, l'installation d'une fosse toutes eaux et la création des 2 filtres à sable permet de traiter les rejets des eaux de lavage de salles de traite des exploitations en ovins-lait. La mise en place du dispositif d'épuration est suivie par le Parc (achat des matériaux, coordination avec les entreprises de travaux publics et les entreprises spécialisées, conseil et assistance pour l'installation et la maintenance du dispositif, réception des travaux...). De 2007 à 2008, l'action du Parc a concerné l'installation des dispositifs prévus dans le cadre du Contrat de rivière Rance (phase 3 à phase 5), soit 21 dispositifs.

Par ailleurs, le transfert du savoir-faire a été effectué auprès des techniciens des différentes organisations professionnelles (Confédération Générale de Roquefort, UNICOR, UNOTEC, AVEM, RAGT...). Le Parc continue aussi à renseigner les agriculteurs qui souhaitent mettre en place ce dispositif.

Globalement, une centaine de dispositifs a été installée sur le territoire du Parc.

**\* Gestion des infrastructures routières et des bassins**

Sur l'axe autoroutier A75, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central a proposé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les périmètres de protection.

Des analyses sont effectuées en sortie de bassin et les bassins sont vidangés régulièrement. En 2008, la DIR a proposé un partenariat élargi aux thèmes suivants :

- la gestion des bassins de décantation et d'infiltration ainsi que leur suivi, et le devenir des boues,
- la recherche de solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour le désherbage,
- la réalisation de traçages en aval des bassins de décantation,

- l'optimisation des sels pour la viabilité hivernale,
- l'assainissement des aires de repos,
- la formation des agents de la DIR sur les milieux karstiques.

**\* Gestion en forêt privée Midi Pyrénéenne favorable à la ressource en eau potable captée**

Le Parc a été sollicité par le CRPF en 2009 pour participer à une réflexion et à l'élaboration d'un guide méthodologique portant sur une meilleure gestion de la forêt privée afin de protéger la ressource en eau captée. L'objectif principal est d'améliorer la prise en compte de l'enjeu « ressource en eau potable » auprès des acteurs en forêt privée et favoriser une gestion forestière contribuant à la préservation et au bon état de cette ressource.

L'année 2010 a permis de finaliser ce guide méthodologique qui est paru en 2011. Le Parc l'a diffusé auprès de ses principaux partenaires. Il est également téléchargeable au lien suivant : <http://www.crpf-midi-pyrenees.com/actualite/index.htm>. Le Parc a présenté ce guide avec le CRPF lors de la conférence internationale SEMEAU sur le thème « Comment concilier activité forestière, développement local et protection des ressources en eau de surface et souterraines ? » qui s'est déroulée du 17 au 19 octobre 2012 à Clermont-Ferrand.

Après l'élaboration du guide, la phase 2 de l'opération concerne la sensibilisation et la diffusion du guide ainsi que le suivi de sites pilotes permettant de valider les propositions du guide. Plusieurs chantiers pilotes ont été suivis en 2013 par le CRPF Midi-Pyrénées dont un chantier sur la Commune de Castelnau-Pegayrols.

**\* Participation au programme national « Eau + For »**

Le Parc a été sollicité en 2013 par l'IDF (Institut pour le Développement Forestier) pour la construction d'un vadémécum relatif à la protection et la valorisation de l'eau forestière au niveau du territoire national dans le cadre du programme national « Eau + For » que mène l'IDF.

**\* Réalisation de diagnostics collectifs préalables à la mise en place de traitement adapté aux effluents et déjections des exploitations agricoles - Causse du Larzac, Causse Noir et Causse de Sévérac**

L'opération a consisté à effectuer un diagnostic collectif des 22 exploitations existantes et à étudier les conditions actuelles de traitement des effluents (eaux blanches, eaux vertes, eaux brunes, lactosérum, lait non commercialisable, jus d'ensilage, lixiviat et purins de fumière). Ces diagnostics réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron proposent des scénarii de traitement et évaluent les travaux nécessaires à une « mise aux normes » des exploitations. Ces travaux sont nécessaires pour garantir une eau souterraine de qualité.

En 2011, l'ensemble des diagnostics a été effectué par la Chambre d'agriculture. Des réunions de restitution ont eu lieu à La Cavalerie et Vimenet.

**\* Mise en place de traitements adaptés aux effluents des exploitations agricoles (lien avec le SAGE Tarn amont et d'autres périmètres de protection de sources captées) : phase de diagnostics et propositions d'aménagements**

L'opération consiste à effectuer un diagnostic collectif des exploitations concernées par le Contrat de rivière Tarn-amont, 110 exploitations au total et d'étudier les conditions actuelles de traitement des effluents (eaux blanches, eaux vertes, eaux brunes, lactosérum, lait non commercialisable, jus d'ensilage, lixiviats et purins de fumière).

Ces diagnostics réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron doivent permettre de proposer des scénarii de traitement et de chiffrer les travaux nécessaires à une « mise aux normes » de l'exploitation. Ces travaux sont nécessaires pour garantir une eau souterraine de qualité.

**\* Traitement des pollutions des fromageries artisanales**

Le Parc a constaté, notamment à l'occasion des contrôles SPANC, que des installations de transformation de lait ne disposaient pas de traitement approprié. La convention cadre établie entre le Parc et l'Agence en septembre 2010 prévoit une action de lutte contre la pollution des fromageries artisanales, mais aussi des charcuteries ainsi qu'une sensibilisation sur la bonne gestion des déchets toxiques, le tout en lien avec les actions départementales animées par la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron. Cette opération comprend deux phases :

- une phase d'étude visant à établir un diagnostic des activités recensées ainsi qu'une stratégie de dépollution,
- une phase de travaux (systèmes de traitement, de collecte et de stockage...) et de mise en place effective de solutions de traitement.

La première phase sera confiée à un bureau d'études spécialisé. Un courrier à destination d'une trentaine de fromageries artisanales a été envoyé en octobre 2012 afin de connaître le nombre d'entreprises fromagères intéressées par ce diagnostic.

En 2013, le Parc a préparé les pièces du marché public et l'appel d'offres a été lancé au quatrième trimestre 2013.

**\* Amélioration de la qualité de l'eau en élevage**

La moitié des exploitations du Rayon de Roquefort étant en ressource privée, la Confédération générale des producteurs de laits de brebis et des industriels de Roquefort a sollicité le Parc afin d'élaborer et proposer des bonnes pratiques relatives à la gestion de la qualité de l'eau sur l'exploitation. Des eaux contaminées avec la présence de pathogènes (salmonelles et légionnelles) peuvent dégrader la qualité du lait.

Une dizaine d'exploitations ont été diagnostiquées : prélèvements et analyses des eaux au captage et à la bergerie, conditions de captation. Les résultats d'analyses, interprétations des investigations, ainsi que des mesures de protection et d'entretien du captage ont été fournis à chaque éleveur. Le

	<p>Parc a été sollicité durant l'année 2013 sur quelques dossiers pour expertise.</p> <p><b>* Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu urbain</b>  En milieu urbain, c'est-à-dire sur des sols plus ou moins imperméabilisés, les risques de transferts de produits phytosanitaires sont de 40 à 50 fois plus élevés qu'en milieu agricole : les molécules n'ont pas le temps de se dégrader et sont transférées rapidement vers les milieux aquatiques ou souterrains. Les communes sont utilisatrices de produits phytosanitaires. Il est donc proposé une action de sensibilisation, de réduction, voire d'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu urbain.</p> <p>Un courrier proposant d'intégrer cette démarche a été envoyé en fin d'année 2012 aux 97 communes du Parc. 17 communes souhaitent participer. L'appel d'offres a été lancé au quatrième trimestre 2013. Le prestataire FREDON Midi-Pyrénées a été retenu.</p>
<p><b>* La sensibilisation du public à la protection de la ressource en eau</b></p> <p>Le Parc engage en partenariat avec les instances intercommunales (Syndicats de rivière et Communautés de communes) et les organismes compétents des programmes de sensibilisation, d'information et d'incitation de la population à agir pour limiter tous les impacts diffus sur l'eau. Dans ce cadre, les actions entreprises par le Parc pour limiter les « points noirs » sur son territoire et reconquérir la qualité des rivières et de la ressource en eau sont poursuivies.</p>	<p>Le Parc a organisé une journée de nettoyage de berges à Saint-Rome-de-Cernon dans le cadre des Journées Natures Midi-Pyrénées 2008.</p> <p><b>* Dépollution du site de l'Aven de l'Habit</b>  L'Aven de l'Habit est situé sur la Commune de La Roque Sainte-Marguerite, sur le Causse du Larzac, dans le périmètre de protection de la source de l'Espérelle, résurgence qui alimente en eau potable la ville de Millau. Des équipes de plongée souterraine ont travaillé sur la topographie de cet aven et ont alors été interpellées par la présence de déchets divers à la base de l'unique puits d'entrée à la cavité.</p> <p>Le Comité Départemental de Spéléologie de l'Aveyron et le Comité Régional de Spéléologie Midi-Pyrénées ont proposé une dépollution de cet aven avec l'aide technique du Parc (participation des agents d'entretien).</p>
<p><b>Article 5.1.4 : Animer la concertation pour une gestion intégrée par bassin hydrographique</b></p>	
<p>Le S.A.G.E. Tarn-amont a abouti à un document d'orientation et de planification en matière de gestion de l'eau, sur le périmètre pour les 10 à 15 ans à venir. Il a pour objectif de permettre une gestion concertée des usages et de leur évolution possible.</p> <p>Sur les 69 communes concernées par le S.A.G.E. Tarn-amont, 32 sont sur le territoire du Parc.</p> <p>Le Parc est un partenaire privilégié du S.I.V.O.M. dans le suivi et la mise en œuvre des programmes du S.A.G.E, sa participation concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'animation de la C.L.E. et du futur Comité de rivière</li> </ul>	<p><b>* Soutien au SAGE Tarn amont</b></p> <p>Le Parc est partenaire du SIVOM Grand site national des Gorges du Tarn pour le portage du SAGE Tarn amont ; il apporte son appui à sa réalisation ainsi qu'à l'animation du Défi territorial « Reconquête de la qualité des eaux du Tarn en amont de Millau » (fin en 2007) et du Contrat de rivière Tarn amont.</p> <p>Il a participé à l'animation du Défi territorial « Reconquête de la qualité des eaux du Tarn en amont de Millau » qui s'est achevé fin 2007. Sur les 18 projets portant sur l'assainissement et inscrit au Défi territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 projets ont été entièrement réalisés</li> <li>- 7 projets ont été arrêtés ou poursuivis hors Défi</li> <li>- 4 projets ont été partiellement réalisés (le Pont-de-Montvert, Florac, Meyrueis, campings).</li> </ul>

<p>(secrétariats et commissions),  - l'animation, le suivi et la mise en œuvre du S.A.G.E. sur l'ensemble du périmètre, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les premières actions concernant la « Reconquête de la qualité des eaux du Tarn et de ses affluents en amont de Millau »,</li> <li>. la réalisation du Contrat de rivière Tarn amont, son animation et sa mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du S.A.G.E.,</li> <li>- les études considérées par la C.L.E. comme intéressant l'ensemble du périmètre du S.A.G.E.</li> </ul> <p>Le Parc continue également à appuyer et suivre les démarches de Contrats de rivière et des S.A.G.E. sur les autres parties de son territoire. Le Parc est associé techniquement à la mise en œuvre du Contrat de rivière Sorgues-Dourdou sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.A.H. Sorgues-Dourdou et qui concerne 24 communes. Il est membre du Comité de rivière.</p> <p>Il suit le deuxième Contrat de rivière du Viaur porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur pour lequel 5 communes du territoire sont concernées.</p> <p>Ces Contrats de rivière portent sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource, la prévention des inondations, l'entretien des berges et des milieux et la mise en valeur des paysages. Ils précisent également les modalités de mise en œuvre, d'animation et de suivi.</p> <p>Le Parc est le lieu de concertation entre tous les partenaires territoriaux pour une gestion globale et équilibrée de l'eau sur son territoire. Il sensibilise, informe le public et les élus locaux sur la nécessité de mener à bien une gestion patrimoniale de l'eau pour ce remarquable château d'eau naturel, d'intérêt national, que constituent les Grands Causses.</p>	<p>La rédaction d'un nouveau règlement du SAGE, ainsi que d'un plan d'aménagement et de gestion durable des eaux et des milieux a été réalisée en 2008. A la suite des élections de mars 2008, un nouvel arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été publié.</p> <p>Pour l'année 2010, le Parc et le SIVOM du Grand site ont signé une convention pour le portage du SAGE et du Contrat de rivière Tarn amont. La CLE a lancé la procédure de révision du SAGE Tarn amont au début de l'année 2010. La cellule d'animation du SAGE a contribué à la mise en œuvre des mesures du SAGE et à la révision du SAGE. Plusieurs objectifs du SAGE ont plus particulièrement été étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre les pollutions domestiques</li> <li>- obtenir une qualité de l'eau compatible avec l'usage « baignade »</li> <li>- préserver et/ou rétablir l'équilibre morpho dynamique des cours d'eau</li> <li>- préserver voire restaurer les écosystèmes aquatiques, les zones humides ainsi que leur fonctionnement</li> <li>- maintenir et/ou améliorer les potentialités piscicoles</li> <li>- modifier les comportements des pratiquants : agir dans le respect des milieux et de la propriété privée</li> <li>- améliorer la sécurité des pratiquants</li> <li>- bâtir une organisation pérenne et légitime, dotée de moyens humains et financiers suffisants pour animer la mise en œuvre et le suivi du SAGE.</li> </ul> <p>S'agissant de l'animation de la Commission Locale de l'Eau, 7 dossiers ont été étudiés et soumis à la CLE en 2010.</p> <p>En 2011, la CLE s'est réunie à 3 reprises ; 7 avis sur dossier ont été formulés. Plusieurs réunions des commissions thématiques ont eu lieu dans le cadre de la réalisation du bilan du SAGE 2005-2011.</p> <p>En 2012, le Parc a participé aux réunions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 23 février, 24 septembre : réunion technique entre le Syndicat et le Parc,</li> <li>- 4 avril : réunion avec le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses pour définir la suite du partenariat,</li> <li>- 14 mai, 13 juillet, 1<sup>er</sup> octobre : réunions du comité technique.</li> </ul> <p>Le Parc et le Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses ont signé une convention (2012-2014) qui précise les modalités de partenariat entre le SMGS et le Parc pour la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE et du Contrat de rivière du Tarn-amont.</p> <p>Une réunion d'échange a eu lieu entre le Parc et le SMGS en septembre 2013 pour faire le point sur l'avancée des actions.</p> <p>Le Parc examine également les dossiers soumis à l'avis de la CLE et qui sont transmis par la cellule d'animation du SAGE.</p>
---	---

Le Parc participe aussi aux instances des autres SAGE qui concernent le territoire du Parc ; le SAGE Lot amont ainsi que le SAGE Viaur.

Le Parc participe aux différents contrats de rivière mis en place sur son territoire.

**\* Le Contrat de rivière « Tarn amont »**

En 2007, un état des lieux (diagnostic) a été effectué ainsi que des fiches actions. Quelques commissions thématiques ont été réunies pour finaliser ces fiches actions.

Les thèmes abordés dans ce Contrat sont :

- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la restauration et la protection de la faune, de la flore et des habitats aquatiques,
- les aspects quantitatifs et les activités de loisirs.

La commission « planification » du Comité de bassin Adour-Garonne a donné son agrément au dossier définitif du projet de Contrat de rivière du Tarn amont qui a été approuvé le 28 mai 2009. La signature du Contrat de rivière Tarn amont est intervenue le vendredi 21 janvier 2011.

Activités 2012 pour le Contrat de rivière :

- 16 mai : réunion de préparation pour le lancement de la pré-étude hydrogéologique du Causse Méjean avec le Parc national des Cévennes et l'animatrice du Contrat de rivière,
- 12 juin : participation au recrutement du technicien SPANC à Sainte-Énimie,
- 12 novembre : réunion sur les réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles du Tarn amont dans le cadre de l'action A1-9 du volet « Qualité »,
- 16 novembre : réunion pour la finalisation de la carte des territoires à enjeux dans le cadre de l'action A2-1 du volet « Agriculture ».

**\* Le Contrat de rivière « Rance »**

Mis en place officiellement le 15 décembre 2000, le Contrat de rivière « Rance » s'est achevé fin 2006. Le Syndicat de la Vallée du Rance a pris le relais des opérations qui ont été lancées.

**\* Le Contrat de rivière « Sorgues-Dourdou »**

Le Contrat de rivière « Sorgues-Dourdou » a été agréé en mai 2005 par le Comité de bassin Adour-Garonne. Le Parc est membre du Comité de rivière Sorgues-Dourdou et est associé techniquement à la mise en œuvre des actions. Dans le cadre de ce Contrat, le Parc s'est plus particulièrement impliqué

- sur la réalisation des schémas d'assainissement des communes de la Vallée du Dourdou (voir article 5.1.3)
- sur l'étude des patrimoines naturel et bâti liés à l'eau qui s'est achevée en 2010 (voir article 5.4.3)
- sur l'étude hydrogéologique des avant-causses Saint-Affricains et du Causse du Guilhaumard pour

	<p>laquelle il est maître d'ouvrage (voir article 5.1.1).</p> <p><b>* Le projet de Contrat de rivière « Aveyron amont »</b>  En 2010 et 2011, le Parc a participé aux réflexions relatives à l'éventualité de la mise en œuvre d'un projet de Contrat de rivière Aveyron amont avec les autres structures de gestion de la Vallée de l'Aveyron en Aveyron. Le travail autour du projet Contrat de rivière Aveyron amont s'est concrétisé en 2012 par la création de l'Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA), réunissant les trois structures de gestion de la Vallée de l'Aveyron en Aveyron, qui couvrent 60 % du linéaire de ce cours d'eau emblématique.  Le projet de Contrat de rivière Aveyron-Amont a débuté en 2013 avec la participation à la rédaction du Dossier Sommaire.</p>
<p><b>Article 5.1.5 : Contribuer à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques</b></p>	
<p><b>* Contribuer à une gestion globale et pluriannuelle des rivières du territoire</b></p> <p>Huit structures intercommunales avec une compétence en rivière interviennent sur le territoire du Parc (voir ci-après la carte des « Structures intercommunales d'aménagement des rivières »). Trois syndicats bénéficient de Contrats de rivière et un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) concernant quatre syndicats du Parc est approuvé sur la zone Tarn amont.</p> <p>Une gestion globale des rivières est le complément indispensable au suivi, à l'étude et à la gestion des eaux. Les structures intercommunales appliquent les programmes pluriannuels de gestion des rivières réalisés par les techniciens (C.O.R. du Parc, syndicats) en concertation avec la C.A.T.E.R., les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Ces programmes tiendront compte des mesures du Schéma Départemental de Vocation Piscicole, après approbation de celui-ci (voir article 5.8).</p>	<p><b>* Animation de la Cellule Opérationnelle Rivière (COR)</b>  Depuis janvier 1998, la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc assure une mission de conseil auprès des structures en charge de l'entretien des berges de rivière. Trois syndicats de rivière conventionnent avec le Parc des Grands Causses pour la mise à disposition du technicien de la Cellule Opérationnelle Rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (11 communes)</li> <li>- le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins du Cernon et du Souzou (7 communes)</li> <li>- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron (18 communes).</li> </ul> <p>Le linéaire de rivière suivi est de 285 km environ au total.</p> <p>Afin de mettre en place une démarche cohérente de gestion et de suivi des cours d'eau, un Programme Pluriannuel de Gestion doit être réalisé sur 5 ans. Celui-ci doit être accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer l'intervention sur des propriétés privées avec des fonds publics en référence à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. La Cellule Opérationnelle Rivière permet d'animer cette logique de gestion.  La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques, et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières.</p> <p>En 2012, la COR s'est attachée à renforcer les liens avec les autres structures de gestion des cours d'eau du territoire, en organisant une rencontre des techniciens rivières autour de la thématique du castor avec la participation d'un agent de l'ONCFS.</p>

La COR était présente au Colloque national « L'eau et l'avenir durable des territoires », les 26 et 27 novembre 2012, mettant en exergue l'articulation nécessaire :

- des acteurs de l'eau sur l'ensemble des grands bassins versants au travers d'outils de gestion intégrée tel que les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE),
- entre les documents d'urbanisme, en particulier pour les SCOT et les outils de gestion intégrée de l'eau.

La COR a participé à des formations sur : l'évaluation des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau organisée par le Conseil général de l'Aveyron et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les marchés publics à procédures adaptées, un logiciel libre de Système d'Information Géographique.

La COR a assisté à des réunions d'informations générales sur : la procédure règlementaire de protection des frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole dans le cadre de l'article L432-3 du Code de l'environnement, des retours d'expérience sur les méthodes d'état des lieux des cours d'eau, de travaux de renaturation et d'actions de sensibilisation ; journée organisée par le Conseil général de l'Aveyron.

En 2013, la COR a organisé une rencontre des techniciens rivières autour de la thématique commune des eaux souterraines sur le territoire du Parc, et en se rendant disponible pour des conseils ponctuels tout au long de l'année. Cette rencontre a permis de faire partager les spécificités de territoire karstique des Grands Causses, et de diffuser des données sur les réseaux de surveillance « qualité » et « quantité » des stations de mesures placées aux résurgences.

La COR du Parc suit le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Contrat de rivière Tarn-Amont. Un effort de communication a particulièrement été fait via la réalisation d'une lettre d'information commune sur les quatre Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau présents sur le bassin du Tarn-Amont, rédigée en partenariat avec la Cellule d'animation et les trois techniciens rivières.

La COR a participé à des formations et des réunions d'informations sur les zones humides, sur la continuité écologique, les outils de gestion des milieux aquatiques et sur la biologie de la truite fario.

**\* Etat d'avancement des démarches de gestion avec les trois Syndicats de rivière ayant conventionné avec le Parc**

En 2007, le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie** a obtenu l'arrêté interdépartemental de Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion des berges de Dourbie et de ses affluents pour la période 2007-2011. Le programme avait été réalisé par le Parc en 2006.

En 2008, le Parc a mis en œuvre la deuxième tranche de gestion des berges et a lancé la troisième tranche de gestion des berges. En 2009, le Parc a mis en œuvre la troisième tranche de gestion des berges.

En 2010, le Parc a mis en œuvre les quatrième et cinquième tranches de gestion des berges. Cette tranche se terminera en 2011. La COR a assisté le Syndicat pour la redéfinition d'une clé de

répartition des frais de fonctionnement entre les collectivités adhérentes. Afin de réaliser ce travail, une enquête a été menée auprès des structures de gestion des cours d'eau du département, un rapport de synthèse a ensuite été réalisé afin de préparer la décision des élus du Syndicat.

En 2011, le Parc a réalisé le suivi du dernier chantier de gestion des berges du PPG 2007-2011.

La COR a réalisé l'état des lieux de la Dourbie, du Durzon et du Trévezel (107 kilomètres de rivière) pour établir le prochain Programme Pluriannuel de Gestion. Une trentaine de journées de repérage ont permis de recenser l'état de la ripisylve, des faciès d'écoulement, de la granulométrie du lit, ainsi que les ouvrages en lit mineur, les perturbations et dysfonctionnement et l'occupation du sol du lit majeur. Cette démarche est essentielle pour poser le constat et lancer des actions cohérentes sur le bassin versant.

La COR a aussi lancé une étude sur la réfection d'un seuil en rivière à Trèves, accompagné de la conception d'un dispositif de franchissement piscicole.

Elle est également intervenue en appui à la Commune de Saint-Jean du Bruel, pour la réfection du canal de Noria, en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires. Une brèche d'une dizaine de mètres s'était produite en décembre 2010, ayant conduit à l'arrêt de la microcentrale, et perturbait le bon fonctionnement de l'espace muséographique.

D'autres actions ponctuelles ont été menées tel que le suivi des cours d'eau après la crue du 4 novembre 2011 ou des conseils auprès de particuliers sur la gestion de leurs berges.

L'année 2012 fut consacrée à la réalisation du futur Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents, et plus particulièrement à la retranscription de l'état des lieux, réalisé sur le terrain en 2011, sous un logiciel spécifique (MicroRiv©) développé par le Conseil général de l'Aveyron, puis sous Système d'Information Géographique. L'ensemble des données retranscrites a permis de créer un atlas cartographique précis (1/5 000<sup>e</sup>) sur les 107 kilomètres de rivières (Dourbie, Durzon et Trévezel). Il a été présenté lors d'un Comité de pilotage élargi en septembre 2012. L'état des lieux a été complété par les relevés sur les petits affluents gardois, avec les agents de la Communauté de communes de l'Aigoual.

La COR a également poursuivi son accompagnement des élus et du bureau d'étude qui réalise l'étude lancée en 2011, sur la réfection d'un seuil en rivière à Trèves et la conception d'un dispositif de franchissement piscicole. Le dimensionnement de la passe à poissons s'est avéré complexe et a retardé quelque peu l'avancée de ce dossier.

Le nouveau PPG débuté en 2011 avec la réalisation de l'état des lieux a été finalisé en 2013 avec la définition des actions. La concertation avec l'ensemble des élus, représentants d'usagers et de riverains, partenaires a permis de partager un diagnostic précis, de mener une large concertation et de définir des actions cohérentes dont plusieurs nouvelles et innovantes pour la période 2014-2018.

En 2008, le **Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon** a obtenu l'arrêté départemental de Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion des berges du Cernon et de ses affluents pour la période 2008-2012 ; le programme ayant été réalisé par le Parc en 2007 et 2008.

Le Parc a mis en œuvre la première tranche en 2008 et a lancé deuxième tranche de gestion du programme pour l'année 2009.

En 2010, le Syndicat a poursuivi la mise en œuvre de son PPG avec la troisième tranche.

En 2011, le Syndicat a mis en œuvre la quatrième tranche de gestion. En 2012, le Syndicat a achevé la quatrième tranche de gestion et a mis en œuvre la cinquième tranche de gestion.

Durant l'année 2012, le bilan du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du Cernon et des affluents a été effectué. L'ensemble des données de travaux ont été compilées et référencées sur le Système d'Information Géographique du Parc. Un atlas cartographique et des tableaux synthétiques ont été remis à l'ensemble des collectivités membres.

La COR a assisté aux réunions concernant le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du bassin du Soulzon et du Cernon aval, déclinaison du Programme de Mesures (PDM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces réunions organisées par la Direction Départementale des Territoires et l'Agence de l'eau Adour-Garonne doivent permettre de définir les pressions sur les bassins versants et de déterminer les actions et les moyens pour les supprimer ou les limiter afin d'atteindre le bon état écologique des eaux fixées par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

En 2013, le Syndicat assisté par le Parc, s'est engagé dans le renouvellement de son Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau. Une mission de stage a été spécifiquement lancée pour ce sujet, en appui à la chargée de mission Rivières. La phase d'élaboration se déroule sur une période de deux ans. L'état des lieux réalisé en 2013 a consisté à parcourir les 55 km de cours d'eau dans le lit principalement, ou depuis la berge lorsque les niveaux étaient trop importants (20 journées de terrain). Des observations du lit mineur, du lit majeur, de la ripisylve, de la morphologie, de l'occupation du sol ont été réalisées d'après la méthode MicroRiv© (développée par le Conseil général de l'Aveyron), utilisant un topo fil, une feuille de terrain à remplir à l'aide d'une grille de code.

En 2008, le Parc a réalisé le Programme Pluriannuel de Gestion des berges pour le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron** pour la période 2009-2013 et l'animation de la phase de concertation.

Ce programme a fait l'objet d'un diagnostic des rivières (environ 90 kilomètres de berges) mené par les techniciens du Parc en été 2007. La procédure de Déclaration d'Intérêt Général a été lancée avec enquête publique au premier semestre 2009. Parallèlement, le Programme Pluriannuel de Gestion

des berges 2009-2013 a été engagé avec le lancement des procédures pour la mise en place de la première tranche de gestion (validation du dossier, réalisation des dossiers de demande de financements, conventionnement avec les propriétaires). Les travaux ont débuté en 2010.

Le PPG 2009-2013 a été déclaré d'intérêt général le 11 février 2010 par arrêté préfectoral. La première tranche de tranche a pu être réalisée dans sa quasi-totalité. En 2011, la fin de la première tranche de travaux de gestion écologique de la rivière Aveyron a été terminée. La deuxième tranche a pu être lancée. En 2012, la deuxième tranche de gestion a été achevée ; la troisième tranche de gestion a aussi été engagée. Le dossier de la quatrième tranche de gestion des berges a été élaboré pour des travaux en 2013-2014 ; il doit permettre de réaliser un chantier pilote sur la Serre, afin de diversifier les écoulements du cours d'eau et permettre de retrouver un équilibre morpho dynamique. A cet effet, une rencontre a été organisée en octobre 2012, entre les élus du SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron et le Syndicat Mixte du Bassin du Viaur, précurseur dans le département pour la réalisation de tels aménagements. Les partenaires techniques, Viv'Aveyron, le Conseil général de l'Aveyron, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'ONEMA ont également été associés.

La COR a assisté aux réunions concernant le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du bassin de l'Aveyron et de l'Olip.

En 2013, deux tranches se sont succédées : la fin de la troisième tranche de gestion et la début de réalisation de la quatrième. Le dossier de la cinquième tranche a été élaboré pour des travaux en 2014-2015. Un état des lieux des sites d'interventions a été réalisé, avec une estimation financière. Le dossier de consultation des entreprises a été également rédigé.

#### **\* Réflexion sur la mise en œuvre d'une étude globale sur la gestion de la rivière Muse**

Depuis plusieurs années, un constat peu satisfaisant était fait sur l'ensablement progressif de la Muse et de ses affluents. Celui-ci provoquait un colmatage partiel voire total sur certaines portions du lit du cours d'eau. La vie aquatique et la capacité d'accueil piscicole s'en trouvaient réduites, avec la disparition progressive de la macrofaune aquatique, essentielle à l'équilibre naturel de la rivière. Cet équilibre permettait par ailleurs d'assurer l'autoépuration de l'eau.

Le Parc et le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, porteur du SAGE Tarn amont ont initié au dernier trimestre 2008, une réunion sur la gestion de la Muse. Cette rivière ne possédant pas de structures de gouvernance et aucune réflexion autour des cours d'eau n'étant menée, il a été décidé que le Parc serait maître d'ouvrage de la réalisation d'une étude globale du bassin versant.

En début d'année 2009, le Parc a élaboré un projet de cahier des charges de cette étude avec les partenaires techniques et le Président du Comité scientifique du Parc. En juillet 2009, la Commission de sélection des offres du Parc a choisi le groupement Dynamique Hydro et Hydrétude pour réaliser cette étude et a finalisé ensuite les dossiers de demande de subvention.

L'étude a été lancée en février 2010. Cette étude a permis d'obtenir un diagnostic précis du bassin

	<p>versant à partir de plusieurs analyses (évolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2008, étude hydrologique, état des lieux du cours d'eau et des affluents principaux et prospection pour localisation de drains agricoles). Une exposition sur les premières analyses de l'occupation de sol a pu être réalisée dans le cadre des Folies du Parc en 2010, et a été ensuite diffusée sur l'ensemble des cinq communes du bassin versant.</p> <p>Il apparaît que la pente naturelle des versants et du cours d'eau cumulée à la modification des pratiques culturales ou forestières (drainages agricoles, suppression des haies, mise en nu des terrains agricoles en hiver, conversion des prairies permanentes en prairie temporaires, disparition des zones humides, création de pistes...) sont les causes principales du dysfonctionnement.</p> <p>Un programme d'actions a été élaboré, axé sur la mise en place de mesures limitant l'érosion des versants de type maintien/renforcement de la ripisylve (végétation des berges), création de zones tampon, de haies...</p> <p>L'Agence de l'eau Adour-Garonne a demandé que les actions s'inscrivent dans une démarche de gestion intégrée avec un Programme d'Action Territorial (PAT), afin de mobiliser des financements plus importants. Les élus souhaitent que le travail d'animation soit réalisé par la cellule d'animation du Contrat de rivière Tarn amont, qui apparaît comme la structure la plus à même d'assurer cette mission.</p> <p><b>* Préparation d'un cahier des charges pour l'étude du bassin du Lumensonesque (pressions hydro morphologiques, retenues existantes, qualité des eaux...)</b></p> <p>En 2010, le Parc a accueilli un stagiaire de MASTER II de l'Université de Tours pour la réalisation d'une étude diagnostic du bassin versant du Lumensonesque (affluent du Tarn) et la détermination d'enjeux de gestion.</p>
<p><b>* <i>Entretien des berges de rivières</i></b></p> <p>Il est essentiel de poursuivre les travaux d'entretien des rivières respectueux de la diversité biologique et de la dynamique naturelle.</p> <p>La gestion de la rivière et des espaces riverains est raisonnée avec une approche globale et cohérente sur l'ensemble du bassin versant.</p> <p>Les objectifs sont de concilier la préservation des milieux vivants et les usages liés aux cours d'eau afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- privilégier les débordements sur des zones à moindres enjeux et le plus en amont possible pour limiter l'impact des crues,</li> <li>- protéger les berges contre l'érosion en maintenant une végétation diversifiée et autochtone,</li> <li>- préserver et favoriser les corridors écologiques en</li> </ul>	<p><b>* <i>Entretien des berges de rivières</i></b></p> <p>En 2007, les interventions en rivière ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron : travaux d'entretien, de plantations des berges et suivi d'ouvrages de génie végétal (environ 6 kilomètres de rivières) représentant un coût de 55 350,00 €</li> <li>- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie : travaux d'entretien de berges et d'atterrissement (environ 8 kilomètres de rivières) représentant un coût de 46 480,00 €</li> </ul> <p>soit 12 kilomètres environ de rivières traitées par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc.</p> <p>En 2008, les interventions en rivière ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SMAH des bassins du Cernon et du Souzou : 1<sup>ère</sup> tranche de gestion 2008 : travaux d'entretien, de plantations des berges et réalisation d'ouvrages de génie végétal : 6 secteurs entretenus, 4 sites replantés et 2 sites restaurés représentant un coût de travaux de 57 129,00 €</li> <li>- SMBV de la Dourbie : 2<sup>ème</sup> tranche de gestion 2008 : 6 secteurs entretenus, coupe d'environ 80</li> </ul>

<p>employant des techniques de travail douces,  - participer à l'amélioration de la vie aquatique et à la diversification de l'habitat.</p> <p>La C.O.R. développe son assistance auprès des collectivités territoriales et renforce la sensibilisation des élus pour la prise en compte de ces objectifs et des aspects biologiques. Des orientations de non-intervention peuvent être prises lorsque de faibles enjeux sont observés.</p> <p>La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières. Le montage des dossiers techniques et financiers est établi en collaboration avec les services de l'État (S.P.E. - C.S.P.), du Département de l'Aveyron (C.A.T.E.R.) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les travaux sont réalisés en régie par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc sous l'encadrement du technicien de la Cellule Opérationnelle Rivière. Une coopération active est menée avec les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.), la Fédération de pêche et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) afin de prendre en compte les besoins des espèces (faune et flore) dépendant des cours d'eau en fonction des enjeux de gestion définis sur le bassin versant.</p>	<p>peupliers dépérissants représentant un coût de travaux de 41 955,80 €  - Autres travaux pour la Commune de Lapanouse de Séverac à hauteur de 960,00 €.</p> <p>En 2009, les interventions en rivière ont été les suivantes :  - SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon : 2<sup>ème</sup> tranche de gestion : 9 sites d'entretien de la végétation, 6 sites de reboisement, 2 sites de restauration de berges par génie végétal pour un coût de travaux de 57 566,00 €  - SMBV de la Dourbie : 3<sup>ème</sup> troisième tranche de gestion : 7 sites d'entretien et/ou de remise à niveau de la végétation pour un coût de travaux de 35 845,00 €.</p> <p>En 2010, les interventions en rivière ont été les suivantes :  - SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon : 3<sup>ème</sup> tranche de gestion : une entreprise spécialisée est intervenue sur 5 sites d'entretien de la végétation, 2 sites de reboisement, 1 site de restauration de berges par génie végétal.  - SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron : 1<sup>ère</sup> tranche de gestion comprenant des interventions d'entretien de la végétation et de création ou de confortement de ripisylve (végétation des berges). Deux entreprises spécialisées sont intervenues sur 11 sites d'entretien de la végétation et de reboisement avec la mise en place de protection linéaire (clôtures) ou la mise à disposition de matériel pour une installation par les propriétaires riverains.  - SMBV de la Dourbie : 4<sup>ème</sup> quatrième et 5<sup>ème</sup> tranches de gestion des berges. Une entreprise spécialisée est intervenue sur 4 sites d'entretien de la végétation.  En 2010, ce sont près de deux cent propriétaires qui ont été concernés par les interventions sur les rivières Aveyron, Serre, Olip, Dourbie, Durzon, Cernon et Souzlon.</p> <p>En 2011, les interventions en rivière ont été les suivantes :  - SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon : 4<sup>ème</sup> tranche de travaux. Une entreprise spécialisée est intervenue sur 4 sites d'entretien de la végétation (Communes de Sainte-Eulalie de Cernon, Lapanouse de Cernon, Saint-Rome de Cernon, Roquefort sur Souzlon) pour un coût de travaux de 17 556,00 €.  - SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux comprenant des interventions d'entretien de la végétation et de création ou de confortement de ripisylve (végétation des berges). Deux entreprises spécialisées sont intervenues sur 3 sites d'entretien de la végétation et de reboisement avec la mise en place de protection linéaire (clôtures) ou la mise à disposition de matériel pour une installation par les propriétaires riverains. Suite à de mauvaises conditions météorologiques, la tranche n'a pu être achevée. Elle devrait se terminer au premier trimestre 2012. 27 200,00€ de travaux engagés en 2011 pour 81 023,00 € prévus.  - SMBV de la Dourbie : 5<sup>ème</sup> tranche du PPG : l'abattage de gros peupliers et l'évacuation d'embâcles ont été réalisés pour un coût de 9 840,00 €.</p>
--	---

Au total, en 2011, près de cent propriétaires ont été concernés par les interventions sur les rivières Aveyron, Serre, Dourbie, Cernon et Soulzon.

En 2012, les interventions en rivière ont été les suivantes :

- SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon : achèvement de la 4<sup>ème</sup> tranche de gestion : chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise SNPCRR (Cédric CAUVET), plus de 400 kg de déchets sur 1 250 ml de cours d'eau sur un site en aval de Saint-Rome-de-Cernon pour un coût de 17 676,00 € (réalisation 2011-2012) ; mise en œuvre de la 5<sup>ème</sup> tranche de gestion : chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise NATUREM (Nicolas CROS), interventions sur quatre sites (Communes de Saint-Rome-de-Cernon et Roquefort-sur-Soulzon), collecte de plus de 200 kg de déchets sur 950 ml de cours d'eau sur un des sites en aval de Saint-Rome-de-Cernon pour un coût de 22 272,00 €.

*Quelques éléments de bilan du PPG 2008-2012* : 35,1 km de linéaire de cours d'eau suivi ; 24 km environ ont fait l'objet d'une réactualisation de l'état des lieux, et sur lesquels des interventions ont été programmées,

15 km environ ont fait l'objet de travaux linéaires ; 255 m<sup>3</sup> de bois morts (embâcles) évacués ; 360 arbres morts environ, penchés, déperissants abattus ; 400 arbres environ plantés.

Montant total des travaux du PPG 2008-2012 : 171 153,00 € soit 4,88 €/ml ramenés à la totalité des cours d'eau suivis.

- SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron : achèvement de la 2<sup>ème</sup> tranche de gestion : chantiers d'entretien de la végétation, de plantations et de pose de clôtures, réalisés par l'entreprise José CABRAL sur 8 sites d'intervention (Communes de Gaillac d'Aveyron, Palmas/Laissac, Montrozier/La Loubière, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Lavernhe-de-Séverac, Recoules-Prévinquières) pour un coût de 80 607,00 € (réalisation 2011-2012). Engagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de gestion : chantiers d'entretien de la végétation réalisés par l'entreprise FOREST'M (Maxime POUGET) pour un coût de 43 575,31 €.

En 2013, les interventions en rivière ont été les suivantes :

- SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron : achèvement de la 3<sup>ème</sup> tranche de gestion : 9 sites d'interventions pour des plantations et de la mise en défens des berges (communes de Séverac-le-Château, Gaillac-d'Aveyron, Recoules-Prévinquières, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Saint-Saturnin-de-Lenne, Palmas et Lavernhe-de-Séverac) ; 4 sites d'interventions pour l'aménagement de points d'abreuvements du bétail (trois descentes aménagées dont deux doubles, et installation de deux pompes de prairies, communes de Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Coussergues et Gaillac-d'Aveyron) pour un coût de 51 053,00 €.

Engagement de la 4<sup>ème</sup> tranche de gestion : 5 sites d'interventions pour l'entretien des berges (communes de Lapanouse-de-Séverac, Buzains, Gaillac-d'Aveyron, Palmas et Bertholène) pour un

	<p>coût partiel de tranche de 14 014,00 €. Réalisation d'un chantier pilote sur le cours d'eau de la Serre, afin de diversifier les écoulements du cours d'eau et permettre de retrouver un équilibre morpho dynamique pour un coût de 16 423,00 €.</p> <p>- SMBV de la Dourbie : avec l'appui du bureau d'étude Gravelier-Fourcadier, suivi du chantier de la restauration de la chaussée de Trèves et réalisation de deux dispositifs de franchissement piscicole. Ces travaux font suite à l'étude lancée en 2011 et terminée au début de l'année 2013. Les travaux ont été exécutés pendant toute la période estivale par l'entreprise Sévigné. Ils ont représenté un important chantier pour cette commune. Désormais, la commune, propriétaire de l'ouvrage, est en conformité avec la réglementation vis-à-vis de la continuité écologique. Coût total des travaux de réfection du seuil de Trèves et de conception d'un dispositif de franchissement : 274 913,00 €.</p>
<p><b>* Gestion de l'érosion</b></p> <p>Le Parc aide à la mise en place de mesures agri-environnementales liées à la protection des eaux et des berges (protection rapprochée des cours d'eau par le maintien de la ripisylve). Le Parc participe à la restauration de la dynamique fluviale et au maintien des haies et des bandes enherbées dans les zones sensibles. La problématique « érosion » est intégrée dans les nouveaux documents d'urbanisme.</p>	
<p><b>* Mettre en œuvre des actions spécifiques ou les accompagner</b></p> <p>Des actions plus spécifiques concerneront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement du suivi des qualités physico-chimique et bactériologique des cours d'eau par les organismes compétents notamment dans le cadre de la Directive Cadre Européenne,</li> <li>- le respect des débits réservés sous la compétence des services de l'Etat et notamment du Service de Police de l'Eau (S.P.E.).</li> </ul>	
<p><b>* Contribuer à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.)</b></p> <p>Une soixantaine de communes est concernée par le risque d'inondation et seuls 3 P.P.R.I. sont actuellement approuvés. Le Parc participe à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations en collaborant avec les services de l'Etat et en participant aux réunions d'étapes. Il appuie les collectivités territoriales et les particuliers (camping) dans cette démarche. Il peut être force de proposition pour</p>	<p><b>* Participation à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)</b></p> <p>Une soixantaine de communes est concernée par le risque d'inondations.</p> <p>Le Parc a participé en 2008 et 2009 aux réunions concernant l'élaboration des PPRI de la Dourbie : communes de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines et des PPRI des communes du Tarn en amont de Millau ainsi que celui de Creissels.</p> <p>En 2010, le Parc a participé aux réunions concernant l'élaboration des PPRI du Dourdou.</p> <p>En 2011 et 2012, le Parc a participé aux réunions concernant l'élaboration des PPRI du Dourdou, du Rance et de la Sorgues.</p> <p>En 2013, le Parc a suivi l'élaboration des PPRI sur la Sorgues en amont de la Commune de Saint-</p>

<p>la mise en place de la gestion de système d'alerte (voir ci-après la carte de l'état d'avancement de l'élaboration des P.P.R.I.).</p>	<p>Affrique et sur le Dourdou à l'aval de Vabres l'Abbaye, ainsi que sur le bassin du Rance. Le Parc suit également la mise en œuvre de la directive inondation et la sélection des territoires à risques d'inondation (TRI) en lien avec la DREAL Midi-Pyrénées.</p>
<p><b>Article 5.1.6 : Diffuser son savoir-faire</b></p>	
<p>Fort de son expérience dans le domaine de l'eau, le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite diffuser son savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en transférant certaines actions au sein de différents réseaux des Parcs naturels,</li> <li>- en participant à la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et à la révision du S.D.A.G.E. Adour Garonne,</li> <li>- par des actions de sensibilisation et d'information du public : présentation du « Défi territorial » auprès d'organismes et du grand public, rédaction de documents d'information, participation à des journées spécifiques, colloques, salons, participation à des programmes de formation, encadrement de stagiaires, intervention dans des programmes de coopération.</li> </ul>	<p>Afin de faire connaître au grand public, le rôle du système karstique des Grands Causses, différentes actions de sensibilisation et d'information ont été conduites :</p> <p><b>* en 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des actions conduites dans le domaine de l'eau aux services de la DIREN Midi-Pyrénées.</li> <li>- Présentation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au LEGTA de La Canourgue.</li> <li>- Présentation des actions conduites dans le domaine de l'eau au CNAM.</li> <li>- Présentation du Défi territorial au SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron, aux Communes de Saint-Georges de Luzençon, de Creissels, au SIAEP du Causse Noir, à la Commune de Tournemire.</li> </ul> <p><b>* en 2008 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des actions conduites dans le domaine de l'eau au CNAM de Millau, au personnel de la DDJSVA de l'Aveyron et des autres départements de Midi-Pyrénées, aux étudiants de l'école Sup Agro Montpellier,</li> <li>- Présentation de la gestion territoriale de l'eau pour AgroParisTech à Clermont-Ferrand,</li> <li>- Présentation de l'étude hydrogéologique du Causse de Sauveterre lors des quinzièmes journées techniques de l'Association Internationale des Hydrogéologues,</li> <li>- Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif aux élèves du LEGTA de La Canourgue et aux élus dans différentes réunions.</li> </ul> <p>La Cellule Opérationnelle Rivière a réalisé deux documents de sensibilisation et d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un guide simplifié du contexte d'intervention en rivière à destination des élus des syndicats de rivière ayant conventionné avec le Parc,</li> <li>- une plaquette d'information sur le SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron à destination des propriétaires riverains de l'Aveyron et ses affluents.</li> </ul> <p><b>* en 2009 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des actions conduites dans le domaine de l'eau lors de la manifestation «Les pieds sur terre » à Millau en partenariat avec le club subaquatique Sud Aveyron,</li> <li>- Présentation de la gestion territoriale de l'eau aux étudiants d'AgroParisTech à Clermont-Ferrand (Master 2 : Sciences de l'Univers, Ecologie, Environnement - Parcours Hydrologie Hydrogéologie), de l'Université Pierre et Marie Curie,</li> </ul>

- Présentation du dispositif d'assainissement pour les eaux blanches (ovin-lait) dans le cadre de la semaine de l'eau à l'EPLA d'Albi Fonlabour du 26 au 30 janvier 2009,
- Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Parc au LEGTA de La Canourgue, aux élus à l'occasion de différentes réunions sur le territoire : Ayssènes, Brousse le Château, Viala-du-Tarn, Montlaur, Communauté de communes du Sévérageais, aux élus du département de l'Yonne dans le cadre des XX<sup>ème</sup> entretiens de Champignelles.

La Cellule Opérationnelle Rivière du Parc, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon a organisé une journée technique de sensibilisation à la gestion des cours d'eau et à la découverte des rivières Cernon et Souzlon auprès des élus de ce territoire.

La Cellule Opérationnelle Rivière a réalisé un document de sensibilisation et d'information pour les propriétaires riverains concernés par les travaux d'entretien de la végétation, une page de celui-ci est personnalisée en fonction de la zone de chantier.

**\* en 2010 :**

- Plusieurs réunions sur la protection et la préservation des bassins d'alimentation : le Brias (1<sup>er</sup> avril 2010 au Viala-du-Pas-de-Jaux), Homède, Boundoulaou, Travers Banc et Lissignol (1<sup>er</sup> avril 2010 à Creissels), Esparses-Mayrinhac (25 février 2010 à Vimenet),
- Participation à une conférence sur la source de l'Espérelle, aspects hydrogéologiques lors du 2<sup>ème</sup> festival « Millau les pieds sur terre » le 2 juillet 2010,
- Participation à une journée d'information et d'échanges sur la gestion des réseaux de suivi des eaux souterraines et la bancarisation des données sur ADES à Toulouse en décembre 2010,
- Présentation de la gestion territoriale de l'eau aux étudiants de l'Université Pierre et Marie Curie,
- Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif au LEGTA de la Canourgue.

**\* en 2011 :**

- Intervention sur la gestion territoriale de l'eau au lycée Jean Vigo le 4 février 2011
- Présentation sur les gaz de schistes et les impacts sur la ressource en eau : réunion d'information du 21 février 2011 à Sébazac, Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Fourniture d'éléments d'informations concernant la protection de la ressource en eau pour les exploitations ovins-lait non reliées au réseau d'adduction aux techniciens de la Confédération générale de Roquefort
- Protection et préservation des bassins d'alimentation d'Esparses-Mayrinhac, réunions avec les agriculteurs à Vimenet
- Présentation de la gestion territoriale de l'eau aux étudiants de l'Université Pierre et Marie Curie, de la Maison familiale Valrance à Saint-Sernin et au public lors de la journée sur le thème de l'eau

- Journée de sensibilisation auprès des membres de la CLE du SAGE Tarn amont, des maires et autres partenaires : caractéristiques géologiques du territoire du SAGE
- Présentation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) aux étudiants du LEGTA de la Canourgue.

Dans le cadre de sa mission pour le SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, la COR a participé à l'élaboration d'un guide du riverain sur la Vallée de l'Aveyron avec le CPIE du Rouergue. Après un premier travail en 2010, le guide est paru en mai 2011. Il permet de sensibiliser les propriétaires sur le fonctionnement de l'espace rivière, les droits et devoirs de chacun, les causes de perturbations et apporte des conseils pour la bonne santé des cours d'eau.

**\* en 2012 :**

- Présentation du fonctionnement du karst et des actions de protection : Immersion Caussenarde le vendredi 7 décembre 2012 à Millau, le 8 février 2012 à Florac dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Parc national des Cévennes,
- Présentation du Parc et des actions liées à l'eau le 8 novembre 2012 à l'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) ;
- Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif aux étudiants du LEGTA de la Canourgue ;
- Participation au magazine « des racines et des ailes », tournage sur les Grands Causses en abordant la problématique des eaux souterraines, les traçages, les grottes, les figures karstiques. Diffusion en mars 2013 ;
- Participation au tournage d'une vidéo sur les eaux souterraines par l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Réalisation de deux interviews avec des radios locales sur la qualité et sur les aspects quantité de la ressource en eau ;
- Rédaction d'un article pour la revue de l'Agence de l'eau « le Parc naturel régional des Grands Causses réhabilite l'assainissement non collectif, septembre 2012 » et d'une page pour le journal « Midi Libre ».

**\* en 2013 :**

- Notion de vulnérabilité et explications hydrogéologiques, le Taurin ou Fontaine des Douzes, Mairie de Saint-Rome-de-Tarn, 19 février 2013 ;
- Présentation du Parc et des actions liées à l'eau au Comité marocain de l'AIH (Association International des Hydrogéologues), 5 juin 2013 ;
- Présentation du réseau de mesures du Parc au Conseil général de la Lozère, 12 février 2013 ;
- Immersion caussenarde, sources de la Sorgues, du Durzon et de l'Espérelle, aspects hydrogéologiques dans le cadre des 50 ans de la Fédération Française de Spéléologie, 15 mai 2013 ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement des aquifères karstiques et spécificités, Journée d'information sur la protection et la gestion des ressources karstiques pour l'alimentation en eau potable - l'exemple du SIAEP du Larzac, 13 juin 2013 ;</li> <li>- Présentation du Parc, des actions liées à l'eau et des réseaux pour l'IRSTEA, Nant, 17 octobre 2013 ;</li> <li>- Comment un Parc peut-il participer à la préservation de la ressource : exemple du Parc naturel régional des Grands Causses, Les rencontres du karst à Gramat « Comment contribuer à une meilleure gestion de la ressource en eau sur le territoire karstique des Causses du Quercy ? », 25 octobre 2013 ;</li> <li>- Le karst et les actions liées à l'eau, rencontres des techniciens rivières du territoire du Parc, 12 décembre 2013 ;</li> <li>- Rédaction d'un article de presse « la spéléologie s'investit pour un karst durable », 11 mai 2013 ;</li> <li>- Réalisation d'une interview pour Radio Saint-Affrique : « le pompage d'essai au niveau du puits d'Aguessac, SIVOM du Tarn et du Lumentonnesque », décembre 2013.</li> </ul>
<p><b>ARTICLE 5.2 - PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES (BIODIVERSITÉ)</b></p>	
<p><b>Article 5.2.1 – Poursuivre la connaissance des espèces et des milieux</b></p>	
<p>La connaissance des données naturalistes et écologiques est la condition nécessaire et préalable à une bonne gestion environnementale. Elle est nécessaire à la compréhension du territoire, à l'appropriation des actions menées et bien entendu à leur évaluation.</p> <p>Sur cet objectif, dans une démarche partenariale et avec le concours du Comité scientifique, le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuit (affine ou engage) les études et inventaires utiles à une meilleure connaissance des habitats et des espèces, en particulier des espèces invasives, patrimoniales (castor, loutre), ou en régression (écrevisse à pieds blancs) ainsi que la préparation des dispositifs de gestion et de mise en valeur (par exemple pour la conservation d'espèces liées aux activités agricoles),</li> <li>- engage les inventaires là où le recueil de données est quasi-inexistant ou ancien, notamment sur les secteurs les moins emblématiques du territoire,</li> <li>- participe à la mise à jour des connaissances scientifiques des milieux et leur suivi,</li> <li>- porte à la connaissance tant à l'égard des partenaires institutionnels que des habitants et des visiteurs du Parc les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Suivi de la migration des oiseaux à Roquecézière</b> Voir article 8.4.3</li> <li>* <b>Caractéristiques de l'habitat de l'Ophrys d'Aymonin, orchidée endémique de la région des Grands Causses</b> Le laboratoire du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) du CNRS de Montpellier a sollicité le Parc pour travailler sur une orchidée endémique des Grands Causses, l'Ophrys d'Aymonin (<i>Ophrys aymoninii</i>) : détermination des caractéristiques de son habitat naturel, identification des menaces de disparition des populations, définition de modes de gestion favorables à leur conservation... Répartie essentiellement sur les Grands Causses aveyronnais, cette orchidée revêt une importance particulière au titre de la préservation de la biodiversité du Parc. Une journée de restitution des travaux a été organisée à Millau le 28 septembre 2007.</li> <li>* <b>Modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</b> Le Parc a été associé à la modernisation des ZNIEFF coordonnée par la DREAL Midi-Pyrénées et le Conservatoire botanique pyrénéen.</li> <li>* <b>Inventaire des arbres remarquables de l'Aveyron (action CFT)</b> Le CPIE du Rouergue et le Parc ont engagé une action commune visant à établir un inventaire des arbres remarquables du département de l'Aveyron. Le Parc porte l'inventaire des arbres sur son</li> </ul>

données ainsi recueillies et validées (voir article 8.4).

Les suivis d'espèces sauvages ordinaires, menés par les associations locales (chasseurs, entomologistes, chiroptérologues, botanistes, ornithologues...) sont encouragés au sein d'un groupe d'experts animé par le Parc.

Le Parc participe à la modernisation des Z.N.I.E.F.F. avec les services compétents de l'Etat (D.I.R.E.N.), les communes, les associations concernées. Ce travail peut amener des modifications de zonage des programmes de gestion et de protection des espaces naturels du Parc (voir ci-après la carte « Mesures de protection et politiques de conservation : Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O. »).

territoire selon une méthodologie commune au CPIE et au Parc afin d'assurer la cohérence du projet. Cette action a été engagée en 2008 :

- élaboration de la méthodologie et de la fiche d'enquête en groupe de travail : recherche de travaux effectués sur ce thème, recueil des connaissances sur le département, rencontre des opérateurs des inventaires sur le territoire du canton de Marcillac et sur le Parc, constitution d'un groupe d'experts et d'un réseau d'informateurs

- recensement des destinataires potentiels, élaboration d'une liste d'envois de la fiche enquête
- lancement de l'inventaire : élaboration et édition d'une affiche, d'un dépliant présentant l'opération, diffusion, organisation d'une conférence de presse, site internet, communes, professionnels de la forêt (exploitants forestiers, gestionnaires de forêts, entreprises de travaux, forestiers, etc.)

L'inventaire s'est poursuivi en 2009 et a permis le signalement de 300 arbres sur tout le département de l'Aveyron, lesquels ont fait l'objet d'un complément d'information (mesure, localisation GPS...). Un accompagnement pédagogique a été proposé par le CPIE du Rouergue à l'ensemble des établissements scolaires : primaire (cycle 3), collèges et lycées.

#### **\* Inventaire des écosystèmes forestiers remarquables du Parc (action CFT)**

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration et l'animation de la Charte forestière de territoire, la biodiversité et les forêts patrimoniales ont été définies comme un enjeu prioritaire. Dans cette logique l'ONF a proposé au Comité technique du mois de février 2008, un inventaire des forêts patrimoniales du Parc. Un groupe de travail s'est réuni le 22 mai 2008 pour affiner la méthode proposée.

La réalisation de cette action s'articule autour des phases suivantes :

- première phase : établissement d'une liste de sites d'intérêt patrimonial (2010)
- seconde phase : inventaires naturalistes (2010-2011).

En 2010, les premiers inventaires naturalistes ont débuté sur un échantillon de 10 sites, principalement des hêtraies (9 sites sur 10). La Chênaie verte de Peyrelade fait également l'objet d'inventaire liée à son statut particulier de formation forestière relique.

Les inventaires réalisés en 2010 sont les inventaires « oiseaux » et « chauves-souris ». Les inventaires « champignons » et « coléoptères saproxyliques » ont également débuté et se sont poursuivis en 2011. D'autres ont débuté en 2011 (« mousses » et « lichens »). Le Parc a accueilli en 2012 un stagiaire de l'Office National des Forêts afin de décrire ces forêts et caractériser la présence de bois mort.

Un rapport de synthèse a été rédigé et une plaquette d'invitation à la découverte de la forêt, valorisant les résultats de l'inventaire a été conçue.

#### **\* Travail de recherche sur la caractérisation de l'habitat de l'Ophrys de l'Aveyron**

Le Parc a prolongé le partenariat engagé en 2008 dans le cadre du diagnostic territorial et de la définition de perspectives d'aménagement sur le site de la Devèze de Lapanouse-de-Cernon, avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) de Montpellier (voir article 5.2.3) par

	<p>l'élaboration d'une nouvelle convention de recherche (2009-2010) pour une meilleure connaissance de l'Ophrys de l'Aveyron afin de préciser les enjeux de conservation de cette espèce endémique des causses, de définir la cartographie de sa répartition, et les caractéristiques de son habitat...</p> <p>Les données historiques de répartition de cette orchidée emblématique du territoire ont ainsi été actualisées (relevés GPS, bibliographie) montrant la réduction du nombre de stations (localisations géographiques).</p> <p><b>* Etude de la répartition de l'Apollon sur le Causse Noir</b></p> <p>Ce papillon est une espèce protégée en France, et on en trouve une petite population sur le Causse Noir. Un partenariat a été engagé en 2009 avec l'association naturaliste MEANDRE pour actualiser les données de répartition de l'espèce sur la zone du Parc. Les deux années de prospection 2009 et 2010 démontrent une forte baisse des indices de présence du papillon ; l'analyse des résultats montre que l'évolution naturelle des milieux caussenards, dans des conditions de déprise agricole, aboutit à la disparition des espèces végétales dont dépend l'Apollon. Le rapport d'étude (en cours) tentera de formuler des propositions d'actions en faveur de cette espèce.</p>
<p><b>Article 5.2.2 - Animer une démarche concertée</b></p>	
<p>La gestion des espaces naturels dans un territoire aussi vaste et aussi imprégné de l'activité humaine que le Parc naturel régional des Grands Causses, ne peut se concevoir sans un partenariat actif et un large consensus impliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la population, les propriétaires fonciers et les responsables locaux,</li> <li>- les collectivités publiques et les organismes socioprofessionnels,</li> <li>- les établissements publics impliqués dans la gestion des habitats et des espèces (O.N.C.F.S., C.S.P., O.N.F...),</li> <li>- les milieux scientifiques et associatifs.</li> </ul> <p>Par ses instances de concertation ouvertes à tous et sur l'ensemble du territoire, par son équipe pluridisciplinaire et ses partenariats, le Parc assume la liaison et l'animation de démarches collectives et concertées de gestion et de préservation.</p> <p>Des réseaux d'experts et comités de suivi existent déjà pour des enjeux spécifiques de conservation (protection de sites de reproduction de vautour percnoptère et de craves à bec rouge contre les risques de dérangement liés aux activités de vol libre et de via ferrata). De tels comités sont constitués</p>	<p><b>* Trame écologique du Massif Central avec extension vers les Pyrénées</b></p> <p>En 2007, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a lancé un appel à projets à destination des Parcs naturels régionaux. Destiné à favoriser la mise en œuvre d'actions innovantes, il portait sur trois thématiques : la qualité des paysages, la trame écologique et les plans climats.</p> <p>Le Parc des Grands Causses a répondu à cet appel à projet dans le cadre de l'association IPAMAC, sur la base d'un projet intitulé « Corridors Massif Central » dont l'objectif est d'identifier un réseau écologique avec extension vers les Pyrénées dans la trame écologique dite trame verte et bleue nationale.</p> <p>Ce dossier de candidature a été retenu en 2008. Un chargé de mission du Parc des Grands Causses a été désigné comme référent pour les questions relatives au Système d'information géographique. Une chargée de projet a été recrutée le 3 novembre 2008 au sein de l'IPAMAC pour conduire l'opération. Le premier semestre de l'année 2009 a permis de rassembler différentes données et de définir plus finement les méthodes d'analyse avec le CEMAGREF de Montpellier et le CRENAM à l'Université de Saint-Etienne. Les premiers résultats de l'étude ont été donnés au second semestre.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, le Parc a également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mis en place un site Internet dédié au projet (<a href="http://www.trame-ecologique-massif-central.com">http://www.trame-ecologique-massif-central.com</a>) et assuré la maintenance du site,</li> <li>- assuré une présentation de l'état d'avancement du projet au MEDDM le 06 juillet 2009,</li> <li>- effectué une présentation de l'état d'avancement du projet au Conseil Scientifique Régional du Paysage et de la Nature (CSRPN) de Midi-Pyrénées le 04 septembre 2009,</li> <li>- participé à la table ronde sur la Trame verte et bleue lors des troisièmes Rencontres naturalistes de</li> </ul>

selon les besoins par les maîtres d'ouvrage des opérations, ou par le Parc, à la demande d'un partenaire de l'opération (aménagement d'aires d'envol, équipement de via ferrata ou de voie d'escalade...).

Le Parc travaille en étroite collaboration avec les réseaux existants (association I.P.A.M.A.C., groupe « corridors » de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France...) à la définition des continuums écologiques. A l'échelle de son territoire, des déclinaisons par entité géographique et/ou par bassin versant permettront la mise en œuvre d'actions de restauration des corridors écologiques. Ce volet d'actions est mené en concertation avec les utilisateurs et exploitants des espaces prioritairement identifiés.

Midi-Pyrénées le 22 novembre 2009.

Ce projet s'est achevé par un séminaire de restitution le 18 janvier 2011 et a permis de produire diverses données et résultats :

- une cartographie affinée de l'occupation des sols et des pistes méthodologiques pour approfondir ce travail,
  - une cartographie du potentiel écologique sur l'ensemble du territoire et des réservoirs de biodiversité potentiels à l'échelle du Massif Central,
  - une cartographie d'une trame écologique potentielle du Massif Central aux Pyrénées.
- Malgré leurs limites, ces premiers résultats donnent un aperçu du fonctionnement des écosystèmes à l'échelle de tout un massif de montagne.

**\* Maintien de la biodiversité des territoires ruraux du Massif Central à travers la préservation de la qualité et la fonctionnalité des milieux ouverts herbacés (prairies et pelouses)**

Dans la continuité du précédent programme, l'IPAMAC a élaboré en 2011 un dossier relatif à la trame agropastorale. En effet, les prairies naturelles, les pelouses et les landes constituent un support majeur de la biodiversité du Massif Central. Avec 62% de la surface utile agricole dédiée à la production fourragère et 86% du territoire voué à l'élevage, les surfaces toujours en herbe connaissent un déclin accéléré depuis ces dernières décennies. Le projet porté par IPAMAC avec les Conservatoires botaniques régionaux et les Conservatoires régionaux des espaces naturels, en association avec la profession agricole (Chambres d'agriculture au travers du SIDAM, Pôle AOP fromager du Massif Central) a pour objectifs :

- l'élaboration d'un observatoire des systèmes herbacés,
- l'élaboration d'une méthode de cartographie reproductible
- et la mise en œuvre d'opération de gestion et de restauration de la trame agropastorale.

Le site Internet déployé pour le précédent projet <http://www.trame-ecologique-massif-central.com>, est en totalité maintenu et administré en interne par le Parc des Grands Causses ; celui-ci a été totalement refondu et est constamment mis à jour.

**\* Trame verte et bleue dans les espaces agricoles**

En liaison avec la Fédération des Parcs et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le Parc a répondu en 2009, à l'appel à projet du Ministère en charge de l'agriculture (en lien avec le Ministère de l'écologie) : "Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole". Cet appel à projet vise à l'identification des questionnements, des freins, des leviers relevés par les animateurs de territoires et les conseillers agricoles pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue en milieu agricole au niveau national

Le Parc et la Chambre d'agriculture, au travers des expérimentations menées localement, ont dégagé des préconisations pour des mesures pertinentes, inscrites dans la durée en faveur de la

préservation de la trame des prairies permanentes et des pelouses caussenardes ainsi que de la gestion de la ressource en herbe pour une plus grande autonomie fourragère des exploitations... Ils ont également fait remonter les inquiétudes ressenties par le monde agricole à propos de cette nouvelle politique environnementale.

**\* Manifestations et évènements autour du thème de la « Trame verte et bleue »**

En 2010, le Parc a :

- organisé une journée thématique autour de la question de la Trame verte et bleue le 5 juin dans le cadre des Journées nature de Midi-Pyrénées et des conférences territoriales prévues au projet porté par l'IPAMAC,
- présenté le projet « Trame écologique du Massif Central » lors d'un « Petit déjeuner » de l'ARPE le 18 juin,
- présenté l'état d'avancement du projet « Trame écologique du Massif Central » au colloque de restitution de l'appel à projet le 29 juin,
- présenté le projet « Trame écologique du Massif Central » et le concept général de Trame écologique lors d'une réunion de l'association France Nature Environnement Midi-Pyrénées le 16 décembre.

**\* Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées**

La rédaction du SRCE de Midi-Pyrénées, qui a débuté en 2011, est en cours d'achèvement. Le rapport du SRCE sera soumis pour avis aux collectivités et à l'autorité environnementale dans le cadre d'une consultation officielle puis soumis à enquête publique en 2014.

Le Parc des Grands Causses est associé à son élaboration et a été invité à apporter une analyse technique lors de diverses réunions. Au mois de décembre 2013, le Parc a présenté l'action des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées lors de la réunion du Comité régional Trame verte et bleue.

**\* Identification d'une Trame écologique des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées**

A la suite de la cartographie de l'occupation du sol (voir article 8.4.1), l'identification d'une Trame écologique des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées a été lancée en juillet 2013. Elle consiste à réaliser le diagnostic de la Trame verte et bleue, c'est-à-dire à cartographier les réservoirs de biodiversité, les éventuelles zones relais, les corridors écologiques et à définir la fonctionnalité de la trame du territoire à partir de la cartographie de l'occupation du sol. Ce diagnostic s'inscrit dans la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées afin de permettre au Parc et aux collectivités d'assurer la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ; en outre, ce diagnostic consolidera de manière substantielle l'état initial de l'environnement du rapport de présentation du SCOT du Parc.

Ce travail est suivi par un Comité technique régional regroupant les Parcs, les financeurs, des scientifiques et des partenaires techniques (CRPF, Chambre régionale d'agriculture, Fédération

	régionale des chasseurs...) et un groupe de travail territorial dans chacun des Parcs.
<b>Article 5.2.3 - Sauvegarder les habitats naturels qui caractérisent les Grands Causses</b>	
<p><b>* Les pelouses sèches</b></p> <p>Pour ces milieux symboliques des Grands Causses, le Parc avec ses partenaires et principalement la profession agricole, favorisent une gestion sur du long terme. Les actions de gestion menées depuis 10 ans ont démontré la nécessité du maintien d'une activité économique, l'élevage ovin, pour préserver ces milieux menacés.</p> <p>L'enjeu pour la conservation ou la restauration de ces milieux dont la biodiversité est remarquable, repose sur la pérennité d'activités agricoles maîtrisées et techniquement accompagnées.</p> <p>La mise en place des actions définies dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000, la sensibilisation des populations concernées, doivent être accompagnées d'autres actions complémentaires indispensables au bon fonctionnement durable des écosystèmes caussenards : restauration et conservation des maillages (haies, murets, points d'eau...), développement d'actions sylvopastorales (complémentarité bois-parcours)...</p>	<p><b>* Diagnostic et propositions de gestion et d'aménagement du site de la Devèze de Lapanouse-de-Cernon</b></p> <p>En 2008, l'Université des Sciences et Techniques Montpellier 2, en collaboration avec des chercheurs du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) a proposé au Parc de faire travailler un groupe d'étudiants du Master 2 professionnel Développement et Aménagement Intégré des Territoires (DAIT). Le Parc, dans la continuité du travail engagé sur la Devèze de Lapanouse-de-Cernon dans le cadre de Natura 2000, a confié une étude de diagnostic : « Diagnostic territorial et perspectives d'aménagement sur le site de la Devèze de Lapanouse-de-Cernon ». Le travail a permis de mettre en lumière des perspectives d'aménagement et de valorisation de la commune, en donnant la parole aux habitants, acteurs et visiteurs du territoire. La restitution par les étudiants auprès de la population a permis de juger de l'intérêt que revêt le site pour la commune.</p> <p><b>* Réalisation d'un plan de gestion de la propriété communautaire de Roquesaltes</b></p> <p>En 2008, à la demande de la Communauté de communes Millau Grands Causses, le Parc a réalisé des propositions pour un plan de gestion du site. Il s'agit, à partir d'une cartographie fine des différents habitats présents, de proposer des mesures de gestion favorables à la conservation de la biodiversité (milieux ouverts, rochers...). Les élus de la Communauté de communes Millau Grands Causses disposent ainsi d'un outil d'aide à la décision pour la protection et la valorisation de ce site emblématique (site Natura 2000, site classé).</p>
<p><b>* Les zones humides</b></p> <p>La préservation des zones humides est un objectif important du Parc, tant leurs rôles sont multiples : préservation de la ressource en eau, rôle de tampon lors de crues, rôle d'« oasis » sur les causses, réservoirs de biodiversité... mais également maillons dans les chaînes alimentaires, lieux de reproduction indispensables pour des espèces animales... Tous les types de zones humides sont concernés par les actions de préservation : tourbières (dans et hors sites Natura 2000 et Z.N.I.E.F.F.), mares temporaires, marais... Le Parc avec ses partenaires s'attache à améliorer sa connaissance des zones humides (types, répartition selon les entités paysagères, état de conservation...).</p> <p>Il peut également s'impliquer ou être le relais des programmes de conservation en cours : journées mondiales des zones humides, pôle relais et groupe mares de la</p>	<p><b>* Inventaire des points d'eau sur le Causse Noir</b></p> <p>Une cartographie des principaux points d'eau, naturels et artificiels du Causse Noir a été établie. De nombreux partenaires ont été associés à ce travail : ONF, associations de randonnée et naturalistes, chasseurs, ONCFS...</p> <p>Ce travail a été poursuivi dans le cadre de l'inventaire des zones humides du territoire du Parc.</p> <p><b>* Inventaire des zones humides du territoire du Parc : état des lieux de la connaissance et élaboration d'une stratégie de cartographie</b></p> <p>Le Parc a réuni le 11 décembre 2008 lors d'une première réunion les partenaires locaux impliqués dans la gestion et la préservation des zones humides du point de vue de la ressource en eau et de la conservation de la biodiversité afin de définir une méthode d'inventaire qui répondent aux attentes du territoire.</p> <p>Objectifs de l'étude engagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire l'état des lieux de la connaissance des milieux, espaces ou ouvrages répondant à la définition d'une zone humide, les surfaces en eau temporaires ou non (mares, lavognes...) et des ensembles de petites zones humides d'intérêt patrimonial ou fonctionnel de surface individuelle inférieures à ce</li> </ul>

<p>Fédération des Parcs naturels régionaux de France...</p> <p>Le Parc peut appliquer la notion de corridor biologique en créant un réseau des zones humides concernant l'ensemble des entités paysagères du Parc. Des actions de sensibilisation et de valorisation en partenariat avec les socio-professionnels permettent de valoriser ces milieux et de favoriser l'émergence des actions de restauration et / ou de création de zones humides, en fonction des enjeux biologiques identifiés.</p>	<p>seuil,</p> <p>- établir dans un deuxième temps une typologie et proposer un protocole d'inventaire des zones humides en lien avec un groupe de travail constitué des acteurs du territoire et animé par le Parc.</p> <p>En 2009, le Parc a finalisé le cahier des charges de l'étude afin de répondre aux exigences techniques des co-financeurs, lancé une consultation et sélectionné le prestataire. Il a également finalisé les dossiers de demandes de subventions.</p> <p>La phase de diagnostic confiée à la SCOP SAGNE débuté en avril 2010 a été finalisée en 2011. Considéré comme quasiment vierge de zones humides à l'exception des Monts du Lévézou et des ripisylves, le Parc des Grands Causses révèle une grande diversité de situations propices aux zones humides.</p> <p>A la suite de ce travail, un cahier des charges précis a été élaboré pour mener la campagne d'inventaire de terrain.</p> <p><b>* Inventaire des zones humides du territoire du Parc</b></p> <p>La campagne d'inventaire de terrain a débuté en juin 2012. Une première saison de prospection a permis aux équipes de l'inventaire d'appréhender le terrain et mieux connaître les différents types de zone humides et les outils de l'inventaire. Une deuxième saison de prospection a eu lieu en 2013.</p>
<p><b>* Le milieu forestier</b></p> <p>Les forêts du Parc offrent une remarquable diversité biologique ainsi qu'une grande variété structurale et dynamique découlant fréquemment de modes anciens d'utilisation. Il est nécessaire de prendre en compte cette forte valeur patrimoniale dans la gestion de la forêt. Des actions à mettre en œuvre ont été identifiées dans la Charte forestière de territoire (voir articles 5.8 et 6.1.1.) et en particulier les actions :</p> <p>- 5 : Protéger un patrimoine forestier remarquable (création de réserves biologiques intégrales ou dirigées dans les forêts O.N.F.)</p> <p>- 6 : Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.</p> <p>Le Parc est associé à deux Plans de Développement de Massifs en cours sous la maîtrise d'ouvrage du C.R.P.F. et au Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale des Grands Causses (ensemble des forêts domaniales des causses), sous la maîtrise d'ouvrage de l'O.N.F.</p>	<p>Voir articles 5.2.1, 5.8 et 6.1.1.</p>
<p><b>* Le milieu souterrain</b></p> <p>Le territoire du Parc dissimule une quantité importante de</p>	<p><b>* Protection de l'Aven Noir</b></p> <p>A la suite de la découverte d'un nouveau réseau de l'Aven Noir, un dossier de classement a été lancé</p>

cavités (grottes, gouffres, avens) qui sont une des composantes du patrimoine naturel. Certaines sont connues mais la plupart sont à découvrir. Quelques cavités sont rares et exceptionnelles (Balme del Pastre, Aven Noir, réseau du Gourp...).

Comme pour l'ensemble du patrimoine naturel, l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc contribue à approfondir la connaissance de ce milieu souterrain et à suivre son évolution afin de mener ou susciter des actions :

- de protection et de gestion des sites les plus vitaux pour la sauvegarde du milieu souterrain : faune, géomorphologie, remplissage détritique et chimique. Celles-ci peuvent aller de l'interdiction (temporaire ou définitive) de pénétrer le site à la simple déclaration de visite en mairie ou être soumises à des conditions de gestion. Ces mesures sont définies en partenariat avec le Comité régional de spéléologie, dans l'esprit de la « Charte du spéléologue » qui souhaite défendre le libre accès raisonné et durable aux sites. Les cavités concernées sont situées sur les avant-causses et les Grands Causses. Ces mesures de gestion permettent en outre de mieux connaître les expéditions effectuées et donc de mieux intervenir au niveau de la protection et, le cas échéant, en matière de secours,

- de dépollution de sites : opérations à prévoir dans les cavités souterraines gravement polluées en milieu karstique, en collaboration avec le Comité régional de spéléologie qui a réalisé un inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique en 2002.

Les spéléologues sont des observateurs des zones pénétrables du karst et des acteurs privilégiés dans les domaines de la connaissance et de la protection des milieux karstiques et du monde souterrain.

Un seul Arrêté de Protection de Biotope existe sur le territoire du Parc (protection des chauves-souris dans une grotte), mais d'autres mesures de protection (A.P.B., réserves régionales, sites inscrits...) ou de reconnaissance

en 2007 à la demande des communes concernées, dont la Commune de Nant où se trouve l'entrée du réseau.

Les ¾ des galeries souterraines de l'Aven Noir sont dans le département du Gard sur les communes de Revens, Lanuejols et Trèves. On rappellera que d'après les experts scientifiques, c'est une des plus belles cavités connues à ce jour en France (richesse patrimoniale des concrétions, galeries imposantes, histoire géologique des Grands Causses inscrit dans cette cavité...).

Le Parc a participé à l'élaboration des études de protection.

Le projet de classement a été présenté à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et a reçu un avis favorable. L'Aven Noir et ses abords ont été classés par décret du 30 août 2012. Le territoire du Parc compte désormais un des plus beaux sites naturels souterrains classés en France de par ses concrétions, ses volumes et son développement (plusieurs kilomètres de galeries) ainsi que son intérêt scientifique.

#### **\* Protection de l'Aven des Perles**

La procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a abouti en XXX. Cette grotte située sur la Commune de Mélagues abrite des perles remarquables (sphériques, ovales ou en forme de toupie).

#### **\* Inventaire des cavités de l'Aveyron**

En 2008, le Parc a été associé à l'inventaire des cavités du département de l'Aveyron qui doit permettre notamment d'améliorer les conditions d'intervention en cas de secours. Cet inventaire a été réalisé par le BRGM de Midi-Pyrénées.

<p>scientifique (Z.N.I.E.F.F., réseau Natura 2000) peuvent être décidées en accord avec les différents acteurs concernés et les propriétaires.</p> <p>Ces actions de protection sont menées en étroite collaboration avec, en particulier, les clubs locaux de spéléologie, le Comité régional de spéléologie et sa commission environnement et scientifique, le Comité départemental de spéléologie et le Comité scientifique du Parc.</p>	
<p><b>* Les patrimoines fossilifère et paléontologique</b></p> <p>Le patrimoine géologique du Parc est remarquable avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la richesse en ammonites et fossiles dans les formations du jurassique (dont les ammonites),</li> <li>- les empreintes de dinosaures au niveau des formations liasiques,</li> <li>- les rostrés de bélemnites dans les marnes, principalement du toarcien,...</li> </ul> <p>Le Parc contribue à dresser l'inventaire du patrimoine géologique du territoire du Parc (sites minéralogiques, fossilifères, et paléontologiques) en collaboration avec les associations locales et notamment le club millavois de géologie.</p> <p>Dans certains secteurs du Parc (Rivière-sur-Tarn, Tournemire...), en raison de la qualité géologique, de l'existence de stratotypes, ou de l'existence de sites fossilifères ou minéralogiques de grand intérêt, l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc, en concertation avec les intéressés, peut mettre en œuvre des mesures à caractère juridique ou réglementaire de nature à assurer la protection de ce patrimoine.</p> <p>En particulier, les prélèvements peuvent être soumis à autorisation dans le cadre de programmes de recherche ou d'enseignement sur les sites les plus menacés, voire interdits. Dans le cadre de recherches scientifiques, et sous le contrôle du Comité scientifique du Parc, le matériel prélevé peut rester propriété du Parc et être déposé dans un établissement à vocation de conservation et de recherche.</p>	<p><b>* Inventaire du patrimoine géologique de l'Aveyron</b></p> <p>En 2008, le Parc a participé à l'inventaire du patrimoine géologique de l'Aveyron en partenariat avec la DIREN et la Conférence Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) dans le cadre d'une action nationale. Cette action découle de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 qui a étendu l'inventaire du patrimoine naturel national à la géologie.</p>

<p>Le Parc aide à la création de collections de référence, de documentation spécialisée, d'actions de communication et de sensibilisation du grand public et des scolaires, et soutient les projets de valorisation du patrimoine géologique (création de sites pédagogiques ou de Maison de la géologie).</p>	
<p><b>* Les autres milieux caractéristiques des Grands Causses</b></p> <p>La fonctionnalité des territoires caussenards implique la bonne conservation des éléments constitutifs (falaises, gorges, plateaux, points d'eau...).</p> <p>Le Parc peut donc être amené à proposer (ou se voir proposer) la mise en place de protections (A.P.B., réserves régionales, Z.P.S...) en réponse à des menaces de rupture des éléments concernés (aménagement de falaises, destruction de zones humides...).</p> <p>A la demande du Conseil général de l'Aveyron, le Parc a participé à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine naturel du département, en vue de préciser les possibilités d'utilisation de la T.D.E.N.S.. Etant donné la richesse du Parc en zones potentiellement éligibles à la T.D.E.N.S., il est un interlocuteur privilégié du Conseil général de l'Aveyron pour la mise en place d'actions de gestion et de valorisation des sites naturels sensibles.</p> <p>Le Parc assure une veille permanente sur le devenir du patrimoine naturel des Grands Causses. Il s'efforce de faciliter, en relation avec ses partenaires, la mise en œuvre de programmes et d'actions expérimentales en lien avec les objectifs de connaissance et de conservation du patrimoine naturel de son territoire. Le Parc contribue ainsi aux plans nationaux de restauration d'espèces en cours* ou en projet, mis en œuvre par le Ministère chargé de l'écologie, pour les espèces présentes sur son territoire: outarde*, chouette chevêche*, pies-grièches*, busards, ortolan, oedicnème.</p>	<p><b>* Conseil aux collectivités locales</b></p> <p>Le Parc apporte des conseils techniques et des éléments scientifiques aux collectivités à l'occasion de leurs demandes auprès du Conseil général de l'Aveyron dans le cadre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS).</p> <p>En 2008 : Fondamente, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Montlaur</p> <p>En 2009 : Fondamente, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Montlaur, Tournemire</p> <p>En 2011 : élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement du cirque de Tournemire et expérimentation de conseils en matière d'aménagement de « Cœur de ferme » dans le cadre d'un réseau de visites de ferme et de la procédure « Espace Naturel Sensible » du Rougier de Montlaur sur les Communes de Camarès et de Montlaur.</p> <p>Le Parc est membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) mise en place par le Conseil général de l'Aveyron dans le cadre du Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature.</p>
<p><b>Article 5.2.4 - Mettre en place le réseau Natura 2000</b></p>	
<p>En s'appuyant sur les outils et procédures définis pour la protection et la gestion de ces habitats naturels, le Parc met</p>	<p><b>* Elaboration des Documents d'objectifs Natura 2000</b></p> <p>- PM : Causse Noir et ses corniches : DOCOB validé le 3 février 2004</p>

en place un réseau d'espaces protégés, composé des 19 sites de son territoire proposés à l'inscription au réseau Natura 2000.

La définition et le choix de ces sites, tous issus initialement des inventaires Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O., reposent sur l'application des deux directives européennes :

- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, (sites désignés Zones de Protection Spéciales),
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (sites désignés Zones Spéciales de Conservation).

Cette liste a été proposée par les services de l'Etat. Elle conduira à la création du réseau Natura 2000 sur le Parc, par la désignation des Sites d'Intérêt Communautaire (Z.S.C. et Z.P.S.).

Parmi les sites proposés au réseau Natura 2000, certains sont d'ores et déjà pourvus d'un document d'objectifs (« Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Tourbières du Lévézou », « Plateau et corniches du Guilhaumard »); pour d'autres, la démarche est en cours : « Gorges de la Vis et de la Virenque », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » incluant quatre Z.S.C., « Serre de Cougouille, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux ».

Le Parc est l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour :

- l'élaboration des documents d'objectifs,
- l'animation des documents d'objectifs (animation des comités de pilotage et des actions, soutien technique et administratif aux partenaires...),
- la mise en place des mesures de gestion et de conservation préconisées dans les documents d'objectifs.

- PM : Cirque et Grotte du Boundoulaou : DOCOB validé le 3 juillet 2003
- PM : Plateau et corniches du Guilhaumard : DOCOB validé le 11 octobre 2005.

En mars 2007, les DOCOB des sites « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » et « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul des Fonts et de Tournemire » ont été validés.

#### \* **Autres Documents d'objectifs sur le territoire**

- Site « Tourbières du Lévézou » : Rural concept est la structure animatrice du site qui ne concerne que partiellement le territoire. Le Parc est invité aux réunions du Comité de pilotage.
- Site « Gorges de la Vis et de la Virenque ». Le Parc est membre du Comité de pilotage. Ce dernier a validé le Document d'objectifs rédigé par le CPIE des causses méridionaux le 24 juin 2014.
- Site « Haute vallée du Lot ». Le rédacteur du DOCOB est Rural concept ; il devrait être validé en 2014. Le Parc est présent depuis le début de la rédaction du DOCOB, aux comités de pilotage et groupes de travail ; seules les communes de Saint-Saturnin-de-Lenne et de Saint-Laurent d'Olt sont concernées pour le Parc.

#### \* **Réalisation du document d'objectifs « ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte », « ZSC Buttes témoins des avant-causses, Gorges du Tarn, Gorges de la Jonte »**

Le Comité de pilotage mis en place pour le suivi de la démarche a été installé le 16 juin 2009. Des études ont été confiées à divers prestataires : LPO Grands Causses, Chambre d'agriculture, ONF, SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte, Fédération des chasseurs de l'Aveyron, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées. L'état des lieux a été présenté lors du second comité de pilotage qui s'est tenu le 11 décembre 2009. Les enjeux et priorités de conservation des habitats et des espèces ont été validés. Les groupes de travail thématiques se sont réunis en 2010 et 2011 pour élaborer des actions de gestion en réponse aux enjeux de conservation des habitats et des espèces. Le programme d'actions a été validé par le Comité de pilotage le 15 novembre 2012. Le document d'objectifs a été validé lors de la dernière réunion du Comité de pilotage le 14 décembre 2012.

#### \* **Réalisation du document d'objectifs « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges »**

Le Comité de pilotage mis en place pour le suivi de la démarche a été installé le 22 octobre 2010. Des études ont été confiées à divers prestataires : Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA), Conservatoire régional des Espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN). Ces études ont fait l'objet d'une validation par les membres du Comité de pilotage du site le 25 septembre 2013. Il en ressort une relativement bonne conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, et la présence avérée du barbeau méridional, poisson d'intérêt communautaire non

Le Parc conduit cette mission dans le respect des principes énoncés à l'article 5.2.1 et s'appuie sur des partenariats extérieurs qui sont notamment développés avec l'O.N.F., le C.R.P.F., la Chambre d'agriculture, l'A.D.A.S.E.A., la Fédération départementale de la pêche, l'O.N.C.F.S., les associations et structures naturalistes, les laboratoires universitaires...

Dans le prolongement de l'animation des sites Natura 2000 (17 Z.S.C. et 2 Z.P.S.) et de la démarche de concertation qui la fonde, le Parc peut être amené à définir des sites à protéger (R.B.I., réserves régionales, A.P.B. ...).

listé dans la bibliographie du site jusqu'à présent. La présence du castor et de la loutre est confirmée ; leur progression sera à suivre le long du Tarn dans les secteurs encore favorables à ces espèces rares et fragiles.

Les réunions de groupes de travail thématiques « eau, tourisme », « agriculture, sylviculture » ont eu lieu en novembre 2013 pour définir un programme d'actions en réponse aux enjeux identifiés dans le périmètre du site Natura 2000 : maintien des prairies naturelles et des ripisylves, suivi des espèces animales (castor, loutre, libellules...)...

**\* Animation des Documents d'objectifs Natura 2000 pour lesquels le Parc est structure animatrice**

***Actions d'animation réalisées en 2007 :***

Le Parc a réalisé 8 diagnostics pastoraux sur les sites « Causse Noir et ses corniches », « Plateau et corniches du Guilhaumard » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.

Pour le site « Cirque et grotte du Boundoulaou », il n'y a pas eu d'animation en 2007. Une réflexion a été menée sur la mise en place d'un suivi scientifique des populations de chauve-souris sur 3 ans.

***Actions d'animation réalisées en 2008 :***

- 6 diagnostics éco-pastoraux ont été réalisés « Cirques de Tournemire et de Saint-Paul-des-Fonts, Serre de Cougouille », « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux », « Plateau et corniches du Guilhaumard » avec une prestation de la Chambre d'agriculture.

- Inventaire des chemins cadastrés sur le Guilhaumard : ce travail réalisé par l'équipe d'agents du Parc a consisté à identifier les différents chemins et sentiers du site Natura 2000.

- Rédaction de la charte Natura 2000 pour les sites « Causse Noir et ses corniches », « Plateau et corniches du Guilhaumard ». Elle permet aux propriétaires signataires de pouvoir être exonérés de la taxe sur le foncier non bâti. La charte définit les engagements à respecter pour assurer une bonne gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire. Elle est destinée essentiellement aux propriétaires forestiers, qui tirent peu de revenus des forêts biologiquement intéressantes mais peu productives.

- Rédaction d'un bulletin annuel Natura 2000. Afin de valoriser les différents acquis de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le territoire du Parc, un bulletin a été réalisé, diffusé à 300 exemplaires et mis en ligne sur le site Internet du Parc. Il présente des cas concrets d'actions mis en œuvre en 2008.

***Actions d'animation réalisées en 2009 :***

- Réalisation de diagnostics éco-pastoraux : 11 diagnostics éco-pastoraux ont été réalisés sur les exploitations volontaires des sites « Cirques de Tournemire et de Saint-Paul-des-Fonts, Serre de

Cougouille », « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux », « Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches » avec une prestation de la Chambre d'agriculture.

- Élaboration de contrats Natura 2000. Les possibilités de contrats Mesures Agro-environnementales TERitorialisées MATER (Natura 2000) ont permis à 17 exploitations de s'engager dans cette démarche en faveur d'une meilleure gestion des parcours pour la conservation de la biodiversité. Le cahier des charges définit des périodes, dates de pâturage, pression de pâturage...

La Commune de Lapanouse-de-Cernon s'est engagée dans un contrat Natura 2000 afin de bénéficier d'aides financières pour l'aménagement de la Devèze : pose de clôtures, création de points d'eau et passages de clôtures. L'objectif est de mettre en place un pâturage (bovins Aubrac) adapté aux usages multiples du site et aux enjeux de conservation de la biodiversité végétale. Cette action est menée en collaboration avec les botanistes connaisseurs des lieux et avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.

Un article a été consacré à cette opération dans la revue « Natura...Venir » de la DREAL Midi-Pyrénées.

- Rédaction de la charte Natura 2000 pour les sites « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul des Fonts et de Tournemire ».

- Rédaction d'un bulletin annuel Natura 2000. Afin de valoriser les différents acquis de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le territoire du Parc, un bulletin présente des cas concrets d'actions mises en œuvre en 2009.

#### **Actions d'animation réalisées en 2010 :**

- Réalisation de diagnostics éco-pastoraux : En 2010, les diagnostics ont été réalisés chez les exploitants volontaires de la ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », dans la perspective de MAET Natura 2000 en 2011.

- Rédaction de la charte Natura 2000 : elle a été rédigée pour les sites « Cirque du Boundoualou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Gorges de la Dourbie », « Les Alasses », « Le Rajal del Gorp », « Gorges du Trévezet ».

- Rédaction d'un bulletin annuel Natura 2000

#### **Actions d'animation réalisées en 2011 :**

- Rédaction du bulletin annuel Natura 2000

- Organisation de visites à l'attention des membres des Comités de pilotage. Deux journées ont été organisées : une journée d'information sur les vautours, une journée de visite de la Devèze de Lapanouse de Cernon (l'objectif était de faire partager l'expérience de mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 qui a permis à la commune de financer des équipements pastoraux (clôtures, passages divers, points d'eau) pour remettre en activité une zone pastorale délaissée en voie d'embroussaillage. Des vaches Aubrac ont été installées sur la zone et un plan de pâturage permet de concilier l'activité agricole avec la préservation de la flore et le maintien des activités de

loisir (chasse, randonnée...).

- Suivi scientifique des populations de chauves-souris dans le site du Boundoulaou. Le Parc a confié en 2011 au groupe Chiroptères Midi-Pyrénées le suivi mensuel des populations de chauves-souris de la grotte du Boundoulaou.

- Exposition itinérante « Le rôle de l'agriculteur caussenard dans la préservation de la biodiversité ». Cette exposition légère de 3 panneaux est destinée à être présentée à des occasions diverses (journées thématiques, réunions diverses en lien avec l'agriculture), mais également sera à la disposition des communes qui le souhaitent.

***Actions d'animation réalisées en 2012 :***

- Rédaction d'un bulletin annuel Natura 2000

- Organisation d'une journée de visite sur le site Natura 2000 « Causse Noir et ses corniches » à l'attention des membres des Comités de pilotage et des agriculteurs et bilan de la mise en œuvre des MAET.

Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a également réalisé un inventaire botanique du site Natura 2000, dont les résultats ont été présentés lors la journée de visite: matinée en salle et visite de parcelles contractualisées l'après-midi.

- Suivi scientifique des populations de chauves-souris dans le site du Boundoulaou. Le Parc a confié en 2012 au groupe Chiroptères Midi-Pyrénées le suivi mensuel des populations de chauves-souris de la grotte du Boundoulaou.

- Autres : rédaction d'un guide de découverte de la Dourbie et d'un dossier technique du Parc sur Natura 2000 ; organisation de sorties de découverte dans des sites Natura 2000, encadrées par des professionnels de pleine nature (voir point 7.5.1) ; pose d'un écomètre sur le site « Causse Noir et ses corniches » pour mieux connaître la fréquentation en site sensible et évaluer les impacts dans le temps et dans l'espace.

***Actions d'animation réalisées en 2013 :***

- Rédaction d'un bulletin annuel Natura 2000

- Suivi scientifique des populations de chauves-souris dans le site du Boundoulaou. Le Parc a confié en 2013 au groupe Chiroptères Midi-Pyrénées le suivi mensuel des populations de chauves-souris de la grotte du Boundoulaou.

**\* Action en faveur des busards dans la ZPS « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (2009)**

Cette action spécifique à la protection des busards, rapaces liés aux milieux ouverts et nichant au sol est menée par la délégation LPO de l'Aveyron. Elle porte sur l'inventaire des couples nicheurs, la protection des nids, la sensibilisation des agriculteurs. Elle a fait appel aux bénévoles de l'association et à la participation du monde agricole.

	<p><b>* Suivi scientifique des populations de chauves-souris dans le site du Boundoulaou</b>  Le Parc a confié pour 2 ans (2009-2010) au groupe Chiroptères Midi-Pyrénées le suivi mensuel des populations de chauves-souris de la grotte du Boundoulaou. Enjeu essentiel pour la conservation de ces espèces menacées, les inventaires mensuels font l'objet de rapports scientifiques détaillés dont les conclusions sont transmises lors des comités de suivis Natura 2000 annuels.</p> <p><b>* Inventaires entomologiques</b>  Une mission d'étude pour l'inventaire d'espèces de papillons citées dans la directive Habitats naturels, faune, flore dans le site Natura 2000 « Cirques de Tournemire et de Saint-Paul-des-Fonts » a été confiée en 2010 à l'association des Amis de Jean-Henri Fabre. Elle est centrée sur les espèces de papillons de jour, et les objectifs sont de deux ordres : appréhender la diversité des espèces dans les sites étudiés, et préciser les modes de gestion à mettre en place pour la conservation de ces espèces. L'étude a permis de recenser 58 espèces de papillons de jour, dont 3 espèces protégées au niveau national et citées dans la directive européenne (Diane de l'Aveyron, Damier de la succise, laineuse du prunellier).</p>
<p><b>Article 5.2.5 - Les programmes de recherche et d'expérimentation</b></p>	
<p>Le Parc facilite leur mise en œuvre, notamment sous le contrôle du Comité scientifique.  Il participe en particulier à des programmes de recherche ou de conservation déjà engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le programme régional de conservation des plantes messicoles sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire Botanique Pyrénéen. Ces espèces constituent un patrimoine botanique remarquable en voie de disparition et non pris en compte dans les actions de protection de type Natura 2000,</li> <li>- le suivi de milieux remarquables gérés par les agriculteurs sous la maîtrise d'ouvrage du G.I.E. des A.D.A.S.E.A. de Midi-Pyrénées,</li> <li>- la mise au point de techniques de suivi de milieux, par la photo-interprétation satellite, sous la maîtrise d'ouvrage de l'E.S.A.P. Toulouse,</li> <li>- les actions de conservation des busards Saint-Martin et cendré, en partenariat avec les représentants agricoles et la L.P.O. Aveyron-Grands Causses,</li> <li>- les programmes de conservation des populations de</li> </ul>	<p><b>* Participation au programme régional (seconde phase) de conservation des plantes messicoles (2008-2010), sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire Botanique Pyrénéen (CBP)</b>  Les messicoles sont des plantes sauvages liées aux cultures, dont la conservation est donc intimement dépendante de pratiques culturelles adaptées. La seconde phase du programme régional a permis d'assurer une veille scientifique sur des parcelles déjà identifiées, de poursuivre l'identification de nouveaux sites riches en messicoles, et de mettre en œuvre une animation spécifique vers le monde agricole : outils de connaissance, groupes de travail, mesures de gestion etc.  En 2009, outre les travaux d'inventaires et de veille scientifique, le Parc a accueilli le troisième regroupement du réseau messicoles. Une trentaine de personnes se sont réunies pour partager expériences, connaissances, perspectives pour une meilleure prise en compte de ce patrimoine dans la gestion des parcelles agricoles.  En 2010, le Parc a accueilli une stagiaire pour assurer les missions d'inventaire et de sensibilisation à l'occasion de manifestations : Folies du Parc, Festival de la brebis...  Le programme régional a abouti à la rédaction d'un plan d'action national en faveur des plantes messicoles par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.</p> <p><b>* Réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses</b>  La situation du gypaète barbu est critique en Europe avec 160 couples, dont environ 40 en France. L'espèce est citée comme menacée d'extinction dans toutes les conventions et directives</p>

<p>vautours fauves, moines et percnoptères sous la maîtrise d'ouvrage de la L.P.O., dont l'importance patrimoniale est de portée locale, nationale et internationale,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'actions spécifiques : placettes d'alimentation pour les vautours avec la L.P.O. – Missions rapaces, aménagement de points d'eau spécifiques pour les vautours (afin d'éviter la pollution des points d'eau utilisés par les troupeaux).</li> </ul> <p>Le Parc s'attache à prendre en compte les préconisations des plans de restauration nationaux pour le vautour moine, l'outarde canepetière, la loutre.</p>	<p>internationales et doit donc faire l'objet de mesures spéciales. La France a approuvé un nouveau Plan National d'Action en sa faveur, dont l'une des actions phares est la constitution d'une connexion entre les Pyrénées et les Alpes. La situation des Grands Causses est donc stratégique. Une première étape est en cours avec la réintroduction débutée en 2010 dans le Parc naturel régional du Vercors.</p> <p>La réintroduction dans les Grands Causses a démarré en 2012, avec le lâcher au printemps de deux jeunes oiseaux dans le Parc national des Cévennes. Le Parc naturel régional des Grands Causses a été associé dès l'origine à ce projet (réunions techniques, communication et édition...).</p> <p>La réintroduction devrait se dérouler sur au moins 5 années, en alternant les lâchers dans chacun des deux Parcs.</p> <p>En juin 2013, deux jeunes gypaètes issus d'élevages agréés, ont été lâchés sur le territoire du Parc, Commune de Nant, dans les corniches des Gorges du Trévezel. Ils ont pris leur envol, mais l'un d'eux a hélas heurté une ligne électrique et a succombé en juillet. L'autre individu, muni d'une balise GPS est toujours dans la région des Grands Causses, ainsi que l'un des deux oiseaux relâchés en 2012. Pour en savoir plus : <a href="http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses">http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses</a></p>
---	--

<b>Rappel des orientations de la Charte</b>	<b>Etat d'avancement / Actions réalisées</b>
<b>ARTICLE 5.3 - ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE ET DU PATRIMOINE</b>	
<b>Article 5.3.1 – Le Plan de référence, outil de cohérence de la Charte</b>	
<p><b>* Le Plan de référence du territoire du Parc</b></p> <p>Le Plan de référence, introduit par la loi « sur la protection et la mise en valeur des paysages » du 8 janvier 1993, était un nouvel outil pour les Parcs au moment de la première Charte. Il a servi de base pour formuler les avis techniques du Parc sur les différents documents d'urbanisme ou d'aménagement de l'espace. Cette première génération d'outil n'était cependant pas suffisamment opérationnelle pour véritablement orienter les P.L.U. ou les cartes communales. Le lien entre les documents d'urbanisme et le Plan de référence est resté limité.</p> <p>L'ambition de ce Plan de référence est de traduire les objectifs de la Charte de façon opérationnelle. C'est pourquoi il est décliné à des échelles plus précises et notamment à l'échelle intercommunale et communale.</p>	
<p><b>* Les déclinaisons localisées du Plan de référence</b></p> <p>Le Plan de référence de la Charte du Parc peut être décliné et précisé à différentes échelles : intercommunale, communale ou par thématique en reprenant les arguments de la politique du Parc concernant les enjeux en termes de milieux naturels, de patrimoine bâti et de paysage.</p> <p>Ils sont conçus comme des plans de paysage qui intègrent la dimension environnementale. Elaborés à partir d'inventaires, d'enquêtes et de réunions avec les partenaires socioprofessionnels, les administrations concernées, les élus et la population, ils permettent de définir les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux au regard des dynamiques économiques et sociales. Ils contiennent, sur la base de ces inventaires, des cahiers de recommandations, des orientations de développement ou des actions décrites dans la présente Charte.</p> <p>Ces Plans de référence localisés peuvent argumenter l'article</p>	<p><b>* Les déclinaisons localisées du Plan de référence</b></p> <p>D'avril à juillet 2008, dans le cadre d'un stage, une réflexion a été conduite sur la définition d'une déclinaison localisée du Plan de référence. Les principes d'une méthodologie type de réalisation des déclinaisons localisées ont été définis ; il a alors été proposé une nouvelle appellation pour cet outil : le Référent du paysage. Une première expérience de Référent du paysage a été engagée en 2009 avec la Commune de Sylvanès dans le cadre de la réalisation du PLU de la commune. En 2010, la méthode des « Référents du Paysage » pour les cartes communales de Saint-Saturnin de Lenne et de Buzeins a été appliquée.</p> <p>Cette méthode s'est avérée bien adaptée aux petites communes mais très lourdes dans sa mise en œuvre. Le Parc a adapté sa méthode en relation étroite avec les services de l'Etat. Elle se décompose en deux grandes étapes structurées autour de deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le socle commun qui décrit les patrimoines naturels et culturels récurrents et/ou transversaux aux différentes entités de paysages du Parc et inventorie les enjeux environnementaux qui leur sont liés. Ce document est annexé au Porté A Connaissance de l'Etat.</li> <li>- les cahiers de compatibilités qui renseignent les collectivités locales et leur bureau d'étude sur les patrimoines et les enjeux environnementaux spécifiques à leurs paysages. Ils servent aussi de fondations aux avis du Parc sur, les Cartes communale, les PLU, voire le SCOT en mesurant la compatibilité de ces documents avec la Charte du Parc.</li> </ul>

R. 121-2 du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) concernant le paysage et l'architecture. Ils constituent des documents techniques inclus au « porté à connaissance » pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Ils aident aussi les collectivités locales à choisir l'outil le plus adapté à la gestion de leur territoire : Règlement National d'Urbanisme ou Carte communale, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de COhérence Territorial.

#### **Les Plans de référence communaux**

Le Plan de référence du Parc peut être décliné à l'échelon communal par des Plans de référence communaux ou fonder des chartes paysagères pour les communes dont les enjeux paysagers sont importants (voir article 5.4.2 et la notice du Plan de référence). Ils sont établis en priorité sur les communes dont l'agglomération est incluse dans les zones de pression urbaine (figurées en jaune sur le Plan de référence) et sur les zones soumises à une pression touristique (figurées en vert sur le Plan de référence).

Ils déclinent à l'échelle de la commune le Plan de référence de la Charte et précisent les enjeux patrimoniaux, paysagers, environnementaux, économiques et sociaux. Ils constituent un outil pour rendre les documents d'urbanisme des communes compatibles avec la Charte.

Ils sont annexés aux rapports de présentation des documents d'urbanisme. Ils favorisent la cohérence et la coordination des actions d'aménagement.

Ce même outil peut être aussi utilisé pour décliner la Charte et son Plan de référence à l'échelle d'opérations particulières : O.P.A.H., Cœur de village, schéma d'assainissement, aménagement de zone d'activités et pour tout projet d'aménagement.

#### **Les Plans de référence intercommunaux**

De la même manière peuvent être établies des déclinaisons localisées du Plan de référence à l'échelle intercommunale et notamment dans le cadre de l'élaboration des Schémas de

En 2012, le Parc a rédigé le cahier de compatibilité pour la Commune de Martrin.

En 2013, le Parc a rédigé le cahier de compatibilité pour les Communes de Sylvanès, Nant, Saint-Saturnin-de-Lenne et Saint-Beauzély.

#### **\* PADD de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées**

Dans le cadre de l'appel d'offre émis par la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées, en 2008, le Parc a fait une proposition pour la réalisation des études préalables « environnementales et parties agglomérées » en vue d'argumenter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal pour la Communauté de Communes. La proposition du Parc n'a pas été retenue. Il a cependant été associé au suivi des travaux.

COhérence Territoriale comme pour la Communauté de communes Millau-Grands Causses ou dans le cadre de l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux dont une réflexion est en cours sur la Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées.

#### **Les Plans de référence thématiques**

Des Plans de référence thématiques sont élaborés pour des problématiques récurrentes ou transversales sur le territoire du Parc : aménagement des pentes, gestion des berges, zones de développement de l'éolien...

Ces Plans de référence communaux, intercommunaux ou thématiques sont élaborés en concertation avec les différents acteurs concernés : l'Etat (D.I.R.E.N., D.D.A.F., D.D.E., S.D.A.P.), le C.A.U.E., les Chambres consulaires, les organismes forestiers (C.R.P.F., O.N.F.), les communes et les structures intercommunales ; ils servent à établir les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), éléments constitutifs des Plans Locaux d'Urbanisme et des Cartes communales.

#### **Article 5.3.2 – Décliner l'engagement des collectivités vis à vis de la Charte dans les documents d'urbanisme**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) de décembre 2000 a profondément modifié le concept et la portée des documents d'urbanisme. Elle introduit en effet de nouveaux principes et en particulier la nécessité d'assurer une gestion économe et à long terme de l'espace. Ces principes sont traduits dans de nouveaux outils, le Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.), le Plan local d'urbanisme (P.L.U.), la carte communale (voir ci-après la carte « Etat des lieux des documents d'urbanisme »).

**Le Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.)** instrument de gestion durable de l'espace et de l'ensemble des ressources et activités d'un territoire, est directement établi à partir de la Charte et notamment du Plan de référence. Le Parc a vocation à conduire avec les communes qui le souhaitent l'élaboration d'un tel schéma.

#### **\* Accompagnement et avis lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme**

Conformément au Code de l'environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesure de la Charte.

**En 2007**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans d'Occupation des Sols ou des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Creissels, Saint-Georges de Luzençon, Millau, Nant, Rivière-sur-Tarn, l'Hospitalet-du-Larzac.
- des cartes communales de Campagnac et de Comprégnac,
- de la Z.P.P.A.U.P. de Millau.

**En 2008**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans d'Occupation des Sols ou des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Nant, Mostuéjols, Recoules-Prévinquières, Sévérac-le-Château, Camarès,
- des cartes communales de La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-Sever du Moustier, La Bastide-Pradines, Brousse-le-Château.

**Le Plan local d'urbanisme (P.L.U.)** formalise le projet concerté de développement durable de la commune et prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les P.L.U., qui permettent de décliner la Charte sur le territoire, sont aussi des instruments privilégiés pour le Parc. Ils doivent être compatibles avec les dispositions contenues dans cette Charte conformément à l'article L333-1 du Code de l'environnement et à ses décrets d'application. L'organisme d'aménagement et de gestion du Parc est associé à l'élaboration de ces documents.

Dans ce cadre, le Parc a pour missions essentielles :

- d'informer et de sensibiliser les élus locaux sur les enjeux liés aux patrimoines naturel et culturel,
- de proposer aux communes une assistance technique liée aux problématiques environnementales pour l'élaboration ou la révision des P.L.U.

Les communes rurales du Parc ont peu de moyens et il leur est difficile de mettre en œuvre des documents d'urbanisme qui sont pourtant la garantie d'un développement maîtrisé de leur territoire. En outre, les communes se situant sur les mêmes entités géographiques ou dans les mêmes bassins de vie, ont des problématiques et des enjeux communs. Ainsi, pour réaliser des économies d'échelle, résoudre des problématiques récurrentes, gérer des enjeux dépassant le strict territoire communal, des P.L.U. intercommunaux peuvent être mis en place en collaboration avec les services de l'Etat (D.I.R.E.N., D.D.A.F., D.D.E., S.D.A.P.), le C.A.U.E., les organismes forestiers (C.R.P.F., O.N.F.), les Chambres consulaires et les collectivités locales concernées.

**La carte communale** est un document d'urbanisme simplifié pour les communes rurales. Elle définit des périmètres de constructibilité en fonction d'un projet d'aménagement et de développement durable fondé sur des opportunités offertes par des équipements collectifs (notamment l'assainissement) tout en préservant l'environnement. Au même titre que le P.L.U., la carte communale doit être compatible avec la Charte du Parc. Le Parc apporte son appui technique dans

**En 2009**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans d'Occupation des Sols ou des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Mostuéjols, Castelnau-Pégayrols, Sylvanès, Millau, Nant, Lapanouse de Sévérac, Saint-Affrique, Camarès et Saint-Rome de Cernon,
- des cartes communales de La Roque Sainte-Marguerite, Buzeins, Saint-Saturnin de Lenne.

**En 2010**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans d'Occupation des Sols ou des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Castelnau-Pégayrols, Sylvanès, Millau, Nant, Lapanouse de Sévérac, Saint-Affrique, Roquefort, Recoules Prévinières,
- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées,
- des cartes communales de Buzeins, Saint-Saturnin de Lenne, Saint-Rome de Tarn, Saint-Félix de Sorgues, Verrières, Ségur, Vezins de Lévézou.

**En 2011**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans d'Occupation des Sols ou des Plans Locaux d'Urbanisme des Communes de Castelnau-Pégayrols, Sylvanès, Nant, Lapanouse de Sévérac, Saint-Affrique, Roquefort, Recoules Prévinières, Montlaur, Broquiès, Saint-Affrique,
- de la carte communale de Buzeins.

**En 2012**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans Locaux d'Urbanisme et des cartes communales des Communes de Martrin, Saint-Beauzély, Saint-Georges-de-Luzençon, Verrières, Mostuéjols, Sylvanès, Broquiès, Saint-Saturnin-de-Lenne.

**En 2013**, le Parc a participé aux réunions des commissions communales chargées de l'élaboration ou de la révision :

- des Plans Locaux d'Urbanisme et des cartes communales des Communes de Sylvanès, Nant, Saint-Saturnin de Lenne, Saint-Beauzély, Roquefort.

#### **\* Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Parc naturel régional des Grands Causses**

En début d'année 2010, le Comité syndical du Parc s'est saisi de cette question, conscient que le Sud Aveyron se devait d'être pleinement acteur de son organisation et de son développement, conscient également qu'il convient d'anticiper les évolutions territoriales qui se dessinaient.

son élaboration.

Les communes s'engagent à associer le Parc dans l'élaboration de chacun de ces documents d'urbanisme et à veiller à leur compatibilité avec les orientations de la Charte.

- 23 septembre 2010 : le Comité syndical du Parc donne son accord pour retenir en tant que périmètre d'étude du futur SCOT du Sud-Aveyron, le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses.
- 19 novembre 2010 : le Comité syndical acte le portage du SCOT par le Syndicat mixte du Parc.
- décembre 2010 : les Communes ou Communautés de Communes (si la compétence a été transférée) sont appelées à délibérer sur le projet de périmètre.
- 25 février 2011 : le Parc adopte une modification statutaire afin de créer un Syndicat à la carte pour la compétence SCOT lui permettant de déclencher le transfert de la compétence SCOT des collectivités qui ont adhéré à la proposition de périmètre.
- 23 mars 2011 : après délibération des Conseils municipaux ou Conseils communautaires, le Comité syndical donne son accord pour retenir en tant que périmètre du futur SCOT du Sud-Aveyron le périmètre du Parc. Les délibérations recueillies sont transmises à l'Etat pour que ce dernier puisse arrêter le périmètre d'étude après avoir recueilli l'avis du Conseil général de l'Aveyron.
- 26 juin 2012 : arrêté de l'Etat portant fixation du périmètre du SCOT au périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses.

Une réunion d'information avec les Présidents des Communautés de communes du territoire du Parc a eu lieu le 14 septembre 2012. Une série de réunions d'information en direction des maires qui l'ont souhaité se sont déroulées le 8 octobre à Sévérac-le-Château, le 19 octobre à Montlaur, le 22 octobre à Campagnac, le 28 janvier 2013 au Truel.

- Fin octobre 2012, les communes ou Communautés de communes ont été invitées à délibérer sur le transfert de leur compétence SCOT au Parc.
- 17 mai 2013, publication de l'arrêté modificatif du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale fixé à l'échelle des 83 communes ayant transféré la compétence SCOT.

En suivant, le Comité syndical du 20 juin 2013 a délibéré sur les modalités de la concertation publique et la prescription du SCOT ainsi que sur l'organisation de la gouvernance du futur SCOT qui a abouti à une modification statutaire pour réorganiser la représentation des communes au Comité syndical du Parc (voir article 9.2).

Par ailleurs, le dossier de candidature déposé par le Parc en décembre 2012 à l'appel à projets national SCOT ruraux 2013 a été retenu, générant une dotation de 100 000 euros sur trois ans.

Le Parc a également effectué un appel à candidature pour recruter un chef de projet, lequel a pris ses fonctions le 2 janvier 2014.

Le 8 novembre 2013, le Parc a organisé une réunion d'information et d'échange sur l'organisation des travaux avec les maires des 83 communes qui ont transféré la compétence SCOT ainsi que les Présidents de Communautés de communes. A cette occasion, le Vice-président du Pays du vignoble gaillacois, en charge du SCOT est venu témoigner de son expérience. Leur SCOT est appliqué depuis 2 ans sur un territoire qui présente des similitudes avec celui du Parc. Une autre réunion d'information a eu lieu au Truel avec les communes des Raspes du Tarn.

<p><b>ARTICLE 5.4 - PRÉSERVER LE CARACTÈRE ET LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BÂTI</b></p>	
<p><b>Article 5.4.1 - Une attention permanente pour maintenir les caractères fondamentaux des paysages</b></p>	
<p><b>* Information et sensibilisation au paysage</b>  Il s'agira d'abord de poursuivre le travail de connaissance des paysages. Par des actions simples privilégiant l'observation directe et le ressenti quotidien, des guides des paysages formalisent ces connaissances et ces enjeux paysagers. Ils contribuent à sensibiliser tous les habitants et acteurs locaux aux paysages qui les entourent et aux impacts que chacun peut générer.  Le Parc, notamment par le relais des Communautés de communes, facilite la mise en place d'actions d'étude, d'animation et d'information.  Ce soutien est apporté en partenariat et en complément des missions du C.A.U.E.  Les communes signataires de la Charte du Parc s'engagent à faire connaître au Parc les informations dont elles disposent dans ce domaine.</p>	<p><b>* Sensibilisation des porteurs de projets</b>  Une plaquette grand public pour les porteurs de projets, un document plus complet à destination des élus ainsi qu'un CD Rom sur le Plan paysage du Larzac ont été édités et diffusés dans toutes les communes du territoire concerné, ainsi qu'aux institutions susceptibles de porter des actions définies dans le Plan de paysage du Larzac. Ces documents précisent les différents aspects du projet de maintien et de mise en valeur des paysages du Larzac. Ils doivent permettre de guider les choix et les décisions d'aménagement, notamment à travers le programme d'actions. Une conférence de presse a également été organisée en décembre 2010 avec les services de l'Etat pour informer la population.</p> <p><b>* Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc participe aux travaux du réseau Paysage Midi-Pyrénées co-animé par la DREAL Midi-Pyrénées et l'URCAUE (Union Régionale des CAUE).</li> <li>- En 2010, pour son séminaire annuel, l'Association des Paysagistes Conseils de l'Etat a demandé au Parc naturel régional des Grands Causses de l'accueillir une journée sur le thème : « Les nouveaux paysages ruraux ». Une visite sur le terrain a été organisée le 4 juin 2010. C'est plus d'une centaine de participants, avec des représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer qui ont répondu présent.</li> </ul> <p>Pour faire découvrir une partie du patrimoine paysager du Parc et des actions afférentes, un parcours a été établi sur le plateau du Larzac. L'après-midi s'est poursuivie avec une présentation générale du Parc et par un débat sur l'évolution des paysages et de leur maîtrise. Ont été abordés le positionnement du Parc face au développement des centrales photovoltaïques au sol, le projet de classement des Causses et Cévennes au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Cette rencontre a permis de montrer aux participants les actions du Parc en matière de paysage, les enjeux associés et les difficultés rencontrées pour développer durablement ce territoire.</p> <p><b>* Connaître les paysages du Parc par des interventions artistiques</b>  Voir article 7.3.3</p>
<p><b>* Conseils aux acteurs locaux</b>  Le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuit son appui technique dans le cadre de la coopération avec les Communautés de communes et les communes pour l'assistance à la programmation de projets d'espaces publics, de plantations,</li> </ul>	<p><b>* Aménagement paysager et pédagogique sur les aires autoroutières du Larzac et des Garrigues</b>  Dans sa partie aveyronnaise, l'axe autoroutier A75 se situe en totalité sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. L'autoroute A75 traverse des paysages singuliers.  La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central a sollicité le Parc naturel régional des Grands Causses pour un conseil dans l'aménagement, la mise en valeur des paysages et la conception de contenu pédagogique sur les aires du Larzac et des Garrigues.</p>

<p>d'aménagements urbains ou architecturaux importants,</p> <p>- assure une mission d'interface entre la population et les services de l'Etat concernés par le paysage et l'aménagement.</p>	<p>Ce projet comportait deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : une mission de conseil auprès de la DIR. En 2007, le Parc a réalisé un schéma d'aménagement par aire, en prenant en compte les problématiques, les enjeux et les atouts spécifiques de chacun de ces quatre espaces. Ces schémas d'aménagements ont intégré des propositions sur les thématiques environnementales (eau, pelouse, géologie), développées sur chaque aire lors de la phase 2 (Phase 2 : réalisation de divers aménagements à but pédagogique, voir article 7.5.2).</li> </ul> <p>En 2008, la DIR Massif Central a réalisé les aménagements paysagers pour chacune des aires suivant les schémas proposés par le Parc et a validé les thématiques pédagogiques qu'il est proposé de développer sur chacune des aires.</p> <p><b>* Conseils en aménagement pour les acteurs locaux</b></p> <p>Entre 2007 et 2013 102 conseils ont été donnés.</p> <p>Le Parc est aussi associé aux opérations « Cœur de village » menées par le Conseil général de l'Aveyron avec l'appui du CAUE et notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour 2007, celle de Saint-Saturnin-de-Lenne,</li> <li>- pour 2008, celles des communes de Sylvanès, Lapanouse-de-Cernon, Arnac-sur-Dourdou et Fondamente,</li> <li>- pour 2009, celles des communes de Sylvanès, La Cavalerie, Saint-Saturnin de Lenne, La Bastide-Pradines, Vabres-l'Abbaye, Roquefort, Plaisance, Sainte-Eulalie de Cernon et Fondamente,</li> <li>- pour 2010, celles des communes de Sylvanès, Roquefort, la Capelle Bonance, Versols et Lapeyre, Verrières, Saint-Sernin sur Rance, ainsi que de l'opération « Bourg centre » pour la Commune de Vabres l'Abbaye,</li> <li>- pour 2011, celle de la Capelle Bonance,</li> </ul> <p><b>* Mise en place des Cellules locales de conseil architectural (pour les bâtiments d'activités)</b></p> <p>Les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord, des Pyrénées Ariégeoises et des Grands Causses ont répondu conjointement à l'appel à projet lancé par le Ministère en charge de l'Ecologie et la DATAR à l'égard des Parcs naturels régionaux sur le thème de l'architecture. Le dossier de candidature proposé a été retenu le 30 juillet 2011.</p> <p>Le projet a consisté à créer des Cellules de conseil architectural pour accompagner le plus en amont possible les porteurs de projets.</p> <p>Le Parc des Grands Causses s'est proposé d'expérimenter pendant un an ces Cellules conseil sur les projets de construction ou de restauration de bâtiments d'activité situés sur l'entité paysagère des Causses.</p> <p>Elles sont présidées par un élu représentant la commune et/ou la Communauté de communes du territoire concerné, en association avec l'Agence Sud de la Direction Départementale des Territoires, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aveyron et l'Architecte des Bâtiments de France s'il y a lieu. Elles sont animées par le chargé de mission architecture et patrimoine du Parc. Les Chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de</p>
--	---

	<p>l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie) sont aussi associées à la démarche.</p> <p>En 2012, l'expérimentation des Cellules conseil a été lancée et a donné lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réunions d'organisation,</li> <li>- 2 réunions d'information des élus et des professionnels,</li> <li>- 11 projets accompagnés entre mars et décembre,</li> <li>- 11 visites de programmation,</li> <li>- 9 réunions de la Cellule locale de conseil architectural,</li> <li>- 1 permis de construire déposé.</li> </ul> <p>L'expérimentation des Cellules locales de conseil architectural s'est prolongée jusqu'en avril 2013 par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 visites de programmation,</li> <li>- 4 réunions de la Cellule locale de conseil architectural,</li> <li>- 4 permis de construire déposés.</li> </ul> <p>Un bilan de l'expérimentation à l'échelle locale et au niveau de la Fédération des Parcs a été réalisé ainsi que la rédaction et la diffusion d'un livret d'expérience.</p>
<p><b>Article 5.4.2 - Mettre en œuvre des outils spécifiques à la gestion du paysage</b></p>	
<p><b>* Plans paysages, diagnostics paysagers, chartes paysagères...</b></p> <p>Le Parc appuie son action sur les différents outils d'aménagement de l'espace qui privilégient les approches globales et concertées, à des échelles pertinentes (vallée, massif...). Comme les Plans paysages, diagnostics paysagers, chartes paysagères, les déclinaisons du Plan de référence servent de base de réflexion aux interventions du Parc sur les patrimoines paysager et bâti du territoire. Elles ont pour objectifs de comprendre et d'anticiper l'évolution des paysages, de valoriser l'image d'un territoire, de renforcer son identité.</p> <p>Les Plans de références intercommunaux et communaux ou thématiques sont élaborés avec la même démarche que ces documents, ils doivent mettre en évidence les différents acteurs, leurs logiques et les mutations en cours (immobilier, foncier, activités, climat...). Ils traduisent sur les territoires concernés la maîtrise de l'évolution du paysage en guidant les choix et décisions d'aménagement (voir article 5.3.2).</p> <p>Un plan paysage dont la maîtrise d'ouvrage est assurée</p>	<p><b>* Élaboration d'un Plan paysage pour le Larzac</b></p> <p>Le Causse du Larzac est l'un des sites les plus emblématiques du territoire. L'Etat a proposé d'engager une réflexion sur le devenir de ce territoire en étroite collaboration avec les acteurs locaux, via l'élaboration d'un Plan paysage.</p> <p>Il s'agit de définir un document de référence commun à l'Etat et aux collectivités locales concernées qui traduit sur le territoire du Larzac un projet de devenir du paysage pour guider les décisions d'aménagement.</p> <p>Une vingtaine d'actions ont été proposées.</p> <p>En 2007, 10 actions prioritaires à mener ont été identifiées. Elles font l'objet d'une mission complémentaire du Bureau d'études ARCADI en 2008 afin de les rendre opérationnelles. Le Parc a suivi cette mission et a participé à l'élaboration de deux documents de sensibilisation à l'attention du grand public et des élus.</p> <p><b>* Mise en valeur des chaos d'envergure</b></p> <p>La première action du Plan paysage impulsée en 2009 a porté sur la protection des chaos d'envergure qui vise à conserver les caractéristiques initiales liées au contraste des rochers ruiniformes avec les paysages ouverts des steppes pâturées ; l'enfrichement tendant à estomper ce contraste.</p> <p>Cette action a fait l'objet d'un travail de stagiaire durant l'été 2009 ; il a consisté notamment à un recensement exhaustif des chaos les plus remarquables.</p> <p>Ainsi, pour chaque chaos identifié, un diagnostic paysager, environnemental et touristique a été réalisé. Cette démarche a permis d'en retenir deux : le Rajal del Gorp et Les Baumes qui ont fait l'objet</p>

<p>conjointement par l'Etat et le Parc est actuellement en cours d'élaboration pour le Larzac, un des sites les plus emblématiques du territoire. Dans son engagement pour la réalisation de ce type de démarche, le Parc assiste les collectivités maîtres d'ouvrage, participe à l'élaboration des cahiers des charges et accompagne la mise en œuvre des mesures, favorise la concertation et la mobilisation des partenaires (C.A.U.E., la D.D.E., le S.D.A.P.). Les arguments avérés et reconnus par les partenaires au terme de ces études nourrissent les déclinaisons localisées du Plan de référence développées à l'article 5.3.1.</p>	<p>d'un projet d'aménagement.</p> <p>Avant de lancer les travaux de sauvegarde et d'aménagement, des diagnostics complémentaires ont été réalisés. Deux diagnostics de type écopastoraux et écologiques ont été réalisés avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron pour évaluer les possibilités de gestion à long terme de ces ensembles. Une expertise sur le bâti troglodytique du site des Baumes a permis de définir les travaux d'urgence à réaliser pour conforter le bâti.</p> <p>Ainsi des projets d'aménagement ont pu être définis grâce au groupe de travail composé de plusieurs partenaires : Commune de Millau, SIEDA, Conseil général de l'Aveyron, fermiers des 2 sites, Chambre d'agriculture, Société Civile des Terres du Larzac.</p> <p>A la suite d'un appel d'offre et à l'obtention de financements, les travaux ont été lancés. Sur le site du Rajal, la haie sur le terre-plein centrale de la RD809 a été abattue et valorisée en bois déchiqueté (conception d'un petit film du chantier), des clôtures ont été posées pour optimiser la gestion pastorale, des buis ont été arrachés par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc. Sur le site des Baumes, des pins ont été abattus par les agents du Parc. Enfin, la Communauté de communes Millau Grands Causses a restauré l'abri troglodytique.</p> <p><b>* Développement des circuits de découverte des paysages</b></p> <p>L'objectif de cette action est de mettre en lecture les paysages monumentaux mais aussi la diversité paysagère du plateau. Celle-ci se présente sous la forme d'un appel à projet artistique qui privilégie certaines formes d'expression : l'écriture et les arts plastiques. En effet, pour répondre aux enjeux de la fiche action du Plan de paysage du Larzac, il est proposé que ce travail de médiation soit réalisé à partir de la confection d'un carnet de voyage (voir article 7.3.3).</p> <p><b>* Identification des structures paysagères arborées caussenardes</b></p> <p>Cet inventaire pourra aboutir à des restaurations de haies de buis, de murets ou de replantation de haies champêtres par exemple.</p>
<p><b>* Protections paysagères</b></p> <p>Le Parc peut proposer ou participer avec les collectivités intéressées et les services de l'Etat et en conformité avec les orientations définies dans la présente charte, à la mise en œuvre de procédures réglementaires de protection et de gestion sur certains sites retenant l'attention ou méritant une protection renforcée telle que les Z.P.P.A.U.P. pour les villages de caractère...</p> <p>Trois communes du Parc (Mostuéjols, Peyreleau et Veyreau) sont intégrées au site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, qui a fait l'objet de l'élaboration d'un cahier d'orientation de gestion destiné à encadrer l'évolution du site. En liaison avec ce classement, le Parc participera à</p>	<p><b>* Projet de classement du Causse des Brouzes (partie Nord du Larzac)</b></p> <p>Cette action inscrite dans le Plan paysage du Larzac, menée par la DREAL Midi-Pyrénées est conduite en collaboration avec le Parc. Sans contester la valeur exceptionnelle de l'ensemble du causse, le Causse des Brouzes (partie Nord du Larzac) se distingue par sa grande cohérence et sa qualité. Il est proposé de le protéger au titre des sites classés. Un bureau d'étude (E. BRESSDIN) a été mandaté pour définir un périmètre de protection, relever les caractéristiques du site des points de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et ceci afin de proposer les mesures de gestion possible. Le Parc a participé aux différentes réunions.</p> <p>Il est maintenant nécessaire de réaliser un cahier de gestion de ce patrimoine pour conserver les valeurs qui fondent son classement. La DREAL Midi-Pyrénées a mandaté un bureau d'étude pour réaliser ce document avec l'appui du Parc qui apportera sa connaissance et son expertise.</p>

<p>l'Opération Grand Site (O.G.S.) des Gorges du Tarn et de la Jonte (Comité de pilotage, actions de réhabilitation et de mise en valeur du site).</p>	
<p><b>* Chartes d'itinéraires</b>  Le Parc est signataire de la Charte d'itinéraire de l'A75 en Aveyron ainsi que de la Charte d'itinéraire pour la RN 88 (voie express dans le département de l'Aveyron). Ces chartes formalisent l'engagement des parties concernées sur un projet cohérent de mise en valeur des territoires traversés par ces infrastructures. Leur vocation est de servir de document de référence pour les opérations à mener au titre du 1% Paysage et Développement via des Chartes locales.</p> <p>Le territoire du Parc est concerné par la Charte de la RN88 pour les communes de Buzeins, Lapanouse-de-Sévérac, Lavernhe, Sévérac-le-Château et Recoules-Prévinquières. Elle prévoit dix objectifs pour faire du paysage un atout économique : préservation des paysages agricoles, mise en valeur des paysages de parcours, résorption des points noirs, intégration des bâtiments...</p> <p>Les collectivités locales s'engagent à développer les coopérations nécessaires pour favoriser la mise en cohérence de leurs projets avec les orientations définies dans cette charte d'itinéraire et à traduire ces engagements dans leurs documents d'urbanisme.</p> <p>Le Parc s'engage à faire connaître et à promouvoir la prise en compte des orientations dans tout projet et démarche.</p> <p>S'agissant de la Charte d'itinéraire de l'A75 en Aveyron, les signataires peuvent proposer une révision afin d'intégrer les évolutions intervenues sur le territoire depuis sa signature le 14 mai 1993 et l'aboutissement des travaux.</p>	<p>Voir article 5.3.2., accompagnement des documents d'urbanisme de Buzeins, Lapanouse-de-Sévérac, Recoules-Prévinquières, Sévérac-le-Château.</p> <p>Voir article 8.4.1., inventaire du patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme sur les causses et les avant-causses.</p> <p>Voir article 5.4.4., « programme Plantations » de conseil et soutien financier (Chayrigues à Lapanouse, Rozières à Auberoques, Seguin à Blayac).</p>
<p><b>Article 5.4.3 - Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti</b></p> <p>Le patrimoine architectural est important dans les Grands Causses.</p> <p>Le Parc complète les inventaires existants pour l'identification des principaux éléments en milieu rural en s'appuyant sur les Communautés de communes, les communes et les associations.</p>	<p><b>* Programme de sauvegarde des caves à vin semi-troglodytiques d'Entre-Deux-Monts (Commune de Rivière-sur-Tarn)</b></p> <p>La création du vignoble de la région remonte à l'époque gallo-romaine. Aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, les vigneron construisirent les villages de caves dont celui d'Entre-Deux-Monts qui servaient aux vigneron du village de Fontaneilles. Face à la menace de dégradation de ce patrimoine exceptionnel, les propriétaires ont constitué l'association de sauvegarde des caves à vin d'Entre-Deux-Monts.</p> <p>En 2002, les propriétaires ont signé un bail emphytéotique avec le Parc, d'une durée de 20 ans.</p>

Les jasses de parcours, les caves à fleurines, les granges isolées, les caselles, les sécadous... constituent des patrimoines bâtis emblématiques des paysages du Parc, pour la plupart en désuétude. Leur sauvegarde durable peut rarement s'envisager par des remises en usage dans le cadre de leur vocation première.

Le Parc privilégie les projets de réhabilitation du bâti ancien pour le pérenniser ou l'adapter à de nouveaux usages. Ces accompagnements concernent plus particulièrement le patrimoine vernaculaire emblématique des entités paysagères du Parc, ou le bâti lié à des enjeux majeurs décrits par cette Charte (patrimoines liés à l'eau, ouvrages de rétention des sols...).

Le Parc mobilise les partenaires financiers pour :

- la mise en place de programme de restauration,
- l'édition de tout document ou support permettant la valorisation du patrimoine rural.

Il poursuit son assistance architecturale sur le territoire en relation avec le C.A.U.E. de l'Aveyron. Des arguments et des conseils concernant l'architecture et le paysage sont communiqués aux communes et aux porteurs de projets publics ou privés selon leurs entités paysagères d'implantation. Ces arguments et ces conseils sont extraits des différents diagnostics et études paysagères évoqués ci-dessus. Ils peuvent prendre la forme de plaquettes de sensibilisation (dossier technique du Parc) ou de « notes de synthèse » telle qu'annexées jusqu'à présent aux rapports de présentation des documents d'urbanisme. Ils constituent les bases des articles sur l'architecture et le paysage dans les déclinaisons locales du Plan de référence du Parc.

Dans son accompagnement aux porteurs de projets, le Parc veille à la prise en compte des exigences biologiques de la faune fréquentant les constructions vernaculaires. Il associe notamment l'O.N.C.F.S. et la L.P.O. à la réalisation de diagnostics préalables aux chantiers de restauration de ces patrimoines afin que les habitats favorables à cette faune soient conservés. (chiroptères en particulier).

Le Parc a pu ainsi définir un programme de sauvegarde établi en trois tranches opérationnelles, compte tenu de l'importance des travaux.

En 2004, une première série de 4 caves a été rénovée sur un total de 14 caves.

Après l'obtention en 2006 de l'ensemble des financements sollicités, les deux dernières tranches de travaux ont été lancées et terminées en 2007. Le 31 août 2007 a eu lieu un « Tasta Vin » inaugural de la restauration du village des caves.

#### **\* Etude sur la valorisation du patrimoine lié à l'eau des bassins versants de la Sorgues et du Dourdou**

Dans le cadre du Contrat de rivière Sorgues-Dourdou, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique a confié au Parc la réalisation d'une étude sur la valorisation des patrimoines naturel et bâti liés à l'eau dans l'objectif de favoriser à terme la découverte des espaces naturels et culturels associés aux cours d'eau.

Cette étude a été réalisée en trois phases :

- identification et définition des thèmes récurrents à l'ensemble des bassins versants de la Sorgues et du Dourdou (2007-2008),
- inventaire détaillé des patrimoines communaux liés à ces thèmes majeurs (2008),
- scénarios de restauration et d'aménagement des sites inventoriés et propositions d'itinéraires et de thématiques de découverte (2008-2009).

#### **\* Programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti des Grands Causses**

Le Parc soutient des projets communaux ou associatifs de valorisation du patrimoine bâti des Grands Causses. Les aides financières accordées sont destinées au financement de travaux ou à l'achat de matériaux auprès des artisans, des entreprises locales dans le but de favoriser l'activité économique locale. Les projets retenus sont répartis sur l'ensemble du territoire du Parc et font l'objet d'un suivi architectural concerté entre le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) et le Parc.

Le Parc a apporté un appui financier à :

- 28 projets en 2007,
- 19 opérations en 2008,
- 28 opérations en 2009,
- 37 opérations en 2010.

A compter de 2010, le Parc n'a plus bénéficié de crédits pour répondre à de nouvelles sollicitations.

Le Parc a échangé à plusieurs reprises avec les services de la Région afin d'examiner les possibilités qui pourraient être envisagées pour poursuivre le soutien à des opérations de restauration du petit patrimoine emblématique.

Pour l'année 2011, la Région a instruit directement les dossiers transmis par le Parc ; 8 opérations ont été soutenues.

<p>Le Parc peut soutenir des actions de formation facilitant la restauration du patrimoine rural typique (adaptation des savoir-faire traditionnels aux nouvelles techniques, formation aux techniques la pierre sèche...) en coordination avec l'Architecte des Bâtiments de France, le C.A.U.E., la Chambre de métiers et de l'artisanat, les syndicats d'artisans du bâtiment, Maisons paysannes de France... Ces actions peuvent faire appel aux procédures d'aides à l'emploi par la formation et l'insertion.</p> <p>La préservation et la valorisation des villages et des bourgs sont des priorités exprimées par les élus locaux : aménager les entrées et les centres des villages, veiller à la qualité des espaces publics, veiller à la prise en compte du patrimoine funéraire aux abords des monuments religieux remarquables... Le Conseil général de l'Aveyron a engagé avec succès des opérations « Cœur de village ». Le Parc s'associe à celles-ci en apportant une attention particulière à la sauvegarde de l'identité architecturale et à la mise en valeur du petit patrimoine.</p>	<p>Malgré la fin du programme mené par le Parc, ce dernier a poursuivi en 2012 le conseil (5 conseils) aux collectivités locales et aux particuliers pour l'entretien ou la restauration de leur patrimoine. Le Parc fait également un suivi des dossiers (une quinzaine en 2012) de demande de subvention transmis à la Région. Des aides financières ont été accordées par la Région en 2012 à 5 opérations.</p> <p>En 2013, 7 conseils ont été apportés par le Parc envers des collectivités locales ou des particuliers pour l'entretien ou la restauration de leur patrimoine.</p> <p><b>* Participation au projet « Les moulins : un autre regard » dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée</b></p> <p>Le projet consiste à la création d'un parcours des moulins les plus emblématiques de chacune des régions de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. L'itinéraire et l'information des points du parcours seront diffusés par des produits de communication traditionnels (de la signalétique, des dépliants, etc.). Des données plus amples seront fournies à travers des codes QR (contenant des textes, des photos ou des vidéos).</p> <p>NB : opération 2014</p>
<p><b>Article 5.4.4 – Poursuivre les programmes spécifiques d'accompagnement</b></p>	
<p><b>* La plantation de haies champêtres</b></p> <p>La modernisation de l'agriculture au cours des 30 dernières années, les remboursements liés à la création d'infrastructures, ont provoqué la disparition d'un grand nombre de haies. Cela a entraîné des répercussions importantes en matière de paysage et d'environnement (faune, flore, eau, érosion, élevage...). En outre, la réorientation de l'agriculture vers des productions plus économes, l'exploitation plus intensive des parties riches des Causses, des Rougiers et du Lévézou, et l'orientation vers une production plus extensive de certaines de ces mêmes zones, doit aboutir à un réaménagement de l'ensemble pour arriver à des fonctions complémentaires.</p> <p>Le Parc a mis en place un programme « Plantation » au bénéfice des collectivités ou de maîtres d'ouvrages privés.</p>	<p><b>* Programme « Plantations »</b></p> <p>En 2007, le Parc a poursuivi son programme « Plantations » au bénéfice des collectivités ou de maîtres d'ouvrage privés. Le Parc prend en charge financièrement une partie de l'achat de plants auprès des pépiniéristes et encourage la plantation d'essences locales dans le souci de conforter l'identité des paysages du territoire.</p> <p>Outre l'appui financier, le Parc apporte un appui technique aux porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conseil dans la définition du projet par rapport aux usagers et aux enjeux environnementaux,</li> <li>- conseil dans le choix des essences et du type de haie par rapport à la fonction souhaitée, aux conditions écologiques du site, aux caractères du paysage,</li> <li>- conseil pour la réalisation des plantations et de l'entretien.</li> </ul> <p><b>En 2007</b>, 4 opérations ont été accompagnées techniquement (conseils) et financièrement.</p> <p>En 2007, des conseils ont également été apportés à l'association « Le Jardin du Chayran » à Millau dans le cadre d'une démonstration de plantations et pour la mise en place d'un paillage à base d'écorces, ainsi qu'auprès de quatre particuliers.</p> <p>Par ailleurs, le Parc a réalisé un bilan de l'action « Plantation » après 10 ans d'exercice.</p>

Ces haies répondent à des problématiques adaptées : régulation climatique, protection des cultures, des troupeaux et des bâtiments, protection de la faune sauvage, lutte contre l'érosion des sols, reconstitution du maillage bocager... La dimension « production de bois énergie » est abordée.

Le Parc mobilise les financements nécessaires à la poursuite de ce programme. Il apporte un appui technique aux porteurs de projets : conseils dans la définition des projets au regard des usages et des enjeux environnementaux, dans le choix des essences et des types de haies. Il s'applique à formaliser les conditions de l'entretien.

Sur les sites les plus menacés par l'érosion des sols (les Rougiers, le Lézéou, les avant-causses), des actions plus spécifiques et localisées sont menées.

Ces opérations sont menées en partenariat avec le C.R.P.F., la Chambre d'agriculture, l'Association Départementale de Rénovation Agricole (A.D.R.A.), la D.D.A.F...

D'autre part, afin de préserver les haies existantes, le Parc identifie les ensembles les plus remarquables d'un point de vue écologique, pédologique et paysager à travers les déclinaisons communales de son Plan de référence en concertation avec les propriétaires fonciers, l'O.N.C.F.S. (via les recherches de son pôle expérimental), la Chambre d'agriculture, le C.R.P.F.... Les ensembles identifiés sont mentionnés dans le rapport de présentation des cartes communales ou zonés dans les P.L.U.

**En 2008**, 11 conseils personnalisés ont été donnés et 6 opérations ont été accompagnées financièrement.

Le Parc a renouvelé son aide de 3 000 euros au Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron. L'aide apportée a concerné 48 planteurs sur le territoire. Au printemps 2008, 2 020 nouveaux plants ont été mis en place. Par ailleurs, une rencontre avec le Syndicat des trufficulteurs a été sollicitée par le Parc afin d'évaluer les campagnes de plantation. Une fiche de renseignements par projet de plantation a été élaborée afin de mesurer les impacts paysagers et les débouchés de la production.

Le Parc a animé une journée de sensibilisation, organisée par la FDSEA, dans les locaux de l'antenne de la Chambre d'agriculture de Saint-Affrique.

Le thème de cette rencontre était « l'intégration des bâtiments agricoles ».

**En 2009**, 8 conseils personnalisés ont été donnés.

**En 2010**, 4 conseils personnalisés et 1 opération a été accompagnée financièrement.

**En 2011**, 7 conseils personnalisés et 1 opération a été accompagnée financièrement.

**En 2012**, 2 conseils personnalisés et 2 opérations ont été accompagnées financièrement. Des échanges ont eu lieu avec le lycée agricole de La Cazotte pour des plantations de haies sur la plaine du Cambon, et avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue pour faire découvrir des plantations de haies dans le cadre « Des samedis du CPIE ».

De nouveaux projets de plantation sont prévus durant l'hiver **2013-2014** avec la plantation d'un parcours ludique à Micropolis (la Cité des insectes), la plantation d'une haie aux abords d'un gîte à Saint-Izaire, la plantation de la cour de l'école de Campagnac et la plantation d'un jardin-verger de variétés fruitières anciennes à Nant. Des conseils pour le choix des variétés et la plantation ont également été donnés à des porteurs de projets (projet de camping à la ferme à Gissac, aménagement du jardin de la maison de retraite de Saint-Jean-du-Bruel).

#### **\* Plantations de haies champêtres sur paillage biodégradable**

En partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron », le Parc a soutenu la plantation de haies avec utilisation de paillages biodégradables (écorces).

La mise en place d'écorces augmente la reprise des végétaux et limite l'utilisation de paillage plastique. En 2007,

1 897 ml de haies champêtres ont été réalisées avec un paillage à base d'écorce.

En 2008, une nouvelle action a été définie et prévoit de soutenir des porteurs de projet qui plantent de grands linéaires de haies en plein champ (de 100 ml à 500 ml maximum).

En 2010, ce sont 2,6 kilomètres de haie sur paillage biodégradable qui ont été plantés sur les communes de Belmont-sur-Rance, Camarès, Montlaur, Murasson, Cornus, Millau, Saint-Beauzély, Saint-Léons et Saint-Rome-de-Cernon.

En 2012, le Parc a soutenu 14 projets pour un linéaire de plus de 3 km, sur les communes d'Aguessac, Belmont-sur-Rance, Montlaur, Verrières, Castelnau-Pégayrols, Combret, Millau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély. Le paillage biodégradable est composé essentiellement de bois déchiqueté provenant de scieries locales. Pour diversifier les approvisionnements et dans le cadre d'un partenariat avec ERDF, une prospection sur la valorisation du bois d'élagage des lignes électriques a été conduite. Malheureusement les faibles quantités de bois, sur des grands linéaires avec parfois des accès difficiles ne permettent pas de rendre cette opération rentable.

En 2013, le Parc a soutenu la plantation de 2 km de haies champêtres (soit 10 projets), sur les communes de Saint-Affrique, Saint-Jean-d'Alcapiès, Millau, Compeyre, Belmont-sur-Rance, Camarès.

A la suite d'un appel à projets lancé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et un mécénat privé de la Société Fertiligen (gamme Naturen utilisable en agriculture biologique), le Parc des Grands Causses a bénéficié en 2010 d'une aide pour poursuivre cette action de plantation de haies champêtres sur paillage biodégradable. L'aide a permis de soutenir une quinzaine de projets variés tant par la nature du maître d'ouvrage que le type de projet.

Les projets soutenus dans le cadre de ce partenariat concernent :

- 3 communes qui ont souhaité remédier à la bâche plastique pour leurs nouvelles plantations (lotissement et liaison piétonne à Belmont sur Rance, abords du stade à Sévérac le Château, zone d'activité agricole à Saint-Laurent d'Olt),
- 10 agriculteurs ont souhaité planter des haies « plein champ » sur un peu plus de 3 km,
- 1 entreprise de travaux publics a bénéficié de cette aide pour planter un merlon aux abords d'une de ses carrières (Commune de La Cavalerie),
- le lycée agricole La Cazotte de Saint-Affrique a souhaité, à proximité du panneau de sensibilisation sur le rôle de la haie par rapport à la biodiversité, planter une haie.

Au total, ce sont 4 700 mètres de haie qui ont été plantés sur paillage biodégradable.

#### **\* Projet de production de plans d'origine locale**

Les porteurs de projet de plantation sont confrontés à des offres réduites en matière d'essences locales chez les pépiniéristes locaux. De plus, l'offre des plants est souvent d'origine inconnue. Ils proviennent de multiplication par clonage de quelques sujets. Les génotypes ne sont pas forcément adaptés aux conditions locales (parfois extrêmes) et la diversité des génomes est appauvrie. Pour pallier ce manque et offrir des plants adaptés aux entités paysagères du Parc, en 2010, des contacts ont été pris auprès de l'ONF et de l'Ecole nationale d'Horticulture d'Angers afin de mieux connaître et de mesurer la faisabilité d'un projet de collecte des graines d'essences locales et de mise en culture.

#### **\* Autre**

- Afin de sensibiliser la population du Parc et de persuader d'éventuels porteurs de projets, plusieurs

	<p>articles dans la presse, sur le site Internet du Parc ainsi qu'une émission de Radio ont été réalisés.</p> <p><b>* Inventaire des variétés locales</b>  Dans le cadre d'une formation au développement territorial des salariés de l'Agence Régionale du Développement Durable, ARPE Midi-Pyrénées, une réflexion sur la valorisation des variétés anciennes fruitières a été conduite sur le territoire du Parc en 2012.  Le projet de plantation d'un jardin-verger de variétés fruitières anciennes à Nant a permis de lancer en 2013 un début d'inventaire des variétés locales grâce à l'aide d'un pomologue.</p>
<p><b>* La gestion des surfaces pastorales pour permettre le maintien des espaces ouverts et lutter contre l'embroussaillage</b>  À travers un large partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'ADASEA, l'Institut de l'élevage... le Parc accompagne techniquement les agriculteurs pour éviter le développement de friches et, par voie de conséquence, la fermeture du paysage. Il encourage le multi-usage de l'espace par la mise en place d'équipements pastoraux favorisant le pâturage tout en laissant l'espace ouvert aux autres utilisateurs.</p>	<p>Voir article 6.2.3</p>
<p><b>* L'insertion environnementale des bâtiments professionnels</b>  Dans ce cadre, le Parc poursuit sa mission de sensibilisation et d'information au niveau des acteurs concernés, sur les problèmes spécifiques des équipements professionnels et leurs impacts sur l'environnement.  Le Parc veille notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une bonne implantation de ces bâtiments conciliant l'activité économique et les données physiques du terrain,</li> <li>- à proposer des matériaux adaptés et recyclables en s'assurant de ne pas engendrer de surcoûts financiers ou en recherchant des moyens financiers pour prendre en charge ces surcoûts,</li> <li>- à mettre en place des ouvrages protégeant les ressources environnementales (réservoir pour les eaux pluviales, protection des sols...),</li> <li>- à sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sur le soin à apporter dans la réalisation et la finition des aménagements (traitement des talus, plate-forme de stockage, plantations...).</li> </ul>	<p><b>* Insertion environnementale des bâtiments professionnels</b>  L'action concerne les bâtiments professionnels pour lesquels le Parc peut soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux et les fournitures liés à la stabilité des sols, la rétention des polluants, la collecte, le traitement et le stockage des eaux de pluie,</li> <li>- la réfection de bâtiments anciens et les surcoûts liés à l'emploi de matériaux traditionnels par rapport à des produits industriels (bac acier, tôle fibrociment, chérons...),</li> <li>- les nouvelles constructions réalisées en bois non traités ou traités mais recyclables.</li> </ul> <p>En 2007, le Parc a soutenu 7 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagements destinés à la récupération de l'eau de pluie : 4 opérations,</li> <li>- restauration de la toiture d'une ancienne bergerie : 1 opération,</li> <li>- constructions nouvelles (emploi de bois ou de matériaux favorisant les économies d'énergie) : 2 opérations</li> </ul> <p>En 2008, le Parc a soutenu 2 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'une réserve en eau pour les ateliers d'une entreprise,</li> <li>- la construction d'un atelier, garage et hangar communal en bois.</li> </ul> <p>En 2009, le Parc a réalisé un bilan de ce programme de soutien afin d'envisager sa reconduction et définir de nouveaux critères pour le soutien aux projets.</p>

<p><b>* L'insertion des conteneurs à déchets</b></p> <p>La fermeture des décharges oblige les communes et leurs groupements à mettre en place une collecte sélective des ordures ménagères. Ainsi, on a vu apparaître des conteneurs dans chaque hameau, village et parfois en pleine campagne. Ces derniers sont souvent disposés à la hâte, sans réflexion sur leur localisation.</p> <p>Le Parc aide les communes et leurs groupements à réfléchir à l'intégration de ce nouveau mobilier. Il propose des solutions d'aménagement prenant en compte les travaux annexes afin d'améliorer l'accessibilité et le stockage des conteneurs, la sécurité des usagers, la propreté et la qualité des lieux grâce à des terrassements adaptés, la construction de murets de soutènement, la mise en place de mobiliers, de plantations...</p> <p>En outre, le Parc peut engager à la demande des communes des actions visant à l'intégration d'autres types d'équipements (point propreté, aire de pique-nique, point d'information...).</p>	<p><b>* Intégration des conteneurs à ordures ménagères</b></p> <p>Quatre Communautés de communes (Lot et Serre, Rougier de Camarès, Saint-Affricain, Larzac Templier Causses et Vallées) ont sollicité le Parc pour réaliser une étude sur l'intégration des différents points d'apports volontaires (diagnostic, proposition d'aménagement des espaces et chiffrage des travaux).</p> <p>Le Parc a élaboré en 2007 un modèle de cache-conteneurs.</p> <p>En 2008 et 2009, les travaux d'aménagement ont été menés sur les sites identifiés. Le Parc a élaboré une plaquette conseils pour les autres communes du territoire. Y figure un retour d'expériences sur les sites construits.</p> <p>En 2010, afin de poursuivre les équipements et d'entretenir cette dynamique d'aménagement mais aussi de répondre aux sollicitations des Communautés de communes, le Parc a demandé une nouvelle aide financière auprès de la Région Midi-Pyrénées.</p> <p>En 2010, le Parc a conçu des aménagements pour les communes des Costes-Gozon et du Truel que l'équipe d'Agents d'Entretien de l'Espace Rural du Parc a réalisés.</p> <p>Le Parc a également accompagné la Communauté de communes Lézou-Pareloup pour l'élaboration d'un cahier des charges relatif à une consultation pour l'aménagement de sites à conteneurs.</p> <p>En 2011, des aménagements ont concerné les Communautés de communes du Saint-Affricain, Lot et Serre, Sévérac-le-Château, Tarn et Muze, Millau-Grands Causses et les communes de Plaisance, Saint-Juéry, Laval Roquecezière, Le Truel, Verrières, Peux et Couffouleux, Saint-Rome de Tarn et Martrin. La conception des aménagements a été confiée au bureau d'études Gravellier-Fourcadier.</p> <p>En 2012, l'aménagement des sites s'est poursuivi suivant les plans du bureau d'études Gravellier-Fourcadier. Les sites aménagés concernent les collectivités suivantes : Communauté de communes Lot et Serre, du Saint-Affricain, Tarn et Muze, Millau Grands Causses et les Communes de Saint-Juéry et de Verrières.</p> <p>En 2013, cette action s'est achevée avec les derniers travaux qui ont eu lieu sur les Communes de Plaisance, Saint-Juéry, Laval-Roquecezière, Saint-Rome-de-Tarn. Deux communes (Montclar et La Bastide-Solages) ainsi que la Communauté de communes Millau Grands Causses non programmées initialement ont pu bénéficier de ce programme.</p>
<p><b>* La publicité, enseignes et pré enseignes</b></p> <p>Les communes et groupements de communes veillent à respecter la loi sur la publicité (loi du 29 décembre 1979) qui interdit toute forme de publicité dans les Parcs naturels régionaux en dehors des espaces préalablement définis par les communes.</p> <p>Le Parc aide les communes à définir des zones de publicité restreinte.</p>	<p>Voir article 7.5.3</p>
<p><b>* La résorption des points noirs paysagers</b></p> <p>Il s'agit de traiter des points qui défigurent le paysage</p>	<p>- Voir « Programme Plantations », conseils pour requalification abords et fronts de carrière exploitées (Rascalat, Saint-Rome de Tarn, La Cavalerie,</p>

<p>(décharges sauvages, carrières, gravières, pylônes, lignes électriques et téléphoniques, friches industrielles...). Les actions de résorption sont prioritairement menées sur les milieux naturels sensibles et les zones d'intérêts paysagers. Les communes peuvent déléguer leurs compétences en la matière à l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc, lequel conduit ces actions avec l'assistance technique des services de l'Etat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc est consulté pour avis par le SIEDA sur toute création ou modifications de lignes,</li> <li>- Concertation avec RTE et Erdf avant travaux</li> <li>- Interventions de l'équipe des agents d'entretien de l'espace, enlèvement carcasses de voiture en particulier.</li> </ul>
<p><b>Article 5.4.5 – Appuyer le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO</b></p>	
<p>La candidature du paysage culturel vivant des « Causses et Cévennes » à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a été présentée en 2005. Le Parc, dont les entités caussenardes sont concernées par ce périmètre, est membre de l'Association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes (A.V.E.C.C.), support de la démarche.</p> <p>A ce titre, il participe à l'objet de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordination de la gestion du site,</li> <li>- communication, valorisation,</li> <li>- préparation de l'établissement d'un organe de gestion ad hoc.</li> </ul> <p>Ce travail est réalisé en liaison étroite avec l'Etat, les collectivités territoriales, locales ainsi qu'avec les autres partenaires concernés.</p> <p>En cas d'inscription, le Parc sera associé à la mise en œuvre de la charte d'engagement dans une démarche exemplaire de valorisation du site.</p>	<p>Le Parc a été associé à la démarche d'inscription du territoire des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants. De 2007 à 2010, le Parc a apporté son appui technique à la constitution du dossier de candidature, porté par l'Etat et l'Association pour la Valorisation de l'Espace des Causses et Cévennes (AVECC).</p> <p>Le Parc a ainsi participé à de nombreuses réunions du Comité de pilotage et du groupe cartographie. Il a aussi contribué aux travaux par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant l'inscription du Bien sur la liste du Patrimoine mondial : définition, sélection des attributs de l'agropastoralisme (éléments patrimoniaux vernaculaires (3750 éléments patrimoniaux recensés), suivi d'un travail d'harmonisation avec les autres gestionnaires du site et notamment le Parc national des Cévennes,</li> <li>- après l'inscription, report dans le SIG du Parc des périmètres des zone tampon et zone cœur, calcul des surfaces des communes et des Communautés de communes concernées, contribution à l'actualisation du site Internet <a href="http://www.causses-et-cevennes.com">www.causses-et-cevennes.com</a> par la fourniture de cartes notamment,</li> <li>- contribution à l'élaboration d'un Plan de gestion en collaboration avec les quatre autres gestionnaires du Bien : le Parc national des Cévennes, le CPIE des Causses Méridionaux, le Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, le Grand site de Navacelles.</li> </ul> <p>Le dossier de candidature a été déposé auprès de l'UNESCO par l'Etat en février 2011. En juin 2011, les Causses et les Cévennes ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, vivants et évolutifs de l'agro-pastoralisme méditerranéen.</p> <p>Au second semestre 2011, le Comité départemental du tourisme de l'Aveyron a, en collaboration avec les Comités départementaux du tourisme du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, engagé la création d'une carte touristique destinée à promouvoir le territoire « Causses et Cévennes » inscrit par l'UNESCO. Le Parc des Grands Causses a été sollicité pour la réalisation de cette carte éditée à 200 000 exemplaires.</p> <p>En 2012, le Parc a participé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration du Plan de gestion. La contribution du Parc a consisté en la sélection des articles de la Charte pouvant être rattachés directement ou indirectement à la conservation du Bien, puis en la sélection des actions financées sur la période 2012-2014. Les actions sélectionnées concernent les</li> </ul>

champs des enjeux de la connaissance, du développement, de la médiation, de la formation, de la gouvernance, et du suivi de l'état de conservation du Bien.

- la réalisation de la carte touristique du Bien Causses et Cévennes, qui a été éditée avant la saison touristique 2012 par le Comité départemental du tourisme du Gard. Dans cette action partenariale, le service SIG du Parc des Grands Causses a fourni pour sa zone un grand nombre de données : le fond de carte (relief ombré et hypsométrie), les éléments du patrimoine bâti agropastoral remarquable, avec une nomenclature harmonisée avec les autres gestionnaires du Bien, les localisations de paysages remarquables de l'agropastoralisme.

- aux travaux du groupe de travail « Inventaire du patrimoine agropastoral ». Une méthode de travail a été esquissée, afin d'inventorier ce patrimoine de manière scientifique et concertée avec les autres gestionnaires et du Bien et les services chargés de l'inventaire du patrimoine au niveau régional (voir article 8.4.1).

- au Colloque sur l'agropastoralisme méditerranéen (interventions en plénière, circuit commenté sur le terrain) ainsi qu'à une séance d'information à destination des entreprises touristiques en partenariat avec l'Office de Tourisme de Millau.

En 2013, le Parc :

- a participé à l'organisation de la mission d'évaluation du Bien qui s'est tenue à La Couvertorade au mois de septembre. Ce moment d'échanges avec l'experte mandatée par l'UNESCO, les services de l'Etat a permis de présenter la partie du territoire classé ainsi que les actions menées pour gérer et conserver ce patrimoine.

- a contribué à l'élaboration du Plan de gestion 2014-2020 notamment par la participation aux groupes de travail « agropastoralisme », « patrimoine et culture » et « tourisme et communication ». Le Plan de gestion est axé autour des enjeux de connaissance, sauvegarde, développement, médiation, gouvernance et suivi de l'état de conservation et de l'évolution du Bien.

- a participé aux travaux du groupe de travail « Inventaire du patrimoine agropastoral ». La base de données construite par le Parc (voir article 8.4.1) a été présentée aux différents gestionnaires du Bien et fournie à l'Entente Causses et Cévennes.

- a participé aux travaux du groupe de travail « Paysage » qui portent sur un observatoire des paysages (à partir d'un SIG commun et d'un observatoire photographique) sur différentes thématiques.

Le groupe de travail Patrimoine et Culture a également contribué à définir les attentes et enjeux du futur Schéma d'interprétation qui va se structurer à partir de la charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux selon les items : accès et compréhension, sources d'information, contexte et environnement, préservation de l'authenticité, innovation et créativité, conservation des sites, organisation de la durabilité, recherche, formation et évaluation.

Il est également engagé dans la formation des Ambassadeurs UNESCO pilotée par le CDT de l'Aveyron aux côtés de l'Entente Causses et Cévennes et du Conservatoire Larzac Templier Hospitalier. L'objectif est de structurer et former un réseau d'acteurs dans une offre de qualité autour du classement « Causses et Cévennes », de favoriser la création de produits autour du classement

	UNESCO et de faire connaître la Convention du Patrimoine Mondial. Deux sessions ont été programmées en 2014.
<b>ARTICLE 5.5 - MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS</b>	
<b>Article 5.5.1 - Apporter un avis technique et consultatif dans le cadre des procédures réglementaires</b>	
<p>Conformément à l'article R333-15 du Code de l'environnement, lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact en vertu des articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement et des textes pris pour son application, l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc est saisi de cette étude ou de cette notice pour avis dans les délais réglementaires d'instruction. Toutefois, en application des articles L511-1 et L512-2 du Code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisations, l'avis du Parc n'est requis qu'à titre consultatif.</p> <p>Les modalités de saisine du Parc sont prévues dans la convention d'application de la Charte établie entre l'Etat et le Syndicat mixte du Parc dans les trois mois suivants la publication du décret de renouvellement de classement du Parc.</p> <p>Afin de mieux prendre en compte les enjeux majeurs définis dans la Charte et son Plan de référence, le Parc suscite des réflexions préalables à l'élaboration de ces projets. Elles sont consignées dans des comptes rendus et annexées à une note de référence déclinant à l'échelle du projet la Charte du Parc et son Plan de Référence. Cette note ne préjugera en rien des conclusions des procédures ni de l'avis définitif de l'organisme de gestion du Parc.</p> <p>Le Parc organise des réunions groupées pour recueillir les avis des différents organismes concernés afin de recueillir un avis pluridisciplinaire et de réduire les démarches des porteurs de projets.</p>	<p><b>* Avis sur les projets et suivi de différentes procédures</b></p> <p>En accord avec l'Etat et dans le cadre de la convention de partenariat avec le CAUE, le Parc apporte un conseil gratuit aux porteurs de projets pour les permis de construire (PC) ou déclarations de travaux (DT). L'avis porte sur les aspects environnementaux et paysagers, et concerne préférentiellement les zones sensibles en particulier sur les problèmes d'érosion des sols, la préservation de la ressource en eau, l'adaptation des aménagements au milieu naturel... L'avis sur l'architecture porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réhabilitation, la rénovation, la réaffectation et la greffe sur le bâti ancien,</li> <li>- l'adaptation des bâtiments agricoles à l'environnement.</li> </ul> <p><b>Pour 2007</b>, ce sont 10 dossiers sur la Commune de Millau, 49 dossiers sur l'Agence Sud de la Direction départementale de l'équipement qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme. 123 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.</p> <p><b>Pour 2008</b>, ce sont 59 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme. 97 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.</p> <p>Le Parc a été associé à la démarche de la Communauté de communes Millau Grands Causses pour l'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale sur le Millavois (2008).</p> <p><b>Pour 2009</b>, ce sont 64 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme avec un nombre croissant de dossiers concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. À ce titre, dans le cadre de la convention d'application de la Charte avec l'Etat, le Parc a mis en place des permanences à la DDEA Agence Sud, pour aviser les permis de construire sur les nouveaux bâtiments et sur les constructions existantes. 147 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.</p> <p><b>Pour 2010</b>, des permanences bi mensuelles ont été organisées à la DDT de Millau pour encadrer plus</p>

particulièrement la multiplication des dossiers concernant les projets de centrale photovoltaïque sur les bâtiments. En 2010, ce sont 92 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme dont 29 projets photovoltaïques. 186 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.

**En 2011**, des permanences bi mensuelles ont été organisées à la DDT de Millau. Pour 2011, ce sont 58 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme dont 2 projets photovoltaïques.

De plus, 217 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.

**En 2012**, en relation avec l'Agence Sud de la DDT, ce sont 41 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme...

De plus, 120 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.

**En 2013**, en relation avec l'Agence Sud de la DDT, ce sont 98 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux ou de certificats d'urbanisme...

De plus, 140 dossiers ont été examinés sur les projets de modification ou d'extension des réseaux électrique ou téléphonique.

Le Parc participe également aux réunions :

- de la Mission Interservices de l'Aménagement et du Paysage de l'Etat,
- de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Etat,
- du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Etat (jusqu'en 2013)
- de la Commission de conciliation urbanisme (2007)

#### **\* Consultation du Parc dans le cadre des procédures réglementaires**

Le Parc est consulté pour avis sur les aménagements et ouvrages soumis à étude d'impact, les établissements classés, les événements liés aux activités de pleine nature...

Entre 2007 et 2013, 378 projets ont fait l'objet d'un avis du Parc

#### **\* Renforcement du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)**

En 2009, à la demande de RTE, le Parc a donné des conseils et des préconisations pour les futurs travaux de renforcement du réseau sur son territoire (construction d'un transformateur déphaseur 400000 Volts, renforcement de la ligne 225 000 Volts Saint-Victor/Montahut).

**\* Projet de recherche appliquée à la gestion de l'espace « Faisabilité d'une méthode d'évaluation économique de projets en zone sensible » avec le Centre d'Etudes et de Projet de l'Université Montpellier 1 - UFR Sciences Economiques**

En 1993 et 1994, avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Aveyron avait financé une étude sur l'approche économique de l'environnement au Centre d'Etudes et de Projet. Le Parc avait suivi ces travaux de très près, un rapport final avait été produit intitulé : « Identification et évaluation des ressources naturelles et de leur utilisation dans le département de l'Aveyron ».

En 2009, le Parc a souhaité poursuivre et préciser ces travaux en vue de fabriquer un outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage et les décideurs. Cette action a pour objectif de :

- préciser et décrire les phases d'une méthode d'évaluation économique et sociale qui permette de compléter les études d'impact fournies lors de la proposition d'implantation d'un projet. Elle devrait permettre de quantifier et de valoriser monétairement le bénéfice net attendu d'une opération d'investissement.
- favoriser l'acquisition de données liées à l'information et à l'organisation pour élaborer ce type de méthode.

Ce programme de recherche mené grâce à l'appui de l'Université Montpellier I, Faculté des sciences économiques, et à l'expertise d'un consultant en ingénierie économique et financière, Charles Gillet (Epsil'Hôm) a débuté en fin d'année 2009 avec une phase d'actualisation/acquisition de données. Le Parc a contribué à cette étude notamment par la fourniture de données relatives à l'évolution de l'occupation du sol, à la hiérarchisation de la rareté des milieux présents sur le territoire du Parc.

Cette démarche expérimentale vise à prendre en compte les actifs naturels dans le calcul économique des porteurs de projets, en particulier pour tenir compte des créations et des destructions de ressources environnementales (notions de stocks et de flux). Ce travail a débouché en 2011 sur l'élaboration d'une grille d'évaluation multicritères d'implantation des projets, la matrice SCORE. Cette grille présente l'originalité de croiser simultanément les avis techniques de l'équipe et politiques des élus du Parc.

L'année 2012 a permis de tester en conditions réelles la matrice SCORE sur un projet représentatif des enjeux que gère quotidiennement le Parc. Pour cela, deux objectifs étaient visés :

- valider, à partir d'un projet concret, les choix techniques retenus pour l'évaluation,
- proposer aux élus du Parc de se positionner sur une pondération politique de la matrice SCORE.

L'expérimentation a mis en évidence plusieurs conclusions importantes :

- la nécessité, pour certains projets, de réaliser une visite sur site par une équipe mixte constituée d'un technicien et d'un économiste,
- la nécessité de prendre en compte les projets dans leur filière d'activité et non comme une unité de production isolée,
- le besoin d'affiner l'analyse des dossiers d'étude d'impact sur les bases d'une analyse AMDEC,

- la validation de la pertinence du concept de matrice SCORE tant pour le Parc que pour les porteurs de projets.

Ces travaux ont abouti à :

- une présentation des résultats au Bureau du Parc du 6 juillet 2012. Fort de ces résultats, le Bureau a demandé à ce que l'outil soit présenté en Comité Syndical.

- la présentation au Comité Syndical du Parc du 18 septembre 2012 s'est traduite par deux décisions des élus : la validation d'une pondération politique (2 options retenues), la décision d'expérimenter en 2013 la matrice SCORE sur tous les projets soumis à avis. Ainsi un projet éolien, avant et après révision, ainsi que deux lotissements ont été analysés avec la méthode matrice SCORE. Malheureusement, le contexte électoral du début de l'année 2014 a considérablement ralenti l'émergence de projets sur le territoire.

Le Parc garde la perspective de présenter le bilan global de l'opération en fin d'année 2014 au Comité syndical pour décider si le Parc continue et exporte la méthode.

Par ailleurs, un autre volet de l'étude a pu être lancé : définir les modalités techniques de collecte de l'information pour mesurer la création de richesse économique générée par les entreprises implantées sur le territoire du Parc.

Contrairement à l'approche classique de l'activité fondée sur la mesure du chiffre d'affaires, l'estimation de la richesse repose sur la mesure de la valeur ajoutée produite directement et indirectement.

Les trois Chambres Consulaires ont été approchées pour leur présenter la démarche, leur proposer une coopération, identifier les informations dont elles disposent.

Ce travail s'est doublé d'un inventaire de toutes les sources d'informations économiques existantes et de leurs conditions d'accès. Le résultat de ces travaux se matérialise par la rédaction d'un cahier des charges où sont précisés :

- les sources d'informations qui seront utilisées,
- le protocole d'analyse des informations économiques,
- le contenu des tableaux de bord qui seront remis au Parc annuellement,
- la base des échanges et de la concertation avec l'ensemble des professionnels locaux.

Parallèlement, le transfert de l'expérimentation a débuté en 2013 :

- intervention au Salon des métiers sur le thème « valeur de la biodiversité » à l'UMII Montpellier, le 14 février 2013,

- présentation de la matrice au Comité scientifique du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises le 16 mai,

- participation au séminaire Biodiversité et gestion de l'espace dans le Parc naturel régional du Ballon des Vosges le 4 juillet,

- prise de contact avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) Biodiversité le 27 août. La CDC Biodiversité est une filiale de la CDC, spécialisée dans la compensation financière lors de destructions de la biodiversité et la recherche de modèles économiques pour le paiement des services

	écosystémiques.
<b>Article 5.5.2 - Contribuer à la gestion des déchets</b>	
<p>Dans le cadre de la première Charte, différentes actions ont été menées en partenariat avec les communes et les organismes concernés, concernant la gestion des déchets. Un travail d'inventaire et de hiérarchisation des décharges brutes ou sauvages réalisé en partenariat avec l'A.R.P.E. Midi-Pyrénées a permis de traiter 14 sites. L'opération « Carcasses à la casse » a contribué au ramassage de 4 000 tonnes de ferrailles, et 160 tonnes de plastiques agricoles ont été collectées puis recyclées en sacs poubelle.</p> <p>En partenariat avec les Chambres consulaires, le Parc a également initié une campagne de sensibilisation à la collecte des huiles usagées.</p> <p>Le territoire du Parc doit rester un lieu privilégié d'application du Plan départemental de collecte et de traitement des ordures ménagères mis en place dans le département de l'Aveyron sous la maîtrise d'ouvrage du SY.D.O.M.</p> <p>Conformément à la loi du 15 juillet 1975, l'élimination des ordures ménagères est assurée par les communes ou leurs groupements. Le Parc complète l'action des organismes compétents en fonction des besoins.</p> <p>En particulier le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à la promotion de la collecte sélective par des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population (avec le C.P.I.E.),</li> <li>- mène et poursuit la mission de conseil aux collectivités et les actions d'intégration des équipements de collecte,</li> <li>- continue à œuvrer pour faire disparaître de son territoire les décharges brutes ou sauvages, avec notamment l'intervention de son équipe d'Agents d'Entretien de l'Espace Rural (A.E.E.R.) pour leur fermeture et leur réhabilitation, ou leur requalification en décharge de Classe III. Les communes ou leurs groupements, pour leur part, s'engagent à faire le</li> </ul>	<p><b>* Organisation d'une collecte d'amiante ciment</b></p> <p>À la suite des fortes chutes de neige de fin janvier 2006, en lien avec les Chambres consulaires, les services de l'Etat, le Parc est intervenu pour mettre en place et organiser une collecte des déchets d'amiante ciment chez les sinistrés.</p> <p>Les débris de 30 sinistrés ont été collectés, ce qui représente environ 600 tonnes de déchets contenant de l'amiante ciment récupérée sur le territoire. A la demande de quelques sinistrés les dernières collectes des déchets d'amiante ciment ont été réalisées en janvier et février 2007.</p> <p><b>* Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux</b></p> <p>Le Parc est membre de la Commission consultative du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).</p> <p>En 2007, la Commission a souhaité la création de deux groupes de travail ayant pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un observatoire des déchets,</li> <li>- la réflexion sur les modalités de traitement des déchets sur le département de l'Aveyron.</li> </ul> <p>Le Parc participe à la révision du Plan, menée par le Conseil général de l'Aveyron, dans le cadre de la commission consultative. Il convient aujourd'hui de revoir le plan actuel d'élimination des déchets élaboré par l'Etat en 2001 compte tenu des diverses évolutions intervenues depuis : le transfert aux Départements de la compétence de l'élaboration et de suivi du PDEDMA en 2004 et les nouveaux objectifs de valorisation des lois Grenelle.</p> <p>Le 7 juillet 2011, la commission consultative s'est prononcée sur les scénarii de la future organisation de la prévention et de la gestion des déchets non dangereux.</p> <p>Ce travail est complémentaire à l'action du SYDOM (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères) Aveyron dans la mesure où il a la charge de l'application du plan départemental de gestion des déchets.</p> <p><b>* Plan Départemental de Gestion des Déchets de Chantier du BTP</b></p> <p>Le Parc est associé au suivi du Plan de gestion des déchets du BTP en Aveyron.</p> <p><b>* Accompagnement de la mise en œuvre de la charte d'application du Plan Départemental de Gestion des Déchets de Chantier du BTP</b></p> <p>La gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) représente un enjeu important, notamment au regard des quantités générées. C'est en effet, la difficulté principale à laquelle est confronté l'artisanat du BTP d'autant plus en zone rurale avec la dispersion et l'isolement géographique des entreprises, un manque de structures d'accueil mais aussi des conditions d'accès à ces sites très différentes selon les secteurs.</p>

<p>nécessaire pour résorber, réhabiliter ou requalifier les décharges brutes ou sauvages et faire preuve d'exemplarité dans leur maîtrise d'ouvrage,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagne les collectivités pour l'élimination des ordures ménagères, la mise en œuvre du tri sélectif ou la création de déchetteries,</li> <li>- encourage la réduction des déchets à la source et la mise en place d'équipement de collecte des déchets sur les sites touristiques.</li> </ul> <p>D'autre part, le Parc continue à œuvrer pour l'élimination des déchets issus des activités économiques (huiles usagées, produits phytosanitaires, plastiques agricoles...) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relayant des campagnes d'informations ou de collectes,</li> <li>- participant à des actions spécifiques.</li> </ul> <p>Conformément au plan départemental de gestion des déchets du BTP de l'Aveyron et selon les prescriptions techniques définies par ce dernier, le Parc s'engage à poursuivre l'accompagnement des communes ou de leurs groupements dans la mise en place de centre de stockage de Classe III. En outre, le Parc encourage la prise en compte de la gestion des déchets du BTP dans les maîtrises d'ouvrage publiques.</p> <p>L'État et les autres autorités compétentes s'engagent à rechercher l'accord du Parc avant toute nouvelle ouverture de site de stockage de déchets (Classes I ou II) dans le périmètre du Parc naturel régional.</p>	<p>Le Parc a confié à la Chambre de métiers une action visant à structurer cette approche au niveau d'un territoire ciblé, celui du Parc, à partir des recommandations du plan et de la charte.</p> <p>Cette action s'est déroulée en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phase 1 : état des lieux (quantifier les volumes, recueillir les besoins et les attentes des artisans...)</li> <li>- phase 2 : recensement des sites de stockage ainsi que des informations relatives à leurs conditions d'accès</li> <li>- phase 3 : élaboration d'un plan d'actions et information/sensibilisation des collectivités afin d'accompagner celles qui souhaiteraient mettre en place des sites d'accueil de déchets.</li> </ul> <p>En décembre 2010, un questionnaire a été adressé aux 600 entreprises artisanales concernées afin de recenser les quantités de déchets générés par les activités artisanales et de connaître les pratiques d'élimination. Le taux de retour des questionnaires en 2011 est supérieur à 10 %, ce qui montre l'intérêt des professionnels du bâtiment à la gestion des déchets issus de l'exercice de leur activité. Afin d'approfondir le diagnostic, une vingtaine d'entreprises ont été rencontrées ainsi que les structures d'accueil de déchets.</p> <p>L'objectif des questionnaires et des visites était d'obtenir une photographie de l'existant, un reflet de la situation du territoire avec ses atouts et ses manques mais aussi de préciser les pistes d'actions envisageables.</p> <p>En 2012, a été réalisé un outil de sensibilisation à la gestion des déchets issus des chantiers du BTP et d'information sur les principaux points du Plan départemental, les sites qui accueillent les déchets, les bonnes pratiques. Il a été diffusé auprès des artisans du territoire du Parc des Grands Causses début 2013.</p>
<p><b>Article 5.5.3 - Maîtriser les activités extractives</b></p> <p>Le territoire du Parc possède un sous-sol riche en minéraux et matériaux d'extraction, ainsi qu'une grande variété de sites géologiques qui sont un des atouts naturels de la région.</p> <p>Le Parc contribue à dresser l'inventaire des ressources minérales sur son territoire (anciennes exploitations minières ou carrières qui peuvent présenter un intérêt historique). Ces ressources sont nombreuses puisqu'on ne dénombre pas moins d'une quinzaine de substances ou</p>	<p><b>Voir article 6.1.4 « projet vallée de la Muse, vallée des maçons »</b></p>

<p>roches anciennement exploitées ou encore en exploitation.</p> <p>Les industries extractives doivent pouvoir répondre aux usages classiques mais également à la demande en matériaux pour la rénovation de bâtiments anciens (pierres de taille et à bâtir, dalles pour toitures), et aux nouveaux marchés concernant les matériaux pour l'assainissement. Des solutions doivent être trouvées afin de maintenir un réseau d'industries extractives pouvant répondre à ces nouvelles exigences, et ceci en cohérence avec le schéma départemental des carrières approuvé le 11 juillet 2001.</p> <p>Le Parc insiste plus particulièrement sur les études préalables et notamment les études d'impact nécessaires à la bonne exécution des travaux de réaménagement des sites. De manière plus générale, il s'appuie sur les mesures réglementaires visant à assurer la protection de l'environnement.</p> <p>En ce qui concerne les risques de mouvements de terrains et d'éboulement, le Parc participe à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) en collaborant avec les services de l'État.</p>	
<p><b>Article 5.5.4 - Initier et accompagner les démarches de management environnemental</b></p>	
<p><b>* Pour les entreprises du Parc et les porteurs de projet économiques</b></p> <p>C'est une nouvelle responsabilité dans la gestion de tout projet.</p> <p>L'accompagnement des entreprises dans l'intégration environnementale de leurs bâtiments est poursuivi. En prenant appui sur les organismes partenaires compétents, le Parc conduit des actions d'information sur son territoire et initie des actions pilotes ou par filière comme, par exemple, celle proposée pour les petites entreprises laitières (évoquée à l'article 5.1.3).</p> <p>Une information et un appui sont apportés de manière privilégiée le plus en amont possible aux porteurs des</p>	<p>Voir article 5.4.4</p>

<p>projets. L'accompagnement des entreprises se fait aussi bien sur les bâtiments que sur le processus interne, en prenant en compte les objectifs d'éco-conception. Dans cette perspective, les communes signataires de la Charte du Parc s'engagent à informer ou à associer le Parc dès qu'elles ont la connaissance d'un projet sur leur territoire.</p>	
<p><b>* Pour les collectivités et les projets structurants</b></p> <p>Comme les entreprises, les collectivités doivent s'engager dans des démarches continues de limitation de leurs impacts environnementaux.</p> <p>Le Parc apporte un appui technique privilégié pour l'élaboration de projets d'aménagements ou d'équipement structurants se donnant un tel objectif.</p> <p>Des démarches (comme par exemple la procédure « Analyse Environnementale de l'Urbanisme » initiée par l'ADEME) associant les principaux partenaires (D.I.R.EN., D.D.A.F., D.D.E., S.D.A.P., C.A.U.E. et les collectivités locales concernées) sont utilisées pour accompagner la préparation de projets d'urbanisme importants : zones d'activités, lotissements, parcs résidentiels de loisirs, unités touristiques nouvelles...</p> <p>Les collectivités privilégient les approches H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) pour leurs programmes immobiliers.</p> <p>Au-delà des procédures spécifiques comme I.S.O. 14001, qui peuvent encore s'étendre à de nombreuses entreprises ou activités, un ensemble de démarches simplifiées ou informelles sont initiées et accompagnées pour faciliter la prise en compte de ce nouveau « réflexe » par les principaux acteurs du territoire.</p> <p>Dans cet esprit, le Syndicat mixte du Parc a entrepris la démarche de certification I.S.O. 14001.</p>	
<p><b>ARTICLE 5.6 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAVORISER LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES</b></p>	
<p><b>Article 5.6.1 – La lutte contre les changements climatiques</b></p>	
<p>La lutte contre les changements climatiques est l'une des</p>	<p><b>* Élaboration du Plan Climat Énergie Territorial du Parc naturel régional des Grands Causses -</b></p>

actions pilotes du Syndicat mixte du Parc.

Dans la nouvelle Charte du Parc, l'ensemble des signataires s'engage à :

- anticiper les changements climatiques en s'appuyant sur le milieu scientifique : réflexions prospectives sur le territoire en terme de gestion forestière (citons la fonction possible de puits de carbone pour le bois mis en œuvre), d'évolution des paysages, de gestion de l'eau...
- mettre en place une stratégie locale en élaborant un Plan Climat Territorial qui fixera les objectifs de réduction d'émission de G.E.S. (Gaz à Effet de Serre) pour le territoire à l'horizon 2012 et 2019 et les moyens proposés,
- informer et accompagner dans l'action, les particuliers et les différents maîtres d'ouvrages publics et privés sur la réglementation thermique en vigueur, les matériaux et systèmes techniques performants, notamment dans le bâtiment,
- promouvoir et développer les énergies renouvelables sur le territoire en mettant en place au titre du volet économique (voir article 6.1.4) l'organisation et l'accompagnement de filières spécifiques.

Pour l'élaboration du Plan Climat Territorial, le Parc associe l'ensemble des acteurs locaux dans un comité de pilotage et un comité technique composés des collectivités territoriales, des services de l'Etat (D.D.E., D.D.A.F.), de l'A.D.E.M.E., de l'A.R.P.E., des Chambres consulaires, de quelques entreprises locales volontaires, d'un représentant de la filière forêt-bois, d'associations locales, d'offices H.L.M., des représentants de promoteurs, du S.I.E.D.A., de fournisseurs locaux d'énergie ...

Elément central de la politique du territoire du Parc en matière de lutte contre les changements climatiques, ce Plan Climat Territorial engage tous les partenaires du Parc et s'inscrit dans les orientations du Plan Climat national de juillet 2004.

Ce plan doit encourager des actions d'atténuation (réduire les émissions de G.E.S.) et d'adaptation (réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des changements

### **Programme d'animation « Énergie – Climat »**

En 2007, une démarche Inter-Parcs a été engagée par l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées : un appui à la préparation de Plans Climats Territoriaux dans les Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées a été proposé.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a bénéficié à ce titre d'une mission d'aide à la préparation de son Plan Climat Local. Un groupe de travail « Energie » a été constitué localement. En parallèle, une enquête par questionnaire auprès des professionnels a été réalisée afin d'identifier les initiatives réalisées ou en projet en matière d'énergie renouvelable et d'économies d'énergie, sur le territoire du Parc. Elle a révélé le fort intérêt du monde professionnel.

En 2008, le Comité syndical du 14 janvier a pris une délibération pour formaliser sa volonté d'engagement dans un Plan Climat Territorial en déposant un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) auprès de la Région Midi Pyrénées et de l'ADEME. Le COT (programme d'animation énergie-climat) a été déposé officiellement début novembre 2008.

En 2009, un accord cadre de partenariat pour un Plan Climat Energie Territorial (Contrat d'Objectifs Territorial énergie-climat) a été conclu entre l'ADEME, la Région Midi-Pyrénées et le Syndicat mixte du Parc pour une durée de trois ans (août 2009-juillet 2012). Ce projet vise à fédérer les différents acteurs et partenaires du territoire autour d'un projet global visant à décliner les engagements pris par la France en matière de lutte contre les changements climatiques à l'échelle du territoire. Cet accord a également permis de doter le Parc de moyens d'animation et d'expertise sur ces sujets par le recrutement d'un chargé de mission « énergie-climat » au sein de son équipe technique.

Un Comité de pilotage « Plan Climat Energie Territorial » a été constitué pour suivre et valider les différentes étapes de ce projet. Il s'est réuni en fin d'année 2009 afin de présenter la démarche et les partenariats. Le COT a été renouvelé avec l'ADEME Midi-Pyrénées pour deux années supplémentaires (août 2012-juillet 2014)

L'année 2010 a été consacrée au lancement de la démarche Plan Climat par des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables mais également à la mobilisation des différents acteurs du Plan Climat du Parc.

L'année 2011 a été consacrée d'une part à la poursuite des actions de sensibilisation engagées en 2010 et d'autre part à la finalisation de la construction du Plan Climat Energie Territorial (bilan, objectifs et programme d'actions). A noter aussi la participation du Parc aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux sur l'énergie et les PCET. Le Parc a également participé aux nombreuses réunions de concertation et de suivi du projet de Schéma Régional Climat Air Energie de Midi-Pyrénées.

Après deux années de construction du PCET, le Comité syndical du 9 décembre 2011 a validé fin 2011 le bilan énergétique du territoire du Parc, la stratégie énergétique à l'horizon 2020/2050 ainsi qu'un programme d'actions triennal qui en découle.

climatiques), il s'articulera en quatre phases :

- repérer les sources d'émission de G.E.S. et se fixer les objectifs de réduction,
- cibler les acteurs concernés et les associer aux politiques sectorielles du Plan Climat Territorial,
- s'organiser avec tous les acteurs pour la mise en place du programme d'actions et d'un dispositif d'évaluation des retombées du Plan Climat.

Préalablement à l'application de ce Plan Climat Territorial, les signataires de la présente Charte conviennent d'engager un premier ensemble de mesures :

- l'Espace Info Energie, à l'initiative de la Maison de l'Habitat et du Conseil général de l'Aveyron et en partenariat avec l'A.D.E.M.E. sera conforté sur le territoire du Parc,
- les différentes collectivités locales, membres du Parc, s'engagent à suivre et maîtriser les consommations d'énergie sur leurs propres équipements ou patrimoines,
- avec l'assistance des organismes compétents, notamment le S.I.E.D.A., le Parc s'attache à responsabiliser les communes à un éclairage public raisonné : qualité et économie. Le Parc sensibilise les porteurs de projets désirant mettre en valeur des monuments ou curiosités par des éclairages nocturnes, à la maîtrise des consommations d'énergie, à la perturbation de certaines espèces animales et à la difficulté d'observer les astres,
- le Syndicat mixte du Parc facilite l'organisation et le développement de filières économiques liées aux énergies renouvelables : bois, éco-constructions, solaire, éolien... (voir article 6.1.4),

Le Syndicat mixte du Parc assure le travail de coordination et d'évaluation générale de cette politique. Il recherche les moyens pour spécialiser l'un de ses agents dans cette thématique.

S'agissant de l'énergie éolienne sur le territoire, les instances décisionnaires du Parc ont souhaité la mise en œuvre d'une démarche de cohérence autour du développement de l'éolien

L'année 2012 a été consacrée au porté à connaissance de ce Plan Climat auprès des habitants et élus ainsi qu'à la mise en œuvre des actions définies dans le programme d'actions.

Au printemps 2012, six réunions d'informations ont été organisées à l'échelon des terroirs du Parc (La Roque-Sainte-Marguerite, Nant, Vabres-l'Abbaye, Creissels, Saint-Beauzély et Lapanouse-de-Séverac) pour les élus afin de présenter le PCET et les actions à venir.

Au global, plus d'une centaine d'élus ont assisté à ces réunions.

Le Comité de pilotage en charge du suivi du PCET et regroupant environ 70 membres, s'est réuni en novembre 2012 afin de faire le bilan de l'année et préparer le programme d'actions de l'année 2013 puis en décembre 2013.

Par ailleurs, la mission énergie-climat du Parc a effectué les tâches courantes suivantes :

- conseil aux particuliers, entreprises et collectivités sur les questions liées à l'énergie
- accompagnement des porteurs de projet du territoire
- rédaction d'avis et de recommandations sur les dossiers de demande d'autorisation administrative (éolien, photovoltaïque, lignes électriques, hydraulique ...)
- diffusion des informations liées aux politiques nationales, régionales et locales
- participation aux réseaux locaux, régionaux et nationaux.

#### **\* Étude de diagnostic énergétique du territoire**

Lors du renouvellement de la Charte, mais aussi lors de la préparation du PCET, l'analyse de la situation énergétique du Parc n'a pu être conduite de manière satisfaisante par manque de données précises propres au territoire. Ce volet n'avait pas fait l'objet d'activités spécifiques lors de la première Charte.

Il s'est donc agi de réaliser une étude de diagnostic du territoire du Parc sur les aspects de l'énergie et du climat en particulier sur les émissions de gaz à effet de serre ; les résultats devant permettre d'aider à définir le contenu précis des actions du Plan Climat Energie Territorial. Cette étude a consisté à :

- réaliser un état des lieux des consommations d'énergie (dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, transports) et de la production d'énergie sur le territoire du Parc (éolien, hydraulique, photovoltaïque, biomasse, ...),
- analyser les potentialités du territoire en terme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables afin de se fixer des objectifs précis (pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, ...),
- élaborer un programme d'actions répondant aux objectifs fixés.

Une consultation a été lancée en 2009 ; le Bureau d'études AERE a été retenu par la Commission de sélection du Parc en décembre 2009. L'étude a été lancée en octobre 2010 (après l'obtention de l'ensemble des financements) et une présentation des premiers résultats (état des lieux énergie et gaz à effet de serre) a eu lieu en novembre 2010. Lors de cette réunion, 4 groupes de travail ont été constitués afin de construire le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Parc autour des

pour éviter de se prononcer sur des projets d'une manière isolée et pour tenir compte des enjeux liés au classement de ce territoire en Parc naturel régional (préservation de la biodiversité, des paysages, des habitations – notamment par rapport au bruit...).

En prenant appui sur la « Réflexion cadre pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron », conçue au sein de la Mission Interservices de l'Aménagement et du Paysage (M.I.S.A.P.) et à laquelle ont été associés des organismes ayant des préoccupations similaires (S.I.E.D.A., L.P.O., C.A.U.E., Parc), le Parc conduit une réflexion propre au territoire. Le Plan de référence du Parc est décliné à l'échelle des massifs pour compléter cette « Réflexion cadre ». Ces Plans de référence de massifs localisent plus précisément les enjeux paysager et environnemental. Cette déclinaison thématique argumente des zones de développement de l'éolien concertées entre toutes les collectivités locales recouvrant ces massifs qu'elles soient sur le périmètre du Parc ou à l'extérieur, inter départementales ou inter régionales.

thématiques suivantes :

- les bâtiments
- les activités économiques dont les énergies renouvelables
- les transports et l'urbanisme
- les changements climatiques.

Ces groupes se sont réunis en janvier et en mai 2011. Le Comité de pilotage du Plan Climat s'est réuni le

18 janvier, le 17 mai et le 09 novembre 2011. Le Comité syndical du 28 octobre 2011 a validé les résultats de la phase 1 : état des lieux des consommations et productions d'énergie et bilan des émissions de gaz à effet de serre. Celui du 9 décembre 2011 a validé le programme d'actions 2012-2014 du Plan Climat Energie Territorial du Parc structuré en 7 axes : La sensibilisation du grand public aux enjeux énergétiques et climatiques à venir, La maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment, La maîtrise de l'énergie dans le secteur du tertiaire / industriel, La maîtrise de l'énergie et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole, La maîtrise des consommations d'énergie des transports par la rationalisation des transports individuels et le développement des modes de transport en commun et alternatifs, Le développement raisonné des énergies renouvelables, La prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme.

#### **\* Accompagnement du développement de l'éolien**

La Réflexion cadre de l'Etat pour un développement de l'énergie éolienne en Aveyron menée au sein de la Mission Interservices de l'Aménagement et du Paysage (MISAP) constitue un guide pour les porteurs de projets.

En 2007, le Parc a décidé d'apporter un soutien à la mise en place des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) sur son territoire dans le but de favoriser l'élaboration de ZDE au niveau d'unités paysagères cohérentes en s'appuyant notamment sur les intercommunalités, de renforcer les exigences qualitatives en matière de diagnostic et d'aménagement mais aussi de promouvoir la concertation entre les différents acteurs et la population.

Le Parc a proposé un soutien aux Communautés de communes qui s'engageaient à répondre à ces exigences grâce à :

- un accompagnement technique : élaboration d'un cahier des charges type pour les Bureaux d'étude qui repose sur 3 principes (cohérence territoriale, approche paysagère, approche sociale), accompagnement des maîtres d'ouvrage tout au long des études,
- une aide financière pour les collectivités, versée directement aux Bureaux d'étude.

Dans ce cadre, le Parc a suivi :

- en 2007, l'élaboration des ZDE sur les Communautés de communes du Rougier de Camarès, du Belmontais, du Saint-Affricain et du Larzac Templier Causses et Vallées. Une information a été diffusée auprès des Communautés de communes des Sept Vallons et du Pays Saint-Serninois.
- en 2008, l'élaboration des ZDE des Communautés de communes du Pays Belmontais, du Saint-

Affricain et Larzac Templier Causses et Vallées étendue aux communes de Saint-Rome-de-Tarn et des Costes-Gozon.

Il a apporté des informations sur l'éolien aux élus de la Communauté de communes Lot et Serre.

En 2008, il a également participé à la mise à jour de la « Réflexion cadre pour le développement de l'éolien en Aveyron ».

- En 2009, le Parc a effectué un bilan avec le Bureau d'étude Cassini sur le travail entrepris pour l'élaboration de quatre Zones de Développement de l'Eolien sur les territoires des Communautés de communes du Larzac, Templier Causses et Vallées, du Saint-Affricain, du Pays Belmontais, du Rougier de Camarès.

Il a participé au suivi de l'élaboration du dossier de Zone de Développement de l'Eolien sur les communes de Saint-Rome de Tarn et des Costes-Gozon.

- En 2011, il a suivi le projet éolien porté par Raz énergie sur les Communes de Brusque et de Mélagues (participation à des réunions de concertation, recommandations à prendre en compte dans l'élaboration du projet). Des prescriptions techniques ont été données au développeur RAZ énergie. Le Bureau syndical a été amené à donner un avis sur le projet en novembre 2012.

- En 2012, à la demande de la Commune de Verrières, des échanges ont eu lieu sur l'opportunité de réaliser une ZDE.

- En 2013, le Parc a accompagné la Communauté de communes de Sévérac-le-Château pour la mise en œuvre d'un schéma de développement de l'éolien sur son territoire. Après élaboration d'un cahier des charges et suite à la sélection d'un bureau d'étude, le Parc a accompagné la collectivité dans la réalisation de cette étude. Les élus ont ainsi pu sélectionner une zone la moins impactante d'un point de vue paysager et environnemental, et ainsi limiter le développement éolien à ce seul secteur. Le Parc a participé à l'élaboration d'un cahier des charges pour le développement d'un projet éolien participatif.

L'Etat a souhaité mettre à jour « La réflexion cadre pour le développement de l'éolien en Aveyron ». Le Parc a proposé d'y intégrer sa doctrine de manière simplifiée.

Par ailleurs, le Parc a suivi les projets présentés au sein de la MISAP, participé aux rencontres avec les porteurs de projets et aux différentes réunions des Comités de suivi locaux des projets éoliens et a rendu des avis sur les permis de construire déposés.

#### **\* Positionnement du Parc naturel régional des Grands Causses vis à vis du développement de l'éolien sur son territoire**

En 2010, le Parc a souhaité réfléchir sur le développement de l'énergie éolienne sur son territoire.

Conscient des enjeux liés au développement de l'éolien, le Parc (avec l'appui du groupe de travail énergie) a élaboré un document de recommandations à destination des porteurs de projet. Il présente le positionnement du Syndicat mixte et vient fixer des recommandations en matière de paysage et de cadre de vie, préservation des milieux naturels, de la faune, de la flore et des milieux aquatiques, concertation avec la population, financement, énergie.

Celui-ci a été validé fin 2011 et diffusé largement sur le territoire. Pour chaque projet, le Bureau syndical du Parc émet un avis en consolidant l'analyse technique du dossier effectuée par les chargés de mission du Parc au regard du document de recommandation.

**\* Étude sur l'éolien participatif et citoyen**

Les bénéfices dégagés par la vente de l'électricité produite par les sociétés exploitantes des parcs éoliens sont importants. Actuellement, dans la majorité des cas, les retombées sont assez limitées pour le territoire : une part liée à la location des terres et une taxe reversée aux collectivités. Ces dernières années ont émergé des initiatives qui luttent contre le modèle de développement éolien actuel. Elles sont porteuses des valeurs de l'économie sociale et se fondent sur une approche territoriale et une logique participative des projets. Pour approfondir le sujet, le Parc a mené une étude en 2011 de diagnostic des projets éoliens participatifs et citoyens en France.

Une rencontre d'information sur le thème de l'éolien participatif et citoyen a été organisée à la suite de cette étude le 8 septembre 2011 à Millau. Une table ronde a permis de mettre en avant les expériences suivantes en matière de projet participatifs et citoyens : SAEMLE Eole-lien du Parc naturel régional du Livradois-Forez, Association Eoliennes en Pays de Vilaine, Régie Communale de Montdidier, SAS Escandorgue.

**\* Développement de l'énergie solaire photovoltaïque**

Devant le nombre important de projets de centrales au sol et sur bâtiment, le Parc a souhaité en 2009 déterminer un positionnement en matière de développement de cette énergie. Le Parc a élaboré un document « Positionnement du Parc naturel régional des Grands Causses vis à vis des installations photovoltaïques » adopté par le Comité syndical du 19 décembre 2009. Cette position a pour objectif de préserver notamment les milieux naturels et les terres agricoles, de favoriser les installations sur les friches industrielles et les délaissés, de participer au déploiement du photovoltaïque sur les maisons individuelles, les ombrières ou les bâtiments existants tout en l'encadrant.

En 2009, à la demande de l'Etat (Préfecture de l'Aveyron), le Parc a contribué à la rédaction de la « Réflexion cadre pour le développement de l'énergie photovoltaïque pour le Département de l'Aveyron ». Cette contribution technique a porté sur les critères environnementaux, paysagers et architecturaux, afin de proposer un outil d'évaluation des sensibilités paysagères et environnementales.

Le Parc répond aux sollicitations des opérateurs qui souhaitent développer des projets sur le territoire du Parc.

En 2010, le Parc a aussi :

- contribué à l'élaboration du cahier des charges paysager et environnemental relatif à la centrale photovoltaïque au sol sur le délaissé autoroutier sur la Commune de La Bastide-Pradines,
- poursuivi les permanences à la DDT Agence Sud, pour aviser les permis de construire sur nouveaux bâtiments et sur constructions existantes (voir aussi article 5.5.1).

En 2012, un projet de centrale photovoltaïque au sol sur Séverac-le-Château a reçu un avis du Parc. Deux pré-études d'opportunités ont été réalisées par le Parc pour des installations solaire photovoltaïque sur toiture (Saint-Juéry et Saint-Jean-du-Bruel).

#### **\* Positionnement du Parc sur la micro-hydroélectricité**

Le développement de la micro-hydraulique sur les seuils existants, bien qu'elle ne puisse probablement pas combler les variations de production de la grosse hydraulique, doit être encouragé pour atteindre les objectifs fixés en matière de production d'énergies renouvelables. Le Parc mène également une politique de gestion cohérente des rivières du territoire et s'est engagé dans sa Charte à réduire l'impact des pressions hydro morphologiques. La Directive Cadre européenne sur l'Eau impose à l'Etat français le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques pour 2015, ou 2021 dans certains cas. Les seuils en cours d'eau peuvent provoquer des perturbations sur la continuité écologique et donc sur le bon fonctionnement du transport des sédiments et de la circulation piscicole.

L'enjeu de la réflexion pour le Parc est d'établir un positionnement prenant la mesure des oppositions d'objectifs de la protection du milieu aquatique, de la conservation des continuités écologiques et de la production énergétique.

Une première réunion a été organisée en juin 2011 où les bases techniques, juridiques et réglementaires ont été posées en matière de micro-hydroélectricité. Un groupe de travail « micro-hydroélectricité » a été constitué et s'est réuni à deux reprises en 2012. Le Parc a également participé (présence d'un stand) à la journée porte ouverte du barrage de La Jourdanie, organisée par EDF en août 2012.

Le 11 avril 2013, le Parc a organisé une journée d'information sur la micro-hydroélectricité qui a réuni plus de 80 personnes. Le matin diverses interventions ont porté sur la micro-hydroélectricité, la réglementation et la continuité écologique. Une table ronde a ensuite permis le partage d'expériences entre le propriétaire du Moulin de Cantobre, la régie municipale de Gignac et EDF pour son site du Bazacle à Toulouse. Enfin deux visites de sites sur Millau ont ponctué la journée, la centrale du Troussy et celle de la Glacière (technologies VLH Turbine).

#### **\* Partenariat entre le Parc et ERDF et GRDF**

L'énergie électrique représente 28% de l'énergie consommée sur le territoire du Parc et le gaz naturel (gaz réseau) quelques pour cent (estimés par le bureau d'études AERE dans le cadre de l'étude de diagnostic énergétique de territoire). Les deux entreprises concessionnaires de distribution de l'énergie électrique (ERDF) et du gaz naturel (GRDF) en Aveyron, sont en mesure de communiquer les quantités d'énergie produite et consommée sur le territoire du Parc (ce qui passe dans les tuyaux).

L'objet principal du partenariat entre ERDF et le Parc, et GRDF et le Parc est de fournir les éléments nécessaires au Plan Climat Energie Territorial du Parc, et notamment les données de consommations réelles d'électricité et de gaz naturel sur l'ensemble du territoire du Parc et réparties par commune

(chaque année).

Une meilleure connaissance des données de consommations du territoire permettra également au Parc de connaître son niveau d'indépendance énergétique, avec notamment des comparaisons entre les énergies produites et les énergies consommées sur son territoire.

Dans ce sens, le Parc a signé une convention de partenariat en janvier 2012 pour obtenir dans un premier temps les données de consommation 2009, 2010 et 2011.

Une convention cadre de partenariat a été signée entre EDF et le Parc le 30 novembre 2012 pour travailler sur les thématiques suivantes :

- sensibilisation du grand public et du personnel du PNR aux enjeux environnementaux
- mise en place d'actions d'Efficacité Energétique et de Maîtrise de la Demande en Energie
- protection-restauration de la biodiversité au sein et à proximité des aménagements de production hydroélectrique d'EDF.

Des conventions d'application viennent détailler les actions pour lesquelles un partenariat est envisagé telle que celle conclue en 2012 pour la réalisation d'un état des lieux du potentiel de développement de la micro-hydroélectricité sur le territoire (voir ci-dessous).

Dans le cadre de la convention d'application 2013, EDF a contribué financièrement à certaines actions du programme 2013, à savoir :

- Réalisation d'un bilan des installations de séchage solaire de fourrage en grange et sensibilisation au développement de cette pratique : contribution financière de 1 000 euros TTC
- Réalisation d'une étude technico-juridique pour la mise en place d'une filière « chaleur » à partir de la ressource en bois énergie : contribution financière de 2 500 euros TTC
- Sensibilisation du grand public à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat : concours « Famille à énergie positive » : contribution financière de 1 900 euros TTC
- Sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie liées à l'éclairage public : contribution financière de 4 000 euros TTC
- Mobilité durable : sensibilisation à la formation à l'éco-conduite des particuliers : contribution financière de 3 000 euros TTC
- Programme d'activités du Comité scientifique du PNR : organisation d'un séminaire entre les Comités scientifiques du Parc des Grands Causses, du Parc des Cévennes et de l'Association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes, publication de cahiers thématiques, organisation de Controverses : contribution financière de 1 000 euros TTC.

#### **\* Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics**

Le bureau d'études DELTAWATT, missionné par le Parc, a réalisé 30 diagnostics énergétiques (écoles, mairies, logements communaux, salles des fêtes...) répartis sur 15 collectivités en début d'année 2012. Ces études de type « diagnostic » permettent de réaliser un état des lieux des

	<p>consommations et des dépenses énergétiques du bâtiment mais surtout de proposer des pistes d'actions détaillées et chiffrées pour réaliser des économies d'énergie, environnementales et financières. Plus de 300 préconisations de travaux ont été proposées pour ces bâtiments (économie potentielle de 137 000 €/an).</p> <p>Une opération similaire étendue aux bâtiments de santé et touristiques et portant sur 70 bâtiments a été lancée fin 2012 portant ainsi à 100 le nombre de bâtiments diagnostiqués. Les dernières visites techniques ont eu lieu en octobre 2013 et les réunions de restitution en novembre 2013.</p> <p>Dans la continuité des diagnostics, certaines collectivités se sont engagées dans des rénovations énergétiques (Saint-Jean-et-Saint-Paul, Séverac-le-Château, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Affrique...).</p> <p>Afin d'accompagner les collectivités qui le souhaitent, le Parc et le SIEDA ont mené une réflexion en 2013 sur la mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé.</p> <p><b>* Réunion publique sur les dispositifs financiers dans la rénovation de l'habitat</b></p> <p>Le 18 octobre 2012, le Parc a organisé une soirée en partenariat avec les organisations professionnelles (CAPEB et FBTP), la Chambre de métiers et de l'artisanat, l'ADIL/Espace Info Énergie de l'Aveyron, la DDT de l'Aveyron, la Communauté de communes Millau Grands Causses et le réseau des éco-artisans du Sud-Aveyron pour informer le grand public et les artisans sur les différentes aides financières existantes en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat. Elle s'est tenue en présence de 80 personnes.</p>
<p><b>Article 5.6.2 – Encourager la gestion économe des ressources</b></p>	
<p>Conformément à la stratégie de développement durable de la présente Charte, les signataires s'engagent dans l'exercice de leurs compétences, dans leurs missions d'appui technique et dans leurs actions d'information ou de sensibilisation, à apporter une attention systématique à une gestion économe de l'ensemble des ressources nécessaires à leurs activités : sols et espaces, eau et air, biodiversité et paysages, énergie et matières premières ...</p> <p>Plus particulièrement dans la gestion de l'eau, le Parc se fait le relais de campagne de sensibilisation dans le domaine des économies d'eau.</p>	<p><b>* Actions de sensibilisation et d'information autour de la démarche du Plan Climat Territorial</b></p> <p>Cette action avait pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation et d'information autour de la démarche Plan Climat du Parc et plus largement autour de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs opérations ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conception et l'édition d'un dossier technique dans la collection du Parc « Initiatives en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans les communes du Parc »</li> <li>- l'organisation de 5 journées de sensibilisation à l'automne 2010 pour les collectivités avec des conférences et visites de site (bois énergie, méthanisation, éclairage public, transport doux...) - 100 personnes réparties sur les journées</li> <li>- la co-organisation d'une soirée sur la responsabilité environnementale des collectivités avec l'association CANOPEE (janvier 2011) - 40 participants</li> <li>- l'organisation d'une réunion de lancement du Plan Climat Territorial du Parc</li> <li>- la ré-édition et la diffusion du guide « Agir pour le Climat en Midi-Pyrénées » conçu par l'ARPE (5 000 exemplaires)</li> </ul>

- la conception et l'édition d'un dossier technique dans la collection du Parc « Diagnostic énergétique du Parc naturel régional des Grands Causses » permettant de mettre en avant les résultats de l'étude (voir ci-dessus)

- la conception et l'édition d'un dossier technique dans la collection du Parc « Le Bois énergie pour les collectivités : ce qu'il faut savoir » (voir article 6.1.1)

- la réalisation d'un dossier technique afin de vulgariser la démarche PCET du Parc, édité en 4 000 exemplaires ainsi qu'une exposition de huit panneaux. L'exposition a été présentée aux élus lors des réunions délocalisées de présentation du PCET, au grand public au cours de la Fête du Parc 2012 et installée durant un mois à la Mairie de Millau.

#### **\* Organisation de débats citoyens à l'occasion du Printemps des Bistrots**

Dans le cadre de la programmation culturelle « Le printemps des bistrots » (voir article 7.1.3), le Parc et l'association CANOPEE ont organisé deux débats citoyens sur le thème de l'énergie dans les villages de Lestrade-et-Thouels (4 mars 2012) et de Martrin (10 mars 2012). Une trentaine de personnes étaient présentes sur chacune des deux animations. En 2013, le Parc et l'association CANOPEE ont organisé un débat sur le thème de la mobilité en zone rurale à Montjoux.

#### **\* Conférences sur le défi énergétique à venir**

A l'occasion du salon de restitution de l'opération de Thermographie aérienne organisée par la Communauté de communes Millau Grands Causses et la Jeune Chambre Économique en mars 2012, le Parc et l'ADIL ont proposé des conférences sur le défi énergétique et climatique à venir, et sur le label BBC (Bâtiment Basse Consommation). 4 000 visiteurs étaient présents lors du salon dont une centaine pour les conférences.

#### **\* Organisation de journées portes ouvertes pour les particuliers**

À l'occasion des Journées nature de Midi-Pyrénées 2012, l'entreprise BOISSIERE & Fils, l'ADIL de l'Aveyron et le Parc ont organisé des visites d'une maison passive à énergie positive, première du genre sur le département. La conception et la réalisation de ce bâtiment ont été réalisées avec la collaboration d'entreprises du réseau des éco-artisans du Sud-Aveyron, spécialisées dans l'habitat économe en énergie. Environ 140 personnes ont participé à ces portes ouvertes organisées durant le premier week-end de juin.

En 2013, le Parc a co-organisé des visites de site pour les particuliers à Verrières portant sur une éco-rénovation et une construction de maison à ossature bois. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

#### **\* Organisation d'animations lors des Folies du Parc**

Lors de la Fête du Parc en septembre 2012 à Saint-Jean-et-Saint-Paul, le Parc a organisé des projections de mini-films débats sur la transition énergétique. Ces projections ont été suivies par une vingtaine de visiteurs avant d'être annulées suite aux débats houleux avec plusieurs participants

venus manifester leur mécontentement face au développement de l'éolien sur le territoire du Parc. L'association CANOPEE et le Parc ont également proposé un atelier « Café-Bilan Carbone » où les visiteurs ont pu venir calculer leur empreinte carbone et échanger sur les gestes à adopter. Une quarantaine de bilans ont été dressés.

**\* Ciné-débat sur le changement climatique**

A l'occasion des Journées Nature de Midi-Pyrénées 2013, le Parc a diffusé le film de Gaël DERIVE « Une Planète, Une civilisation » suivie d'une conférence-débat sur le changement climatique. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

**\* Promotion du bois énergie**

Voir article 6.1.1.

**\* Réalisation de diagnostics éclairage public dans les communes du Parc en partenariat avec le SIEDA**

A la suite d'une sensibilisation effectuée par le Parc, 4 communes ont pu bénéficier en 2011 d'un diagnostic, réalisé par le SIEDA : Martrin, Saint-Victor et Melvieu, Saint-Jean du Bruel et Rivière sur Tarn.

**\* Opération de nuits de la thermographie**

En partenariat avec l'ADIL de l'Aveyron et des professionnels du bâtiment, les nuits de la thermographie sont des animations pour les communes (une par canton) autour de la caméra thermique infrarouge afin de sensibiliser le grand public sur l'enjeu de la rénovation des bâtiments. Au programme de ces animations : une conférence sur l'énergie/le bâtiment/les aides financières, une présentation de la caméra thermique et une balade nocturne dans le village en analysant les bâtiments communaux. Ces nuits font suite à deux demi-journées d'animations sur l'énergie et le bâtiment dans les écoles des communes concernées (dispensées par le CPIE du Rouergue auprès des élèves de cycle 3).

Les trois premières nuits de la thermographie ont été organisées en novembre et décembre 2012 à Saint-Sernin-Sur-Rance, Nant et Saint-Beauzély. En moyenne, 30 personnes étaient présentes par soirée.

Durant l'année 2013, cinq nuits de la thermographie ont été organisées : Camarès, le 15 janvier 2013, Saint-Rome-de-Cernon, le 29 janvier 2013, Saint-Laurent d'Olt, le 12 février 2013, Ségur, le 13 novembre 2013 et Saint-Jean-et-Saint-Paul, le 17 décembre 2013.

En moyenne, 35 personnes étaient présentes par soirée.

**\* Défi Familles à Énergie Positive**

En partenariat avec l'ADIL, le Parc a lancé un défi sur les économies d'énergie pour les habitants. Pour la saison 2012-2013, neuf équipes représentant 65 familles ont participé au défi et ont joué à

	<p>économiser ensemble le plus d'énergie possible à la maison pendant une saison de chauffe en modifiant ses habitudes et comportements. Le défi a été lancé en présence des familles le 30 novembre 2012 et s'est poursuivi jusqu'à fin avril 2013. L'objectif était d'atteindre au moins 8 % d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Sur la première saison, les 65 familles ont économisé 169 884 kWh soit l'équivalent de 17 000 litres de fioul ou encore 17 000,00 € de dépenses évitées par an (les familles ont économisé en moyenne 12,3% d'énergie par rapport à l'hiver précédent).</p> <p>Pour la saison, 2013-2014, onze équipes pour environ 70 familles ont participé au défi. Le défi a été lancé en présence des familles le 29 novembre 2013 pour leur remettre les outils pédagogiques. Une extension du défi sur la mobilité a été proposée aux familles volontaires au printemps 2014.</p> <p><b>* Sensibilisation et mise en pratique des gestes économes et des alternatives énergétiques par la médiation artistique</b></p> <p>En 2013, une nouvelle action adossée à de la médiation artistique a été définie dans l'objectif de favoriser l'apprentissage et la mise en pratique des gestes économes ainsi que les alternatives énergétiques. Il s'agissait de toucher et de questionner le citoyen directement dans ses lieux de vie et de pratiques. Aussi il a été fait le choix de proposer un spectacle déambulatoire dans des lieux publics à l'occasion de moments de rassemblements intégrés à la vie locale (foires, marchés, manifestations, rues...) puis de distribuer des éco-kits de sensibilisation.</p> <p>Une compagnie artistique, « Les Boudeuses », proposant des spectacles à la criée dans les lieux publics est venue présenter son spectacle intitulé « <i>des Bouts d'eux</i> » au Parc. L'adéquation de la démarche artistique par rapport aux objectifs de l'action envisagée par le Parc a immédiatement trouvé un écho. Il a été fait le choix de travailler conjointement en actualisant l'écriture du scénario du spectacle et en le complétant de messages éco-citoyens. Une dizaine d'intervention est envisagée tout au long de l'année 2014.</p>
<p><b>Article 5.6.3 – Pour un transport sobre et propre</b></p>	
<p><b>* Par la réalisation de Plans de déplacements</b></p> <p>Le Parc peut participer à l'animation autour de la réalisation d'un Plan Global de Déplacements (P.G.D. – Outil A.D.E.M.E.-Région Midi-Pyrénées) sur l'agglomération la plus importante, des Plans de Déplacement Entreprises (P.D.E.), des Plans vélos (ou modes doux), des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (opérations de type « marchons vers l'école », pédibus, vélobus...).</p> <p>Certaines actions issues de ces planifications et notamment du P.G.D., peuvent être intégrées dans les P.L.U.</p>	<p><b>* Projet de liaison douce entre Millau et Saint-Affrique</b></p> <p>En 2007, la possibilité de créer, entre les villes de Millau et de Saint-Affrique, une « liaison douce » à l'écart de la circulation automobile a été évoquée à l'initiative de la Communauté de communes Millau Grands Causses avec les élus de la Communauté de communes du Saint-Affricain et le Maire de Roquefort. Les élus concernés ont manifesté leur intérêt sur ce projet, et il est apparu nécessaire, dans un premier temps, avant d'envisager une étude plus précise sur cette opération, de réaliser des investigations de préfaisabilité.</p> <p>C'est avec la participation financière, et à la demande de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, que le Parc des Grands Causses a réalisé ce travail de préfaisabilité au cours de l'année 2008. L'objectif étant d'identifier les secteurs « à approfondir » nécessitant des interventions lourdes, ou risquant de compromettre le projet.</p> <p>En début d'année 2009, cette réflexion a été corrélée avec le travail sur les circulations douces dans la</p>

ville de Millau ; la Communauté de communes Millau Grands Causses travaillant sur la liaison de Saint-Georges-de-Luzençon à Millau. Au cours de l'année 2010, la Communauté de communes Millau Grands Causses a réalisé les acquisitions nécessaires à l'aménagement du premier tronçon pour relier Millau à Saint-Georges de Luzençon.

#### **\* Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes**

La démarche d'élaboration du Schéma régional Véloroutes Voies Vertes (3V) a été lancée en 2010 par la Région Midi-Pyrénées et l'Etat (Préfecture de Région). De 2010 à 2013, le Parc a participé à plusieurs réunions des comités techniques régionaux et départementaux, réunissant divers partenaires, sous le pilotage de la Région et du CETE sud-ouest. Le dernier Comité de pilotage du schéma a eu lieu à Toulouse fin 2013.

En 2011, la Communauté de communes Millau Grands Causses a réalisé le premier tronçon de la jonction Millau Saint-Affrique étudié par le Parc en 2008. Il s'agit de la liaison Millau Saint-Georges de Luzençon appelé « Trace verte du Viaduc ». En 2013, la Communauté de communes Millau Grands Causses a engagé la réflexion concernant le tronçon vers Aguessac et la Cresse (V85-4), avec les conseils du Parc.

En 2011, à la demande de la Communauté de communes du Saint-Affricain, le Parc a réalisé les relevés de terrain pour une étude de préfaisabilité du projet de Véloroutes et Voies Vertes de Saint-Izaire à Vabres-l'Abbaye. Au cours de l'année 2012 plusieurs rencontres avec les techniciens et les élus de la Communauté de communes ont permis de rédiger l'étude de préfaisabilité de ce tronçon. Parallèlement, les aménagements dans Saint-Affrique et entre Vabres et Saint-Affrique ont été réalisés pour assurer une continuité à la voie verte déjà réalisée sur l'ancienne voie ferrée. La Communauté de communes du Saint-Affricain a programmé la continuité de l'itinéraire national (V85) vers Saint-Izaire et la Vallée du Tarn.

#### **\* Extension du service Covoiturage en Aveyron au territoire du Parc**

Le service, initié par le Pays ruthénois, comprend un site internet et une centrale d'appel de mise en relation des covoitureurs. Le site propose une recherche de trajets interactive (infra supra Aveyron), la mise en contact, l'affichage des lignes de transports en commun du territoire, l'inscription des évènementiels et un espace dédié aux Plans de Déplacements Entreprises. On y trouve également les aires de co-voiturages. Le service a été étendu en septembre 2012 au territoire du Parc. Il s'en est suivi une campagne de communication sur le territoire et d'une conférence de presse.

#### **\* Développement d'un réseau d'aires de covoiturage en Aveyron**

Après le déploiement en 2012 du service covoiturage Aveyron au territoire, le Parc a poursuivi en 2013 la promotion de la pratique du covoiturage en proposant d'accompagner les collectivités dans la recherche et l'aménagement d'aires de stationnement. Un étudiant a été recruté pour 4 mois pour

	<p>mener à bien cette mission.</p> <p>Une enquête effectuée auprès des collectivités a permis de déterminer un réseau d'une soixantaine d'aires dans le Sud-Aveyron. Pour chaque aire, des propositions d'aménagements ont été faites. Une commande groupée de signalétique de matérialisation a été effectuée pour une trentaine d'aires.</p>
<p><b>* Par la promotion des véhicules sobres et propres</b></p> <p>Le Parc peut également contribuer à la sensibilisation des collectivités et des entreprises pour l'achat de véhicules sobres et propres, a minima pour leur permettre de répondre aux exigences de la loi sur l'Air de 1996</p> <p>Le Parc prévoit de créer un poste sur le volet énergies renouvelables, économies d'énergie à l'horizon 2007.</p>	<p><b>* Sensibilisation des particuliers à l'éco-conduite par le biais d'un simulateur de conduite</b></p> <p>La mission énergie a débuté en 2009</p>
<p><b>ARTICLE 5.7 - FAVORISER LA CONCERTATION POUR MIEUX CONCILIER LES USAGES</b></p>	
<p><b>Article 5.7.1 - La gestion concertée du milieu souterrain et des espaces géologiques</b></p>	
<p>Outre les mesures de protection et de gestion énoncées à l'article 5.2.3 concernant le milieu souterrain, le patrimoine fossilifère et paléontologique, le Parc mène des actions pour informer et sensibiliser le grand public, les scolaires et les partenaires sur la fragilité, sur la gestion et la protection du milieu souterrain (stopper la dégradation des concrétions souterraines, veiller à la propreté des avens, grottes, gouffres, respecter les sédiments et les vestiges paléontologiques ou archéologiques) et sur les règles de sécurité définies par la fédération française de spéléologie.</p> <p>Le Parc soutient les projets de valorisation de ces patrimoines (création de sites pédagogiques, Maison de la géologie, Maison du monde souterrain...).</p> <p>Ces actions d'information et de sensibilisation sont définies et mises en œuvre avec notamment les clubs locaux de spéléologie, les Comités régional et départemental de spéléologie, le Comité départemental olympique et sportif.</p>	<p>Dans le cadre de la convention triennale (2006-2008) signée avec la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, une première collaboration a été engagée sur la gestion concertée du milieu souterrain en partenariat avec le Comité départemental de spéléologie, la Fédération française et le Comité régional de spéléologie.</p> <p>En 2007, la DDJSVA de l'Aveyron a financé des journées de vacation pour réaliser un inventaire caractérisé des cavités spéléo du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.</p> <p><b>* Projet de Maison de la géologie à Tournemire</b></p> <p>En 2007, le Parc a été sollicité par la Commune de Tournemire pour l'accompagner dans son projet de création d'un espace dédié à la géologie et à la paléontologie, un lieu de présentation de minéraux et fossiles, dont la présentation de la copie d'un squelette de plésiosaure trouvé quelques années auparavant dans les marnes grises de la commune. Ce spécimen est unique en Europe et l'original est conservé au Musée de Millau.</p> <p>Le Bureau d'étude SADL Présence a été missionné par la commune pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de création d'une Maison de la géologie à Tournemire. Malgré les résultats encourageants de l'étude, la Commune a choisi de ne pas poursuivre le projet selon les contours définis.</p> <p>La commune poursuit, par ailleurs, le dépôt de sa candidature au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département de l'Aveyron pour la valorisation du patrimoine naturel du site du cirque de Tournemire. Plusieurs échanges et réunions ont eu lieu.</p> <p>A la demande du Comité Départemental de Spéléologie, le Parc a participé (2007-2008) à la réflexion concernant le projet de Maison des mondes souterrains à Peyreleau où différents thèmes pourraient</p>

	<p>être abordés avec un espace de découverte et d'information, un espace de promotion de la spéléologie et un espace d'ouverture sur le territoire et le développement touristique. Le Parc a réuni en 2009 les principaux acteurs potentiellement concernés : Communauté de communes Millau Grands Causses, Communes de Millau, Veyreau, Peyreleau et du Rozier. Ce projet a été suspendu faute de porteur de projet.</p> <p><b>* Dépollution du site de l'Aven de l'Habit</b>  En partenariat avec le Comité départemental de spéléologie de l'Aveyron, le Parc participe au nettoyage de cavités polluées en milieu karstique. L'Aven de l'Habit est situé sur la Commune de La Roque Sainte-Marguerite, sur la Causse du Larzac, dans le périmètre de protection de la source de l'Espérelle, résurgence qui alimente en eau potable la ville de Millau. Les déchets divers à la base de l'unique puits d'entrée de la cavité ont été retirés le samedi 2 juin 2012. Le Parc a été coorganisateur de cette action en aidant à la préparation du dossier administratif.</p>
<p><b>Article 5.7.2. : Gérer le développement des sports de nature</b></p> <p>La pratique des sports de nature connaît un développement spectaculaire à l'échelle nationale et tout particulièrement sur le Parc naturel régional des Grands Causses. Elle y constitue un vecteur de développement économique intéressant. Il est donc essentiel pour le Parc de maîtriser le développement de ces pratiques dans le respect des espaces et des sites naturels où elles se déroulent.</p> <p>La Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (D.D.J.S.V.A.), en concertation avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.), s'attache à promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature, qui soit compatible avec la préservation de l'environnement, respectueux des propriétaires comme des autres usagers des espaces naturels et en veillant à la sécurisation et à l'accessibilité des équipements.</p> <p>Le Parc naturel régional des Grands Causses et la D.D.J.S.V.A., convaincus que le développement maîtrisé des sports de nature représente un enjeu commun, formalisent leurs relations par la signature d'une convention d'objectif détaillé sur le modèle de la convention triennale signée au niveau national entre le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et la Fédération des Parcs naturels</p>	<p><b>* Conventions triennales d'objectifs entre le Parc naturel régional des Grands Causses, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le Comité Départemental Olympique et Sportif</b></p> <p>Le Parc, la DDCSPP et le CDOS ont formalisé leurs relations par la signature de conventions d'objectifs, en s'appuyant sur le modèle de la convention triennale signée au niveau national entre le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Le CDOS, à travers les 21 objectifs de l'Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable, est le partenaire privilégié du Parc naturel régional des Grands Causses, grâce aux comités départementaux, aux associations et clubs sportifs du territoire.</p> <p>En 2006, le Parc a signé une convention-cadre triennale avec la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative avec pour objectif principal de favoriser un développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature.</p> <p>Le 13 octobre 2007, le Comité départemental de motos et le Parc ont organisé conjointement une journée d'échanges avec les clubs motos de l'Aveyron. Les 22 participants ont échangé sur les différents aspects de leur activité ; l'ONF et l'ONCFS ont présenté les législations en vigueur en matière de circulation de véhicules à moteur. Le Parc a exposé les enjeux liés à son territoire en matière de biodiversité, ainsi que les actions en matière d'aménagement de sentiers de randonnée.</p> <p>Le Parc a organisé, en lien avec l'Etat (Sous-Préfecture de Millau), une matinée d'information et de sensibilisation à destination des organisateurs de manifestations sportives le samedi 28 novembre 2009.</p>

régionaux de France.

L'Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable, à travers ses 21 objectifs, doit naturellement être appliqué aux sports de nature sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Le C.D.O.S. de l'Aveyron est le partenaire privilégié du Parc pour la mise œuvre de ce programme avec les comités départementaux, les associations, les clubs sportifs.

Une concertation permanente est instaurée avec le Conseil général de l'Aveyron, en vertu de ses compétences relatives à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.).

L'Etat consultera le Parc pour avis lors de l'instruction des demandes d'autorisation de rassemblements sportifs.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée le 16 décembre 2009 entre la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DDJSVA), le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et le Parc.

La convention est établie pour 3 ans (2010-2012) et vise notamment :

- à permettre un développement maîtrisé du tourisme et des loisirs de nature au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, compatible avec la préservation de l'environnement et la Charte du Parc,
- à soutenir l'activité économique de proximité dans le secteur des sports de nature,
- à soutenir des projets d'équipements respectueux de l'environnement, en collaboration avec la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Des partenariats et des réunions de travail spécifiques ont permis l'organisation d'une journée d'échanges autour des activités de pleine nature le 21 septembre 2010 à Saint-Paul-des-Fonts. Des ateliers illustrés ont permis à divers partenaires de présenter les enjeux du site à 70 personnes (élus, associations, professionnels d'activités de pleine nature, techniciens...).

Une nouvelle convention sur la période 2014-2016 a été établie.

#### **\* Réflexion cadre pour concilier activités de pleine nature et conservation de la biodiversité**

Le Parc a engagé en 2011 une réflexion pour concilier activités de pleine nature et conservation de la biodiversité qui comporte 3 phases :

- un inventaire des pratiques et des pratiquants,
- un recensement des sites à enjeux biodiversité et paysages,
- un croisement des pratiques et des enjeux.

L'étude a pour objectif la mise en cohérence des enjeux environnementaux et paysagers avec les pratiques existantes et à venir en matière de sports de nature.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre de la convention de partenariat signée le 16 décembre 2009 entre la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DDJSVA), le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et le Parc.

Le bureau d'étude missionné pour réaliser cette étude est SADL.

Le Comité de pilotage du 6 septembre 2012 a validé le travail du bureau d'étude et le programme d'actions.

Une base de données des lieux de pratique, des structures diverses (associatives, professionnelles etc.) ainsi qu'une base de données sur le patrimoine naturel (faune, flore, milieux naturels) ont été livrées. Elles devront être régulièrement complétées et mises à jour. Le travail impulsé avec les experts naturalistes doit être poursuivi pour renseigner les mailles qui découpent géographiquement le territoire du Parc.

#### **\* Autre action**

	<p>En 2013, le Parc s'est associé au CPIE du Rouergue pour la réalisation un audit des Natural Games, événement à très forte fréquentation et à très forts enjeux environnementaux, dans le respect de la démarche « Organisation d'événements et développement durable » engagée par l'ARPE Midi-Pyrénées.</p> <p>Voir article 7.2.6.</p>
<p><b>Article 5.7.3 - Limiter les nuisances des sports motorisés</b></p> <p>Le développement de la pratique des sports motorisés (4x4, quad, moto-cross, enduro...) peut devenir un facteur de dégradation des milieux naturels, de perturbation de la faune et induire des conflits d'usage si une régulation de leur exercice n'est pas négociée avec les associations sportives impliquées.</p> <p>En application de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation des véhicules à moteur (sauf véhicules concernés par l'article 2 de la loi : exploitants et services publics).</p> <p>À l'initiative du Parc, trois arrêtés permanents interdisant la pratique motorisée sur des chemins ruraux ont été pris par les communes de Creissels, Saint-Jean-Saint-Paul et Le Viala du Pas de Jaux ; un autre arrêté ayant été pris sur le secteur du cirque de Madasse par la commune de Veyreau.</p> <p>En concertation avec tous les acteurs concernés, le Parc aide les communes à définir les secteurs et les voies où la circulation des véhicules à moteur tout terrain est interdite ou réglementée, en vue de les préserver. Dans le cadre de la convention triennale d'objectifs (2006-2008) signée avec la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le Parc identifie les zones les plus sensibles, notamment des sites Natura 2000, où une concertation par groupe de travail est menée en priorité.</p> <p>Le Parc accompagne la mise en place d'actions de sensibilisation (réalisation d'un « code de bonne conduite »...) à destination du public ou des agents habilités</p>	<p>Voir article 5.7.2</p>

à faire respecter les arrêtés pris sur son territoire.	
<b>Article 5.7.4 - Limiter les nuisances sonores</b>	
<p>Les nuisances sonores sont une préoccupation majeure pour les habitants des zones urbaines et l'une des sources majeures des conflits de voisinage. Les zones rurales ne sont pas épargnées et le bruit y est souvent un motif de tensions entre les différents usagers de l'espace.</p> <p>Aussi la protection contre les nuisances sonores est-elle un objectif important pour le Parc qui agit pour cela à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parce que la lutte contre le bruit repose avant tout sur la prévention, le Parc cherche, dans la mesure du possible, à réduire les émissions à la source. L'impact en terme de bruit, de tous les projets d'activité doit être analysé, y compris dans les zones non habitées.</li> <li>- Le traitement des zones de bruit fait également partie de la protection contre les nuisances sonores. Un appui technique est apporté pour recenser ces zones et rechercher des solutions innovatrices pour limiter les nuisances sonores.</li> <li>- Enfin, il existe sur le territoire du Parc de vastes espaces peu habités. Des « zones de silence » sur les milieux naturels sensibles peuvent être mises en place, avec l'ensemble des acteurs concernés.</li> </ul>	
<b>ARTICLE 5.8 - CONTRIBUER À LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ET PISCICOLE</b>	
<p>Les activités cynégétiques et halieutiques ne sont pas modifiées par la création d'un Parc naturel régional ; elles continuent de s'exercer dans le respect des législations nationales et des réglementations locales. Les Fédérations concernées sont associées aux programmes de gestion des espaces sensibles et plus généralement à la politique de gestion du patrimoine naturel du Parc.</p> <p>La prise en compte des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (O.R.G.F.H.) déclinées dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (S.D.G.C.) de l'Aveyron par l'ensemble</p>	

des partenaires du Parc permet la mise en place d'actions communes favorables à l'ensemble du patrimoine faunistique du pays cynégétique « Grands Causses » (unité constituée par le territoire du Parc).

Ces actions répondent aux enjeux majeurs identifiés tels que :

- le maintien des milieux naturels favorables à la faune et à sa diversité,
- le maintien de la diversité de la faune et des effectifs, notamment pour le petit gibier,
- l'amélioration de la comptabilité entre la chasse et les autres usagers de la nature.

Des actions pilotes en faveur d'espèces de gibier patrimoniales seront engagées avec les Fédérations de chasse, les organismes forestiers (O.N.F., Groupements forestiers, C.R.P.F...) et agricoles pour améliorer la qualité cynégétique, dans le nécessaire respect de l'équilibre sylvo-cynégétique sur l'ensemble du territoire du Parc.

De même, la mise en œuvre des actions énoncées dans la Charte forestière de territoire, permet, dans la mesure des moyens disponibles, de réaliser des aménagements cynégétiques compatibles avec les enjeux de conservation des sites. Ceci peut également concerner les sites inscrits au réseau Natura 2000.

Dans la continuité des actions déjà menées, l'aide matérielle des agents du Parc (construction de garennes, pose de clôtures...) peut être envisagée en appui aux Fédérations ou associations de chasse concernées.

L'O.N.C.F.S. est l'interlocuteur privilégié du Parc pour une contribution à la gestion durable des ressources cynégétiques. Une convention de partenariat est proposée à l'O.N.C.F.S. afin d'examiner les meilleures conditions de la mise en œuvre de la Charte du Parc, dans ses domaines de compétence.

Concernant les milieux aquatiques le Schéma Départemental de Vocation Piscicole, une fois approuvé, constitue un cadre engageant, en matière de protection et de mise en valeur des

milieux naturels, pour l'action des services de l'Etat, des organismes publics et assimilés et des organisations piscicoles agréées sur le territoire du Parc. Le Parc participe à l'amélioration des connaissances des milieux aquatiques sur son territoire et facilite la mise en place des actions s'appuyant d'une part sur les cahiers techniques élaborés pour chacun des bassins hydrographiques définis dans le schéma et d'autre part sur le Programme Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion (P.D.P.G.) des ressources piscicoles. Le suivi scientifique et l'évaluation des travaux de gestion effectués sur les rivières depuis 10 ans peuvent également constituer un « fil conducteur » du partenariat entre le Parc (en associant le comité scientifique) et les structures concernées par le milieu aquatique.

Le Parc développe, en partenariat avec la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (F.A.A.P.P.M.A.), l'école « pêche et milieux », la formation et l'éducation des jeunes à la gestion et la protection des milieux aquatiques. Ces actions sont menées conformément à la Charte nationale des écoles de pêche et avec un encadrement par des animateurs diplômés d'Etat. De même, les organismes gestionnaires de la pêche concernés sont consultés lors de la définition de la programmation des travaux d'entretien et de restauration des berges, afin de prendre en compte les spécificités locales non répertoriées à l'échelle du bassin.

## Axe stratégique II : Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Rappel des orientations de la Charte	Etat d'avancement / Actions réalisées
<p><b>ARTICLE 6.1 - FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE</b></p>	
<p><b>Article 6.1.1 - Filière forêt-bois : mettre en œuvre la Charte forestière de territoire</b></p>	
<p>Les formations boisées occupent à ce jour près de 40% du territoire du Parc. Les bois et forêts sont largement sous-exploités, seulement un tiers de l'accroissement annuel est prélevé et ce depuis plusieurs décennies. Les importantes ressources de bois de chauffage, de petits bois, de houppiers et autres sous-produits de l'exploitation forestière, de rémanents d'élagage... sont encore peu ou pas valorisées. D'autre part, certains facteurs tels que les difficultés d'accès (fortes pentes, manque de voirie...) limitent la rentabilité économique de la récolte pour de grandes surfaces par ailleurs productives.</p> <p>L'activité de valorisation des essences locales et de transformation du bois peut apporter au territoire du Parc une plus-value importante en termes d'aménagement et de gestion du territoire d'une part, de développement de l'économie locale par la création d'emplois d'autre part. Et pourtant le bois est réputé comme le premier des éco-matériaux : naturellement renouvelable, à faible coût énergétique de transformation, aux qualités mécaniques, thermiques et esthétiques reconnues, neutre sur le plan des émissions de C.O.2 lorsqu'il est utilisé à des fins énergétiques, durablement et significativement fixateur de carbone lorsqu'il est mis en œuvre.</p> <p>Dans cette nouvelle Charte, le Parc souhaite appuyer de façon plus volontariste la valorisation économique de ses</p>	<p><b>* Animation de la Charte forestière de territoire</b></p> <p>Validée en juin 2005, la Charte forestière de territoire constitue le volet forestier de la Charte du Parc.</p> <p>Au mois de février 2008, s'est tenue une réunion du Comité technique de la Charte forestière élargi à d'autres partenaires techniques (notamment naturalistes ou consulaires) et aux financeurs. Trois groupes de travail ont été constitués pour élaborer un programme d'actions prévisionnel sur 3 à 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Biodiversité et forêts patrimoniales »</li> <li>- « Gestion et mobilisation de la ressource »</li> <li>- « Utilisation aval et filière bois »</li> </ul> <p>Au mois de mai 2008, une première réunion du groupe de travail « Biodiversité et forêts patrimoniales » s'est déroulée et a permis de définir deux actions à engager dès 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inventaire des arbres remarquables de l'Aveyron (voir article 5.2.1),</li> <li>- l'inventaire des écosystèmes forestiers remarquables du Parc naturel régional des Grands Causses (voir article 5.2.1).</li> </ul> <p>Une première réunion du groupe de travail « Gestion et mobilisation de la ressource » a eu lieu le 19 novembre 2008.</p> <p>En 2009, le Comité technique s'est réuni une fois et cinq réunions des groupes de travail ont été organisées. Le Parc a participé aux assemblées générales ou conseils d'administration du Centre Régional de la propriété Forestière de Midi-Pyrénées, de la Coopérative SylvaRouergue et du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aveyron.</p> <p>En 2012, le Parc et le CRPF ont signé une convention d'objectif qui traduit la volonté des deux organismes de travailler en concertation et partenariat. Cette convention a permis l'embauche par le CRPF d'un troisième technicien forestier pour le département de l'Aveyron hébergé dans les locaux</p>

forêts.

La Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses validée au mois de juin 2005 pour une durée de 10 ans constitue le cadre de référence et d'actions. Ses signataires s'engagent à la mettre en application dans leurs domaines de compétences et en fonction des moyens mobilisés.

Outre les objectifs environnemental et social auxquels elle répond, la Charte forestière affirme un objectif économique.

Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées dans la Charte forestière pour :

- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers et parvenir à la mise en œuvre de Plans de Développement de Massifs,
- améliorer la qualité des peuplements forestiers de production,
- développer l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments, l'habitat, les aménagements publics et les équipements routiers... et promouvoir son image auprès du grand public.
- accroître la capacité d'exploitation de la forêt en améliorant la desserte et en développant les techniques alternatives d'exploitation (câble...),
- développer l'usage du bois énergie dans les chaufferies collectives et en milieu agricole (voir article 6.2.),
- prendre en compte le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (P.P.F.C.I.) en cours de validation.

En outre, le Parc et ses partenaires s'attachent à valoriser auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, la formation initiale et/ou continue des métiers du bois afin d'assurer le renouvellement et la création d'emplois et d'entreprises artisanales dans les communes rurales.

du Parc à Millau depuis le mois de septembre 2012 ; sa zone d'intervention privilégiée étant les Grands Causses (Causse Noir et Causse du Larzac) et les avant-causses. Cette convention a permis de renforcer l'animation de la Charte Forestière de Territoire. Il s'agit principalement de promouvoir la gestion forestière durable (principalement en forêt privée qui représente 87% de la forêt du territoire du Parc), ainsi que de développer la filière bois locale dans le cadre des actions territoriales.

Au 31 décembre 2013, le travail a permis notamment d'informer 532 propriétaires (objectif de la convention : 500) et 121 représentants des collectivités (communes, communautés de communes et Conseil général) (objectif : 50), de présenter 22 Plans simples de gestion (objectif : 15), d'initier des projets de regroupements de propriétaires et des travaux forestiers (coupes ou éclaircies).

#### **\* Diagnostic de la filière bois énergie aveyronnaise et proposition d'une stratégie de développement**

Le Parc a accueilli en 2009 un stagiaire durant quatre mois afin de réaliser un diagnostic de la filière bois énergie aveyronnaise et de proposer une stratégie de développement de celle-ci en étroite partenariat avec le CRITT 12 Bois et l'association Aveyron Energie Bois. Le stage a permis de :

- dresser un état de lieux de la filière et d'élaborer un annuaire permettant de référencer les acteurs de la filière bois énergie (assistants à maîtrise d'ouvrage, installateurs, fournisseurs). 104 chaufferies automatiques au bois ont été recensées sur tout le département pour une puissance cumulée d'environ 30 MW (mégawatts). L'état des lieux a également permis de recenser 14 fournisseurs de produits bois énergie et 49 installateurs de chaudières automatiques (annuaire disponible sur le site Internet).
- réaliser des pré-études pour la mise en place d'une chaufferie bois dans 4 communes du Parc : Marnahagues et Latour, Fayet, Mounès-Préhencoux et Saint-Félix-de-Sorgues.
- sensibiliser les collectivités à l'usage du bois énergie : édition d'un argumentaire, organisation d'une journée visite chaufferie bois en Lozère pour les porteurs de projets et les partenaires le 3 juin 2010. Une délégation du Parc et de l'Aveyron (élus et techniciens de diverses structures) a été accueillie par la mission bois-énergie de la CCI du Gard et de la Lozère.

#### **\* Elaboration d'un schéma de desserte forestière**

Le diagnostic de la Charte forestière a montré que du fait du morcellement de la propriété forestière et de l'enclavement de nombreux massifs, le potentiel forestier local est encore largement sous-utilisé. La mobilisation de la ressource nécessite la création de voirie forestière dans un cadre structuré. L'animation des groupes de travail de la Charte forestière de territoire a permis d'identifier le besoin d'amélioration de la desserte sur les communes de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières.

En 2009, le Parc a été maître d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma de desserte sur ces deux communes. Après appel d'offre, un prestataire a été retenu pour cette action. En 2010, deux réunions

publiques ont eu lieu à Saint-Jean-du-Bruel pour recueillir les projets et les attentes des propriétaires et des acteurs locaux.

Le Schéma de desserte forestière finalisé début 2011 a permis d'identifier le besoin d'amélioration de la desserte sur les Communes de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières.

#### **\* Promotion du bois énergie**

Le Parc agit aux côtés de l'association Aveyron Energie Bois qui est en charge du développement de la filière au niveau départemental. En juillet 2011, un chargé d'études bois énergie a intégré l'association ; il est chargé d'intensifier le travail sur le bois énergie. Le Parc a accompagné ce chargé d'études dans ses débuts, notamment sur le volet technique.

Des actions de sensibilisation ont eu lieu en 2010.

- Une journée a été organisée dans le secteur de Martrin avec démonstration de déchiquetage de bois par la FD CUMA et une visite de chaudière fonctionnant au bois déchiqueté dans un gîte privé sur la Commune de Saint-Juéry en mars.
- Une réunion de débats sur la filière bois énergie en Aveyron a été organisée en septembre par le Parc, CANOPEE, la FD CUMA et l'association Aveyron Energie Bois. Cette soirée a rassemblé une soixantaine de participants (élus et partenaires, fournisseurs de bois, installateurs de bois, utilisateurs de bois...).
- Une animation spécifique sur le bois énergie a été organisée à l'occasion du festival de la brebis en septembre à Saint-Affrique.

En 2010, le Parc a poursuivi son accompagnement technique aux porteurs de projets de chaufferie bois, notamment sur le projet de réseau de chaleur au bois de Saint-Félix-de-Sorgues et le projet de chaufferie bois communale de Sauclières.

En 2011, les projets suivants ont bénéficié de ce soutien :

- le domaine équestre de Gaillac (Commune de Sauclières). La chaudière bois a été mise en service à l'automne 2011.
- la Commune de Sauclières (Mairie/école).

En 2012, le Parc a poursuivi son accompagnement technique aux porteurs de projets de chaufferie bois du territoire. Plusieurs études d'opportunités ont été réalisées par l'association sur le territoire du Parc (Saint-Félix-de-Sorgues, Séverac-le-Château, Murasson, Saint-Beauzély...). Aveyron Énergie Bois et le Parc ont également été associés au projet de réseau de chaleur porté par la Commune de Saint-Affrique.

En 2013, l'association Aveyron Énergie Bois a poursuivi son animation en liaison avec le Parc avec

notamment le suivi de projets de chaufferies bois ou réseaux de chaleur sur Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn.... La chaufferie communale de Sauclières a été inaugurée en fin d'année. Le Parc et l'association Aveyron Énergie Bois accompagnent la Communauté de communes Millau Grands Causses et le Groupement des éco-entreprises de Millau Grands Causses dans le développement de la filière bois énergie.

**\* Pôle d'Excellence Rurale 2010**

Le Parc a déposé le 20 octobre un dossier de candidature à l'appel à projets Pôle d'Excellence Rurale 2010 intitulé « Adaptation au changement climatique : le potentiel écologique des Terres du Larzac » en réponse à l'enjeu 1 de l'appel à projets « accroître la capacité économique des territoires ruraux ». Il comprenait 6 opérations complémentaires autour d'un objectif commun : celui de l'adaptation au changement climatique par la valorisation des ressources forestières du Causse du Larzac. Ces opérations valorisaient également plusieurs composantes du patrimoine caussenard (naturel, bâti, culturel et technique) autour des filières bois énergie ou écoconstruction.

A l'issue d'une instruction de plusieurs mois, la candidature du Parc naturel régional des Grands Causses n'a pas été labellisée.

**\* Diagnostic et perspectives de développement de la filière locale bois matériaux**

L'activité de valorisation des essences locales et de transformation du bois peut apporter au territoire du Parc une plus-value importante en termes d'aménagement et de gestion du territoire d'une part, de développement de l'économie locale par la création d'emplois d'autre part.

En 2005, le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire énumérait 13 entreprises de travaux forestiers, 14 entreprises de première transformation et 14 entreprises de deuxième transformation plutôt spécialisées en charpente/construction bois. L'étude envisagée a pour objectifs :

- la réalisation d'un diagnostic précis de l'état des entreprises de transformation du bois sur le territoire du Parc et de la structuration du marché (essences et volumes mobilisés transformés, caractérisation de l'offre, quantité, qualité, coût, etc.)
- la définition d'objectif de structuration (ou restructuration) de l'offre et la rédaction d'un programme d'action pluriannuel prévisionnel à 3 ou 4 ans accompagné des cahiers des charges pour chaque action définie.

Une consultation pour cette étude a été lancée à la fin de l'année 2011. La commission de sélection des offres réunie le 26 janvier 2012 a retenu le bureau d'étude IF Consultants en association avec le CRITT Bois Midi-Pyrénées. Le diagnostic de la filière locale bois matériaux a été initié au second semestre 2012 par une série d'enquête auprès des professionnels et des porteurs de projets potentiels (collectivités et maître d'œuvre). Les résultats de cette étude ont permis d'identifier des axes prioritaires d'intervention :

- Axe 1 : Structuration de la filière et connexion entre la 1e et la 2nd transformation,
- Axe 2 : Communication et promotion du bois, relation vers l'extérieur,

	<p>- Axe 3 : Appui technique : conseil et information des professionnels pour l'utilisation du bois dans la construction.</p> <p><b>* Communication et sensibilisation à la forêt et à la filière bois</b></p> <p>L'action a porté sur l'organisation de différentes opérations sur la forêt et la filière bois pour sensibiliser les élus, le grand public à la biodiversité forestière, à la gestion et à la mobilisation de la ressource, aux différents usages de la forêt. Les actions réalisées ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil du séminaire « forêt » des Parcs naturels régionaux : le Parc a accueilli les 7 et 8 novembre 2011 une douzaine de Parcs naturels régionaux et leurs nombreux partenaires (environ 40 personnes) pour échanger sur des problématiques communes telles que l'animation des Chartes Forestières de Territoire, la biodiversité forestière, la valorisation des bois locaux... Ce séminaire est organisé tous les deux ans dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'Office National des Forêts.</li> <li>- Réunion de sensibilisation des élus aux Plans simple de gestion (février 2013)</li> <li>- Journée « <i>De la forêt à la maison bois</i> » à Saint-Beauzély (mai 2013)</li> <li>- Exposition « <i>Choisir le bois pour construire</i> » de la Maison de l'architecture de Midi-Pyrénées dans les galeries commerciales des supermarchés de Creissels et de Millau (mai 2013)</li> <li>- Journée « <i>Forêt, bois et territoire en Midi-Pyrénées</i> » (en partenariat avec Midi-Pyrénées Bois et l'Union régionale Grand-Ouest des communes forestières) et visite de l'extension de l'école de Pont-de-Salars en partenariat avec le CAUE de l'Aveyron (novembre 2013)</li> <li>- Organisation d'une demi-journée sur la thématique des plateformes de stockage de bois déchiqueté à l'attention des porteurs de projets et des élus (décembre 2013).</li> </ul> <p><b>* Etude de faisabilité d'une filière commerciale de vente de chaleur bois</b></p> <p>L'objectif de l'étude est d'étudier la mise en place d'une structure juridique (avec les acteurs locaux) capable de vendre de la chaleur issue du bois à des maîtres d'ouvrage n'ayant pas forcément de capacité d'investissement.</p>
<p><b>Article 6.1.2 – Filière agroalimentaire</b></p> <p>Le secteur agroalimentaire, avec notamment l'industrie fromagère de Roquefort, représente l'activité industrielle principale du territoire du Parc. L'industrie laitière repose sur une filière très organisée depuis le ramassage du lait jusqu'à la commercialisation des produits laitiers.</p> <p>Les Grands Causses bénéficient aussi d'une grande tradition et d'une importante variété de produits agroalimentaires : viandes, charcuteries, conserves et plats cuisinés, pains et gâteaux, miels et confitures, fromages fermiers et artisanaux...</p>	<p>Voir article 10.1, où est évoquée le parquage</p>

<p>Le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires portent prioritairement leurs efforts sur l'accompagnement technique et l'appui aux entreprises agroalimentaires traditionnelles assurant une transformation artisanale ou à la ferme des produits agricoles et basant leur développement sur les marchés de proximité. Le Parc soutient une production agroalimentaire de qualité par sa politique de promotion et par l'attribution de la marque « Parc naturel régional des Grands Causses ».</p>	
<p><b>Article 6.1.3 – Filière tourisme : mettre en œuvre le schéma de développement touristique</b></p>	
<p>Le tourisme rural est un secteur économique en croissance qui offre encore des opportunités de développement d'activités pour le territoire du Parc. Ce dernier bénéficie en effet de l'image « nature » apportée par le Parc, du développement des sports de nature et également d'une offre patrimoniale riche et diversifiée.</p> <p>Malgré ces atouts, le potentiel touristique du Parc est sous-exploité. Le tourisme de séjour reste en retrait par rapport au tourisme de passage, la saisonnalité est encore très marquée. On note aussi une offre peu structurée, une grande disparité territoriale avec une sur-fréquentation de certains sites et une image « Parc » insuffisamment valorisée.</p> <p>La présente Charte souhaite faire du tourisme durable l'un des leviers du développement local (voir également l'article 7.2). Dans cette perspective, le Parc joue un rôle moteur dans l'accompagnement de cette filière.</p> <p>Le schéma de développement touristique du Parc naturel régional des Grands Causses, déclinaison locale du schéma départemental de développement touristique, précise cet objectif (dimension économique) en sept actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Etudes pour mieux connaître la clientèle touristique et ses attentes</li> <li>2) Création d'un observatoire infra-départemental, à l'échelle du Parc</li> </ol>	<p>Voir article 7.2</p>

<p>3) Qualification et valorisation des hébergements touristiques</p> <p>4) Renforcements qualitatif et quantitatif du parc de meublés de tourisme classés</p> <p>5) Animation de la production et organisation en réseau</p> <p>6) Soutien et valorisation d'équipements structurant le territoire et aide à la diffusion de visiteurs</p> <p>7) Engagement d'une dynamique partagée par et pour les bénéficiaires de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses » (voir article 10).</p> <p>Ces actions sont menées dans une nouvelle dynamique partenariale mise en place entre le Parc et les acteurs du tourisme, le Parc étant plus directement impliqué dans les actions 4, 5, 6 et 7. Une attention particulière est apportée à l'équilibre des activités au sein du territoire.</p>	
<p><b>Article 6.1.4 - Autres filières économiques locales</b></p>	
<p><b>* Filière bâtiment, habitat et travaux publics</b></p> <p><b>L'évolution des techniques constructives</b></p> <p>Les techniques et conceptions constructives utilisées dans le bâtiment connaissent des mutations importantes : la recherche de la qualité, du confort, des économies d'énergie, de la limitation du gaspillage et de la pollution, sont des valeurs qui deviennent essentielles pour un nombre croissant de maîtres d'ouvrage. La capacité de mise en œuvre des productions d'énergies renouvelables fait partie des objectifs majeurs de développement durable.</p> <p>L'enjeu est important car tous les acteurs de la filière du bâtiment sont concernés et doivent répondre à de nouvelles exigences : l'essor de la démarche Haute Qualité Environnementale est un exemple concret de l'évolution des normes à venir.</p> <p>Le rôle du Parc est d'aider les acteurs de cette filière à s'adapter à ces évolutions et de les accompagner dans l'acquisition de ces compétences, en proposant, par exemple, de l'information, des journées de formation, de la sensibilisation en direction de ces publics (voir article 7.4.4).</p>	<p><b>* Réflexion pour le développement d'une filière de l'éco construction</b></p> <p>Dans le cadre de l'association IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central), une étude a été engagée en 2007 sur le développement des activités économiques liées à l'éco construction avec pour finalité de construire des offres d'installation ou de diversification d'entreprises dans les secteurs d'activités identifiés comme ayant des potentiels de développement.</p> <p>Ce travail, confié à l'agence SADL, s'articulait autour de trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration d'une définition de l'éco construction, un état des lieux de l'éco construction avec un inventaire des acteurs intervenant sur les Parcs et une analyse du marché de l'éco construction ;</li> <li>- une analyse d'exemples de développement de filières en éco construction ;</li> <li>- l'élaboration d'offres d'activités liées à l'éco construction.</li> </ul> <p>Le Parc naturel régional des Grands Causses, partie prenante de cette étude, a constitué un comité de suivi pour associer ses partenaires locaux à cette réflexion. Un plan d'actions local a été élaboré.</p> <p><b>* Projet « Vallée de la Muse, vallée des maçons »</b></p> <p>Le projet de territoire « Vallée de la Muse, vallée des maçons » a pour objectif de fédérer les acteurs professionnels, culturels et touristiques de la Vallée de la Muse dans le but de valoriser le patrimoine local lié à l'exploitation, la transformation et l'utilisation de la pierre. Le Parc a accompagné la Communauté de communes Tarn et Muse dans cette démarche.</p> <p>Cette dynamique naît de la volonté d'acteurs locaux qui, conscients de la richesse de leur(s) patrimoine(s), cherchent un/des moyen(s) adaptés de valorisation. Diverses initiatives passées</p>

<p><b>Les matériaux</b></p> <p>L'utilisation de matériaux écologiques dans la construction pouvant être issus de filières locales, comme la laine de mouton, le chanvre, les chaux naturelles, le bois, connaît un véritable essor. Au-delà de l'effet de mode, l'ingénierie du bâtiment les intègre progressivement dans ses processus de programmation sous l'impulsion d'un nombre croissant de maîtres d'ouvrages.</p> <p>Revaloriser l'utilisation des lauzes en couverture et de la pierre de taille (maçonnerie, monument funéraire...) correspond également à une demande locale actuelle.</p> <p>Le Parc s'engage à accompagner la pérennité et la valorisation de ces filières sur le territoire, ainsi que des métiers associés à leur mise en œuvre</p> <p><b>Les constructions bioclimatiques</b></p> <p>Les principes de l'architecture bioclimatique permettent d'utiliser l'énergie solaire passive, grâce à la conception spécifique des bâtiments, leur intégration dans l'environnement climatique et topographique, le choix de matériaux adaptés. L'objectif est de créer des constructions intelligentes, très économes sur le plan énergétique, proposant une climatisation naturelle, en été, et des températures intérieures clémentes en hiver. La formation des partenaires et le développement des activités de conseil sont des préalables.</p> <p>L'énergie solaire passive permet de réduire la consommation des énergies non renouvelables, et le Parc naturel régional des Grands Causses peut accompagner, en fonction de ses moyens, le développement de sa mise en œuvre dans les conceptions et techniques constructives locales.</p>	<p>avaient permis de conforter l'idée d'un projet structurant à l'échelle de la vallée. La réflexion, lancée fin 2011, s'organisait autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection, la conservation et la transmission des patrimoines de la vallée,</li> <li>- la réappropriation par l'information, la sensibilisation de ces patrimoines par les habitants et pour l'accueil des visiteurs,</li> <li>- la redynamisation du territoire dans le cadre du développement durable : maintien des savoir-faire et d'une filière artisanale, formation professionnelle.</li> </ul> <p>Le groupe de travail « filière » a proposé la réalisation d'un diagnostic sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes pour étudier la relance de l'extraction sur certaines carrières anciennement exploitées dans la vallée. Le diagnostic réalisé via un travail de stage, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Tarn et Muse et le pilotage du Parc, a permis de définir un programme de 12 actions à plus ou moins long terme.</p> <p>Voir article 7.4.4</p>
<p><b>* Filière des services à la personne</b></p> <p>Les services (service public et service à la personne) étant un des éléments constitutifs de l'attractivité des bourgs, le Parc s'attache à orienter des décisions et à initier des</p>	<p><b>* Action expérimentale « services à la personne, services d'avenir »</b></p> <p>Le plan national des services à la personne initié par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 s'est donné pour objectif de favoriser le développement des services à la personne sur le territoire national. Il a donné lieu à la création d'une agence nationale des services à la personne qui a désigné au sein de</p>

<p>actions qui soient compatibles avec le projet de développement équilibré du territoire retenu pour les Grands Causses.</p> <p>L'adaptation et le maintien des services aux personnes constituent un enjeu pour le maintien des populations rurales. Ils sont aussi un véritable levier pour le développement local.</p> <p>Le Parc agit, aux côtés des communes et de leurs groupements, du Conseil général de l'Aveyron et des associations, pour renforcer ces services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par une meilleure connaissance de l'offre de services sur son territoire (recensement et cartographie de l'offre de services),</li> <li>- par un appui à la conception de solutions novatrices basées en particulier sur les liens entre les secteurs public, privé et associatif,</li> <li>- en mettant en contact et en regroupant des acteurs pouvant jouer un rôle complémentaire,</li> <li>- par la diffusion des « bonnes pratiques » (faire connaître les actions innovatrices menées sur son territoire),</li> <li>- en organisant le conseil et les appuis techniques nécessaires.</li> </ul>	<p>chaque département un délégué territorial. La DIRECCTE Midi-Pyrénées - Unité Territoriale (UT) de l'Aveyron, en charge de cette délégation départementale, en lien étroit avec le DRAAF Midi-Pyrénées, a initié en 2010 une action expérimentale intitulée « services à la personne, services d'avenir ».</p> <p>L'UT 12 a proposé au Parc de décliner cette action sur son territoire qui vise le développement des services de confort afin de maintenir un lien social de qualité, d'améliorer les conditions de vie tout en créant de l'emploi.</p> <p>L'objectif était d'établir un panorama du secteur des services à la personne (services de confort) au plus près des réalités locales afin d'en tirer les enseignements nécessaires à son déploiement.</p> <p>En 2011, trois comités de pilotage et une réunion technique se sont réunis.</p>
<p><b>* Filière des énergies renouvelables</b></p> <p>Les technologies d'exploitation des énergies renouvelables sont de plus en plus prises en considération dans la promotion d'un développement durable des territoires et suscitent un intérêt croissant. Ces énergies sont en effet particulièrement bien adaptées au monde rural. La promotion de leur exploitation, qui offre des perspectives pour l'économie locale et l'emploi, s'intègre dans la stratégie de développement économique du Parc.</p> <p>Les actions portent notamment sur les domaines de la valorisation biomasse (bois-énergie, voir article 6.1.1) et de l'énergie solaire, ainsi qu'une réflexion sur l'énergie éolienne (voir article 5.6).</p>	<p>Voir article 5.6</p>

<p>L'organisme de gestion du Parc intervient plus spécifiquement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la population et les acteurs locaux à l'enjeu des énergies renouvelables pour le territoire,</li> <li>- soutenir la réalisation d'études contribuant à la connaissance du potentiel d'énergies renouvelables,</li> <li>- venir en soutien à des projets expérimentaux,</li> <li>- veiller à la prise en compte de l'impact environnemental des projets.</li> </ul>	
<p><b>ARTICLE 6.2 -SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE</b></p>	
<p><b>Article 6.2.1 - Accompagner l'implantation de nouveaux actifs agricoles et maintenir les structures agricoles</b></p>	
<p>Au cours des quinze dernières années, le territoire du Parc a perdu 30% de ses exploitations alors que dans le même temps, on installait près de 800 jeunes agriculteurs, ce qui donne désormais une population agricole jeune.</p> <p>L'objectif est de maintenir cette dynamique d'installation pour continuer le renouvellement des générations et freiner la baisse du nombre d'exploitations. Il est aussi important de maîtriser l'évolution des structures afin de favoriser les exploitations familiales pour maintenir une densité de population agricole intéressante.</p> <p>Le Parc s'implique auprès des organismes socioprofessionnels sur cet objectif à travers les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation active aux actions de type répertoire installation - reprise, mise en relation des cédants et des preneurs, aide à l'installation, animation et promotion de « Charte d'installation » et « Territoire d'accueil » (voir article 6.3),</li> <li>- mobilisation des outils existants en faveur de la libération et du regroupement foncier en s'appuyant sur les organismes compétents pour créer des unités foncières viables et « reprenables »,</li> <li>- promotion et valorisation de l'activité des métiers de l'agriculture et du monde rural,</li> </ul>	<p>Voir article 6.3</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien aux démarches en faveur de l'emploi en agriculture,</li> <li>- encouragement aux initiatives permettant d'assurer le remplacement des agriculteurs sur leur exploitation.</li> </ul>	
<b>Article 6.2.2 - Conforter l'économie agricole</b>	
<p><b>* Développement et diversification des filières</b></p> <p>75% de l'économie agricole du Parc est assurée par la filière ovin-lait et l'A.O.C. Roquefort. A côté de cette filière principale, l'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner les productions végétales de vallées type arboriculture, viticulture...,</li> <li>- de soutenir la production forestière, filière amont et aval, à travers la Charte forestière de territoire du Parc (voir article 6.1.1),</li> <li>- de développer l'agrotourisme qui revêt un rôle important pour le territoire au regard de la restauration du bâti traditionnel, de la répartition spatiale des équipements d'accueil, de l'éducation à l'environnement et au patrimoine auprès des visiteurs et de son intégration dans la politique touristique du Parc,</li> <li>- de promouvoir les variétés anciennes et/ou locales, les races rustiques.</li> </ul> <p>Le Parc s'engage à apporter aux organismes professionnels son appui technique, sa capacité de mobilisation de moyens spécifiques orientés sur les filières de qualité (agriculture biologique, A.O.C., labels...).</p>	<p><b>* Soutien aux cultures de vente dans la Vallée du Tarn</b></p> <p>De Peyreleau à Broquiès, la Vallée du Tarn se caractérise par la présence de productions de cultures de ventes diversifiées, comprenant arboriculture, viticulture, cultures fruitières et maraîchages. Cette agriculture rencontre aussi certaines difficultés (morcellement du foncier, petites structures, marché concurrencé...) et il convient d'accompagner les exploitants dans l'adaptation des outils de production et de commercialisation des cultures de vente. Un état des lieux des producteurs réalisé à l'automne 2006 par la profession agricole fait apparaître la place déterminante que représentent ces productions.</p> <p>A la suite de l'enquête réalisée à l'automne 2006 auprès des producteurs de la vallée, de rencontres avec les responsables agricoles, les représentants des structures économiques (SICA Val Fruit, Coopérative fruitière de La Cresse, Coopérative vitivinicole d'Aguessac), un programme d'investissements dans les exploitations a pu être établi.</p> <p>Ainsi, le Parc a plus particulièrement apporté son soutien à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réhabilitation d'une « cave, cabane » de vigne</li> <li>- la réalisation de plantations</li> <li>- l'acquisition de matériels d'irrigation à partir de réserves artificielles.</li> </ul> <p>Ce programme qui s'est achevé en 2009 a permis le soutien à 12,69 hectares de plantations et de sur-greffage.</p>
<p><b>* Projets novateurs et productions nouvelles</b></p> <p>Un ensemble de nouveaux métiers, de nouvelles activités, ne rentrant pas dans des filières de production organisées, est à développer sur les Grands Causses. Ils ont essentiellement un impact individuel mais contribuent tous ensemble à la diversification, à la valorisation économique des potentialités locales et limitent la dépendance.</p> <p>Ces projets novateurs et ces productions nouvelles concernent par exemple : les travaux en forêts, les plantes aromatiques et médicinales, les cultures florales, la trufficulture, les élevages spécialisés, le maraîchage, les</p>	<p><b>* Soutien à la trufficulture</b></p> <p>Le Parc apporte son soutien au syndicat des producteurs de truffes dans leur action de plantations sur le territoire du Parc.</p> <p>En 2007, le Parc a cofinancé l'achat de plants à hauteur de 3 000 € ; cette aide concerne 51 planteurs sur le territoire.</p> <p>En 2013, le Parc a soutenu l'action du Syndicat des Trufficulteurs de l'Aveyron avec la plantation de plus de 1800 arbres mycorhizés sur le territoire du Parc. Outre la production de truffes, ces plantations permettent d'entretenir le paysage des vallées. En effet, dans la plupart des cas, ces arbres sont plantés sur d'anciennes terrasses de vignes ou sur des parcelles enrichies.</p>

<p>animations. En collaboration avec les partenaires concernés, le Parc apporte un appui technique pour la recherche d'informations, le montage des dossiers et veille à la valorisation de ces activités et productions par sa politique promotionnelle.</p>	
<p><b>* Commercialisation et promotion des produits</b> La marque du Parc est un outil efficace pour promouvoir certaines activités et productions agricoles du territoire. Le Parc encourage une agriculture d'excellence ; en ce sens, il privilégie des productions et prestations agricoles en leur attribuant la marque suivant les modalités définies à l'article 10.1. Le Parc favorise les initiatives visant à restaurer le lien entre l'agriculteur et son produit ; il encourage la création de points de vente directe et la commercialisation en circuits courts. Il participe à la promotion des produits par des manifestations ou évènements auxquels il participe ou qu'il organise.</p>	<p><b>* Accompagnement de la création du Comptoir paysan</b> Le Parc a été associé en fin d'année 2007 au projet de création d'une Maison de la Vallée du Tarn/Comptoir Paysan, porté par les structures économiques de la vallée, appuyées par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et la Communauté de communes de Millau Grands Causses. En 2011, le Parc a répondu favorablement à la demande du Comptoir paysan pour coordonner un accompagnement ADEFPAT qui a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- positionner le Comptoir paysan, son fonctionnement, son éthique (rédaction d'une charte) ;</li> <li>- mobiliser un réseau d'acteurs autour du Comptoir paysan et définir un plan d'actions collectives ;</li> <li>- définir une charte graphique et identifier des actions de communication à mettre en œuvre.</li> </ul> <p>Ce travail a associé les structures économiques de la Vallée du Tarn, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, la Communauté de communes Millau Grands Causses, la Chambre de commerce et d'industrie, les entreprises et lieux d'accueil touristiques.</p> <p><b>* Economie solidaire - Circuits courts, du producteur au consommateur</b> Fin 2006, le Parc s'est porté candidat à l'appel à projet « Economie solidaire » de la Région Midi-Pyrénées à destination des Pays et des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées. Le Parc s'est positionné sur la deuxième orientation de l'appel à projets : « Circuits courts du producteur au consommateur (domaines agricole et agroalimentaire) » afin de poursuivre la valorisation et de promotion des produits locaux et favoriser de nouveaux partenariats et de nouvelles dynamiques économiques. Une convention de partenariat a été signée entre la Région Midi-Pyrénées et le Syndicat Mixte du Parc le 11 janvier 2007, pour une durée de 18 mois. En 2007, une enquête qualitative auprès des acteurs agricoles et agroalimentaires a été menée afin de mettre en évidence l'organisation des différents circuits courts et des différentes filières de production commercialisées en circuits courts, les enjeux, les besoins et attentes, les pistes à développer... Ce diagnostic territorial a été finalisé et validé, début 2008. Des propositions de pistes de travail sur lesquelles le Parc et ses partenaires ont pu se positionner (promotion, sensibilisation, formation, accompagnement...) ont ensuite été formulées. La communication sur le projet « circuits courts » a été réalisée au moyen de 3 pages sur le site Internet du Parc au sujet de l'économie solidaire et des circuits courts, d'affiches, de lettres aux délégués communaux, d'articles dans la Newsletter du Parc. Parallèlement à cet état des lieux, le Parc a participé en 2007 aux événements de la Quinzaine de l'économie solidaire en Aveyron.</p>

En 2008, le Parc a été associé à diverses réflexions sur les circuits courts :

- l'accompagnement ADEFPAT pour l'émergence du projet « Emploi Maraîchage Insertion » initié par la Commune de Saint-Affrique et la Communauté de communes du Saint-Affricain
- le projet « Manger autrement à la cantine » initié par la commune de Millau
- la définition de pistes d'accompagnement des producteurs en circuits courts avec la Chambre d'agriculture et plus particulièrement le Comité de Développement Agricole du Sud Aveyron.

Quatre pistes d'actions ont été répertoriées :

- . l'accompagnement individuel ou collectif des candidats à l'installation en circuits courts,
- . l'appui aux agriculteurs en place,
- . la mise en place de structures de transformation,
- . la maîtrise du foncier.

Un groupe de travail « Circuits courts » a été constitué et réuni en 2009.

**\* Développement des circuits courts sur le territoire du Parc (Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture)**

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations et d'impulser une véritable démarche de soutien et de développement des circuits courts sur le territoire, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron avec le soutien du Parc a mis en place en 2010 une mission d'animation de cette thématique. Dès janvier 2010, le recensement des producteurs a été engagé. Plus de 200 exploitations ont une activité de vente en circuits courts sur le territoire du Parc.

En 2010, différentes opérations ont été menées telles que :

- l'organisation de 4 rencontres autour de projets en circuits courts : 41 participants
- la mise en place de réflexions sur la vente collective : vers la restauration collective (8 agriculteurs impliqués), vers les agglomérations de l'Hérault.

En 2011, les actions engagées en 2010 ont été poursuivies.

- Le « tutorat » avec l'organisation de 4 nouvelles rencontres entre candidats au lancement d'une activité de vente en circuits courts et des professionnels ayant déjà de l'expérience dans la vente en direct.
- La réflexion autour d'un abattoir de volailles. Le projet « Gallinomade » consiste à concevoir et aménager un abattoir ambulancier (sur camion) pour volailles maigres aux normes CEE.
- La restauration collective. En juin 2010, la Commune de Saint-Affrique, a fait appel à la Chambre d'agriculture pour appuyer dans l'organisation de l'approvisionnement local de la cuisine centrale de la ville. Suite à cette sollicitation un groupe de 7 producteurs s'est constitué afin de faire des propositions concrètes de produits du Sud-Aveyron. Ce groupe de producteurs a ensuite entrepris de démarcher 6 cuisines centrales situées dans le Saint-Affricain. Suite à ces contacts, 3 cuisines ont passé commandes.

- La vente en collectif sur Montpellier. Un voyage d'étude de deux jours dans la région lyonnaise en février 2011 (18 participants) a permis de souder un groupe d'agriculteur du Parc sur cette idée de vendre ensemble sur Montpellier. Des contacts ont été pris sur Montpellier. L'automne 2011 a été consacré à la préparation et à la réalisation des premières ventes.

- Les formations. Parallèlement aux actions engagées, des formations se sont tenues et notamment sur les techniques de vente à Vabres l'Abbaye (avril 2011, 7 participants).

En 2012, les axes qui ont structuré la mission ont été les suivants :

- Echange et mise en synergie des initiatives sur le thème du « Produire et consommer autrement dans le Parc ». Différentes rencontres ont été organisées : 30 mars : animation d'une soirée débat sur le thème de l'alimentation à Brasc, 21 avril : animation d'un débat sur les circuits courts dans le cadre des « Apéro-Tchatche du Parc » à Melvieu, 6 décembre : organisation d'une journée thématique intitulée : « Les circuits courts : produire et manger local de la ferme à la cantine » : 200 participants. La journée fut l'occasion de recenser les besoins des cuisines centrales et d'impliquer les acteurs locaux dans le mouvement d'introduction de produits de proximité dans les menus.

- Restauration collective et GMS : les appels d'offre proposés par l'association Soli'Terre et le Conseil général de l'Aveyron ont été présentés aux agriculteurs du Parc. Trois groupes de producteurs ont été accompagnés pour la rédaction d'une réponse aux appels d'offre. Etaient concernés les lots viande ovine, viande bovine, viande porcine et volailles.

En 2012, une méthode d'accompagnement des initiatives d'introduction de produits locaux dans les cuisines centrales a été définie. Le CPIE du Rouergue, l'APABA, la Chambre d'agriculture et le Parc participent ensemble à ce travail. L'accompagnement prévu a été testé auprès de quatre cuisines centrales : Terres Rouges (Belmont), 2ISA (Millau), l'école de Saint-Beauzély et le lycée de la Cazotte (Saint-Affrique).

- Conception, réalisation et diffusion du « jeu de l'oie du porteur de projet en circuits de proximité » dans le cadre de rencontres autour de projets en circuits courts. Les rencontres ont eu lieu sur des exploitations en circuits courts : le 12 janvier, à Calmels-et-Le Viala chez Marie-Hélène VALENTIN, 14 participants, le 12 novembre, à Calmels-et-Le Viala chez Guillaume BOUISSOU, 10 participants. Le jeu de l'oie du porteur de projet a été testé sur les différents groupes de porteurs de projet en collaboration étroite avec le CFPPA de La Roque (Rodez).

- Projet d'un atelier collectif mobile «Gallinomade» : les plans d'un prototype ont été élaborés ainsi que l'accompagnement d'un porteur de projet privé.

- Accompagnement des porteurs de projet dans la mise en place de magasins de produits locaux. Ces accompagnements ont concerné un projet de magasin collectif à Saint-Jean-du-Bruel, le Comptoir paysan (voir ci-dessus).

- Participation au projet de couveuse maraîchère portée par la Communauté de communes du Saint-Affricain. Un appui au montage technique et économique du dossier a été apporté ainsi que la participation aux journées nationales des espaces-tests agricoles les 31 mai et 1 juin et le 15

novembre.

- Appui à la mise en place d'une micro-filière porc au Viala-du-Tarn entre la charcuterie et les producteurs de porcs plein-air locaux. Cet appui a consisté à la mise en relation producteurs - boucher, l'organisation de visites d'élevages dans le Gers, l'élaboration d'une esquisse de cahier des charges et d'une approche économique du projet.

- Réalisation d'un livret des produits locaux du Parc (Maîtrise d'ouvrage : Parc)

Le livret recense 105 producteurs. Il a été édité en 20 000 exemplaires. Il a été diffusé dans les points d'accueil du territoire mais aussi asilé dans les journaux locaux (Midi-Libre et Progrès Saint-Affricain).

**\* Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses**

Le Parc des Grands Causses a été retenu en 2012, à l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » du Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées pour sa proposition intitulée « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses ».

Le Cabinet d'études, Midi Marketing retenu par le Parc pour réaliser ce travail a suivi le plan de travail suivant :

- Connaître les expériences et les acteurs concernés et établir un diagnostic des différentes expériences menées

Un état des lieux des expériences et des initiatives locales concernant les produits locaux et les circuits de proximité sur le Parc a été réalisé parallèlement à une enquête auprès d'un échantillon de producteurs. Le cabinet a ainsi dégagé des tendances quant aux perceptions et attentes, freins des producteurs.

Un travail de synthèse bibliographique a été réalisé ; il a été ponctué par plusieurs réunions de travail entre l'équipe du Parc et la Chambre d'agriculture.

Dans un second temps, une table ronde de consommateurs a réuni une dizaine de consommateurs pour cerner les freins à la consommation en circuits courts, les attentes vis-à-vis du Parc et déterminer l'identité territoriale du Parc.

- Élaboration d'un programme d'actions en marketing territorial co-construit avec les acteurs de la filière des circuits courts

A ce titre un séminaire a été organisé. Une soixantaine de personnes représentatives, producteurs, distributeurs, prescripteurs, ont pu s'exprimer sur les enjeux de la gouvernance alimentaire, la mise en réseau des acteurs, l'innovation produits et la communication. Un travail en atelier a permis de poser le socle du programme d'actions.

	<p>- Définition d'un plan de communication et de promotion des produits alimentaires du Parc en cohérence avec l'identité territoriale du territoire.</p> <p><b>* Participation à la Maison de l'alimentation</b></p> <p>En 2012, le Parc des Grands Causses est devenu membre du Conseil d'administration de l'association « Maison de l'alimentation » dont le but est de développer les liens entre les acteurs au service d'une alimentation responsable et durable. Elle est chargée de trois missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'inter-connaissance et la communication, faire du lien social décloisonné entre les acteurs</li> <li>- inciter à (re)devenir acteur de son alimentation, à construire sa propre culture, pour une alimentation responsable et durable</li> <li>- contribuer à une alimentation de proximité et de qualité pour tous (notamment par les synergies entre acteurs), participer au développement local.</li> </ul> <p>La Maison de l'alimentation a été dissoute en 2014.</p> <p><b>* Démarche d'audit patrimonial sur le thème « Recherche des conditions et moyens de l'amélioration de la gouvernance alimentaire sur un territoire. Quelle stratégie de partenariat public-privé ? »</b></p> <p>Ce travail mené à l'échelon régional en 2012 par la DRAAF Midi-Pyrénées a fait l'objet d'un focus sur le territoire du Parc des Grands Causses. Il a été réalisé par des étudiants d'AgroParisTech dans le cadre de leur formation. 50 à 60 personnes ont été auditées sur le territoire du Parc. Une restitution a eu lieu en mai 2012 à Millau.</p>
<p><b>Article 6.2.3 - Gérer l'espace rural et les paysages</b></p> <p>Avec l'ouverture du territoire autour de l'A75 et des principaux axes routiers, son attractivité va se renforcer. L'est du territoire connaît déjà une pression foncière importante pour de l'accueil saisonnier, résidentiel et des activités de loisirs. D'autres, au contraire, plus éloignées des grands axes, comme la frange rurale du nord et de l'ouest resteront des espaces en déprise soumis aux risques d'embroussaillage, d'incendie ou de perte de biodiversité. L'objectif est, par la participation active de la profession agricole et forestière, de contribuer à maîtriser les phénomènes d'attractivité du territoire et de lutter contre les espaces en déprise. La localisation des zones en déprise est faite dans la notice du Plan de référence.</p> <p>Le Parc participe, aux côtés de la profession agricole, des</p>	<p><b>* Accompagnement des mesures de gestion des pelouses sèches sur le territoire du Parc</b></p> <p>En 2004, le Parc a confié une mission à l'ADASEA de l'Aveyron pour la réalisation d'un programme d'accompagnement des mesures de gestion des pelouses sèches sur le territoire.</p> <p>La mise en œuvre de cette action a comporté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement technique des agriculteurs et l'animation des mesures de gestion des parcours,</li> <li>- le soutien technique et financier pour la mise en place d'équipements pastoraux afin de favoriser le pâturage tout en laissant l'espace ouvert aux autres utilisateurs.</li> </ul> <p>Les travaux pris en compte sont les suivants : franchissement de clôture, aménagement de points d'eau, restauration de jasse et de lavogne, réalisation d'abris d'été.</p> <p>Dans le cadre de cette action, le Parc a soutenu en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place de 4 passages canadiens,</li> <li>- la mise en place de 23 barrières ou portillons,</li> <li>- la construction de 3 abris d'été.</li> </ul> <p>Cette action a été soldée en 2008.</p>

communes et des structures intercommunales à, notamment :

- la maîtrise de l'urbanisation et des activités par des documents d'urbanisme,
- l'accompagnement du Plan Bâtiment auprès des agriculteurs et des socioprofessionnels par du conseil à l'intégration paysagère et de l'aide à l'aménagement des abords de ferme ou des bâtiments professionnels,
- l'animation des programmes pour la maîtrise foncière des espaces en déprise et des outils de production (associations foncières, ateliers relais).

Considérant que l'agriculture participe à l'ouverture des milieux, le Parc privilégie les actions en faveur de la gestion de l'espace par l'agriculture. Il encourage la mise en œuvre des dispositifs contractuels existants et les opérations de type « agri-environnementales ». Il peut proposer et soutenir des mesures d'accompagnement permettant d'en renforcer la portée (équipements pastoraux...).

Il soutient des expérimentations et des actions d'entretien et d'ouverture du milieu qu'il s'agisse du sylvopastoralisme, du brûlage dirigé pour l'entretien des zones difficiles et pour prévenir le risque d'incendie.

#### **\* Soutien au développement du sylvopastoralisme**

L'action menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a consisté à aménager des espaces boisés pour obtenir des pâturages en sous-bois. Les parcelles évoluent vers une vocation mixte, sylvicole et pastorale. La difficulté est de rechercher, en fonction des conditions locales et des pratiques d'élevage, l'équilibre entre les productions.

La mise en œuvre de cette action a nécessité la constitution de parcs de pâturage en sous-bois comprenant des travaux de débroussaillage, des coupes d'arbres pour éclaircies, des travaux de pose de clôture pour constitution des parcs. La réalisation des travaux a été assurée par les agriculteurs et par des entreprises.

Elle a fait l'objet d'un accompagnement financier du Parc.

Le Parc a soutenu en 2007 13 agriculteurs. Le Parc a soutenu, en 2008, 8 agriculteurs soit une aide apportée à hauteur de 13 418, 80 €. Le programme 2004-2008 a été soldé et a permis un débroussaillage en sous-bois chez 21 exploitations agricoles pour une surface de 70 hectares.

En 2009, le Parc et la Chambre d'agriculture ont défini un nouveau programme comprenant 4 axes d'intervention :

- la communication et la sensibilisation au sylvopastoralisme
- l'accompagnement et le soutien aux travaux sylvopastoraux
- l'accompagnement des propriétaires forestiers (expérimentation)
- l'acquisition de références pour la connaissance des écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme.

#### **\* Acquisition de références pour la connaissance des écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme**

L'action a consisté à la réalisation d'inventaires naturalistes et forestiers (faune et flore) sur une dizaine de sites « échantillons » afin d'acquérir des références en matière forestières et en matière de biodiversité :

- étude stationnelle, dendrométrie, bois mort...
- mise en place de protocole et suivi de la flore vasculaire
- mise en place de suivi de l'avifaune (oiseaux).

Les inventaires forestiers, oiseaux, chauves-souris et flore vasculaire ont été réalisés en 2011 et une enquête auprès des éleveurs a permis de clôturer l'opération en 2012.

#### **\* Communication et sensibilisation au sylvopastoralisme**

Cette action a porté sur :

- l'organisation de journées sylvopastorales à destination des agriculteurs, techniciens, propriétaires forestiers, élus...
- l'élaboration d'un dossier de présentation du sylvopastoralisme et de feuillets complémentaires

orientés « sylviculture »  
- la mise en ligne d'informations sur les sites Internet.  
Une convention Parc/Chambre d'agriculture/CRPF de Midi-Pyrénées/Institut de l'élevage a été élaborée afin de réaliser ce programme de manière partenariale en 2012 et 2013.  
Un dossier technique du Parc « le Sylvo-Pastoralisme, Qu'es Aco ? » a été publié et deux rencontres sylvopastorales ont eu lieu en juillet 2013 au Ginou (Commune de Campagnac) et Saint-Pierre-d'Isis (Commune de Camarès). Ces rencontres ont permis de sensibiliser plus de 60 personnes (élus, éleveurs et propriétaires forestiers).

**\* Participation à un programme CASDAR sur le sylvopastoralisme**  
Le Parc a été partenaire d'un programme CASDAR, mené par l'Institut de l'Élevage de Montpellier sur le thème « Recherche d'un développement local équilibré, fondé sur le sylvopastoralisme : valoriser des massifs forestiers et installer des systèmes d'élevage innovants ».  
Le Parc a été associé en tant que territoire expérimental potentiel d'actions de valorisations et de gestions sylvopastorales. Ce programme s'est achevé en décembre 2009 par un séminaire de restitution le 15 décembre à SupAgro Montpellier. Les travaux de ce programme seront directement utilisés dans le nouveau programme de soutien au sylvopastoralisme (voir ci-dessus).

**\* Cellule aveyronnaise de brûlage dirigé du Parc**  
La cellule aveyronnaise de brûlage dirigé du Parc a été créée en 2004.  
En 2007, 5 chantiers ont pu être réalisés pour un total de 80 hectares. Le 24 octobre 2007 une réunion organisée par le Parc a permis de faire le bilan des actions engagées et de discuter de l'avenir de la cellule.  
En 2008, 4 chantiers ont pu être réalisés et l'enveloppe financière a été soldée.  
Le 20 mars 2009, la cellule du Parc des Grands Causses a réalisé un chantier de brûlage dirigé qui a occasionné un incendie.

**\* Appel à projet CASDAR sur l'agro-écologie : Systèmes Agro-écologiques Laitiers du Sud-Aveyron/SALSA (projet porté par l'AVEM)**  
L'objectif général du projet porté par l'Association des Vétérinaires et Eleveurs du Millavois (AVEM) est de développer une approche agro-écologique systémique, unifiée et partagée pour engager une transition agro-écologique des systèmes d'élevage ovin-lait du Parc naturel régional des Grands Causses. Cet objectif général se décline en 3 objectifs opérationnels :

- identifier les principaux leviers d'action permettant d'engager une transition agro-écologique tout en maintenant son revenu,
- concevoir et mettre en œuvre une méthode d'accompagnement de cette transition basée sur la confrontation d'un suivi technico-économique et d'un diagnostic agro écologique des élevages,
- créer et mettre en œuvre un outil de suivi des transformations et de leurs impacts économiques,

	<p>environnementaux et sociaux.</p> <p>L'AVEM a souhaité associer à ce projet le Parc, le CETA «de l'herbe au lait», l'INRA de Toulouse (UMR AGIR), l'ENFA et le LPA de Saint-Affrique. Le projet SALSA a été retenu par le Ministère en charge de l'Agriculture en début d'année 2014.</p> <p><b>* Groupe d'agriculteurs « Systèmes économes et de terroir » (opération portée par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron)</b></p> <p>Face à la conduite plus intensive du modèle dominant avec le développement de systèmes nécessitant de plus en plus d'intrants, un groupe d'une dizaine d'éleveurs ovin-lait s'est constitué autour d'un conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.</p> <p>L'INRA de Toulouse (UMR AGIR) a souhaité étudier les modalités de production du lait par ces éleveurs à partir des ressources de l'exploitation. L'objectif de ces éleveurs est de produire du lait à moindre coût, mais valorisé par l'image « terroir » de leur exploitation. Un premier suivi a eu lieu durant l'année 2013 et a fait l'objet d'une restitution aux agriculteurs concernés à l'automne.</p> <p>Au-delà de la réussite technique de ces éleveurs, le groupe d'agriculteurs s'est interrogé sur la dynamique qu'ils ont pu mettre en œuvre pour une meilleure qualité de vie.</p>
<p><b>Article 6.2.4 - Contribuer à l'amélioration de la ressource et de la qualité des eaux, à la préservation des sols et des milieux</b></p>	
<p><b>* La maîtrise des effluents d'élevage</b></p> <p>Il s'agit d'aider et d'accompagner les agriculteurs pour améliorer la filière stockage - épandage ou les filières de traitement des effluents et notamment de poursuivre le programme de traitement des eaux de lavage des salles de traite</p>	<p><b>* Etude sur le traitement des effluents vinicoles</b></p> <p>Le Parc a étudié un projet pour le traitement des effluents vinicoles provenant de la cave coopérative et des petites caves de la Vallée du Tarn dans le cadre du soutien aux cultures de vente de la vallée. Les résultats de cette étude ont été présentés au Président de la Cave en juillet 2008. Les conclusions ont vocation à être intégrées dans l'étude de faisabilité de la Maison de la Vallée du Tarn/Comptoir Paysan.</p> <p><b>* Projet CASDAR « eau en élevage »</b></p> <p>En 2008, le Parc a été partenaire du projet CASDAR dont le porteur de projet est l'IFIP - Institut du Porc ; le Parc a été associé à la Chambre d'agriculture et au Comité National de la Brebis Laitière sur le volet du projet relatif à la brebis laitière.</p> <p>L'objectif global du projet a porté sur l'économie de la ressource en eau au niveau des élevages. Quatre actions ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction d'un référentiel sur la consommation d'eau en élevage,</li> <li>- la détermination des mesures à développer pour économiser l'eau et valoriser de nouvelles ressources,</li> <li>- l'élaboration d'une méthode de diagnostic de l'utilisation des différentes ressources en eau,</li> <li>- la valorisation et la diffusion des résultats.</li> </ul> <p>Le Parc a participé en 2009 à plusieurs réunions relatives à ce projet.</p>

	Voir article 5.1.3
<p><b>* La gestion quantitative de la ressource en eau</b></p> <p>Il s'agit de contribuer à une gestion collective et partagée de l'eau. La participation de l'agriculture à cet enjeu majeur du Parc peut se traduire par la maîtrise des prélèvements d'eau pour l'agriculture, par bassin versant, ainsi que par la réflexion sur la création de ressources nouvelles de substitution en concertation avec l'ensemble des partenaires.</p>	
<p><b>* L'amélioration des pratiques environnementales</b></p> <p>Le Parc soutient la mise en place de programmes (diagnostics et contrats individuels) qui permettent d'engager des agriculteurs sur l'amélioration de pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau et la gestion des berges de rivières, la gestion des sols et la lutte contre l'érosion, la gestion des milieux, notamment des espaces pastoraux et des prairies naturelles. La participation à un observatoire Grand Sud des pelouses sèches est à inscrire dans ce dispositif.</p>	
<p><b>* Le maintien du potentiel fourrager</b></p> <p>Compte tenu des tendances climatiques enregistrées ces dernières années, l'agriculture doit engager une profonde réflexion sur les systèmes fourragers et le maintien du potentiel fourrager des prairies, prairies naturelles et cultures fourragères. Le Parc peut appuyer la recherche de références et soutenir l'expérimentation sur ce thème.</p>	<p><b>* Elevage et changement climatique</b></p> <p>Le Parc a constitué un groupe de travail technique « Élevage et changement climatique » composé de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, la FD CUMA, l'AVEM, UNOTEC, la Confédération générale de Roquefort, Météofrance, l'ARPE Midi-Pyrénées. Il s'est réuni à deux reprises fin 2013. Il ressort des premières réflexions que le Parc devrait axer ses actions sur l'information et la formation : formation des futurs exploitants (via les stages d'installation par exemple) et des techniciens agricoles, création d'un outil de sensibilisation à destination des exploitants agricoles et des scolaires...</p>
<p><b>* La gestion des déchets</b></p> <p>Il s'agit d'aider à la réalisation des actions de récupération et d'élimination des déchets plastiques agricoles, produits phytosanitaires non utilisés, huiles usagées.</p>	Voir article 5.5.2
<p><b>* Les énergies renouvelables</b></p> <p>Dans le cadre des actions envisagées à l'article 5.6.1, le Parc soutient les initiatives sur les énergies renouvelables telles que les filières bois-énergie, solaire, méthanisation, biocarburant, éolien. De même, il est important d'engager une réflexion sur les économies d'énergie dans les</p>	<p><b>* Etude de faisabilité des projets de méthanisation de fumier d'ovins</b></p> <p>En 2008, le Parc a été maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité de projets de méthanisation de fumier d'ovin. Cette action a été menée en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron. L'objectif de cette opération était d'étudier la faisabilité des procédés, la faisabilité technique et économique d'unités de méthanisation de fumier d'ovins. Cette opération comprenait :</p>

<p>exploitations agricoles et de soutenir des diagnostics énergie ainsi que les travaux d'adaptation nécessaires.</p>	<p>- l'étude d'une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Millau  - l'étude d'une unité de méthanisation agricole individuelle sur Camarès.</p> <p>Dans ce cadre, le Parc a confié une mission d'étude à la Chambre d'agriculture de l'Aveyron afin d'analyser le potentiel de biomasse mobilisable autour des deux projets. Le rendu de l'étude confiée à Christian TSCHOCKE du Laboratoire Etudes et Applications (LEA) en association au laboratoire APESA (Philippe POUECH) pour la réalisation des tests de potentiel méthanogène s'est fait en septembre 2010.</p> <p>Le Parc a apporté un témoignage sur les projets de méthanisation qu'il accompagne lors du congrès " La méthanisation en Midi-Pyrénées : un nouvel élan ? " qui a eu lieu le 20 octobre 2009 à Toulouse.</p> <p><b>* Développement des projets de méthanisation</b></p> <p>En 2011, le Parc a travaillé avec la Chambre d'agriculture aux côtés des agriculteurs du projet millavois, pour élaborer un cahier des charges pour la phase développement de leur projet. Après deux demi-journées d'auditions, le cabinet ARIA Energie a été sélectionné par les agriculteurs pour le développement de leur projet.. Une visite d'installation a été organisée en Lozère à l'automne 2011.</p> <p>En 2011, le Parc a aussi suivi le projet de méthanisation sur le bassin de Montlaur porté par l'Association Agribiogaz du Rougier.</p> <p>Aux côtés de la Chambre d'agriculture, le Parc a poursuivi en 2012 son accompagnement aux porteurs de projet de méthanisation (participation aux réunions techniques, réunion d'information...), notamment sur Millau (projet collectif de 11 exploitations ovin lait) et La Cavalerie (projet collectif en émergence regroupant une vingtaine d'exploitations).</p> <p>Une réunion d'information pour le canton de Saint-Affrique a également été organisée avec la Région Midi-Pyrénées en décembre 2012 et a réuni près de 50 participants (élu, agriculteurs, entreprises).</p> <p>En 2013, le Parc a poursuivi son accompagnement aux porteurs de projet de méthanisation, notamment sur Millau (projet collectif de 11 exploitations ovin lait) et La Cavalerie (projet collectif en émergence regroupant une vingtaine d'exploitations). Pour La Cavalerie, le Parc a accompagné les agriculteurs dans la rédaction d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité et le recrutement d'un cabinet d'études.</p> <p><b>* Organisation de formations à la conduite économique des tracteurs agricoles en partenariat avec la FD CUMA et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron</b></p> <p>L'objectif de l'opération est d'optimiser les réglages en vue de diminuer les consommations d'énergie (fioul) et ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées, et de former les agriculteurs à une</p>
---	--

	<p>conduite économique et écologique de leur tracteur.</p> <p>Cinq formations ont été réalisées dans le Sud-Aveyron en septembre 2011 (Saint-Sever du Moustier, Montlaur, La Couvertoirade, Les Costes-Gozon et Lapanouse de Séverac). Elles ont réuni près de 50 agriculteurs et ont permis le passage au banc d'essai moteur d'une quarantaine de tracteurs.</p> <p>Trois formations ont été réalisées en mars 2012 (Millau, Nant, Villefranche-de-Panat/Broquiès). Elles ont réuni 29 agriculteurs et ont permis le passage au banc d'essai moteur d'une trentaine de tracteurs.</p> <p>Durant l'automne 2013, deux nouvelles formations se sont déroulées sur le territoire du Parc (Séjour et Nant), portant ainsi à 10 le nombre de formations organisées. Sur ces deux dernières formations, 15 agriculteurs ont bénéficié des conseils de la FD CUMA et de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron. 15 tracteurs ont été testés au banc d'essai moteur. Une journée de sensibilisation à la conduite économique a été organisée au lycée agricole de la Cazotte en mars 2014.</p> <p><b>* Réalisation d'un bilan des installations de séchage solaire de foin en grange</b> L'objectif est de développer le séchage solaire du foin, en substitution des installations à énergie fossile.</p> <p><b>* Mise en œuvre du projet VIADUC</b> Ce projet VIADUC (Valoriser DRIAS et Innover sur l'Adaptation grâce au Design, avec des Usagers concernés par le Climat) vise pour Météo France à mieux répondre aux acteurs locaux sur l'adaptation de filières économiques au changement climatique (élevage et forêt). Ce projet a pour objectif de mettre à disposition de trois territoires de Midi-Pyrénées (les PNR des Grands Causes, du Haut-Languedoc et des Pyrénées Ariégeoises) des données climatiques vulgarisées, facilement compréhensibles pour rendre accessible le changement climatique auprès du public ciblé. Ce projet a été retenu à l'appel à projet 2012 du GICC (Gestion et Impacts du Changement Climatique) du Ministère de l'Écologie.</p>
<p><b>Article 6.2.5 - Promouvoir la dimension culturelle de l'agriculture et son image</b></p>	
<p>Dans ce cadre le Parc soutient les actions de valorisation du patrimoine bâti agricole et rural pour leur redonner un rôle et une fonction .</p> <p>De même, il s'agit d'encourager des actions qui visent à promouvoir le métier d'agriculteur, le pastoralisme et les savoir-faire locaux.</p> <p>Le Parc veille à mettre en valeur les efforts importants faits par les agriculteurs, notamment les plus jeunes, en matière d'amélioration continue pour une meilleure prise en compte du développement durable. Elle peut se traduire par des</p>	<p><b>* Projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort</b> Voir article 5.4.3 et 7.3.3.</p> <p><b>* Projet de réalisation d'un film sur la culture des cerisiers</b> En 2009, le Parc a été saisi, dans le prolongement de son aide quant à l'extension de la Maison de la Cerise, d'une demande de la Commune de Paulhe qui souhaitait réaliser un film témoignage sur les gestes traditionnels liés à la culture des cerisiers et à la vie des producteurs de cerise depuis 1945 jusqu'à nos jours. L'objectif poursuivi est de faire part des savoir-faire qui ont tendance à disparaître avec les anciens, mais aussi des évolutions par rapport aux modes de culture actuels. Le Parc a apporté une aide quant à la méthodologie du projet et au montage financier du dossier. Il a ensuite</p>

<p>conventions ou documents établis avec le Parc.</p>	<p>participé à l'élaboration du cahier des charges pour lancer l'appel à candidature de réalisateurs.</p> <p><b>* Participation au « Concours agricole national des prairies fleuries »</b>  Lancé pour la première année en 2010 au Salon de l'agriculture par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux, le Concours agricole national des prairies fleuries a pour objectif la mise en valeur de pratiques agricoles conciliant un bon équilibre entre production fourragère et maintien de la biodiversité dans les prairies naturelles.  Le Parc des Grands Causses a organisé le concours pour la première année en 2012, en choisissant l'entité du Lévezou. 8 parcelles ont été proposées par les agriculteurs et ont été parcourues par un jury constitué pour l'occasion (botaniste, technicien agricole, apiculteur, ornithologue) et présidé par un élu du Parc. La remise du prix du Parc des Grands Causses a eu lieu lors du concours national des chiens de bergers à Ségur en juillet 2012.  Le gagnant de chaque Parc est ensuite présenté au concours national à Paris.  En 2013, le concours a été organisé sur les Communes de Murasson et Mounès-Prohencoux. 8 parcelles de prairies naturelles choisies par les agriculteurs volontaires ont été expertisées. Le gagnant est inscrit pour la remise des prix nationaux, qui sera organisée à Paris lors du Salon de l'Agriculture 2014.</p>
<p><b>ARTICLE 6.3 - GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉ</b></p>	
<p><b>Article 6.3.1 – En favorisant l'accueil d'entreprises, la transmission-reprise</b></p>	
<p>Face à ces enjeux majeurs que constituent l'évolution démographique et le dynamisme socio-économique du territoire, les membres constitutifs du Parc naturel régional des Grands Causses s'engagent à mettre en place une politique ambitieuse et de qualité d'accueil de nouveaux arrivants actifs (salariés, porteurs de projets) ainsi que leur famille.</p> <p>Cette ambition s'appuie sur la politique départementale aveyronnaise en matière d'accueil d'actifs qui repose sur quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction d'une offre d'installation (emploi ou activité économique à reprendre ou à créer, emploi du conjoint, logement, accès aux services),</li> <li>- la recherche de candidats,</li> <li>- le premier accueil des nouveaux arrivants,</li> <li>- l'accueil et la sédentarisation des nouveaux arrivants sur le territoire.</li> </ul>	<p><b>* Opération « Territoire d'accueil »</b>  L'opération « Territoire d'accueil » a été menée en 2007 sur les cantons de Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance en partenariat avec les élus locaux, les collectivités territoriales, les organismes socioprofessionnels : ADASEA de l'Aveyron, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie et Chambre de métiers et de l'artisanat.  Cette opération a consisté à réaliser un diagnostic socio-économique du territoire en identifiant ses forces et ses faiblesses, les enjeux et les perspectives dans les trois domaines essentiels qui caractérisent l'attractivité d'un territoire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'offre d'entreprises rurales (repérage et visites individuelles des chefs d'entreprise de plus de 55 ans et sans succession),</li> <li>- l'habitat disponible (enquête auprès des élus),</li> <li>- l'offre de services en milieu rural (enquête auprès des élus).</li> </ul> <p>En 2008, cette opération a été étendue à l'ensemble du territoire du Parc.</p> <p><b>* Action « Osons l'emploi »</b>  En 2010 et 2011, le Parc a été associé au suivi de l'action « Osons l'emploi » portée par la DIRECCTE Midi-Pyrénées – unité territoriale de l'Aveyron en partenariat avec l'Union Professionnelle</p>

<p>Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Grands Causses coordonne la construction d'une offre d'installation, ce volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appuie la conduite de diagnostic de territoire permettant de faire le point sur les différentes composantes de l'offre,</li> <li>- valorise les atouts du territoire et identifie les manques afin de proposer des mesures d'amélioration de l'offre territoriale,</li> <li>- participe aux réflexions d'anticipation sur les thématiques de l'emploi, de l'activité économique (création, reprise), du logement et des services,</li> <li>- contribue à l'assemblage de l'offre d'installation qui comporte une offre d'activité (emploi, reprise ou création d'activité pour le nouvel arrivant et éventuellement son conjoint) mais également une offre en logements et en services (et notamment services médicaux et à la petite enfance).</li> </ul> <p>Pour mener à bien sa politique d'accueil d'actifs, le Parc naturel régional des Grands Causses s'appuie sur la mobilisation de tous les partenaires impliqués dans l'accueil de nouveaux arrivants, et en particulier les services de l'Etat, les collectivités locales (Département, Région, Communautés de communes et Communes), les Chambres consulaires, les plates-formes d'initiatives locales et le secteur associatif. Le Parc fédère ce réseau de compétences complémentaires qui définit les moyens techniques et/ou financiers mobilisables par chacun des opérateurs.</p>	<p>Artisanale qui visait la dynamisation de l'emploi et le maintien de l'artisanat local sur les cantons de Nant et Cornus mais aussi de Saint-Sernin sur Rance et Réquista.</p> <p><b>* Projet « Entreprendre en Milieu Rural »</b></p> <p>L'APCA en partenariat avec le réseau des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres de métiers et de l'artisanat ont mené en 2012 une étude sur les politiques d'accueil et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en milieu rural. Onze territoires ont été candidats dont l'Aveyron. Pour l'Aveyron, c'est la zone du Parc qui a été retenue comme zone d'étude. La finalité du projet était d'expertiser et d'améliorer les dispositifs (financiers et non financiers) qui permettent d'accroître le nombre de créations/reprises d'entreprises sur les territoires ruraux ainsi que de renforcer la pérennité de ces créations /reprises.</p>
<p><b>Article 6.3.2 – En favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficulté</b></p>	
<p>Le Parc soutient les actions en faveur de l'insertion par le travail des personnes en difficulté, notamment des jeunes. En relation avec les partenaires sociaux, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les communes et les structures intercommunales, il participe à l'identification de projets territoriaux d'insertion et de formation.</p>	

<p>Le Parc veille à éviter les déséquilibres avec le secteur économique.</p>	
<p><b>ARTICLE 6.4 - DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS ADAPTÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA VIE LOCALE</b></p>	
<p><b>Article 6.4.1 - Rendre plus attractif le territoire et développer l'innovation et la qualité</b></p>	
<p>Le Parc contribue à la pérennisation et à la création d'emplois, condition première du maintien de la population et du dynamisme du territoire, par sa vocation, ses orientations et sa volonté d'un développement économique durable.</p> <p>En référence au Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Economique du sud Aveyron réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Millau, il s'agit en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'articuler les politiques d'infrastructures et les politiques de développement économique,</li> <li>- de définir des politiques incitatives pour soutenir des secteurs partiellement en difficulté,</li> <li>- d'accompagner le développement économique (aménagement, environnement, habitat, formation professionnelle, déplacement, transports, animation, culture...).</li> </ul> <p>En 2005, la réalisation d'un Schéma territorial des zones d'activités a été engagée dans le cadre du Contrat particulier de Développement territorial du Parc naturel régional des Grands Causses. Cette étude, dont le Parc est maître d'ouvrage, a notamment pour objectif de participer à la définition des grands axes d'organisation et d'aménagement du foncier économique en assurant la cohérence des projets et du territoire.</p> <p>Le schéma a mis en exergue quatre types de zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mégazones ou zones polyvalentes concentrées dans l'espace millavois et séveragais,</li> </ul>	<p>Voir articles 5.3 et 5.5</p> <p>En 2009, le Parc a été associé par la Communauté de communes Millau Grands Causses aux réunions relatives au projet d'aménagement et d'extension du parc d'activités de Millau-Lévézou.</p> <p><b>* Réalisation de traçages dans le cadre du projet de zone d'activités « Millau Viaduc 2 »</b></p> <p>Dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités Millau-Viaduc sur les Communes de Millau et de Castelnaud-Pegayrols, la Communauté de communes Millau Grands Causses a sollicité le Parc afin d'étudier les impacts potentiels de la zone sur les eaux souterraines. Le Parc a réalisé un cahier des charges pour la réalisation de traçages.</p> <p>Trois traçages sont prévus en début d'année 2014. Plusieurs sources du Causse Rouge seront suivies (Mère de Dieu à Millau, Bousterjack-Fontliane à Aguessac, Les Douzes à Comprégnac ainsi que d'autres petites sources sur le plateau).</p>

- les zones polyvalentes ou territoriales du Saint-Affricain,
- les zones territoriales ou zones d'équilibres situées essentiellement au sud-ouest du territoire le long de la RD 999,
- les zones d'équilibre dans les espaces au nord et au centre du territoire.

De manière plus directe, le Parc et ses partenaires (Aveyron Expansion, Midi-Pyrénées Expansion, Chambre de commerce et d'industrie...) soutiennent cette démarche en privilégiant deux axes essentiels :

- rendre compatibles développement économique, environnement et vie quotidienne, avec notamment le respect des documents d'urbanisme, la prise en compte des problématiques environnementales et des plans de préventions des risques, la mise en place de prescriptions architecturales et paysagères, l'élaboration d'une Charte de qualité environnementale voire de certification I.S.O. 14001...,
- mutualiser les outils de développement à l'échelle du territoire, permettant une distribution équitable du foncier économique, la mise en place d'une politique de promotion et de commercialisation, la définition d'un code de bonne conduite, la création d'un observatoire de suivi...

Les maîtres d'ouvrages et les partenaires économiques s'engagent à faire preuve d'exemplarité en terme de rationalisation et d'organisation du foncier économique, à mutualiser les outils de développement et à organiser l'accueil des entreprises. Les collectivités et l'ensemble des partenaires s'engagent à associer le Parc aux projets de développement économique.

Le Parc apporte l'assistance nécessaire aux maîtres d'ouvrages et aux entreprises concernant la gestion des problématiques environnementales et la mise en œuvre de

<p>démarches qualité. Il veille à la préservation des zones sensibles en maîtrisant l'implantation et en proposant des mesures compensatoires adaptées aux problématiques environnementales des sites.</p> <p>Il s'attache à encourager et à soutenir l'organisation d'un développement économique coordonné sur le territoire du Parc en associant les zones les plus rurales.</p> <p>Il s'appuie sur les structures intercommunales pour élargir les retombées socioéconomiques sur le territoire du Parc et veille à faire bénéficier les communes les plus éloignées de l'autoroute A75 de la dynamique autoroutière dans la recherche de nouvelles entreprises.</p>	
<p><b>Article 6.4.2 - Un réseau pour la promotion des produits, des entreprises et des services du Parc</b></p>	
<p>Ce réseau constitue le lieu de concertation et d'élaboration des stratégies de promotion des produits, des entreprises et des services du Parc et sert de cadre aux différentes opérations de promotion-vente. Il rassemble toutes les personnes et tous les organismes ayant pour objet de faciliter des opérations de production, de transformation et/ou de promotion-vente de produits et services du Parc, y compris les produits touristiques et plus particulièrement dans le cadre de l'utilisation de la marque collective du Parc.</p>	<p>Le groupe de travail sur les circuits courts a été mis en place en 2009</p>
<p><b>Article 6.4.3 - Mettre les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) au service du développement économique</b></p>	
<p>Compte tenu de la structure du territoire du Parc avec ses espaces très faiblement peuplés (sur la moitié du territoire la densité de population est inférieure à 10 habitants/km<sup>2</sup>), et pour certains peu accessibles, le développement des T.I.C. est essentiel pour le maintien et le développement de l'activité économique comme de la vie sociale.</p> <p>Les T.I.C. peuvent en effet apporter un appui majeur au développement local par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un soutien aux activités traditionnelles (par exemple pour la commercialisation de l'artisanat, des services touristiques ou des produits agricoles),</li> </ul>	

- l'apport de nouvelles opportunités, en particulier toutes les possibilités actuelles de télétravail,
- les nouvelles formes de prestations de services (services au public ou enseignement à distance...)
- la mise en réseau des acteurs (au sein du territoire, d'une filière, sur un thème...).

S'il est essentiel, le développement d'infrastructures ne suffit pas à déclencher les usages. Un accompagnement est indispensable pour éduquer, former et mobiliser.

Aussi la Charte fixe-t-elle les objectifs suivants en matière de T.I.C. sur le territoire :

- une couverture totale des zones rurales en Internet à haut débit, A.D.S.L. ou autre solution via les réseaux sans fil Wi-fi ou WiMax,
- un équipement en fibre optique pour les secteurs où est concentrée l'activité économique,
- un dispositif de formation et d'animation pour accompagner et valoriser ce développement d'infrastructures.

Le Parc met en place une conférence annuelle T.I.C. sur son territoire avec pour objet :

- de dresser un état des lieux du développement des infrastructures et des opérations d'animation,
- d'identifier les enjeux (par exemple repérer les territoires enclavés),
- d'établir les priorités et de définir les études à engager.

De plus, il apporte son appui aux opérateurs pour l'intégration environnementale des équipements (voir article 5.5).

Pour leur part, les membres constitutifs, chacun dans leurs domaines de compétences, s'engagent à :

- soutenir le développement des T.I.C., véritables supports du développement local,
- soutenir la création et la mise en réseau d'espaces publics numériques,

- soutenir l'équipement informatique des établissements d'éducation et de formation et des associations visant à assurer un service à la population,
- développer la téléphonie mobile dans le respect du patrimoine.

La coordination de cette action est assurée au niveau départemental.

## Axe stratégique III : Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Rappel des orientations de la Charte	Etat d'avancement /Actions réalisées
<p><b>ARTICLE 7.1 - VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES</b></p>	
<p><b>Article 7.1.1 - Par la mixité et l'équilibre des populations</b></p>	
<p>L'accélération de la segmentation socio-économique du territoire génère des contrastes sensibles dans les modes de vie des habitants. Le souci d'une mixité globale et d'un équilibre des populations doit prévaloir dans toute initiative habitat.</p> <p>Les actions menées par les communes ou les organisations intercommunales veillent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la cohabitation des populations jeunes et âgées dans les villages, quartiers et centres villes, des habitants actifs et inactifs (résidents secondaires, retraités, chômeurs...) et des ménages plus ou moins aisés,</li> <li>- préserver les équilibres générationnels (autonomie et installation des jeunes, maintien à domicile des plus âgés),</li> <li>- recentrer les actions de protection et de valorisation du patrimoine sur l'habitat permanent,</li> <li>- renforcer la trame urbaine (revitaliser les centres, assurer la continuité entre les quartiers tout en favorisant le lien entre les populations),</li> <li>- préserver la coexistence harmonieuse des activités de loisirs et des besoins liés à l'occupation secondaire avec les activités et habitats agricoles et artisanaux.</li> </ul> <p>Le Parc peut soutenir des initiatives diverses d'accueil et d'animation afin de faciliter l'intégration des nouvelles populations.</p>	<p>Voir article 7.1.3</p>
<p><b>Article 7.1.2 - Par la maîtrise foncière et immobilière au service de la population locale</b></p>	
<p>Dans un contexte d'un foncier attractif mais dont le prix augmente, d'une pression foncière de plus en plus forte, d'une consommation d'espace à maîtriser, d'une</p>	

<p>standardisation du mode d'habiter (le tout pavillonnaire) et dans un environnement fragile et soumis aux conflits d'usage, la problématique de la maîtrise foncière reste centrale. Le renforcement du respect des documents d'urbanisme et de leurs annexes vient affirmer cette politique qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer l'organisation des sols et renforcer l'action foncière publique,</li> <li>- permettre l'expérimentation d'une production immobilière innovante, c'est à dire différente du pavillonnaire pour lutter contre les surenchères foncières et immobilières,</li> <li>- optimiser la protection de la ressource en eau et la gestion de ses différents usages en cohérence avec les objectifs de développement de l'habitat.</li> </ul> <p>Le Parc soutient et accompagne les communes et les Communautés de communes dans la réflexion et dans la mise en œuvre de cette politique.</p>	
<p><b>Article 7.1.3 - Par l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants</b></p>	
<p>L'accueil de nouvelles populations actives ou retraitées passe par la diversification de l'offre locative dans tous les segments où elle est représentée par des actions visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre la production d'une offre locative privée et publique d'équilibre de logements intermédiaires et conventionnés,</li> <li>- continuer à répondre aux besoins sociaux des plus modestes,</li> <li>- mettre à niveau et réadapter le parc privé (locatif et occupant) par rapport au marché de chaque micro-territoire (rural ou urbain),</li> <li>- assurer les conditions du renouvellement urbain sur Saint-Affrique, Millau et les bourgs les plus denses.</li> </ul> <p>Le territoire rural des Grands Causses développe son attractivité par l'emploi mais aussi en répondant aux besoins de services d'une population de souche urbaine avec des</p>	<p><b>* Projet « Favoriser le vivre ensemble par la création et la résidence artistiques »</b></p> <p>Ce projet sous maîtrise de l'association IPAMAC interrogeait le sujet de l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations en zone rurale. La thématique, partagée par plusieurs territoires de Parcs réunis autour du Massif Central, a fait l'objet d'une co-construction du projet « Vivre ensemble à la Campagne ». La volonté des Parcs était d'utiliser la culture comme outil d'approche des habitants pour parler de l'accueil et de l'attractivité des territoires. Chaque Parc a assuré une déclinaison locale du projet. Un collectif d'artistes a été sélectionné, après appel d'offre, pour se rapprocher de plusieurs groupes sociaux déjà constitués sur chacun des Parcs.</p> <p>Sur le territoire des Grands Causses, 5 groupes sociaux ont été associés au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Association des parents d'élèves de Cornus,</li> <li>- l'Association Lapanouse Animation de Lapanouse de Cernon,</li> <li>- le Conseil d'administration de l'Office de tourisme de Saint-Jean et Saint-Paul.</li> <li>- la CUMA de l'Hospitalet du Larzac,</li> <li>- le Conseil municipal du Viala du Pas de Jaux.</li> </ul> <p>Le collectif retenu « Sons et images » a proposé de réaliser un film, une fiction, à partir des éléments recueillis auprès de chaque groupe. Des ateliers d'écriture ont permis d'élaborer le scénario et les différentes scènes ont été filmées dans chaque Parc.</p>

enfants. Le soutien des services, des lieux d'animation pour l'entretien des liens sociaux favorables à l'intégration dans la vie locale est essentiel et doit conduire les acteurs locaux à :

- organiser l'accueil des nouveaux arrivants en coordonnant les actions des différents intervenants,
- renforcer l'adéquation et la continuité des services aux besoins des nouvelles populations et des populations résidentes les plus isolées,
- anticiper les conséquences de l'interruption d'activités de services économiques (type artisanat ou commerce) en centre bourg sur l'immobilier local.

Le Parc encourage les communes et les structures intercommunales dans la mise en place de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants dans leurs démarches.

Dans le Parc des Grands Causses, les artistes ont séjourné du 22 avril au 26 mai 2011. Une première rencontre entre le collectif et les groupes du Parc des Grands Causses a eu lieu la semaine du 10 au 14 mai 2010, le lancement officiel de la rencontre avec conférence de presse a eu lieu le 11 mai.

A l'issue de la résidence, sur la vingtaine d'heures de rush filmés dans les Grands Causses, les artistes ont opéré un choix pour ne présenter lors de la restitution intermédiaire, du 26 mai, à la ferme de La Salvetat qu'une heure et demie d'images.

Le même travail a été conduit dans les autres Parcs.

Au final, plus de 90h de rush à monter pour aboutir à la réalisation d'un documentaire-fiction de 1h30 intitulé « Changement de situation ». Un livre, intitulé « Nous avons fait un beau voyage » accompagne le film. Sorte de journal de bord, il permet de retracer le périple des artistes dans le temps à travers les Parcs.

Le Parc a également accueilli les journées de restitution finale du projet, les 17 et 18 novembre 2011 au domaine de Saint-Estève à Millau. A cette occasion, plus d'une centaine de participants, issus des différentes régions concernées par le projet et du réseau des chargés de mission des Parcs naturels régionaux de France, avait fait le déplacement pour réfléchir à « Vivre ensemble à la campagne, un projet artistique, culturel et social à partager ! » Les interventions, les ateliers, la projection en avant-première du film et l'étude réalisée par le collectif Ville-Campagne, positionné en tant qu'observateur, ont suscité de nombreux débats passionnés pendant les deux jours.

A l'occasion, deux compagnies locales, la Cie La Manivelle et la Cie Le Plus Petit Espace Possible avaient été engagées pour ponctuer le séminaire d'interventions artistiques ludiques et créatives.

Au-delà de ces Journées de restitution qui s'adressaient avant tout aux partenaires des Parcs, élus, techniciens des collectivités, associations, le projet a été restitué auprès des habitants de chaque Parc autour d'une projection-débat. Dans les Grands Causses, une quarantaine de personnes ont assisté à cette projection.

Parallèlement au projet, un volet de sensibilisation des élus locaux aux enjeux du développement culturel en milieu rural a été mis en œuvre. A cet effet, un voyage d'étude, a été organisé du 28 au 31 mai 2011, en Bretagne, au Pays de Redon, à l'occasion de la « Taknaw parade » et du colloque « Culture et développement territorial : osons l'innovation et la solidarité ! » organisés par le Cluster les Articulteurs.

Dans le cadre de la capitalisation du projet, le Parc des Grands Causses et le Parc des Causses du Quercy se sont réunis à Capdenac-Gare le 1<sup>er</sup> juin 2012, en partenariat avec l'association Derrière le Hublot, pour organiser une journée à destination des élus et des acteurs de développement rural et culturel pour aller à la rencontre d'expériences et de projets artistiques et culturels singuliers. Cette journée intitulée « De l'art pour une autre campagne » proposait retours d'expériences, débats et

tables rondes.

**\* Le Printemps des Bistrots (Bistrots de massif) : la culture facteur de revitalisation des derniers commerces de proximité ? / Volet socio-économique**

Voir article 7.3.2 pour le volet culturel de l'opération.

Dans les territoires ruraux du Massif central, le « bistrot », c'est-à-dire le restaurant, l'auberge ou le café, rend aussi de nombreux autres services. Il est resté le dernier commerce de la commune où les habitants « de souche » ou nouvel arrivant, visiteurs de passage, peuvent se retrouver. En 50 ans le nombre de cafés en France est passé de 200 000 à moins de 30 000. Les Parcs naturels régionaux du Massif central s'interrogent : comment contribuer au maintien des commerces de proximité en milieu rural ?

Afin d'y répondre l'IPAMAC a engagé un travail original à travers l'exemple du « bistrot ». Il s'agit d'explorer les conditions du maintien du dernier commerce du village (facteurs d'attractivité, viabilité économique...) tout en explorant le rôle de la culture comme facteur de revitalisation.

Dans le cadre de cette opération, une étude action a été menée en partenariat par le bureau d'études La Navette, l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (étudiants issus des Master 2 « Tourisme et Valorisation des territoires » et « Conduite de projets culturels ») et le photographe indépendant, Pierrick Bourgault, dans l'objectif d'élaborer un guide méthodologique à destination des gérants, des collectivités et des futurs repreneurs.

Fin 2012 et tout au long de l'année 2013, le volet socio-économique de cette action a pris toute son ampleur. Le Parc des Grands Causses a participé à la réalisation d'une enquête socio-économique avec le concours des étudiants. Ils ont fait étape du 19 au 24 novembre 2012, au restaurant « Lou Paouzadou » à Buzeins et à l'«Hôtel du Nord » à Cornus, pour rencontrer bistrotiers, clientèles, habitants et des acteurs de la commune afin d'observer le bistrot dans son environnement, d'en saisir le fonctionnement, les atouts, les difficultés et les opportunités. Deux soirées d'échanges et de discussions « apéro-bavardage » ont notamment réunies 80 personnes à Buzeins et 30 personnes à Cornus.

Pierrick Bourgault, photographe a également réalisé des clichés des bistrots, de leur clientèle et de l'âme des lieux. Ils contribuent à une exposition photographique illustrant les bistrots du Massif Central. Le Parc des Grands Causses a pu la proposer à la clientèle des Bistrots durant la saison 2013 du « Printemps des bistrots ».

L'ensemble du travail mené par les étudiants a donné lieu à la réalisation de monographie, c'est-à-dire de véritable portrait socioéconomique du bistrot qui mêle diagnostic territorial pour situer

	<p>l'établissement dans son contexte, observation ethnologique et réalités économique. Ces éléments constituent une véritable base de travail pour réaliser un guide pratique.</p> <p>Ecrit en 2013 et diffusé en 2014, ce guide est à destination des porteurs de projets de bistrot (élus / privés / association...) mais aussi à destination de ceux qui accompagne l'installation d'un bistrot (technicien, collectivités, élus...). Il est composé de 16 portraits de bistrot du Massif Central et de 16 fiches pratiques répondant aux problématiques que peuvent rencontrer les bistrotiers. Il contient également un mémento de l'élu et la liste des organismes ressources.</p>
<p><b>Article 7.1.4 - Par le maintien et le développement d'équipements et services au public</b></p>	
<p>Le territoire du Parc est relativement bien couvert en ce qui concerne les services de proximité de gamme intermédiaire ou supérieure. Cependant, compte tenu de l'accessibilité, de la faible densité, des distances, du climat et du développement limité des services de transports publics l'accès aux services reste complexe.</p> <p>C'est pourquoi, l'ensemble des acteurs du territoire doivent œuvrer au renforcement de l'adéquation de l'offre et à la continuité des services et plus particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser et spécialiser l'information sur l'offre de service,</li> <li>- améliorer l'accessibilité aux services,</li> <li>- adapter les services aux besoins des populations nouvelles ainsi qu'à ceux des populations résidentes les plus isolées,</li> <li>- anticiper les conséquences de l'interruption d'activités de services économiques sur l'immobilier des centres bourgs.</li> </ul> <p>Le Parc encourage et accompagne les communes et les groupements de communes dans les actions visant à favoriser le maintien et l'accessibilité de l'ensemble des services.</p>	<p><b>* Pôle d'excellence rurale : Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural</b></p> <p>En décembre 2006, le dossier de candidature à un Pôle d'Excellence Rurale (PER) porté par le Parc a été labellisé par l'Etat. Ce dossier portait sur l'amélioration de l'offre de services à la population en milieu rural et se structurait autour de trois catégories d'opérations : la création de maisons médicales, la création d'équipements pour la petite enfance, la création de services à la personne adaptés aux besoins des populations âgées et utiles à toutes les générations.</p> <p>La convention-cadre relative à ce PER a été signée en mars 2007, la labellisation du dossier s'accompagne d'un soutien spécifique de 725 000 €. Un comité de pilotage du PER a été constitué et s'est réuni régulièrement pour suivre l'état d'avancement des opérations inscrites au PER.</p> <p><b>* Pôle d'Excellence Rurale 2010</b></p> <p>Le Parc a déposé le 20 octobre 2010 un dossier de candidature à l'appel à projets Pôle d'Excellence Rurale intitulé « Solidarité et qualité de vie : pour vivre ensemble au cœur des Grands Causses » développé à partir de l'enjeu 2 de l'appel à projets « répondre aux besoins des populations dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires ».</p> <p>Ce dossier s'inscrivait dans la continuité du précédent PER « améliorer l'offre de services à la population en milieu rural » labellisé en 2006. Pour cette candidature, 3 axes se déclinaient également, dans lesquels 9 opérations s'inséraient : la création d'un équipement pour la jeunesse et la petite enfance, l'aménagement et la création de services pour les personnes handicapées ; l'aménagement et la création d'équipements adaptés aux besoins des populations vieillissantes.</p> <p>A l'issue d'une instruction de plusieurs mois, la candidature du Parc naturel régional des Grands Causses n'a pas été labellisée.</p> <p><b>* « Services à la personne, services d'avenir »</b></p> <p>Le Parc a lancé sur son territoire une action expérimentale intitulée « Services à la personne, services d'avenir », en partenariat avec la DIRECCTE Midi-Pyrénées - Unité territoriale de l'Aveyron. Cette action visait le développement des services de confort afin de maintenir un lien social de</p>

qualité, d'améliorer les conditions de vie tout en créant de l'emploi. Il s'agissait ainsi d'anticiper les évolutions démographiques, de diversifier l'offre de services, de renforcer l'attractivité du territoire, de construire un parcours et une offre de formation adéquate, de favoriser les parcours pluriactifs.

De juin 2011 à mars 2012, le Parc des Grands Causses a mené sur son territoire un diagnostic territorial qui a permis d'établir un panorama des secteurs d'activités des services à la personne au plus près des réalités locales afin d'en tirer les enseignements nécessaires au déploiement de ce secteur d'activité.

Afin de mieux percevoir les contours de ce secteur et les actions futures, le Parc des Grands Causses a invité l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité à un séminaire de restitution du diagnostic territorial et de concertation. Celui-ci s'est déroulé le 4 juillet 2013 et a réuni une cinquantaine d'acteur.

Ainsi, la DIRECCTE et le Parc se sont coordonnés pour mobiliser le territoire et ses acteurs sur 3 axes de travail :

- stimuler la demande : en France 20 % de la population bénéficient des SAP contre 50 % au Canada ou 30 % aux États-Unis
- développer la professionnalisation du secteur : les clés du succès des SAP sont la qualité, la professionnalisation des intervenants et la confiance qu'ils inspirent
- faciliter l'accès aux services : information des consommateurs, communication, coordination de l'offre pour plus de lisibilité.

Dans le cadre de cette opération, le Parc a aussi développé des ateliers collectifs à destination des employeurs du secteur des services à la personne (service de confort). Chacun des ateliers a réuni une vingtaine de participants :

- Atelier 1 : Le cahier des charges de l'agrément qualité.
- Atelier 2 : Recommandation de bonnes pratiques et bienveillance.
- Atelier 3 : Ressources humaines : recruter, intégrer, développer les compétences

Le secteur des services à la personne rassemble des acteurs très divers (particuliers employeurs, entreprises de services à la personne, associations ou encore collectivités locales (CCAS)) mais dont les activités se complètent à la fois au regard de l'offre proposée mais aussi du maillage à l'échelle du Parc. La démarche du Parc est complémentaire à celle des acteurs du secteur des SAP et notamment à celle d'acteurs comme le Conseil général (compétence de solidarité entre les personnes et entre les générations), l'Etat, les associations...

**Article 7.1.5 - Par des actions collectives d'accompagnement technique et d'incitation à un habitat attractif**

Afin de répondre efficacement aux besoins, un suivi

**\* Réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie « Habitat, Cadre de vie, Foncier, Services »**

permanent des indicateurs fondamentaux du marché local semble essentiel. L'analyse préalable de l'adéquation des projets habitat, publics ou privés, aux besoins réels du territoire est renforcée et évolue vers une logique de « commande publique » centrée sur ces besoins. Cette démarche de suivi et d'observation permet :

- d'organiser les initiatives publiques afin d'opérer les réajustements adéquats aux évolutions du marché,
- d'utiliser tous les outils disponibles pour réguler les différents marchés fonciers, locatifs et immobiliers (P.I.G., O.P.A.H., lotissements communaux, documents d'urbanisme, Z.P.P.A.U.P., Droit de Préemption Urbain ...),
- d'expérimenter de nouvelles réponses d'habitat en termes de techniques ou de matériaux (architecture locale à réinventer, utilisation des énergies renouvelables, promotion du logement économe, de la H.Q.E.).

Le Parc reste un lieu privilégié, à l'échelle du territoire, de concertation et d'échange entre les différentes intercommunalités, pour contribuer à préserver la cohésion des initiatives en veillant à :

- entretenir une concertation des acteurs par nature et par zone (territoire ou micro-territoire),
- clarifier les champs de compétences et d'actions de chaque acteur,
- optimiser leur capacité par une meilleure cohésion des initiatives.

La recherche d'une diversification des projets habitat et l'expérimentation de nouveaux modes opératoires dans la mise en œuvre d'une politique du logement appuient cette volonté d'adaptation des actions publiques face aux marchés fluctuants, segmentés et dédoublés.

Le Parc cherche à :

- soutenir les communes et les communautés de

En 2005, le Parc a engagé une réflexion approfondie sur l'urbanisme et l'habitat. Un diagnostic et une analyse stratégique en matière d'habitat, de cadre de vie, de foncier et de services ont ainsi été menés sur le territoire du Parc par le Pact Arim de l'Aveyron en collaboration avec Habitat et Développement 12.

La première phase de l'étude a fait l'objet d'une présentation au Comité syndical du Parc, le 13 février 2007 et d'une diffusion aux membres du Comité.

#### **\* Suivi des initiatives publiques en faveur de l'habitat**

Le Parc a également été associé :

- à l'étude pré-opérationnelle pour un Programme d'Intérêt Général en faveur de l'habitat sur le territoire de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées (2007-2008)
- à la démarche de la Communauté de communes Millau Grands Causses pour l'élaboration d'un Plan Local pour l'Habitat (2007),
- aux réunions liées au suivi de l'étude menée par la Commune de Millau concernant les besoins en matière d'habitat pour les jeunes sur le Millavois (2008)

Voir articles 5.3.3, 5.4.1,6.1.1,6.1.4

Travail sur l'insertion environnementale des lotissements avec les communes (Creissels, Buzeins, Sainte-Eulalie, Nant, Balaguier, la Bastide-Solages, Montclar, Saint-Victor, Tournemire).

Co-animation de réunions d'information et sensibilisation sur le concept d'éco-lotissement avec le CAUE de l'Aveyron (Saint-Juéry, Creissels, Buzeins). La Couverture travaille sur projet en cours.

<p>communes en regroupant les maîtrises d’ouvrage (P.L.U., chartes paysagères, chartes de lotissements et revitalisation des centres...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualiser les moyens sur des domaines touchant tout le territoire (filière eau, zones fragiles, maîtrise foncière...),</li> <li>- impulser et encourager les bonnes pratiques en matière de développement durable (constructions HQE, utilisation du matériau bois notamment éco-certifié garanti issu d’une gestion forestière durable, utilisation des énergies renouvelables...),</li> <li>- innover pour permettre de nouvelles réponses ; le Parc pourrait en maîtrise directe lancer des appels à projet (location/accession, logement économe) ou concours d’architecture (la maison Millavoise, du Lévézou ou des Raspes...).</li> </ul>	
<p><b>ARTICLE 7.2 - VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D’UN TOURISME DURABLE</b></p>	
<p><b>Article 7.2.1 – Cohérence et maîtrise d’un développement touristique durable</b></p>	
<p>Patrimoine et environnement naturel exceptionnels représentent une richesse majeure pour le Parc. Essentiels pour garantir la qualité de vie de ses habitants, cet environnement et ce patrimoine sont indispensables à l’activité touristique du territoire. Ils constituent le propos et les piliers du développement à moyen et long terme de l’activité touristique du Parc. La conception et le développement d’activités touristiques doivent aller de pair avec l’intégration de la problématique du développement durable.</p> <p>Le Parc est un lieu privilégié de concertation et de fédération pour mettre en œuvre un développement touristique d’espace en harmonie avec ses objectifs et au service de l’économie locale. Une politique cohérente d’un développement touristique de qualité et respectueux des habitants et des patrimoines naturel et culturel est menée avec l’ensemble des partenaires et acteurs du développement touristique sur le territoire du Parc.</p>	<p><b>* Vers un réajustement de la stratégie de développement touristique du Parc</b></p> <p>Au début de l’année 2009, les Offices de tourisme et syndicats d’initiative du Pays de Roquefort ont sollicité le Parc pour un appui à l’animation du réseau et pour un soutien au développement d’un tourisme durable sur le territoire. Lors de sa réunion du 5 mars 2009, le Comité syndical du Parc a débattu de ce sujet et a décidé de constituer un groupe de travail Tourisme.</p> <p>Deux axes de travail ont été définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une mission de coordination des réseaux touristiques du territoire</li> <li>- développer et valoriser un tourisme de Parc naturel, notamment en matière d’écotourisme.</li> </ul> <p>Afin de répondre à cette demande, le Comité syndical du Parc du 5 mars 2009 a pris la décision de mobiliser des moyens nécessaires pour relancer cette mission. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le Parc s’est doté d’une compétence spécifique sur le tourisme et a recruté une chargée de mission tourisme. Dès sa prise de fonction, de nombreux contacts ont été pris en vue de mieux percevoir quelles étaient les attentes du terrain et ainsi mieux appréhender la valeur ajoutée d’une action spécifique du Parc.</p> <p>Une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 26 novembre 2009 et a validé les axes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une réflexion de fond devant amener le Parc et ses partenaires à se positionner sur une stratégie de développement touristique partagée. A ce titre, le Comité Syndical du 17 décembre 2009 a décidé de présenter une candidature du Parc à la « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les</li> </ul>

Pour conforter cette volonté de développer et de gérer le tourisme de manière durable, le Parc peut s'engager dans le processus d'adhésion à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés en relation avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'association Inter-Parcs Massif Central dont une des vocations est d'aider les territoires à s'engager et à mettre en œuvre la Charte.

La collaboration avec les autres Parcs du Massif Central et de la région Midi-Pyrénées est aussi renforcée afin d'échanger des expériences, de mutualiser des opérations de communication et d'acquérir une visibilité d'envergure.

Le développement du tourisme se conçoit dans la maîtrise et l'adaptation des fréquentations et des usages, à la sensibilité des sites. Les cosignataires de cette Charte s'engagent ainsi à éviter une concentration abusive des hébergements, des infrastructures lourdes et une sur fréquentation des sites, qui peuvent être préjudiciables au respect des habitants et à l'intégrité du territoire du Parc et donc à son image.

Afin d'appréhender l'impact de certaines pratiques touristiques sur les milieux naturels, les espèces et les ressources naturelles et d'apporter des réponses pour remédier et anticiper les conflits d'usage sur les espaces naturels où il existe différentes pratiques, le Parc et ses partenaires mettent en place des actions telles que :

- la réalisation d'études de fréquentation et d'impact,
- l'élaboration de chartes de bonnes pratiques,
- la mise en place de démarches et d'outils d'évaluation des incidences de la pratique sportive de nature sur le milieu naturel,
- la sensibilisation, la formation et l'information des acteurs et des pratiquants du tourisme Pleine nature sur les questions liant tourisme et environnement.

Espaces Protégés ».

- Accompagner le territoire et les acteurs socio-économiques du tourisme vers une meilleure prise en compte des principes du tourisme durable.
- Développer, qualifier et valoriser une offre spécifique de « Parc naturel ».
- Conforter le développement et la valorisation des activités de pleine nature et de la randonnée non motorisée.

#### **\* Réalisation d'un diagnostic territorial du tourisme en respect du cadre méthodologique de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés**

Ce travail s'est déroulé du mois d'avril au mois de septembre 2010. La recherche et l'analyse des données ont été effectuées en étroite partenariat avec les opérateurs touristiques du territoire (offices de tourisme, Chambre de commerce et d'industrie, Comité départemental du tourisme de l'Aveyron...). La méthode d'élaboration de ce diagnostic s'est appuyée sur le cadre méthodologique de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés.

Il s'est donc attaché à analyser l'activité touristique avec une approche de son impact économique, environnemental et socio-culturel et a ainsi permis d'identifier les principaux enjeux de développement.

Ce diagnostic a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les partenaires cités, une recherche bibliographique approfondie, des compléments d'information recherchés au travers d'entretiens et d'enquêtes et de plusieurs restitutions intermédiaires.

Ce travail a servi de base pour engager une réflexion concertée pour la définition de la stratégie de développement touristique du Parc.

Le Parc des Grands Causses participe aux groupes de travail de la Section française d'EUROPARC et de l'IPAMAC (Inter-Parcs du Massif Central) concernant l'activité du réseau sur la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés.

#### **\* Définition de la Stratégie de développement touristique du Parc naturel régional des Grands Causses pour la période 2012-2017, vers la signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés**

Le Syndicat mixte du Parc a inscrit parmi ses priorités son engagement dans la procédure de signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés.

En 2011, le Parc a mené un large travail de concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du tourisme, dans une logique de démarche participative et concertée. Cette étape a été accompagnée et animée par le Cabinet d'ingénierie touristique MAHOC.

Il s'est agi notamment de :

- finaliser et partager le diagnostic territorial du secteur touristique.
- mobiliser les acteurs du territoire autour d'une réflexion commune visant à définir la stratégie et le

	<p>programme d'actions. 150 personnes ont été associées.</p> <p>Ce travail, qui s'est déroulé sur plusieurs mois, a abouti à la rédaction d'une stratégie de développement touristique et d'un programme d'actions pour la période 2012-2017. Le Syndicat mixte du Parc a adopté ce nouveau schéma directeur lors du Comité syndical du 9 décembre 2011. Le Parc a présenté en début d'année 2012 son dossier de candidature en vue de devenir signataire de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés. Après la visite d'un expert d'EUROPARC cette candidature du Parc a été retenue.</p> <p>Le Parc des Grands Causses a ainsi rejoint le réseau des 100 Parcs européens signataires lors du congrès annuel d'EUROPARC (Fédération européenne des Parcs) qui s'est tenu à Genk en Belgique du 22 au 25 octobre 2012.</p> <p>En 2013, la mise en œuvre de la Charte européenne a été effective. Le descriptif des actions menées est repris dans les parties correspondantes du bilan.</p> <p><b>* Organisation d'une journée d'information et d'échange sur les enjeux du tourisme durable</b></p> <p>En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud-Aveyron, le Parc a organisé une journée d'information et de sensibilisation aux enjeux du tourisme durable, le lundi 18 octobre 2010.</p> <p>Les objectifs de cette journée étaient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser une démarche de tourisme durable sur le territoire ;</li> <li>- informer les professionnels des méthodes et outils de mise en œuvre et d'accompagnement ;</li> <li>- illustrer par des actions ou réalisations exemplaires.</li> </ul> <p>Cette journée a rencontré une forte mobilisation des partenaires autour du Parc, une participation d'environ 130 personnes (objectifs initiaux fixés à 100 personnes), des retours positifs des participants sur l'intérêt de cette rencontre et plusieurs articles de presse.</p>
<p><b>Article 7.2.2 – Le Parc au service de la qualité du tourisme</b></p>	
<p><b>* La poursuite de l'effort engagé pour développer la quantité et la qualité de l'offre d'hébergements et de services</b></p> <p>Le Parc encourage ce développement en s'appuyant sur les actions des partenaires existants (Chambres consulaires, Comités régional et départemental du tourisme, Offices de tourisme...). Dans cet objectif, le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporte plus particulièrement son conseil pour l'intégration paysagère des hébergements,</li> <li>- encourage le développement d'hébergements de caractère, notamment en identifiant et en valorisant le bâti existant, en liaison avec la politique régionale de « Sauvegarde et valorisation du patrimoine bâti rural de</li> </ul>	<p><b>* Accompagnement pour la création d'hébergements à forte valeur ajoutée environnementale et patrimoniale : les Hébergeries</b></p> <p>Le Parc, avec l'appui de l'ADEFPAT (2010), a accompagné trois projets de création de gîtes de groupes et d'étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Jasse de l'Oulette sur la Commune de Nant</li> <li>- le GAEC des Grands Causses sur la Commune de Sévérac-le-Château</li> <li>- la SCI Larquinel, La Blaquière sur la Commune de Verrières.</li> </ul> <p>La valeur ajoutée de ces projets réside dans la nature du bâti (jasses ou bâtiments traditionnels agricoles). De plus, relativement isolés, ces projets sont également soumis à des problématiques particulières telles que l'approvisionnement en eau, la production d'énergies... Ces projets sont associés au projet expérimental «Hébergeries», concept destiné à restaurer un patrimoine emblématique caussenard à des fins d'accueil touristique.</p> <p>L'accompagnement ADEFPAT a permis de construire une démarche de projets transversale à l'équipe</p>

caractère à usage locatif touristique en Midi-Pyrénées »,

- intensifie en partenariat, son action de qualification des hébergements en lien avec l'image des Parcs naturels régionaux (gîtes Panda, accueil du Parc naturel régional des Grands Causses, Hôtels au Naturel...),
- accompagne les entreprises pour une meilleure prise en compte de l'environnement (équipements liés aux énergies renouvelables, à la gestion des déchets...).

du Parc et d'aider les porteurs de projet à traiter les différentes problématiques auxquelles ils sont confrontés (économique, architecturale et environnementale).

Ce travail a également permis de qualifier ces projets au regard des réglementations et des exigences des labels. A terme, ces expériences ont vocation à être transférées à d'autres porteurs de projets qui en feraient la demande. L'APATAR et le CAUE de l'Aveyron ont été très étroitement associés à la réflexion.

Un cahier des charges méthodologique a été rédigé à partir des investigations réalisées dans le cadre de cet accompagnement.

En 2013, la Jasse de Loulette a été inaugurée et a vécu une première saison très honorable. L'activité d'accueil s'est très bien déroulée pour cette première « demi » saison. Les objectifs économiques ont été atteints (chiffre d'affaires et fréquentation). L'hébergement est aujourd'hui bien référencé par les acteurs du tourisme, les agences de voyages.

Les autres réalisations (GAEC des Grands Causses, Ferme de La Blaquièrre) sont en cours.

#### **\* Diagnostics énergétiques dans des bâtiments touristiques**

Voir article 5.6.3.

#### **\* Accompagnement des entreprises touristiques du territoire pour une meilleure prise en compte des objectifs du développement durable dans leurs pratiques**

Le Parc et la Chambre de commerce et d'industrie ont défini un programme commun d'accompagnement des entreprises afin de :

- rendre visible une offre touristique durable spécifique au Parc, répondant à des attentes fortes des clientèles vis-à-vis d'un « autre tourisme »
- faciliter l'accès à des démarches qualifiantes (marque Parc, labels...).

Cette action a consisté notamment à la réalisation d'audits dans les entreprises. Un consultant a été recruté début 2014. La démarche de travail comprenait plusieurs étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Mise en cohérence des démarches et grilles des Carnets de bord de la Région Midi Pyrénées, de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, de la démarche RESPECT et de la marque « Accueil du Parc » avec un souci de simplification. Cette grille a servi de support à la réalisation des audits individuels pour chaque entreprise avec rédaction d'un rapport d'analyse et soutien à l'élaboration d'un plan d'actions.

- 2<sup>ème</sup> étape : Réalisation des audits individuels et soutien à l'élaboration des plans d'actions

Cette session d'audits a concerné 20 entreprises touristiques représentantes des différentes filières des hébergements touristiques (Hôtellerie, hôtellerie de plein air, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes et villages vacances).

Chaque entreprise candidate à la démarche a fait l'objet d'un diagnostic permettant d'évaluer les

	<p>points forts et points faibles de l'établissement sur les trois piliers du tourisme durable (performance économique, environnementale, sociale).</p> <p>- 3<sup>ème</sup> étape : Accompagnement collectif des prestataires</p> <p>Cette phase avait vocation à accompagner collectivement les établissements candidats dans la mise en œuvre de leur plan d'actions via des réunions de restitution collective mettant en exergue les points faibles et les points forts observés lors des audits individuels, des formations et ateliers thématiques permettant d'approfondir certains sujets nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans les plans d'actions.</p>
<p><b>* Le développement d'une offre de qualité autour de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses »</b></p> <p>Le Parc répond aux entreprises qui souhaitent bénéficier de cette marque pour notamment conforter leur attachement aux valeurs patrimoniales du territoire, développer leur clientèle, la sensibiliser au respect du patrimoine et faciliter l'émergence d'actions collectives.</p>	<p><b>* Animation des prestataires bénéficiant de la marque du Parc</b></p> <p>Le Parc accompagne des démarches de qualité et collective au sein de réseaux thématiques qui bénéficient notamment de la marque « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses » à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les gîtes Panda : 6 hébergements en 2008, 8 hébergements en 2009 et 2010</li> <li>- les visites de ferme en pays de Roquefort (5 agricultrices en 2007, 2008, 2009, 2010)</li> <li>- le Chemin des vignes des Côtes de Millau (3 viticulteurs et la cave coopérative en 2007, 2008, 2009 et 2010)</li> <li>- la ferme pédagogique de Prignoles sur la commune de Millau qui bénéficie de la marque « Parc » pour l'activité d'accueil de scolaires,</li> <li>- les prestations d'accompagnement d'activités de loisirs et de découverte non motorisée : 6 professionnels en 2007, 2008, 2009 et 2010</li> </ul> <p>L'animation des prestataires qui bénéficient de la marque et de leur réseau s'est poursuivie en 2007.</p> <p><b>* Le réseau des gîtes Panda</b></p> <p>Initiée en 2009, une démarche de labellisation de nouveaux gîtes Panda a été finalisée. Cette démarche a consisté notamment à préciser les projets personnels des deux candidats et à suivre la procédure de labellisation en lien avec Gîte de France Aveyron et le WWF France.</p> <p>Ces deux nouveaux gîtes Panda, La ferme de Lorry (Commune de Saint-Sever du Moustier) et le gîte d'Orbis (Commune de Saint-Saturnin de Lenne), ont figuré dès 2010 dans les supports de communication du Parc (carte touristique, les sites Internet du Parc, de gîtes de France et du WWF).</p> <p>Par ailleurs, le Parc a effectué une commande, via le WWF, de l'ensemble des outils pédagogiques et ouvrages thématiques nécessaires dans le cadre de ce label.</p> <p>Le Parc comptait de 2010 à 2012, 8 hébergements labellisés Panda.</p> <p>En 2011, une réunion de bilan a été organisée en début d'année.</p> <p>En 2012, un inventaire faune et flore a été réalisé par un étudiant en gestion et protection de la nature de la Maison familiale et rurale Valrance de Saint-Sernin-sur-Rance. L'objectif visé est l'élaboration de petits sentiers d'interprétation autour des gîtes Panda.</p> <p>En 2013, le Parc avait 7 hébergements. Au cours des années 2012 et 2013, des discussions ont eu lieu entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et ses partenaires engagés dans les Gîtes</p>

Panda sur les conditions du maintien de ce réseau.

**\* Développement de la marque collective « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses »**

Des démarches d'accompagnement de réseaux ont et engagées en 2010 lesquelles ont notamment abouti à l'élaboration de Charte pour le réseau des « Visites de Fermes en Pays de Roquefort », les équipements d'interprétation et de découverte du Parc, et le réseau des 10 Accompagnateurs en Montagne présents sur le territoire. Le contenu de ces chartes concerne notamment l'attachement aux valeurs patrimoniales du territoire, au développement de la clientèle, au respect de l'environnement mais aussi à l'accueil de personnes souffrant d'un handicap, de visiteurs étrangers et des familles et enfants.

En 2012, une étudiante en MASTER 2 tourisme a effectué un stage dont le travail a porté sur la mise à jour des procédures de marquage des prestations d'accompagnement d'activités de loisirs et de découverte, des sites de découverte, des visites de fermes et des prestations d'hébergements.

Il s'est agi notamment de réécrire les chartes de la marque et les grilles de critères afférentes, en respect du cadre national redéfini en 2009 par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Les procédures de marquage des prestations d'activités de loisirs et de découverte et des sites de découverte ont été finalisées, présentées et validées, d'une part par le Bureau syndical du Parc en juillet 2012 et d'autre part par la Commission « marque » de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Les autres démarches (prestations d'hébergements et visites de fermes) ont été préparées mais restent en attente de validation.

En parallèle, une démarche a été engagée avec l'Office de tourisme de Millau Grands Causses pour croiser la marque « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses » et la marque « Style Millau ». L'objectif de cette démarche est d'essayer de mutualiser sur le territoire du Parc des démarches qualité émergentes et la marque « Accueil du Parc ». 6 entreprises de loisirs sportifs de nature ont été auditées en 2013. Les activités concernées sont les suivantes : Acroparc du Mas : Parcours dans les arbres, Xavier Chabanne : Accompagnateur en montagne, Sylvain Riols : Accompagnateur en montagne, Montpellier-le-Vieux : Via Ferrata, Julien Melo : Accompagnateur en Montagne, Roc et Canyon : le Vallon des tyroliennes.

**\* Labellisation d'un « Hôtel au Naturel »**

En 2011, le Grand Hôtel de la Muse et du Rozier a souhaité obtenir cette distinction et a fait part de sa candidature au Parc. Ainsi, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron, le Parc a reçu Michel LASGUINE, animateur en charge de la marque pour l'association, en septembre

	<p>2011. Un audit précis a été réalisé sur place avec le Parc et la CCI de l'Aveyron, sur la base d'un cahier des charges et d'une grille très précise.</p> <p>En 2012, le Grand Hôtel de la Muse et du Rozier a obtenu cette distinction. Au titre de l'obtention de la marque « Hôtel au naturel », le Grand Hôtel de la Muse et du Rozier bénéficie également automatiquement de la marque « Accueil du Parc ». Un conseil sur l'aménagement des abords paysagers a été réalisé début 2012.</p>
<p><b>* L'accompagnement des démarches visant à améliorer la diversité de l'accueil</b></p> <p>L'accessibilité au tourisme constitue une des deux grandes orientations du ministère chargé du tourisme : droit aux vacances pour tous, label national « Tourisme et Handicap ». Avec ses partenaires, le Parc a le souci d'améliorer la valeur ajoutée sociale du tourisme en facilitant l'accueil et le séjour des personnes handicapées, des visiteurs étrangers, des jeunes, des familles et des enfants.</p>	<p><b>* Le Massif central du Bout des Doigts</b></p> <p>En 2012, un partenariat a été établi entre l'association « Braille et Culture » et le Parc dans le cadre du programme soutenu par la DATAR Massif Central « Le Massif central du Bout des Doigts ». L'objectif de ce programme était de rendre accessible aux personnes en situation de déficience visuelle les Sites de découverte. Ainsi, le Parc a bénéficié de ce programme pour rendre accessible en 2013 (dans le cadre d'une première tranche de réalisation) les Maisons de la cerise, de la truffe, de la Châtaigne et Pastoralia. Pour cette opération, le Parc naturel régional des Grands Causses a également bénéficié d'une opération de mécénat avec La Poste.</p>
<p><b>Article 7.2.3 - Un tourisme s'appuyant sur l'identité et la spécificité du Parc naturel régional des Grands Causses</b></p> <p>S'appuyant sur les thématiques (« le pastoralisme », « l'eau et la pierre », « le milieu naturel », « le patrimoine forestier », « les Templiers et Hospitaliers », « l'art roman », « les métiers d'art », « les ouvrages d'art », « la gastronomie... ») et les filières (tourisme nature, pêche, forêt-bois, tourisme culturel, tourisme et loisirs sportifs de nature, scientifique et industriel) à forte identité territoriale, le Parc est un partenaire privilégié des organismes touristiques locaux, départementaux et régionaux pour animer la production, soutenir son organisation et participer à sa promotion.</p> <p>Le Parc favorise les activités de découverte des patrimoines en portant une attention particulière aux notions d'interprétation. Il peut participer à la conception de circuits à thèmes, à la mise en place d'outils d'interprétation, à la production de forfaits « tout compris », à la réalisation d'aménagements facilitant la découverte...</p> <p>Le Parc contribue à la professionnalisation des prestataires qui demandent à mieux connaître leur terroir et les autres prestataires pour mieux les faire connaître (formation,</p>	<p><b>* Structuration, qualification et mise en marché d'une offre touristique hors saison dans les Parcs naturels du Massif Central</b></p> <p>En 2004, l'association IPAMAC a engagé un programme LEADER + (volet inter-territorial) « Le Massif Central : naturellement touristique / structuration, qualification et mise en marché d'une offre touristique hors saison dans les Parcs du Massif Central ».</p> <p>Dans ce cadre, les Parcs ont souhaité mettre en ligne ensemble un site Internet pour renforcer la promotion de leur territoire et ainsi que celle des entreprises touristiques qui partagent les valeurs des Parcs. Pour chaque Parc, ce site Internet propose les prestations marquées « Accueil du Parc » et des balades thématiques (Itinérances) s'appuyant sur des prestataires référencés à cette occasion.</p> <p>Le Parc Grands Causses a souhaité s'engager dans cette démarche ; le thème choisi pour le territoire du Parc des Grands Causses est celui de « L'épopée de la brebis ». Une centaine de prestataires de tourisme du territoire en lien avec la thématique ont été identifiés.</p> <p>En 2007, 3 réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées sur le territoire (Saint-Affrique, Nant, Millau). A l'occasion de ces réunions, une quarantaine de prestataires ont fait part de leur intérêt concernant cette démarche. Une trentaine de dossier de « candidature » ont été retournés par les prestataires au Parc. Ces dossiers ont été examinés par un Comité de pilotage chargé de vérifier le respect du référentiel et l'existence d'un lien évident avec la thématique. Les avis de ce Comité de pilotage ont été présentés aux instances décisionnelles du Parc pour validation.</p> <p>Le site Internet <a href="http://www.parc-massif-central.com">www.parc-massif-central.com</a> a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> février 2008. Le Parc propose un</p>

éducateurs locaux...).

La valorisation des éléments majeurs du patrimoine naturel et culturel des Grands Causses s'appuie aussi sur la politique de communication du Parc (signalétique, documentation, information...) et d'attribution de sa marque collective.

itinéraire thématique « l'épopée de la brebis » qui présente 25 prestataires. Par ailleurs, le Parc recommande 44 producteurs et prestataires bénéficiant de la marque « Parc » mais pas forcément en lien avec la thématique brebis.

Le Parc a souhaité faire de ces prestataires des « ambassadeurs » du Parc. Pour leur en donner les moyens le Parc a mis à leur disposition du matériels pédagogiques (livres, guides...) et des présentoirs.

**\* Pour le développement d'un tourisme pêche adapté aux plans d'eau et rivières du Pays des Raspes du Tarn**

L'objectif de l'action était d'établir un diagnostic précis et exhaustif des potentialités halieutiques, touristiques, foncières et humaines, en vue de développer un tourisme de pêche adapté aux plans d'eau et rivières des Raspes. Cette action a été proposée par le Syndicat d'initiatives des Raspes du Tarn qui a sollicité le Parc pour assurer la maîtrise d'ouvrage et apporter aussi un appui technique.

Le diagnostic réalisé (1ère phase) a permis de définir une stratégie de développement (2ème phase) qui sera déclinée en actions (3ème phase). L'étude a concerné 18 communes dont 13 sur le territoire du Parc.

En 2006, le SI des Raspes a réalisé une enquête auprès des communes à partir d'un questionnaire et d'entretiens individuels avec les maires concernés. En 2007, l'étude a été terminée et le rapport envoyé à tous les partenaires.

**\* Appui à la production d'une offre touristique de séjours randonnée**

En liaison avec les Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC), le Parc a bénéficié en 2009 d'un partenariat avec VVF Villages. Ce partenariat a donné lieu à la création d'un séjour randonnée tout compris à partir du centre de vacances de Brusque.

**\* Création et/ou aide à la production d'écoséjours sur le Parc**

A l'occasion de la présence du Parc des Grands Causses au salon de la Randonnée à Paris en mars 2010 (aux côtés des Parcs naturels du Massif central), 8 nouveaux forfaits touristiques ont été élaborés en relation avec deux Accompagnateurs en Montagne et deux agences de voyages spécialisées dans le tourisme de randonnée et d'aventures. Ces séjours, s'appuyant sur la pratique de loisirs sportifs de nature (randonnée pédestre et VTT) s'attachent à favoriser les activités de découverte des patrimoines.

Dans le cadre de la participation du Parc au salon de la Randonnée à Lyon en mars 2011 (aux côtés des Parcs naturels du Massif Central), plusieurs séjours touristiques ont été élaborés en relation avec les agences de voyages Chamina Voyages et Languedoc Nature.

Pour la participation du Parc au salon de la Randonnée à Paris en mars 2012 (sur le stand du Comité départemental du tourisme de l'Aveyron), plusieurs séjours touristiques ont été élaborés en relation

avec des prestataires du territoire et des agences de voyages (Chamina Voyages, Languedoc Nature et Orientation Nature).

Le Parc a également été sollicité par l'Institut d'Auvergne du Développement des territoires, dans le cadre d'un concours photos concernant les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO situés sur le Massif central.

**\* Mise en œuvre de partenariats avec des opérateurs de voyages dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés**

En 2011, l'association IPAMAC a obtenu un soutien de l'Etat pour un engagement des Parcs du Massif central dans la construction opérationnelle du volet 3- Opérateurs de voyages, de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Pour mettre en œuvre cette opération, l'IPAMAC a eu recours au cabinet d'ingénierie touristique François Tourisme Consultants. Les résultats attendus des travaux collectifs étaient les suivants :

- un positionnement clair et partagé de l'outil volet 3 et du cadre contractuel des relations entre les Parcs et les opérateurs de voyages.
- une définition des conditions techniques d'application de l'outil volet 3 et des conditions de réalisation des partenariats public/privé.

Le Parc des Grands Causses a été partenaire de cette opération de développement de séjours thématiques et a établi des partenariats avec des agences de voyages : Orientation Nature, Languedoc Nature (Association Voyageurs et Voyagistes Ecoresponsables), Sud Randos, Chamina Voyages (Réseau ATR, Agir pour un Tourisme Responsable), Atalante.

L'expérimentation de la méthode proposée par l'IPAMAC a été engagée en 2012 avec ces opérateurs et a été poursuivie en 2013 ; des partenariats ont été concrétisés avec 3 agences : Languedoc Nature, Sud Randos et Nature Occitane. Les agences de voyages candidates ont travaillé tout au long de cette année sur leur dossier de candidature. De nombreux échanges avec le Parc ont été nécessaires pour s'entendre sur la démarche et définir des modalités de collaboration.

Ce partenariat a permis de développer une nouvelle offre de produits sur le Parc :

- 1 séjour orienté sur le thème de l'agropastoralisme sur le Causse du Larzac
- 1 séjour sur la traversée du Parc (des Rougiers aux Causses)
- 1 séjour itinérant en randonnée pédestre entre le Parc naturel régional des Grands Causses et le Parc national des Cévennes.

L'appui du Parc a permis d'aider à identifier des prestataires et les mettre en relation et à cibler des choix de thèmes.

**\* Faire découvrir le paysage et le patrimoine**

A la demande de l'Office de tourisme du Saint-Affricain et dans le cadre d'une journée d'échanges avec les prestataires touristiques du terroir, une lecture du paysage depuis le point haut de Peyralbe a été faite aux participants en 2013. Les deux tables d'interprétation réalisées par le Parc ont permis

	d'illustrer les commentaires sur la description de la plaine du Cambon et du patrimoine autour de Vabres-l'Abbaye.
<b>Article 7.2.4 - Valorisation des équipements structurants le territoire</b>	
<p>Ces équipements ont pour vocation d'accueillir, d'informer et de proposer aux visiteurs l'ensemble de la richesse patrimoniale du territoire. S'appuyant sur les structures existantes et sur les sites majeurs, l'objectif est de mettre en réseau ces équipements d'accueil pour une promotion mutuelle, pour renforcer l'attractivité du territoire et faciliter la diffusion de la fréquentation touristique dans les zones les moins pourvues en projets structurants.</p> <p>Les collectivités et leurs groupements, les partenaires institutionnels du tourisme, les gestionnaires des sites associent le Parc dans les actions contribuant à cet objectif. Ils veillent d'autre part à la pertinence et à la complémentarité des thèmes développés lors de la création d'équipements structurants ou lors du renforcement de pôles déjà existants.</p> <p>Le Parc soutient les gestionnaires des sites qui souhaitent affirmer leur présence dans un territoire reconnu et classé « Parc naturel régional ». Il soutient les opérations d'accueil du public respectueuses de l'environnement en s'appuyant notamment sur le patrimoine forestier.</p>	<p><b>* Aménagement de l'aire du viaduc de Millau, à Brocuéjols</b></p> <p>Sous la coordination du Conseil général de l'Aveyron, le Parc a participé aux réunions pour l'aménagement et l'animation de l'Aire du viaduc pour la saison 2007. Le Parc est présent dans l'espace d'accueil (2 panneaux).</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement de la ferme, il a travaillé aux côtés du Conseil général et de son maître d'œuvre sur l'espace muséographique : proposition de thèmes environnementaux et patrimoniaux à développer, fourniture de documents : textes, iconographie..</p> <p>Le Parc a également élaboré des propositions pour la Communauté de communes de Millau Grands Causses dans le cadre de la réflexion sur la valorisation du belvédère (proposition de thématique de lecture du paysage).</p> <p><b>* Aménagement de l'espace botanique Hippolyte Coste</b></p> <p>Le Parc a participé au projet d'espace dédié au chanoine Hippolyte Coste à Saint-Paul des Fonts, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Larzac, Templier Causses et Vallées. Le Parc a été chargé de l'aménagement des espaces extérieurs (jardin caussenard, jardin d'agrément et sentier botanique). En 2008, les deux jardins (en partenariat avec la Ville de Millau et Christian BERNARD, botaniste) ont été réalisés, complétés par la mise en place de panneaux pédagogiques (voir article 7.5.2) et d'une signalétique d'approche.</p> <p><b>* Réalisation d'un support de communication pour le réseau des Sites de découverte (Maisons thématiques) du Parc</b></p> <p>Le territoire du Parc des Grands Causses comporte 9 Sites de découverte (Maisons thématiques) : la Maison de la châtaigne à Aysènes, la Maison de la truffe à Comprégnac, la Maison de la cerise à Paulhe Pastoralia à Saint-Affrique, la Grange aux Marnes à Saint-Jean et Saint-Paul, l'Espace Hyppolite Coste à Saint-Paul des Fonts, la Maison des Monts et Vallons du Rance à Saint-Sernin sur Rance, Noria, l'espace de l'eau à Saint-Jean du Bruel, la Maison des dolmens à Buzéins.</p> <p>A leur création, ces sites ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier du Parc notamment en ce qui concerne la définition, l'élaboration des contenus muséographiques et scénographiques (voir article 10.2.2). En 2010 et 2011, l'ensemble du réseau des Sites de découverte a bénéficié d'un accompagnement ADEFPAT pour définir les perspectives d'amélioration de ces équipements et répondre aux interrogations des gestionnaires des sites et du Parc afin d'augmenter leur fréquentation, contribuer au développement des Sites de découverte.</p> <p>A l'issue d'un accompagnement individuel, chacun des sites a pu identifier des pistes d'amélioration ainsi que des fiches projet, tant sur le positionnement, le contenu que la valorisation des espaces</p>

	<p>extérieurs, la communication, le traitement des thématiques, l'approche de la médiation ou encore l'accueil des groupes d'enfants et d'adultes.</p> <p>Ainsi, une charte d'engagement a été co-construite en même temps qu'un programme d'actions collectif.</p> <p>C'est au regard de ce dernier point qu'a pris place cette opération qui a consisté à l'élaboration d'un document de communication commun aux Sites de découverte du Parc.</p> <p>En 2012 dans le cadre des « Folies du Parc » organisées à Saint-Jean-d'Alcas, le Parc naturel régional a fait concevoir et réaliser un stand commun pour présenter les Maisons à thèmes.</p>
<p><b>Article 7.2.5 - Un réseau de sentiers de randonnées</b></p> <p>La randonnée non motorisée constitue l'une des principales activités des touristes en séjour ; elle permet une approche adaptée à la découverte du patrimoine par un moyen respectueux de l'environnement.</p> <p>Le Parc dispose d'une expérience reconnue par l'action de son équipe technique. Le Parc s'attache à mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés et de qualité exemplaire par des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vérification d'assises foncière pour s'assurer de la fiabilité et donc de la pérennité des sentiers, en accord avec les propriétaires concernés,</li> <li>- d'entretien et de balisage en application des chartes de balisage nationales,</li> <li>- d'équipement des sentiers avec des panneaux d'interprétation, des tables de lecture du paysage...,</li> <li>- de sauvegarde et de valorisation du petit patrimoine bâti ponctuant les sentiers,</li> <li>- d'appui technique aux communes et aux Communautés de communes pour l'inscription des sentiers au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).</li> </ul> <p>Le Parc continue à rechercher les moyens nécessaires pour prolonger son action de sauvegarde des chemins ruraux. Cette mission du Parc est réalisée dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée en étroite collaboration avec le Département de l'Aveyron,</p>	<p><b>* Entretien des sentiers de randonnées</b></p> <p>A la demande des communes et des associations, l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc réalise l'entretien des sentiers de randonnée.</p> <p><b>- Programme d'intervention 2007 :</b> le programme pluriannuel d'entretien des sentiers (3 ans, par convention, avec les bénéficiaires), s'est poursuivi avec notamment des interventions sur le territoire de 28 communes représentant environ 550 kilomètres de chemins entretenus. L'année 2007 a été la dernière année des conventions. Ces conventions pluriannuelles ont pour intérêt de planifier un entretien régulier des sentiers, et ainsi de limiter les coûts d'intervention.</p> <p><b>- Programme d'intervention 2008 :</b> intervention sur le territoire de 21 communes, ce qui représente environ 450 kilomètres de circuits entretenus depuis l'origine.</p> <p><b>- Programme d'intervention 2009 :</b> intervention sur le territoire de 21 communes, ce qui représente environ 450 kilomètres de circuits entretenus. L'année 2009 a été la première année des nouvelles conventions, certaines communes ou associations confient l'entretien de leur sentier à l'équipe du Parc depuis 2002 de façon régulière. Cette régularité permet de réduire considérablement les jours d'intervention de par la connaissance du terrain des agents, mais aussi une mise en place de végétation herbacée en remplacement des espèces buissonnantes type ronce et prunellier. En fin d'année 2009 certains circuits du topoguide du Parc ont été rebalisés à la peinture jaune.</p> <p><b>- Programme d'intervention 2010 :</b> intervention sur le territoire de 20 communes, ce qui représente environ 440 kilomètres de circuits entretenus. L'année 2010 a été la deuxième année des conventions. Le Parc a également été sollicité par plusieurs territoires (Larzac Templier Hospitalier, Vallée du Rance, Rases du Tarn) afin de faire des préconisations d'aménagements pour le développement de la randonnée. Pour la Vallée du Rance, une étude de préfaisabilité a été réalisée par le Parc pour le compte du Syndicat du Rance.</p> <p><b>- Programme d'intervention 2011 :</b> intervention sur Versols et Lapeyre, le Syndicat d'initiatives du</p>

les communes et les Communautés de communes et les différents acteurs de la randonnée.

Pays des Sept Vallons, Brousse le Château, Roquefort, Compeyre, La Cresse, Saint-Félix de Sorgues, Saint-Georges de Luzençon, Saint-Jean d'Alcapiès, Veyreau, la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées et la Communauté de communes du Saint-Affricain.

Ainsi l'équipe du Parc est intervenue sur le territoire de 20 communes, ce qui représente environ 440 kilomètres de circuits entretenus. L'année 2011 a été la dernière année des conventions triennales.

**- Programme d'entretien 2012 :** intervention sur Versols-et-Lapeyre, le Syndicat d'initiatives du Pays des Sept Vallons, Brousse-le-Château, Roquefort, Compeyre, La Cresse, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Veyreau, la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées et la Communauté de communes du Saint-Affricain. Ainsi l'équipe du Parc est intervenue sur le territoire de 20 communes, ce qui représente environ 440 kilomètres de circuits entretenus. Un bilan des conventionnements avec les communes et associations a été réalisé au cours de l'année 2012.

**- Programme d'entretien 2013 :**

En 2013, les conventions d'entretien des sentiers sur 3 ans ont été renouvelées avec un taux dégressif de l'aide du Parc : 40% en 2013, 30% en 2014 et 20% en 2015. Le renouvellement de ces convention a permis de pérenniser le programme d'entretien qui s'est poursuivi avec notamment des interventions sur Versols-et-Lapeyre, le Syndicat d'initiatives du Pays des Sept Vallons, Brousse-le-Château, Roquefort, Compeyre, La Cresse, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Georges-de-Luzençon, Veyreau, la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées et la Communauté de communes du Saint-Affricain.

Ainsi l'équipe du Parc est intervenue sur le territoire de 20 communes, ce qui représente environ 440 kilomètres de circuits entretenus.

**\* Mise en place des sentiers patrimoniaux et sentiers de l'eau sur le Saint-Affricain**

En janvier 2006 a eu lieu la restitution finale de l'étude réalisée pour la Communauté de communes du Saint-Affricain, soit 700 kilomètres de chemins parcourus et diagnostiqués permettant la création d'un réseau de 524 kilomètres.

En 2007, l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc a terminé l'ouverture des chemins pour la première tranche du réseau de sentiers de randonnées de la Communauté de communes du Saint-Affricain. Ces travaux ont permis la mise en place des 4 derniers circuits VTT avec une signalétique spécifique et l'ouverture de la base VTT du Saint-Affricain.

Fin 2009 et jusqu'à le fin de l'année 2011, la deuxième tranche de travaux a continué, et plusieurs chemins ruraux ont pu être ouverts. Ces travaux ont notamment permis la création du douzième circuit de la base VTT sur la commune de Saint-Rome de Cernon et la mise en place de la signalétique de carrefour sur une partie du réseau de sentiers. En partenariat avec l'Office de tourisme du Saint-Affricain, le CDRP et les associations de randonneurs, les premières fiches de randonnées pédestres

de la Communauté de communes ont été imprimées.

**\* Projet de pôle d'entraînement permanent pour l'endurance équestre**

En novembre 2006, a eu lieu la restitution finale du diagnostic des circuits d'entraînement permanent pour le projet de pôle d'endurance équestre de l'association Est Aveyron Développement Promotion sur les cantons de Campagnac, Laissac, Saint-Geniez-d'Olt et Sévérac-le-Château, soit 500 kilomètres parcourus au GPS permettant la mise en œuvre de 8 circuits et de leurs liaisons, soit 320 kilomètres de chemins retenus. Ce concept de pôle d'entraînement permanent unique en France devrait permettre aux cavaliers de s'entraîner toute l'année grâce à des équipements spécifiques :

- des circuits d'entraînement permanent,
- une piste de galop.

PM : Montant de la mission d'étude confiée au Parc : 12 000,00 €

En 2007, l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural a mis en place le balisage des 8 circuits équestres et de leurs liaisons. L'association du pôle équestre de l'Est Aveyron a été créée pour faire la promotion et gérer les circuits et la piste de galop. Un site internet a été créé ([www.pole-equestre-12.com](http://www.pole-equestre-12.com)).

Début 2009, les 5 panneaux de départ réalisés par le pôle équestre vont être placés par les agents du Parc, avec une lisse pour permettre d'attacher les chevaux.

**\* Etat des lieux de la randonnée sur le territoire du Parc : approche quantitative**

En 2011, le Parc a eu recours à une stagiaire pour la réalisation d'un état des lieux de la randonnée sur le territoire du Parc. Ce stage a consisté à cartographier l'ensemble des sentiers répertoriés (PR, GRP et GR).

Le travail a aussi permis de générer une base de données pour améliorer la connaissance et le suivi du développement du balisage.

**\* Schéma directeur pour le développement de l'itinérance et de la randonnée sur le territoire du Parc**

Le Parc dispose d'une expérience reconnue par l'action de son équipe sur l'entretien des sentiers, et s'attache à mettre en place, à la demande des collectivités locales un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés et de qualité. Ce travail participe également à la sauvegarde de chemins ruraux.

Aussi en 2011, dans le prolongement de l'état des lieux de la randonnée (voir ci-dessus), le Parc a engagé une réflexion visant à développer ou à conforter le maillage d'itinéraires pour favoriser les interconnexions possibles avec les acteurs touristiques et les sites naturel et culturel du territoire.

L'objectif de ce travail est d'aboutir à la définition d'un réseau d'itinéraires équestres, pédestres et cyclables pouvant irriguer l'ensemble du territoire avec un objectif d'interconnexion possible avec au Nord, le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac, à l'Est le Parc national des Cévennes, au Sud le

	<p>Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le réseau vert de l'Hérault, et à l'Ouest le Lézou. Un cahier des charges du schéma a été rédigé et une consultation a été organisée en 2011. Le Cabinet de consultants « Traces TPI » a été sélectionné et a démarré son travail en mai 2012.</p> <p>La première étape de ce travail a permis d'établir un diagnostic territorial et de déterminer les enjeux de développement et de valorisation de la randonnée et de l'itinérance sur le territoire.</p> <p>En 2013, des ateliers de travail ont été organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur des territoires : la partie sud-ouest du Parc : les cantons de Saint-Sernin-sur-Rance, de Coupiac, de Belmont-sur-Rance et de Camarès ; la Vallée du Tarn, de Millau jusqu'à Brousse-le-Château</li> <li>- sur des thématiques : qualité, production, communication.</li> </ul> <p>Ces temps de travail collectif ont réuni une centaine de participants et ont permis de décliner un programme d'actions adapté. Ce programme a été présenté et validé par le Comité syndical du Parc le 6 décembre 2013.</p>
<p><b>Article 7.2.6 – Autres activités sportives de nature</b></p> <p>Certaines activités peuvent entrer en conflit avec la sauvegarde des espèces et des milieux. Les solutions adéquates sont recherchées avec les organisateurs.</p> <p>Le Parc est associé aux travaux liés au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) en cours d'élaboration. Il conforte la concertation déjà engagée entre les instances sportives, les gestionnaires de l'espace, les associations de protection de la nature... pour éviter la dégradation de sites sensibles (voir article 5.7.3).</p> <p>Il contribue à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des sites sportifs de pratique dans un contexte de sécurisation des pratiquants et à la préservation des zones de patrimoines écologique et paysager identifiées dans le Plan de référence du Parc.</p>	<p>Le Parc est membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) mise en place par le Conseil général de l'Aveyron dans le cadre du Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature.</p> <p>En 2010, le Parc a apporté son appui technique pour la réalisation d'une plaquette et affiche « Attention Fragile, Ensemble respectons nos rivières », sous maîtrise d'ouvrage de l'association HalieutiTarn et grâce au soutien financier du SMBV Dourbie.</p> <p><b>* Sensibilisation, formation des acteurs économiques</b></p> <p>Le développement des activités doit aller de pair avec l'intégration de la problématique du développement durable. Le Parc mène des actions de sensibilisation/formation des acteurs économiques en matière de découverte de la nature et de protection de l'environnement telles que la formation d'acteurs d'activités de pleine nature sur Natura 2000 en 2012.</p> <p><b>Appel à projets de la DATAR Massif central : Les « Pôles de Nature »</b></p> <p>Le Parc a répondu à un appel à projet « Pôle de nature » lancé par la DATAR Massif central en février 2012 en partenariat avec la Communauté de communes Millau Grands Causses.</p> <p>Ce projet doit servir d'expérience pilote en matière de développement des activités de pleine nature sur le territoire de la Communauté de communes de Millau, en respect des enjeux environnementaux.</p> <p>En ce sens, le territoire de la Communauté représente un cas pilote, pour traiter, avec le Parc et les organismes environnementaux cette dualité entre préservation de la biodiversité et développement économique.</p> <p>Le projet global comprend 3 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> axe : Renforcer la connaissance environnementale et développer des actions de médiation et de sensibilisation sur les sites de pratique</li> </ul>

	<p>- 2<sup>ème</sup> axe : Renforcer la qualité et la compétitivité par des équipements et aménagements adaptés et respectueux de l'environnement</p> <p>- 3<sup>ème</sup> axe : Définir une stratégie touristique visant à rendre lisible une offre de découverte de qualité et renforcer la notoriété de la destination.</p> <p>Pour chacun des axes, plusieurs actions sont identifiées dont quatre sous maîtrise d'ouvrage du Parc.</p> <p><i>- Réalisation d'un diagnostic des impacts liés à la fréquentation touristique sur la Vallée de la Dourbie et définition d'un plan de gestion et de médiation</i></p> <p><i>- Favoriser les éco-événementiels sportifs de grande envergure et se déroulant en milieu naturel</i></p> <p><i>- Mettre en œuvre un programme visant à favoriser un tourisme de découverte « de la connaissance de l'environnement naturel et culturel à l'écotourisme »</i></p> <p>La quatrième opération sous maîtrise d'ouvrage du Parc porte sur la capitalisation et le transfert.</p>
<p><b>ARTICLE 7.3 - DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL</b></p>	
<p><b>Article 7.3.1 - Par l'accompagnement des initiatives locales</b></p>	
<p><b>* Constituer et faire vivre une base de données sur les ressources mobilisables pour les projets culturels</b></p> <p>L'objet de cette action est de pallier une carence d'informations culturelles disponibles et d'offrir ainsi un réel outil de connaissance et de décision (information mobilisable pour des projets locaux).</p> <p>Ainsi, un centre de ressources peut également être mis à la disposition des personnes qui font vivre la culture ou qui ont en charge la promotion et la communication. Ce centre de ressources aura pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation de l'offre culturelle aux habitants ou aux personnes séjournant ponctuellement sur le territoire,</li> <li>- une meilleure connaissance de la vie culturelle dans le Parc naturel régional des Grands Causses (base de données sur les acteurs, des lieux de diffusion culturelle, des ressources techniques mobilisables, de l'information sur l'actualité culturelle).</li> </ul>	<p><b>* Animation du Schéma de développement culturel du Parc</b></p> <p>En 2002, une réflexion sur l'enjeu de la dynamique culturelle s'est engagée ; le Parc a souhaité donner une nouvelle dimension à ce volet de son action. Cette ambition s'est traduite dans les instances de concertation du Parc par la création d'une nouvelle commission d'orientation « commission culture », intégrée dans les statuts du Syndicat mixte en 2002 et par l'élaboration d'un « Schéma de développement culturel du Parc naturel régional des Grands Causses » finalisé en 2005. Ce schéma constitue le cadre d'intervention du Parc. Le Parc poursuit et consolide la mise en œuvre de son Schéma de développement culturel et du programme opérationnel de la Convention territoriale de développement culturel signée avec la Région Midi-Pyrénées.</p> <p><b>* Accueil et conseils aux porteurs de projets, aux acteurs culturels</b></p> <p>Des rencontres quotidiennes individuelles avec les professionnels, associations, artistes, partenaires, collectivités, institutions... font du Parc un véritable centre de ressources au service du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2007, plus de 50 acteurs culturels ont fait l'objet d'entretien individuel et pas moins de 24 structures œuvrant dans le champ culturel ont été en contact avec le Parc lors de réunions diverses.</li> <li>- 13 entretiens personnalisés ont été effectués en 2008.</li> <li>- Plus de 50 entretiens personnalisés ont été effectués en 2009. Par ailleurs, durant l'année 2009, les responsables de 9 Communautés de communes sur les 12 que comporte le Parc ont été rencontrés.</li> </ul>

<p>Ce centre de ressources est un outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au service des porteurs de projet (informations sur les procédures requises par les partenaires institutionnels, informations techniques et juridiques, ressources techniques mobilisables sur le territoire,</li> <li>- au service des animateurs des communautés de communes qui seront les interlocuteurs privilégiés,</li> <li>- au service des acteurs culturels (informations sur les formations).</li> </ul>	<p>Seules 4 ont choisi la compétence culture.  Plus de 40 entretiens personnalisés ont eu lieu en 2011.  Près de 40 entretiens personnalisés ont été effectués en 2012.  39 entretiens personnalisés ont été effectués en 2013. Certains acteurs ont été rencontrés plusieurs fois et ont fait l'objet d'un accompagnement : propriétaire du jardin botanique et artistique aux Enclos de Peyre Levade, Commune du Viala-du-Tarn ; élues de la Commune de Creissels pour le Prieuré de Creissels ; association Les Amis de Saint-Félix pour la constitution d'un dossier en faveur de la réhabilitation du patrimoine de la Commune de Saint-Félix-de-Sorgues.</p> <p><b>* Formations à destination des acteurs culturels du territoire</b>  En partenariat avec la Mission départementale de la culture de l'Aveyron et avec le soutien financier de la Région Midi-Pyrénées, des formations à destination des acteurs culturels locaux ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique de la comptabilité d'une association culturelle (du 19 au 21 février 2007),</li> <li>- Organiser un évènement ou une manifestation culturelle (le 31 avril 2007),</li> <li>- Gestion des associations culturelles : analyse financière, comptabilité analytique, tableaux de bord, maîtrise des coûts (du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2007),</li> <li>- Concevoir et organiser la communication écrite d'un projet (du 8 au 10 avril 2008).</li> </ul>
<p><b>* Contribuer à une meilleure information</b>  Le Parc apparaît comme l'échelon relais pertinent pour lancer des actions de communication dans le champ de la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les acteurs, le Parc se plaçant dans un rôle de relais entre le territoire et les partenaires institutionnels,</li> <li>- favoriser le lien entre les différents prestataires du champ culturel,</li> <li>- communiquer sur les actions engagées par le Parc dans le champ culturel,</li> <li>- sensibiliser les élus locaux aux enjeux du développement culturel,</li> <li>- sensibiliser les habitants aux initiatives engagées.</li> </ul>	<p><b>* Agenda des manifestations</b>  En 2008, le Parc a mis en ligne un agenda des manifestations culturelles du territoire du Parc grâce au soutien technique de la Mission départementale de la culture de l'Aveyron. Un moteur de recherche permet de lancer une double requête par catégories et date de début/date de fin.  La rubrique Actualités du site Internet du Parc permet de valoriser les manifestations qui ne seraient pas recensées dans l'agenda (dont la maintenance est assurée par la Mission départementale de la culture) ou d'apporter des informations plus précises sur les manifestations y figurant. Les actualités culturelles ont représenté plus de 16 % des annonces en 2008 et en 2009.</p> <p><b>* Inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle sur le territoire du Parc</b>  Du 23 février au 7 mai 2009, une stagiaire en Master Développement culturel des territoires à Lille a mené un travail d'inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle sur le territoire du Parc. Les premiers résultats ont permis de recenser 369 lieux publics.</p> <p>En juin 2007, le Parc a été sollicité par l'IDDAC (Institut départemental de développement artistique et culturel) de la Gironde pour intervenir lors d'un séminaire autour de la thématique « Département et Territoires » qui se déroulait au Conseil général de la Gironde. Il a témoigné de son expérience en matière de mise en œuvre d'une politique culturelle et a présenté la Convention qui le lie à la Région.</p>
<p><b>* Créer un fonds de soutien aux manifestations</b>  La vie culturelle sur le territoire est faite de nombreuses</p>	<p><b>* Soutien aux animations du territoire</b>  En 2007, le Parc a soutenu 79 dossiers concernant des manifestations diverses et des animations</p>

<p>initiatives ponctuelles, portées par des associations, des individus ou des collectivités. Ce fonds de soutien aux manifestations vise à prolonger les interventions du Parc en soutenant financièrement ces manifestations qui contribuent à la dynamique culturelle du territoire.</p>	<p>socioculturelles représentant 19 095 € d'aides accordées, prélevées sur le budget de fonctionnement du Parc.</p> <p>En 2008, 20 dossiers ont obtenu une aide financière pour des animations socioculturelles, le montant total, prélevé sur le budget de fonctionnement du Parc s'élève à 8 500 €.</p> <p>En 2009, 28 dossiers ont obtenu une aide financière pour animations socio-culturelles, le montant total, prélevé sur le budget de fonctionnement du Parc s'élève à 9 200 €. Un soutien plus particulier a été apporté à la Compagnie « les ArtiZans » pour la création de leur pièce de théâtre « Inhumain, trop humain, ou le cirque de l'humanité », pendant le festival d'Avignon 2009. Ce soutien s'inscrit dans le prolongement de l'accueil de la Compagnie en résidence sur le canton de Nant en 2008 (voir article7.3.2).</p> <p>En 2010, 23 projets ont été soutenus représentant 10 000 euros d'aides accordées.</p> <p>En 2011, 20 projets ont été soutenus représentant 9 125 euros d'aides accordées.</p> <p>En 2012, 23 projets ont été soutenus représentant XXXX euros d'aides accordées.</p> <p>En 2013, 20 projets ont été soutenus représentant 7 850 euros d'aides accordées.</p>
<p><b>* Attribuer la marque « Parc naturel régional des Grands Causses » à des manifestations ou à des sites</b></p> <p>Cette action vise à donner une dimension territoriale par l'attribution de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses » aux actions engagées dans le champ culturel, ce qui constitue un gage de qualité, fortement recherché par la population locale et par les touristes.</p> <p>Cette marque est attribuée selon les critères stricts de la marque collective à des manifestations ou à des sites faisant l'objet d'un programme d'animation (voir article 10.1).</p>	
<p><b>* Faciliter les animations locales par la mise en place de matériel itinérant</b></p> <p>Le Parc dispose actuellement d'un fond de matériel relativement limité qui fait pourtant l'objet de nombreuses demandes à l'occasion d'animations locales.</p> <p>En partenariat avec les Communautés de communes, le Parc souhaite aujourd'hui apporter un soutien plus important aux animations locales en constituant un fond d'équipements itinérants plus complet comportant chapiteaux, podium, matériel sono, éclairages, barrières, etc., qui peuvent être mis à la disposition des communes ou structures associatives du territoire, qui en font la demande.</p>	<p>Entre 2007 et 2013, la tente et les parasols su Parc sortent plus de 20 fois par an, sur des manifestations diverses</p>
<p><b>* Apporter un appui technique et administratif</b></p> <p>Le Parc accompagne les initiatives locales en apportant un</p>	<p><b>* Animation de la Convention territoriale de développement culturel</b></p> <p>Le 12 mars 2007, le Parc et la Région Midi-Pyrénées ont signé une convention culturelle pour une</p>

appui technique et administratif lors du montage des projets culturels.

durée de trois ans. Cette convention, permet de soutenir, dans la limite d'une enveloppe financière fixée à 76 500 € par an, des projets culturels qui ont une portée structurante à l'échelle du territoire.

En 2007, deux programmations de projets ont été examinées. Sur les 76 500 € mobilisables au titre de la Convention, 29 220 € ont pu être affectés pour les projets culturels émanant du territoire. Les 11 projets retenus ont obtenu une subvention régionale allant de 1 200 et 5 000 €.

En 2008, 11 dossiers déposés au Parc ont pu bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième année de conventionnement. Ce sont ainsi près de 40 000 € qui ont été affectés aux projets culturels ayant un effet structurant à l'échelle du territoire.

En 2009, 12 dossiers déposés au Parc ont pu bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième année de conventionnement. Ce sont ainsi 49 000 € qui ont été affectés aux projets culturels du territoire.

En 2010, 9 dossiers ont été soutenus grâce à ce dispositif, ce qui représente un budget de 36 675,00 € d'aides accordées par la Région Midi-Pyrénées. Le Parc a renouvelé une Convention territoriale de développement culturel avec la Région Midi-Pyrénées pour la période 2010-2012.

En 2011, 16 dossiers ont été présentés au titre de ce dispositif. 3 ont été rejetés ne répondant pas pleinement aux critères. 13 dossiers ont donc été retenus ce qui représente 25 500,00 € de subventions allouées. 2 ont été financés hors convention sur les lignes sectorielles de la Région pour un montant de 19 500,00 €.

En 2012, 12 dossiers ont été présentés au titre de ce dispositif. 3 ont été rejetés ne répondant pas pleinement aux critères. 9 dossiers ont donc été retenus ce qui représente 25 500 € de subventions allouées. 3 ont été financés hors convention sur les lignes sectorielles de la Région pour un montant de 19 500 €.

2012 venait clore la deuxième Convention territoriale de développement culturel.

En 2013, le Parc et la Région se sont engagés dans une 3<sup>ème</sup> et dernière Convention territoriale de développement culturel pour la période 2013-2015. D'un montant annuel de 15 000,00 €, la Convention a pour objectif de soutenir les acteurs culturels dont l'activité possède un rayonnement territorial pérenne, structuré et de qualité. En 2013, 8 dossiers ont été présentés au titre de ce dispositif. 2 ont été rejetés ne satisfaisant pas ou plus aux critères. La totalité de l'enveloppe a été consommée. Les dossiers ont concernés trois champs culturels : le spectacle vivant, les arts visuels, le secteur du livre et de la lecture.

**\* Soutien et accompagnement technique de porteurs de projets**

Le Parc est associé au suivi de différents projets.

**En 2007 :**

- projet d'une maison des Arts sonores et visuels à Millau, associations PRIAM et le Passage à l'Art,
- projet d'inventaire acoustique du patrimoine, association Stolon,
- label Ville d'Art et d'Histoire, Commune de Millau.

**En 2008 :**

La Commune de Brousse le Château a sollicité le Parc pour des conseils d'aménagement de l'espace scénographique du château. Le projet a consisté à l'installation d'une collection de sculptures sur bois d'amandier, données par son créateur Monsieur Leron Lesur, originaire de Saint-Rémy de Provence. L'intérêt immédiat de la présence de ces sculptures à Brousse est la trace dans le paysage d'anciennes terrasses où étaient cultivés les amandiers.

**En 2009 :**

- aide à la réflexion d'un projet d'équipement culturel situé sur la commune de Campagnac,
- projet de mise en sécurité des objets liturgiques de Notre-Dame de Bétirac,
- accompagnement technique du porteur de projet pour la sécurisation des sculptures et de la collection Zamoïsky,
- projet de valorisation de prospections autour des voies romaines,
- suivi de la réouverture de deux chantiers de fouilles au Vialaret, Commune de Saint-Jean et Saint-Paul et site de la Granède, Commune de Millau.

**En 2011 :**

Une attention a été portée au projet de l'association CMAFD, en voie de structuration pour l'émergence d'un Schéma d'Organisation des Lieux de diffusion pour les Musiques Actuelles (SOLIMA). Après plusieurs réunions coordonnées par la Mission départementale de la culture, un cahier des charges a été finalisé en vue du lancement d'une étude d'inventaire - préconisations pour les Musiques Actuelles. Cinq associations du territoire du Parc sont concernées : Polysons, Millau'zic Priam, Arte vox, Rock Knighths festival et l'Assosoï. 4 réunions ont eu lieu en 2011.

**En 2012 :**

Le Parc a participé aux Comités de pilotage du projet SOLIMA, Schéma d'organisation des lieux de diffusion pour les Musiques Actuelles, de l'association CMAFD. Une étude de faisabilité (diagnostic/préconisations) a été conduite par le cabinet Via Culture. Un découpage départemental avec l'identification d'acteurs têtes de pôle a été préconisé par le cabinet Via culture.

Par ailleurs, la Ville de Millau accueille le Tremplin Crescendo piloté par la CMAFD depuis plusieurs années. Le vainqueur du tremplin 2012, le groupe BUDAPEST, a été programmé par le Parc des Grands Causses dans le cadre du « Printemps des Bistrots » 2013.

Le Parc a également suivi l'implantation de la Cie de théâtre, les Animaux du zoo à Labastide-Pradines et l'émergence de son projet de création le « Petit Chaton rouge ». Ce dernier a été retenu pour un financement régional à hauteur de 17 900 € par le biais du dispositif régional résidence-association en lien avec le Théâtre de la Maison du Peuple à Millau et la MJC de Rodez.

**En 2013 :**

- Le Parc a participé aux réunions liées à la mise en place du SOLIMA, Schéma d'organisation des lieux de diffusion pour les Musiques Actuelles. L'organisation du tremplin Crescendo 2013 constituait la préfiguration de cette future organisation territoriale. Le tremplin était organisé autour de 3 aires géographiques : Decazeville pour le Nord du département, Onet-le-Château pour le centre et Saint-

	<p>Affrique pour le Sud-Aveyron. Un soutien financier a été accordé par le Parc, dans le cadre de l'enveloppe financière allouée aux animations socio-culturelles à l'Association Poly'sons pour l'organisation du prétrempin à Saint-Affrique. Le Parc a pris part à la présélection des candidatures ainsi qu'à la finale qui avait lieu à Millau.</p> <p>- Depuis sa sortie du dispositif régional du Projet Culturel de Territoire, le Parc entretient une collaboration étroite avec le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau dans le cadre de sa politique de décentralisation de spectacles sur le territoire.</p> <p>En 2013, les communes de Creissels, Saint-Georges-de-Luzençon et Roquefort ont pris part à la programmation « Les Instants du Sud-Aveyron ». Les communes de Saint-Sever-du-Moustier, Sainte-Eulalie-de-Cernon et Camarès ont été démarchées conjointement par le Théâtre et le Parc. Un spectacle a été organisé en partenariat à Sainte-Eulalie-de-Cernon en mars 2014.</p>
<p><b>Article 7.3.2 - Par un maillage de services et d'équipements structurants</b></p>	
<p><b>* Veiller à la présence d'activités artistiques dans les différents lieux de vie</b></p> <p>L'attractivité et l'équité territoriale reposent aussi sur la possibilité pour les habitants de pratiquer différentes activités artistiques dans tous les lieux de vie du territoire et en particulier dans les zones rurales. Le Parc apporte en priorité son soutien aux projets qui prennent en compte la solidarité vis-à-vis du territoire. Il soutient le développement des pratiques artistiques amateurs dans le cadre de projets associatifs.</p>	<p><b>* Résidence de la Compagnie « les ArtiZans » sur le canton de Nant</b></p> <p>En 2008, le Parc a souhaité se faire le porte-parole du travail artistique mené par la Compagnie « les ArtiZans », à la frontière entre l'univers culturel et l'univers social. Le Parc s'est positionné comme maître d'ouvrage de l'opération : « Culture et lien social : une expérience de transversalité ».</p> <p>La Compagnie « les ArtiZans » a réalisé un travail de création à partir du recueil des récits de vie de publics isolés et en difficultés qui bénéficiaient d'un accompagnement social global par le centre médico-social de Millau et la Mutualité Sociale Agricole de l'Aveyron.</p> <p>La Compagnie est intervenue à 4 reprises sur le canton de Nant, soit 4 semaines de résidence ainsi découpées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontre des personnes avec les assistantes sociales, premiers échanges avec la Compagnie, prises de rendez-vous (semaine du 14 au 18 avril 2008),</li> <li>- entretiens individuels et collecte des récits de vie par la Compagnie (semaine du 12 au 16 mai),</li> <li>- présentation aux personnes interviewées de leur récit de vie mis en forme et présentation des textes réécrits par Elie BRICENO à partir de leur récit (période du 24 au 28 juin),</li> <li>- restitution publique générale des récits de vie et de leur réécriture par Elie BRICENO et mise en voix par Isabel B. Une cinquantaine de personnes ont assisté à la séance de restitution publique qui a eu lieu le 22 octobre 2008.</li> </ul> <p><b>* Le Printemps des Bistrots : volet culturel</b></p> <p>Voir article 7.1.3 pour le volet socio-économique de l'opération.</p> <p>La programmation culturelle peut être vue comme un outil de développement des bistrots, notamment dans les territoires ruraux, qui souffrent pour la plupart d'un faible maillage en équipement culturel.</p> <p>La première saison du « Printemps des bistrots » s'est déroulée du 4 mars au 28 avril 2012 dans 5</p>

établissements, relativement éloignés des grands axes, à l'Hôtel du Nord à Cornus, à La Dent de Saint-Jean à Brusque, à l'Auberge de la Combe à Melvieu, à La Caminade à Martrin, à La Beckée à Lestrade-et-Thouels.

Chaque date s'est déroulé selon trois temps bien impartis : un apéro tchatte autour d'un sujet d'actualité encadré par un animateur, un repas qui intégrait les produits du terroir, un spectacle (concert, conte, théâtre...) issu des propositions mises au pot commun par les différents Parcs.

D'une manière générale, le public a répondu présent, bien que les effectifs paraissent modestes : 90 entrées payantes (soit 630 € de billetterie) et 30 entrées gratuites. Tranche d'âge la plus représentée (35-55 ans). La participation a été inégale selon qu'il s'agisse d'un samedi soir ou d'un dimanche midi et selon le choix de spectacle proposé. Les concerts ont trouvé leur public tandis que les programmations jeune public ont peu été suivies. Pour l'essentiel, le public touché est local.

La deuxième édition du « Printemps des bistrots » s'est déroulée du 16 mars au 15 juin 2013 dans 6 établissements, éloignés des grands axes routiers et des agglomérations, à l'Hôtel du Nord à Cornus, à La Dent de Saint-Jean à Brusque, à l'Auberge de la Combe à Melvieu, à La Caminade à Martrin, au Restaurant du Château à Montjoux, ainsi qu'au Restaurant Lou Paouzadou à Buzeins.

Ont été accueillis : Les Tortues Janine (Parc du Morvan), Bernard Comby (Parc de Millevache en Limousin), Budapest (Parc des Grands Causses), Gipsy Juke Box (Parc du Pilat), Antonio Placer (hors IPAMAC, Parc des Landes de Gascogne), Le Groupe du Coin (Parc des Grands Causses).

La fréquentation 2013 est satisfaisante et très encourageante plus du double d'entrées par rapport à l'édition 2012, soit 242 entrées payantes et une cinquantaine d'entrées gratuites. En moyenne cinquante personnes par soirée. Sur les 6 soirées proposées, 4 se sont révélées complètes et les bistrotiers ont même dû refuser des « clients ». Le public est hétérogène mais on a pu constater un pic de fréquentation chez les 35-55 ans.

Pour l'essentiel, il est composé des habitants de la commune et des communes voisines, mais la communication réalisée à travers la presse, la radio, Internet et le bouche-à-oreille a entraîné des curieux de plus loin (+ de 50 km).

Une exposition photographique de Pierrick BOURGAULT de 16 clichés (2 photos par territoire) a été constituée pour chacun des partenaires engagés dans le projet. Elle a été installée pendant un mois dans les établissements qui ont participé à l'étude action : l'Hôtel du Nord à Cornus et le Restaurant Lou Paouzadou à Buzeins. 20 clichés supplémentaires ont été commandés afin de l'enrichir.

**\* Un plan de développement du livre et de la lecture**

Aujourd'hui, le parc des bibliothèques n'est pas à niveau sur le territoire du Parc, et de nombreuses communes n'ont accès au livre que grâce au passage du bibliobus deux ou trois fois par an.

**\* Structuration du groupe des acteurs de la filière livre et lecture en Sud Aveyron**

Le groupe « livre et lecture » s'est réuni :

- les 23 mars, 8 juin, 12 octobre, 30 novembre 2007.

- les 1<sup>er</sup> février, 11 avril et 21 novembre 2008. Plusieurs démarches de mutualisation de projet ont été impulsées.

<p>La dimension intercommunale est prépondérante dans la construction de nouveaux équipements. Ce sont les intercommunalités qui demain auront la charge du développement culturel et donc de son animation sur le territoire, notamment à travers « le livre et la lecture ». A l'heure actuelle, deux bibliothèques intercommunales seulement sont présentes sur le territoire du Parc. De nouveaux équipements doivent être encouragés : création de bibliothèques intercommunales, accompagnement des Centres de loisirs sans hébergement dans la constitution de bibliothèques et de fonds documentaires.</p> <p>Un « schéma de développement du livre et de la lecture » doit permettre, à terme, une meilleure répartition sur le territoire de cette offre, une amplification des actions de sensibilisation notamment vers le jeune public, et une professionnalisation des personnels des bibliothèques.</p> <p>La médiathèque intercommunale (en regroupant éventuellement plusieurs intercommunalités) semble être le meilleur statut à adopter aujourd'hui en matière de service à la population sur cette thématique. Ce statut permet la mobilisation de moyens (matériels, financiers et humains) pour une meilleure diffusion sur le territoire.</p> <p>Mais au-delà du « simple » accès au livre et à la lecture, il s'agit bien d'appréhender ces nouveaux équipements dans une logique de médiathèque, voir d'espace de vie culturelle : espace pouvant accueillir des « petites formes » de spectacles vivants, espace pouvant accueillir des expositions, un accès public à Internet, la mise à disposition du public de disques, vidéos, CD-Rom...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les 31 mars, 4 septembre et 27 novembre 2009.</li> <li>- les 28 janvier, 30 avril, 17 septembre et 8 novembre 2010.</li> <li>- le 11 février 2011.</li> </ul>
<p><b>* Le rayonnement territorial des grands équipements de diffusion culturelle</b></p> <p>Les principaux équipements de diffusion culturelle ont pour ambition de s'ancrer dans un territoire, et aspirent naturellement à toucher un public le plus large possible.</p> <p>Les moyens mobilisés pour ces actions de rayonnement territorial ne sont pourtant pas toujours en adéquation avec les ambitions des porteurs de projet.</p> <p>En ce sens, le Parc peut être un partenaire important pour</p>	

<p>susciter ou appuyer les initiatives visant à diffuser la culture sur son territoire à partir de ces équipements de diffusion culturelle.</p> <p>L'action du Parc doit ainsi contribuer à sortir la culture de ses murs pour un rayonnement de ces espaces de diffusion.</p> <p>A l'inverse, des actions sont engagées pour contribuer à amener les publics vers ces grands lieux de diffusion, en accompagnant par exemple les initiatives d'éducation artistique, de sensibilisation des publics...</p>	
<p><b>* Coordonner et amplifier les différentes initiatives pour la mise en place d'une saison « jeune public »</b></p> <p>L'action culturelle vers le jeune public reste aujourd'hui relativement éparse sur le territoire, fruit d'initiatives ponctuelles menées sans concertation.</p> <p>Une demande locale importante existe pourtant, tant pour l'accueil de spectacles que pour l'accueil d'artistes ou d'animateurs dans une démarche de médiation ou de sensibilisation.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être accompagnées par le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien aux Communautés de communes engageant un programme « famille »,</li> <li>- soutien aux sites de diffusion culturelle dans leurs actions vers les spectacles familiaux,</li> <li>- actions menées en propre et pilotées par le Parc.</li> </ul>	
<p><b>* Poursuivre les actions vers une meilleure connaissance du patrimoine local</b></p> <p>Cette action s'inscrit en complément des initiatives engagées pour la protection, la connaissance et la sensibilisation au patrimoine, à l'environnement, à l'archéologie, à l'ethnologie, aux traditions et aux savoir-faire...</p> <p>Le Parc s'associe aux différents travaux sur la capitalisation d'une mémoire d'un territoire et sur sa préservation. En ce sens, il appartient au Parc de poursuivre ses actions de sensibilisation des élus locaux aux enjeux de protection des patrimoines bâti ou naturel.</p> <p>Le deuxième volet d'un tel programme est naturellement la transmission de cette mémoire par la mise à disposition du</p>	<p>En 2007, le Parc a été sollicité par la commune de Montclar pour l'accompagner dans ses recherches concernant Monseigneur Augustin-Pierre CLUZEL, natif de la commune, Archevêque titulaire d'Héraclée, délégué apostolique de Perse au XIXème siècle. Un panneau d'information a pu être réalisé et positionné sur le mur nord de l'église de Montclar. 5 000 dépliants retraçant la vie de Montseigneur CLUZEL ont été imprimés et mis à disposition dans les locaux de la mairie et au Syndicat d'initiatives des 7 Vallons. Pour l'inauguration du panneau, une grande fête a été célébrée le 12 août 2007 dans la commune, jour du 125ème anniversaire de sa mort.</p> <p>Le Parc a été associé à différentes réflexions concernant la valorisation du patrimoine.</p> <p><b>En 2007 :</b></p> <p>aménagement du site de l'église Saint-Martin de Pris à Creissels, projet de restructuration du musée des métiers de la pierre et de la vie rurale de Saint-Beauzély, valorisation du tableau de Dieudonné de Gozon (Commune des Costes-Gozon),</p> <p><b>En 2013 :</b></p>

<p>public de ces travaux de recherche : sensibilisation, vulgarisation, communication... et ce, en s'appuyant sur des supports de communication variés, tels que les publications, la constitution de base Internet, les expositions, les conférences, les visites guidées...</p>	<p>aménagement du Prieuré de Creissels, projet de valorisation du patrimoine de la Commune de Saint-Félix de Sorgues</p> <p><b>* Édition du coffret « Memòrias al canton Roergue meridional – Parc naturel régional des Grands Causses » en partenariat avec l'Institut Occitan de l'Aveyron</b></p> <p>Un coffret <i>al canton</i> a été édité en 2010 par l'Institut Occitan de l'Aveyron (IOA). Il est constitué de 4 disques audiovisuels (DVD) qui regroupent des témoignages de la tradition orale occitane du territoire du Parc : chants, récits, contes...</p> <p>Afin de valoriser cette édition, un cycle de présentation du coffret a été conçu pour chaque canton du territoire du Parc, en partenariat avec l'Institut Occitan de l'Aveyron et la Fédération des aînés ruraux. Ouvertes à tous les publics, ces présentations, animées par le directeur de l'IOA, Christian-Pierre BEDEL, ont débuté à l'automne 2010. Elles s'adressaient tout particulièrement aux personnes âgées, aux clubs des aînés ou du troisième âge, aux foyers ruraux et aux associations travaillant dans le domaine de la culture occitane.</p> <p><b>* Valorisation de la langue et de la culture occitane</b></p> <p>En lien étroit avec le service langue et culture occitane de la Région Midi-Pyrénées, le Parc souhaite construire une politique de coordination des acteurs et de structuration des actions en faveur de la langue et de la culture occitane.</p> <p>A cet effet, le Parc envisage deux niveaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un recensement précis des acteurs, de leurs actions et de l'économie générée par leurs activités, ainsi que les lacunes du territoire en fonction de l'offre et de la demande,</li> <li>- la création d'une plateforme autour d'objectifs communs et de mutualisation de moyens, préfigurant les bases de la création d'un pôle occitan de proximité.</li> </ul> <p>Le recrutement d'un stagiaire en 2014 devrait permettre d'initier cette action.</p>
<p><b>Article 7.3.3 - Par le soutien à la création et à l'innovation</b></p> <p><b>* Développer des passerelles entre paysages et culture</b></p> <p>L'identité du Parc naturel régional des Grands Causses est d'abord une identité géologique et géographique. La culture propre au territoire du Parc s'appuie sur des reliefs et paysages remarquables : Causses, Rougiers, Ségala, Monts du Lévézou...</p> <p>Les liens entre les hommes et les territoires peuvent ainsi constituer une porte d'entrée à des actions de création soutenues par le Parc.</p> <p>L'approche de ce lien entre l'homme et l'environnement (qui constitue dans son acception moderne l'objet même du Parc naturel régional) peut se traduire de différentes façons :</p>	<p><b>* Connaître les paysages du Parc par des interventions artistiques</b></p> <p>L'identité du Parc est avant tout une identité géologique, géographique et historique qui fonde des paysages remarquables : causses, avant-causses, rougiers, monts... Ces quatre grandes entités paysagères et les sous entités paysagères associées représentent le cadre quotidien des habitants du Parc.</p> <p>Le Parc souhaite sensibiliser habitants et visiteurs à leurs spécificités, en donner les clés de compréhension et inciter à leur respect. Pour cela, il a été amené à organiser plusieurs actions (édition d'un dossier technique sur les paysages du Parc avec conférences, visites commentées des paysages, lectures de paysage...). Ces dernières touchent un auditoire déjà acquis ou inclus dans des échanges techniques déjà établis. Aussi l'idée du Parc est de toucher un nouveau public en faisant appel à des artistes pour opérer la médiation et constituer un portefeuille « artistique », sensible de présentation de ses paysages. Cette action permet de mettre en scène les paysages du Parc à travers des supports</p>

<p>- comment un terroir « façonne » ses hommes, et influe directement ou indirectement à la création d'une culture commune,</p> <p>- comment chaque homme en fonction de sa propre histoire et de son propre vécu voit des choses différentes dans les paysages,</p> <p>- comment l'homme en intervenant chaque jour sur l'environnement prépare la terre et donc les hommes de demain.</p> <p>Le soutien des initiatives de création se traduit par un rendez-vous annuel (ou biennal) entre le territoire et les artistes. Ces « regards d'artistes » rassemblent des artistes travaillant sur le visuel (peintres, photographes, cinéastes), mais peuvent s'ouvrir vers d'autres champs de la création : musiciens, écrivains, plasticiens...</p> <p>Cette manifestation doit ainsi faire l'objet d'expositions, de concerts, de publications... qui rayonnent sur l'ensemble du territoire. Il appartient au Parc, en s'appuyant naturellement sur les relais locaux, de développer des outils de médiation culturelle afin de diffuser cette initiative auprès du plus grand nombre.</p>	<p>moins conventionnels.</p> <p>Le Parc a mené une première expérimentation <b>en 2012</b> dans la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul avec la Compagnie KDanse. A l'occasion des Folies du Parc, la Compagnie a proposé un spectacle de danse mêlant images vidéos, déambulations dans le village et séquences de danse qui retracent et traduisent les spécificités de l'avant-causse méridional fait de contrastes : une partie marneuse, humide, boisée, une partie caussenarde, sèche et composée de parcours. Deux spectacles de 50 minutes environ ont été présentés, l'un nocturne avec des vidéo projections sur les murs et les corps des danseuses et l'autre de jour. Le spectacle a été très bien accueilli par le public et les habitants de la commune.</p> <p>Un film, support de restitution, retrace les itinéraires et les thématiques des danses. C'est un premier élément de capitalisation pour l'entité des avant-causses.</p> <p><b>En 2013</b>, l'entité retenue était celle du Causse du Larzac en référence à l'action n°21 identifiée dans le Plan de paysage du Larzac qui concerne notamment « le développement de circuits de découvertes des paysages ».</p> <p>L'approche choisie était celle de l'écriture et des arts plastiques dans l'objectif de confectionner un carnet de voyage d'itinéraires de découverte du Causse, de ces multiples facettes, en dehors des « grands » axes touristiques. Le projet comporte des éléments : cartes, objets, outils, panneaux d'exposition qui favorisent les échanges avec la population et les visiteurs et donnent à voir les étapes intermédiaires de la réalisation d'un ouvrage et du processus de création artistique.</p> <p><b>* À contes gouttes, à compte-gouttes</b></p> <p>Le Parc a souhaité faire connaître et découvrir son patrimoine lié à l'eau, qu'il soit naturel ou aménagé par l'homme, par l'intermédiaire d'artistes ou de réalisations artistiques et renforcer son discours de sensibilisation aux enjeux liés à la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.</p> <p>Le Parc a choisi de travailler sur le site des cascades de Creissels.</p>
<p><b>* Soutenir la création contemporaine occitane</b></p> <p>La culture occitane est un des piliers de la culture, fortement ancrée dans le territoire du Parc naturel régional qui accueille des auteurs, comédiens, conteurs... de renom.</p> <p>Aujourd'hui, des actions sont menées par des associations ou des individuels pour la préservation de l'occitan comme langue vivante : enseignement, pratique, diffusion culturelle, création. Néanmoins, ces initiatives restent isolées et leurs actions peu relayées.</p> <p>Le Parc accompagne ces actions en soutenant les projets de création contemporaine.</p>	<p>Le groupe « culture régionale occitane » réunissant les acteurs culturels œuvrant dans le champ de la culture occitane s'est réuni à reprises en 2007. Des pages occitanes ont été mises en lignes sur le site Internet du Parc.</p> <p>Une initiative a vu le jour au sein du groupe, la création du « Festenal de la Musa », projet porté par l'Association « La terrasse des Grands Causses ».</p> <p>Le groupe culture et langue occitanes s'est réuni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 14 mars et 28 mars 2008. Communication sur les actions en cours et projets à venir. Langage commun difficile à trouver.</li> <li>- les 17 juillet, 28 août et 27 novembre 2009.</li> <li>- le 25 janvier 2010.</li> </ul>

<p><b>* Faire de l'agro-pastoralisme un élément de la dynamique culturelle</b></p> <p>L'agro-pastoralisme, le berger, la transhumance, constituent un troisième pilier de l'identité culturelle du Parc naturel régional des Grands Causses.</p> <p>Ce thème, riche d'images et de légendes, est également un lien entre une activité traditionnelle et une activité économique moderne (Roquefort).</p> <p>Dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mise en réseau des différents sites patrimoniaux ayant choisi la déclinaison de cette thématique dans leur exposition permanente (Pastoralia, la tour du Viala du Pas de Jaux, le château de Latour, et indirectement le Musée de Millau dans son approche historique de la ganterie),</li> <li>- de création d'expositions temporaires (le pastoralisme à travers le monde, le berger, le mouton dans l'art, le Roquefort dans la gastronomie, le design...),</li> <li>- de diffusion de ces expositions dans les différents sites mais également à travers d'autres espaces d'expositions du territoire, en particulier le patrimoine rural en désuétude (voir article 5.4),</li> <li>- de médiation vers les publics en participant à l'élaboration de projets pédagogiques,</li> <li>- de projets d'animations s'appuyant sur des artistes professionnels ou des métiers d'art autour de cette thématique,</li> <li>- de publications pour la transcription et la sauvegarde de cette mémoire,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p><b>* Projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort</b></p> <p>La Commune de Roquefort et l'Office de tourisme du Pays de Roquefort ont sollicité le Parc dans le cadre d'une réflexion globale concernant l'aménagement urbain et l'accueil touristique de la commune, et dans la perspective de la création d'un lieu de vie et d'animation au centre du village.</p> <p>Le projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort : « Roquefort, un village, un fromage : études et témoignages » a été lancé en 2007.</p> <p>La municipalité, l'Office de tourisme et le Parc ont réuni un Comité de pilotage qui associe également les représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, la Direction de la culture et de l'audiovisuel de la Région Midi-Pyrénées, la Mission départementale de la culture de l'Aveyron et le conservateur du musée départemental du Rouergue, des spécialistes de la conservation et de l'ethnologie, les érudits locaux, les représentants de l'industrie de Roquefort.</p> <p>Sur les bases du cahier des charges défini avec le Parc pour fixer les bases de la collecte et préciser les champs d'investigation, un comité de pilotage a été réuni le 23 juin 2009. L'objectif était de présenter la chargée de mission recrutée par l'Office de tourisme pour mener le projet de collecte et de définir la méthodologie de travail à courtes et moyennes échéances.</p> <p>En 2011, 3 rencontres ont eu lieu : calibrage et phasage de l'action pour des recherches de financement, présentation de la restitution du travail mené par l'école de Roquefort autour des cinq sens, rencontre de la responsable des Archives départementales du Tarn pour établir un partenariat.</p> <p>Un Comité de pilotage organisé en décembre 2013 a permis de présenter l'état des lieux réalisé par l'ethnologue recrutée par l'Office de tourisme aux personnes ressources et aux institutionnels. Un important travail de terrain a été mené à Roquefort mais aussi sur une partie du Rayon par le biais d'enquêtes et d'observations, d'entretiens libres ou semi directifs. Le recueil de la matière s'est opéré selon plusieurs procédés : la réalisation d'entretiens individuels, la réalisation d'entretiens collectifs autour d'une thématique prédéfinie, la mise en place avec l'école de Roquefort d'un projet pédagogique intitulé « <i>La mémoire de mon village à travers les cinq sens</i> ». Plusieurs formes de restitutions en direction de divers publics ont été organisées.</p> <p>Par ailleurs, des partenariats ont été tissés avec des Universités et le projet est intégré dans le cadre du Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des Grands Sites Midi-Pyrénées.</p> <p>La prochaine étape consiste à accompagner l'Office de Tourisme pour engager le traitement et l'ordonnancement des matériaux sonores qui ont été collectés.</p>
<p><b>ARTICLE 7.4 - FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE</b></p>	
<p><b>Article 7.4.1 - Par une meilleure coordination des besoins et de l'offre de formation sur le territoire</b></p>	
<p>Informer la population locale sur les outils et moyens de formation existants sur son territoire, est l'un des objectifs du Parc. Cette information est en effet diffuse au sein du territoire et, de ce fait, difficilement repérable.</p>	

<p>Dans cet objectif, le Parc initie et soutient l'approche territoriale et inter-partenaire des Maisons communes emploi formation, ou Maisons de l'emploi, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter et simplifier l'accueil-information-orientation sur l'emploi-formation pour améliorer l'accès des publics à l'emploi et à la formation,</li> <li>- venir en appui aux acteurs du développement territorial par la gestion prévisionnelle des compétences du territoire, en assurant une interface entre public et monde économique,</li> <li>- démultiplier l'action commune des partenaires tant au niveau local qu'au niveau régional.</li> </ul> <p>Le Parc, ses partenaires, la Région et l'Etat appuient la création d'une Maison commune emploi formation, ou Maison de l'emploi.</p>	
<p><b>Article 7.4.2 - Par des formations aux enjeux du développement local</b></p>	
<p>Pour faire de la formation un véritable catalyseur de la dynamique territoriale, le Parc poursuit dans cette nouvelle Charte le soutien aux démarches de « formation-développement », au service des entreprises et acteurs du développement local.</p> <p>Il s'appuie en particulier sur la convention cadre passée avec l'A.D.E.F.P.A.T. qui définit quatre niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'un accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets structurants pour le territoire du Parc,</li> <li>- les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un terroir,</li> <li>- les projets collectifs économiques, sociaux et culturels,</li> <li>- les projets d'entreprises.</li> </ul> <p>D'autre part, le Parc collabore à des sessions de formation scolaire et universitaire ainsi que des formations pour adultes mises en place par des partenaires tels que Centre de Ressources Pleine Nature, la Maison familiale rurale Valrance ou le C.N.A.M.. Il intervient par exemple dans les unités d'enseignement sur les politiques d'aménagement et</p>	<p><b>* Soutien aux démarches de formation-développement avec l'ADEFPAT</b></p> <p>Le Parc soutient les actions de formation-développement au service des entreprises et acteurs du développement local. Depuis mai 2003, une convention cadre signée entre l'ADEFPAT et le Parc précise quatre niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'un accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets structurants pour le territoire du Parc,</li> <li>- les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un terroir,</li> <li>- les projets collectifs : économiques, sociaux et culturels,</li> <li>- les projets d'entreprises : tout secteur et tout statut.</li> </ul> <p>Ainsi, pour que la formation réponde aux besoins des porteurs de projets et reste en adéquation avec son environnement, le Parc s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier l'intérêt du recours à la formation-développement pour les demandes émanant d'acteurs de son territoire,</li> <li>- convenir avec l'ADEFPAT de l'organisme de développement le plus approprié pour assurer le pilotage de l'accompagnement global du projet qui intègre la formation-développement et ce, dans l'intérêt du projet et dans le souci d'assurer la cohérence avec les objectifs des différents niveaux territoriaux (région, département, terroirs) et professionnels.</li> </ul> <p><b>En 2007</b>, sept dossiers de stage émanant du territoire du Parc ont été présentés au Conseil d'administration de l'ADEFPAT dont 4 pour lesquels le Parc est organisme de développement.</p> <p><b>En 2008</b>, le Parc a assuré le pilotage de l'accompagnement global de différents projets en tant</p>

de développement de l'espace rural et sur les outils de gestion de l'espace rural, dispensées par Millau Enseignement Supérieur (antenne du C.N.A.M. pour le Sud Aveyron) dans le cadre de sa formation d'ingénierie rurale de niveau Bac +3.

Le Parc s'attache dans sa nouvelle Charte à pérenniser les échanges avec les établissements d'enseignement situés sur son territoire pour apporter sa connaissance du territoire mais aussi pour encourager l'implication de ces établissements dans le développement et l'animation locale.

Enfin, dans le souci de former des personnes compétentes dans l'ingénierie du milieu rural, le Parc accueille des étudiants dans le cadre de leurs stages dans des domaines de compétences variées : gestion des milieux naturels, gestion de l'eau et des effluents, aménagement et paysage, travaux de rivières et de sentiers...

qu'organisme de développement : le réseau touristique du pays de Roquefort, l'association « Léopard Bavard », la Grange aux Marnes à Saint-Jean d'Alcas. Il a également été associé à 7 accompagnements dont le pilotage est assuré par des partenaires du Parc.

**En 2009**, l'accompagnement global de différents projets dont le pilotage était assuré par le Parc s'est achevé : le réseau touristique du pays de Roquefort, la Grange aux Marnes - Saint-Jean et Saint-Paul. Le Parc a été également associé à 11 accompagnements dont le pilotage est assuré par des partenaires du Parc.

**En 2010**, les projets pour lesquels le Parc assurait l'accompagnement global en tant qu'organisme de développement ont été les suivants : le réseau des Visites de fermes en Pays de Roquefort : formation pour la redéfinition du projet, le réseau des maisons thématiques du Parc : organisation collective, la Jasse de l'Oulette : formation à la définition de projets, Croisière intérieures « Hébergeries » : formation à la conception d'une démarche d'émergence du projet territorial.

Il a été également associé à 6 accompagnements dont le pilotage était assuré par des partenaires du Parc.

**En 2011**, les projets pour lesquels le Parc assurait l'accompagnement global en tant qu'organisme de développement ont été les suivants : le projet de création d'une plateforme de services à la personne porté par la Communauté de communes du Saint-Affricain et la Commune de Vabres l'Abbaye, le réseau des Visites de fermes en Pays de Roquefort : formation pour la redéfinition du projet, le réseau des maisons thématiques du Parc : organisation collective du réseau, la Jasse de l'Oulette : formation à la définition de projets, les Croisières intérieures « Hébergeries » : formation pour l'émergence du projet territorial, le Cun du Larzac : accompagnement à l'élaboration du projet de relance de l'activité touristique.

Il a été également associé à différents accompagnements dont le pilotage est assuré par des partenaires du Parc.

**En 2012**, les projets pour lesquels le Parc assurait l'accompagnement global en tant qu'organisme de développement ont été les suivants : le Comptoir paysan : formation à la création d'un réseau de commercialisation des produits de qualité des Grands Causses, le GAEC des Grands Causses et la Ferme de La Blaquière : formation accompagnement pour la création d'hébergements et d'activités agro-touristiques, la Jasse de l'Oulette : formation à la définition de projets (voir article 7.2.2), les Croisières intérieures « Hébergeries » : capitalisation de méthodes pour conduire des projets de valorisation touristique du patrimoine remarquable des Grands Causses (voir article 7.2.2), le Cun du Larzac : accompagnement à l'élaboration du projet de relance de l'activité touristique.

Il a été également associé à différents accompagnements dont le pilotage était assuré par des partenaires du Parc tel que :

- le projet multi-acteurs de création d'une plateforme de services à la personne porté par la Communauté de communes du Saint-Affricain et la Commune de Vabres l'Abbaye. Cet accompagnement contribue, à l'échelle de la Communauté de communes à la mise en synergie des

acteurs dans le domaine des services aux familles et de la dépendance et à la structuration de services adaptés aux mutations de ce secteur d'activité.

- les murs en bois de l'entreprise Boissière et Fils : Formation accompagnement au management des nouvelles activités de l'entreprise

**En 2013**, les projets pour lesquels le Parc assurait l'accompagnement global en tant qu'organisme de développement ont été les suivants :

- le GAEC des Grands Causses et la Ferme de La Blaquière : formation accompagnement pour la création d'hébergements et d'activités agro-touristiques

- la Jasse de l'Oulette : formation à la définition de projets (voir article 7.2.2)

- les Croisières intérieures « Hébergeries » : capitalisation de méthodes pour conduire des projets de valorisation touristique du patrimoine remarquable des Grands Causses (voir article 7.2.2)

- le Cun du Larzac : accompagnement à l'élaboration du projet de relance de l'activité touristique.

Il a été également associé à différents accompagnements dont le pilotage était assuré par des partenaires du Parc tel que :

- l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises sports, sports de loisirs de nature et pratiques culturelles (pilotage : Communauté de communes Millau Grands Causses)

- la définition d'un projet pour le Rial (Commune de Vabres l'Abbaye), site impliquant plusieurs activités d'ordre culturelles, de loisirs, sportives et d'hébergement touristique (pilotage : Communauté de communes du Saint-Affricain)

- le projet de création d'une filière plaquettes bois pour valoriser les bois du Larzac.

#### **\* Dispositif Local d'Accompagnement de l'Aveyron (DLA) de l'Aveyron**

L'objectif du DLA est d'accompagner les structures développant des activités et services d'utilité sociale, créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation et de développement.

Le DLA de l'Aveyron est porté par l'Université Rurale Quercy Rouergue. Le Parc est membre du Comité d'appui, comité technique qui participe à la validation des accompagnements à mettre en œuvre auprès des structures ainsi qu'à la valorisation du dispositif sur le territoire. Il se réunit environ 4 fois dans l'année.

En 2013, des accompagnements ont été validés pour :

- MillaU'Zic PRIAM,

- la définition d'un projet commun aux associations Arts Plastiques & Cie et la Valdansine Dourdule,

- ALTIA "Club Aladin" : projet de restructuration.

**\* Accompagnement en formation développement pour la redéfinition du projet culturel**

### **territorial**

En 2012, le Parc a souhaité faire appel à l'ADEFPAT afin de dresser le bilan des pratiques et définir de nouvelles perspectives d'actions pour sa politique culturelle. A cet effet, il a constitué un groupe d'acteurs culturels et d'élus. Alors que le dispositif des Projets Culturels de Territoire touchait à sa fin, le Parc a interrogé ses pratiques et a souhaité redéfinir son positionnement.

Une première réunion du groupe projet s'est déroulée le 5 décembre 2012. Il s'agissait de tester la motivation et la cohésion du groupe composé d'élus et d'acteurs culturels.

Malika BOUDELLAL, consultante culture, ethnomuséographe a été sélectionnée pour conduire la formation-développement auprès d'un groupe composé d'une quinzaine d'acteurs culturels locaux : élus, artistes, représentants associatifs, responsables de services et chargés de mission de l'équipe du Parc. 9 séances de travail décentralisées ont eu lieu à Millau, Buzens, Saint-Affrique, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever, Sylvanès et La Couvertoirade du 22 mars au 17 décembre 2013.

Il a été question de l'expression collective, des missions de la culture et de sa place dans un PNR, des pratiques culturelles du territoire et de la place de la culture dans la Charte du Parc, du repositionnement de la mission culture au sein de l'équipe du Parc, du travail sur le récit commun du territoire, de l'identification des acteurs culturels, de l'élaboration d'un plan d'actions.

Deux réunions de Comité de pilotage (25 juin 2013 et 21 février 2014) ont permis de présenter la démarche engagée par le Parc à un cercle plus élargi comprenant la DRAC et la Région Midi-Pyrénées, la Mission départementale de la Culture, les services culturels et touristiques du Département de l'Aveyron, les représentants des Communautés de communes du Parc, le Président du Comité scientifique du Parc.

### **\* Intervention de l'équipe technique du Parc lors de sessions de formation**

Chaque année, l'équipe technique du Parc est amenée à intervenir dans différentes formations, sessions d'accueil pour transmettre son savoir-faire.

#### ***En 2007 :***

- Intervention durant trois journées dans le cadre de la formation MIL Aménagements Paysagers au Lycée agricole et horticole de Rignac.
- Animation de l'atelier Bachelor « Aménagement du territoire et urbanisme » au CNAM-Millau Enseignement Supérieur, pour 60 heures.
- Intervention dans des enseignements divers (SUP AGRO de Montpellier...).
- Intervention pour 20 heures de cours dans le cadre de la formation en Ingénierie et Développement de Projet en Espace Rural en partenariat avec le CNAM/Millau Enseignement Supérieur et la Maison familiale rurale Valrance de Saint-Sernin sur Rance.

#### ***En 2008 :***

- intervention dans des enseignements divers (SupAgro de Montpellier, ONF), formation de techniciens de l'ONCFS,
- accueil de plusieurs étudiants de l'Ecole supérieure d'agriculture de Purpan réalisant un diagnostic en partenariat avec la Confédération générale de Roquefort sur les exploitations ovin lait,
- participation à une demi-journée d'échanges avec des étudiants de l'école SupAgro de Montpellier lors d'un voyage d'études sur l'agriculture aveyronnaise et les problématiques de la sécheresse,
- intervention durant trois journées dans le cadre de la formation MIL Aménagements Paysagers au Lycée Agricole et Horticole de Rignac,
- intervention pour 20 heures de cours dans le cadre de la formation en Ingénierie et Développement de Projet en Espace Rural en partenariat avec le CNAM/Millau Enseignement Supérieur et la Maison familiale rurale Valrance de Saint-Sernin sur Rance,
- animation durant 60 heures de l'atelier Bachelor « Aménagement du territoire et urbanisme » au CNAM à Millau,
- intervention en licence professionnelle « Agents de développement culturel en milieu rural » auprès de 25 étudiants, le 18 mars 2008 à l'Université Champollion de Rodez. Une nouvelle rencontre a eu lieu avec deux étudiantes de la formation 2008/2009 : présentation des enjeux du développement culturel du Parc naturel régional des Grands Causses.
- intervention auprès des futurs collégiens de 6<sup>ème</sup> du Collège d'Alembert de Sévérac-le-Château, dans le cadre du dispositif : Ecole ouverte pour un projet pédagogique autour du Land'Art pendant les « Folies du Parc ».

**En 2009 :**

- intervention dans des enseignements divers : BTS GPN de la Maison Familiale de Saint-Sernin sur Rance, formation MIL Aménagements Paysagers au Lycée Agricole et Horticole de Rignac,
- intervention dans le cadre de la formation en Ingénierie et Développement de Projet en Espace Rural en partenariat avec le CNAM-Millau Enseignement Supérieur,
- participation au Carrefour des métiers à Saint-Affrique : présentation aux collégiens et lycées des métiers de l'environnement,
- intervention auprès des accompagnateurs de moyenne montagne, section Causses et Cévennes,
- intervention sur le principe et les bases du chauffage au bois lors de la journée bois-énergie organisée par la FD CUMA (Aveyron, Tarn, Tarn et Garonne) à Goutrens,
- participation à la Table ronde « Trame verte et bleue » lors des troisièmes rencontres des naturalistes de Midi-Pyrénées à Toulouse le 26 novembre 2009.

**En 2010 :**

- intervention dans des enseignements divers : BTS GPN de la Maison Familiale Valrance de Saint-Sernin sur Rance et de Bretagne, formation MIL Aménagements Paysagers au Lycée Agricole et Horticole de Rignac, formations pour des étudiants de l'INRA de Toulouse, des Licences

professionnelles du CNAM de Millau et du lycée Jean Vigo (Université Champollion).  
- participation au Carrefour des métiers à Millau : présentation aux collégiens et lycées des métiers de l'environnement,

-...

**En 2011 :**

- intervention auprès des étudiants du CNAM de Millau (activités de pleine nature), de Master 1 et 2 « Gestion de la biodiversité » de Montpellier, de Licence Pro de Millau, du BTS de la MFR Saint-Sernin sur Rance,  
- formation d'acteurs d'activités de pleine nature sur Natura 2000,  
- participation à un Eductour pour les personnels des Offices de Tourisme  
- accueil à la Maison du Parc de 46 élèves de la Maison familiale de Valrance et de 16 élèves du Lycée La Roque.

**En 2012 :**

- organisation d'une sortie découverte du Cernon et du Souzou pour un groupe d'étudiants de la Maison familiale rurale Valrance de Saint-Sernin-sur-Rance par la COR,  
- intervention auprès des étudiants de Master 1 et 2 « Gestion de la biodiversité » de Montpellier,  
- intervention auprès des étudiants de Licence Pro de Millau

**En 2013 :**

- BTS Gestion et Protection de la Nature de la Maison familiale rurale Valrance de Saint-Sernin-sur-Rance,  
- Master 1 et 2 « Gestion de la biodiversité » de Montpellier,  
- Licence Pro de Millau « activités de pleine nature »,  
- Licence Pro « développement durable » du lycée Jean Vigo de Millau,  
- formation d'acteurs d'activités de pleine nature sur Natura 2000 ;  
- le lycée d'enseignement agricole Terre Nouvelle de Marvejols a sollicité le Parc pour accueillir des lycéens de bac STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) afin de leur apprendre à construire des blocs diagrammes paysagers. A partir d'une lecture du paysage depuis la Pouncho d'Agast, les étudiants ont pu s'exercer à cette pratique.  
- le Parc a effectué deux présentations en février et septembre des enjeux du paysage en lien avec les pratiques culturelles dans le cadre de la formation des jeunes agriculteurs encadrés par l'ADPSA.

**\* Accueil de stagiaires**

En 2007, 28 stagiaires ont été accueillis au Parc ainsi que 3 personnes condamnés à des travaux d'intérêt général.

En 2008, 21 stagiaires ont été accueillis au Parc ainsi que 5 personnes condamnés à des travaux d'intérêt général.

	<p>En 2009, 19 stagiaires ont été accueillis au Parc ainsi que 3 personnes condamnés à des travaux d'intérêt général.</p> <p>En 2010, 21 stagiaires ont été accueillis au Parc.</p> <p>En 2011, 12 stagiaires ont été accueillis au Parc.</p> <p>En 2012, 17 stagiaires ont été accueillis au Parc.</p> <p>En 2013, 12 stagiaires ont été accueillis au Parc.</p>
<p><b>Article 7.4.3 - Par la sensibilisation et la formation des jeunes à la vie locale des Grands Causses</b></p>	
<p>Le développement local repose aussi sur la mobilisation des jeunes pour le projet de territoire. Aussi des actions spécifiques sont-elles mises en place pour favoriser la sensibilisation des jeunes à la vie économique et en particulier aux métiers « traditionnels » du territoire.</p> <p>Il peut par exemple s'agir de dispositifs d'accueil temporaires des jeunes dans les entreprises.</p>	
<p><b>Article 7.4.4 - Par des formations professionnelles en lien avec le projet de territoire</b></p>	
<p><b>* Qualification des professions du bâtiment</b></p> <p>L'évolution de ces métiers vers la mise en œuvre de matériaux et procédés nouveaux, dans la ligne droite du développement durable, avec la démarche H.Q.E., les matériaux écologiques (bois certifiés notamment) et les énergies renouvelables, demande à être accompagnée et même initiée.</p> <p>Des bureaux d'études, aux entreprises artisanales, en passant par les maîtres d'œuvre, la formation des professionnels est au centre de la qualification et de l'adaptation de cette filière. Certains leviers peuvent être utilisés, dont ceux de la formation initiale ou de la formation professionnelle. Des partenariats avec la Chambre de métiers et des organismes comme la C.A.P.E.B. sont à envisager.</p> <p>La C.A.P.E.B. a développé pendant 4 années des formations des professionnels sur le solaire thermique avec le soutien de l'A.D.E.M.E. et de la Région Midi-Pyrénées. Des formations similaires peuvent être reconduites sur le territoire du Parc, en lien avec l'association nationale Qualit'ENR.</p>	<p>Co-organisation de formations avec la CAPEB de l'Aveyron aux économies d'énergie pour les artisans en vue d'obtenir le label éco-artisan (automne 2010) - 7 entreprises formées (en lien avec l'article 5.6.2)</p>

<p>Un travail peut être mené en particulier pour ce qui concerne la bonne insertion paysagère des projets solaire thermique ou photovoltaïque.</p> <p>Un partenariat peut être envisagé également avec l'Espace Info-Energie de l'Aveyron sur l'animation du réseau des professionnels en matière d'énergies renouvelables.</p> <p>Les enjeux environnementaux majeurs qui apparaissent dans le secteur du bâtiment, déjà porteur, peuvent participer à la fixation sur le territoire de jeunes acteurs, grâce à la formation et aux débouchés qui en découleront.</p>	
<p><b>* Services aux personnes</b></p> <p>La formation est un élément fondamental pour améliorer et viabiliser un service. La formation en alternance et la formation continue sont particulièrement adaptées à la bonne gestion des services aux personnes.</p> <p>Le recensement et l'analyse des besoins de formation d'une part, de l'offre de formation existant sur le territoire d'autre part, sont une étape indispensable dans la démarche de structuration de cette filière.</p>	
<p><b>* Energies renouvelables</b></p> <p>La dynamisation de la filière des énergies renouvelables repose pour une grande part sur la capacité à faire émerger des projets et des initiatives. La sensibilisation-formation de tous les acteurs du territoire, joue ici un rôle essentiel.</p> <p>Le Parc en relation avec ses partenaires (en particulier l'A.D.E.M.E.), soutient des actions de sensibilisation et de formation pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux porteurs de projets potentiels et aux collectivités de mieux appréhender les spécificités d'un projet d'énergies renouvelables et ses étapes de mise en œuvre,</li> <li>- aux habitants de mieux connaître et comprendre les avantages que représentent ces technologies pour l'avenir du territoire.</li> </ul>	
<p><b>* Tourisme</b></p> <p>Le schéma de développement touristique du Parc naturel régional des Grands Causses dans son action 6 « Soutenir l'emploi touristique » a pour objectif de répondre aux besoins</p>	<p><b>* Programme européen Leonardo da Vinci : ECOBIAG (Ecotourisme - Biodiversité et Agrotourisme)</b></p> <p>Le Parc et la Maison Familiale Rurale Valrance se sont engagés, aux côtés de partenaires européens (espagnols, hongrois, italiens) dans un projet, ECOBIAG, dans le cadre du programme européen,</p>

<p>de main d'œuvre compétente pour les prestataires du tourisme.</p> <p>Les partenaires impliqués dans cette action accompagnent la mise en place d'outils d'observation liés à l'évolution des métiers et aux qualifications nécessaires, comme les formations correspondantes.</p>	<p>Léonardo Da Vinci. L'objet du projet ECOBIAG était de répondre aux besoins de formation de tout acteur du tourisme rural en matière d'écotourisme, de biodiversité et d'agrotourisme.</p> <p>Le Parc naturel régional des Grands Causses a participé à certaines phases du programme de travail.</p> <p>Au niveau local, en 2007, une journée « contact » et 2 journées de formation ont été organisées sur le territoire sur les différentes formules d'accueil, la découverte des patrimoines, la connaissance et la gestion des publics et les techniques d'animations...</p> <p>Au niveau interrégional, les expérimentations de chaque partenaire sont présentées dans le cadre d'un centre de ressources au sein du site Internet <a href="http://www.ecobiag.eu">http://www.ecobiag.eu</a>.</p>
<p><b>ARTICLE 7.5 - COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE</b></p>	
<p><b>Article 7.5.1 - Par l'information et la sensibilisation du grand public</b></p>	
<p><b>* Communication interne destinée aux membres constitutifs, aux élus, aux associations</b></p> <p>Les différents interlocuteurs du Parc (signataires de la Charte, services de l'Etat, associations, services publics...) constituent les relais de la stratégie de communication ; ils sont les destinataires et les émetteurs des informations dans leurs domaines respectifs.</p> <p>Elément central de la politique de communication, le Syndicat mixte veille à maintenir une dynamique mobilisatrice et à développer la notoriété du Parc pour permettre une promotion efficace du territoire.</p>	<p><b>* Définition et accompagnement de la politique de communication du Parc naturel régional des Grands Causses</b></p> <p>Dans le prolongement des réflexions suscitées lors du renouvellement de la Charte, le Parc a décidé de s'adjoindre en 2006, un conseil en communication pour retrouver d'une part une identité visuelle forte à décliner sur tous les supports de communication et d'autre part se donner les moyens d'une présence visuelle accrue.</p> <p>En fin d'année 2006 et durant le mois de janvier 2007, la commission « Gestion générale et communication » du Parc a travaillé afin d'individualiser un plan de communication.</p> <p>L'enjeu central est de faire évoluer la communication du Parc en travaillant sur son image, en structurant mieux sa mise en œuvre, en se dotant d'un réseau de relais pour faire passer et démultiplier les messages.</p> <p>Le plan de communication a été validé par le Bureau syndical du Parc le 23 mars 2007.</p> <p>Faute de moyens techniques, le plan de communication n'a pu être mis en œuvre en 2008.</p> <p><b>* Renouvellement de l'identité visuelle du Parc</b></p> <p>Le Parc ne disposait pas jusqu'en 2010, à l'exception de son logotype, d'une identité visuelle forte déclinée sur l'ensemble de ses outils de communication. La diversité de ses missions, des messages délivrés et des cibles de communication visées (habitants, élus locaux, associations, partenaires, entreprises, touristes...) renforçaient ses difficultés à offrir une visibilité de l'institution à la hauteur de ses ambitions. Un appel à candidatures a été lancé en mars 2010 afin de renouveler et de structurer l'identité visuelle du Parc.</p> <p>A l'issue d'une première sélection de trois candidats par les instances du Parc, des pré-projets ont été réalisés pour 4 documents cibles (résumé de la Charte du Parc, dossier techniques sur les races rustiques, dépliant LEADER, affiche des Folies du Parc). L'agence <i>Atelier Müesli</i> (représentée par Léa CHAPON et Mytil DUCOMET) a été retenue en juillet 2010 à l'issue de la sélection finale. Une contractualisation entre le Parc et les graphistes a été établie sur une durée de 3 ans, afin de réaliser</p>

l'ensemble de la conception graphique de ses supports de communication. Depuis l'automne 2010, les graphistes poursuivent leur travail sur l'identité visuelle du Parc qui se décline progressivement à l'ensemble des supports de communication. Suivant les orientations de l'agence, le Parc a acquis une nouvelle typographie, l'Archer, auprès de la société Hoefler & Frere Jones. Une commande a été passée au typographe Mathieu REGUER pour dessiner une typographie exclusive et originale pour le Parc qui gardera l'exclusivité de ses droits d'utilisation.

#### **\* Elaboration d'un résumé de la Charte du Parc**

En 2010, le Parc a réalisé un résumé de la nouvelle Charte qui couvre la période de 2007 à 2019. Une commande a été passée à un rédacteur pour rédiger une synthèse du rapport, dans un style vulgarisé et attractif pour le rendre accessible au grand public. Ce texte a ensuite été mis en page aux couleurs de la nouvelle identité du Parc, enrichi de nombreuses photographies et illustrations. Un livret de 70 pages a été imprimé en 10 000 exemplaires en décembre 2010.

Afin d'accompagner l'édition du résumé de la Charte du Parc, des objets dérivés ont été conçus dans le respect de la même ligne graphique. Une clef USB en bois certifié FSC provenant de forêts européennes a été réalisée en 1 000 exemplaires. Le logo du Parc, l'adresse du site internet de l'institution et les pictogrammes identitaires sont gravés sur chaque clef USB. L'intégralité des documents qui compose la Charte (rapport, carte, Plan de référence, notice de la carte, fascicule « Documents complémentaires ») est enregistrée sur chaque clef USB.

En complément, 2 000 sacs en coton ont été fabriqués et sérigraphiés aux couleurs de l'identité visuelle du Parc. Le résumé de la Charte du Parc bénéficie ainsi d'un contenant pour sa diffusion auprès des différents publics.

#### **\* Communication Internet du Parc naturel régional des Grands Causses**

En 2007, le Parc a poursuivi la mise en ligne des pages (pages « culture », « Culture régionale occitane », fiches techniques « assainissement non collectif ») de son site Internet, ouvert fin juillet 2006.

Le site est bien référencé sur les principaux moteurs de recherche. Il se situe au premier rang ou dans les premiers résultats de la recherche. Il est arrivé à ce positionnement en 6 mois environ. Le nombre de visiteurs varie de 96 à 120 visiteurs par jour.

En 2007, 84 actualités ont été mises en ligne soit environ un nombre de 7 par mois. 5 lettres d'information électroniques ont été envoyées à une base de 1500 contacts.

Les statistiques d'audience sont disponibles depuis juillet 2007.

En 2008, le site compte 119 pages en ligne, soit une vingtaine de plus qu'en 2007 (+ 20 % de pages). La mise à jour du site a été régulièrement poursuivie et 34 pages ont été modifiées ou créées (pages « Les Folies du Parc », « Inventaire des arbres remarquables » dans la rubrique « le Parc en action », « Définir la trame verte et bleue, projet d'identification de la trame écologique du Massif Central »...).

Différentes rubriques ont été ajoutées en 2008 en page d'accueil : offres d'emploi, marchés publics, téléchargement, Folies du Parc. Dans la rubrique « actualités », 74 actualités ont été mises en ligne soit 1,4 par semaine. Elles concernent la vie institutionnelle du Parc, des actions du Parc, des évènements sur le territoire, des manifestations culturelles sur le territoire.

En 2008, 4 lettres d'information électroniques ont été envoyées à une base de 1753 contacts (+253 contacts ajoutés).

En 2009, le site Internet compte 128 pages en ligne. Dans la rubrique « actualités », 80 actualités ont été mises en ligne soit 7,3 par mois. 42 pages ont été modifiées ou créées : publicités, enseignes et préenseignes, filière bois, déclinaisons localisées du Plan de Référence, les élus du Parc.

5 newsletters ont été envoyées aux 1600 contacts du Parc, soit une tous les 2 mois environ. Leur taux d'ouverture varie de 33 à 40 %. Les chiffres de fréquentation sont de 40 286 visites soit 14,2 % d'augmentation par rapport à 2008, pour 151 271 pages vues.

En 2010, le site Internet du Parc a été régulièrement mis à jour. Le site compte 136 pages en ligne. Dans la rubrique « actualités », 54 actualités ont été mises en ligne en 2010 soit 4,5 par mois. 19 pages ont été modifiées ou créées : photovoltaïque, randonnées accompagnées de l'été. 3 newsletters ont été envoyées aux contacts du Parc, soit une tous les 4 mois environ et le nombre des contacts inscrits a augmenté de 1600 à 1980 inscrits. Les chiffres de fréquentation du site sont de 45 071 visites, soit 12 % d'augmentation par rapport à 2009.

*Données 2011, 2012 et 2013 non fournies.*

#### **\* Renouveau des outils TIC du Parc**

Le Parc a créé son site internet en 2006. Ce site internet gardait une vocation très institutionnelle mais ne permettait plus de rendre visible, lisible l'action du Parc, ni sa richesse patrimoniale. En 2012, le Parc a décidé de refondre entièrement son site au regard des nouveaux besoins des usagers, des nouvelles technologies. L'objectif était de concevoir un site ambitieux d'information qui permette au Parc de communiquer directement vers les élus, les partenaires, les acteurs socio-économiques mais aussi vers les habitants et les visiteurs. Le renouvellement du site Internet du Parc répond à une forte attente des élus et des acteurs du territoire.

En 2012, le Parc a bénéficié d'un accompagnement de la Région Midi-Pyrénées grâce à l'ARDESI qui a souhaité aider les Parcs de la Région à se doter d'outils Internet de niveau homogène, modernes et ambitieux.

En 2013, le Parc a organisé une consultation composée de 3 lots :

- Lot 1 : Renouveau du site Internet du Parc,
- Lot 2: Fourniture d'un outil de webmapping,
- Lot 3 : Fourniture d'un portail de valorisation de la randonnée et de l'interprétation.

	<p>Le cahier des charges de l'outil de webmapping a été conçu par le Parc pour permettre une utilisation mutualisée par les membres du groupe de travail géomatique de l'InterParcs de Midi-Pyrénées. Le Parc a notamment organisé la présentation de différents outils en InterParcs.</p> <p><b>* Information aux élus et partenaires</b>  Afin d'informer les élus et représentants du Parc (membres syndicaux, délégués titulaires, partenaires...), une newsletter reprenant les actualités a été envoyée chaque trimestre en 2013 (soit 200 contacts).</p>
<p><b>* Communication à destination de la population du Parc</b>  Le Parc mène des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires avec les partenaires compétents dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation à la nature, au patrimoine, aux ressources naturelles, à la vie locale...  Il mène des actions à destination des acteurs du territoire : agriculteurs, artisans, chefs d'entreprises, professionnels et prestataires du tourisme...  Les actions réalisées par le Parc sont médiatisées grâce aux divers media relais (presse et radios locales, télévision...).</p>	<p><b>* Accompagnement de la diffusion des livrets « Mon journal du Parc naturel régional des Grands Causses »</b>  Dans le cadre du renouvellement de sa Charte, le Parc avait souhaité renforcer sa communication auprès des habitants de son territoire de manière à mieux leur expliquer ses missions et les actions réalisées depuis sa création. Cette opération, confiée au CPIE du Rouergue, avait en particulier débouché sur la création et la diffusion de journaux présentant le Parc aux élèves de primaire, collège et lycée, ses principales missions et actions.</p> <p>Dès la rentrée 2006, et durant deux années scolaires (2006-2007 et 2007-2008), le Parc a proposé de poursuivre cette action envers les enfants et les jeunes en accompagnant la diffusion de ces livrets par la mise en place de demi-journées d'animation pour les classes intéressées. Ces interventions gratuites pour les écoles ont été assurées par les animateurs du CPIE du Rouergue.  Pour l'année scolaire 2007-2008, 22 classes inscrites, représentant 434 élèves lors de 41 demi-journées d'intervention. Sur l'aspect qualitatif, la mise en place d'une fiche bilan a permis de recueillir l'intérêt des enseignants et des élèves sur l'intervention.</p> <p><b>* Faire découvrir la faune et la flore</b>  A partir de 2007, le Parc a établi un partenariat avec le journal « Midi-Libre » et propose des rubriques sur le patrimoine naturel (un samedi sur deux).  2008 : rédaction de 25 rubriques sur le patrimoine naturel. Un samedi sur deux, le quotidien permet au Parc de présenter une espèce animale ou végétale présente sur le territoire, qu'elle soit célèbre ou moins connue. Les rubriques estivales valorisent des actions du Parc (les différentes tables d'orientation et d'interprétation en 2008).  2009 : rédaction de 25 rubriques,  2010 : rédaction de 25 rubriques,  2011 : rédaction de 22 rubriques,  2012 : rédaction de 24 rubriques,  2013 : rédaction de 21 rubriques. Le Parc a aussi participé à la rédaction d'un article sur les forêts pour la revue Patrimoni.</p>

**\* Actions de communication, de sensibilisation et d'information**

**En 2007 :**

Le Parc a participé à différents évènements :

- « Si l'Aveyron m'était conté... » organisé par l'Amicale des Aveyronnais de Toulouse et de la Haute Garonne à Toulouse en mars 2007,
- « Respire, le salon des sports nature » à Toulouse en mai 2007, aux côtés de l'ARPE et des autres Parcs de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre des « Journées Nature » organisées par la Région Midi-Pyrénées,
- « Foire d'automne » organisée sur Millau par l'Association des fermiers de l'Aveyron et la Communauté de communes Millau Grands Causses en novembre.

Le Parc a organisé la « Nuit de la chouette » le 31 mars 2007 à Murasson : diaporama avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Millau et balade nocturne (2h environ) accompagnée d'une conteuse professionnelle.

**En 2008 :**

- participation à la « Nuit européenne de la chauve-souris » le 30 août 2008 à Creissels et Saint-Georges-de-Luzençon : projection d'un film sur les chauves-souris et conférence avec une personne du Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées (20 participants environ), balade nocturne (2h30 environ) accompagnée d'une conteuse professionnelle, dans le cirque du Boundoulaou (30 personnes environ).
- participation à un film « La brebis et l'orchidée » réalisée par le lycée agricole de Saint-Affrique : intérêt du pastoralisme sur la biodiversité caussenarde...
- participation aux Journées Nature de la Région Midi-Pyrénées. Le fil conducteur, l'eau a été décliné dans deux animations réalisées par les techniciens du Parc pour l'occasion. Une trentaine d'animations ont eu lieu sur le territoire du Parc du 24 mai au 1er juin 2008.

**En 2009 :**

- participation à la « 8<sup>ème</sup> Nuit de la chouette » à Millau le 14 mars 2009 : projection d'un film grand public sur le hibou grand-duc et conférence sur les rapaces nocturnes, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation de l'Aveyron.
- participation aux Journées Nature de la Région Midi-Pyrénées : deux demi-journées ont été consacrées à la découverte de l'éco-habitat (maison-bois et maison-paille) en présence des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.
- participation au Festival « Les Pieds sur Terre » en juillet 2009 : participation à des tables rondes, stand de présentation du Parc...

**En 2010 :**

- organisation de journées d'échanges, de conférences et de visites de sites sur des thématiques diversifiées : La trame verte et bleue en juin, « Sports nature et Biodiversité, des espaces naturels à partager » en septembre, Les enjeux du tourisme durable en octobre, Un cycle de 5 visites de sites et conférences « Vers la maîtrise des consommations énergétiques » à l'automne.

Le Parc a participé au Salon des métiers de professionnels de l'écologie et de l'environnement à

Montpellier, et est intervenu lors du Colloque national sur les Espaces naturels sensibles organisé par le Conseil général de l'Aveyron à Rodez et dans le cadre du Réseau Paysage Midi-Pyrénées à Toulouse.

Le Parc est allé à la rencontre des habitants de son territoire et des touristes en étant présent lors de plusieurs manifestations du territoire :

- Les Journées Nature de la Région Midi-Pyrénées en mai et juin
- le Festival « Millau Les Pieds sur Terre » en juillet
- la « Nuit de la chauve-souris » à Creissels en août 2010
- le Festival de la Brebis à Saint-Affrique en septembre.

**En 2011 :**

- organisation d'un débat citoyen sur l'énergie à l'occasion de la diffusion de l'atelier sur la transition énergétique lors des Assises Nationales du Développement Durable organisée en Midi-Pyrénées (octobre 2011, Brasc).
- participation à la « Nuit de la chauve-souris » à Creissels en août 2011.
- participation aux Journées Nature Midi-Pyrénées : balade nature au bord du Tarn à Comprégnac (faune et flore du Tarn, gestion des rivières par le Parc...).
- participation du Parc aux Natural Games du 23 au 26 juin 2011 à Millau ; 750 visiteurs accueillis environ sur le stand.
- participation à la foire d'automne à Millau.

**En 2012 :**

- participation à la Nuit de la chauve-souris qui a eu lieu en août à Creissels et à 2 animations sur le terrain à Montlaur le 17 mars et à Rivière-sur-Tarn le 13 avril. Il a confié une prestation à la LPO Aveyron pour l'organisation d'une conférence et l'animation d'une soirée sur le terrain.
- participation à la « Nuit de la Chouette » à Saint-Affrique le 8 août 2012,
- accompagnement à la demande du Conservatoire Larzac Templier Hospitalier de la randonnée du Commandeur en décrivant les paysages traversés,
- participation à la Journée de l'Arbre à Paulhe organisée par la Maison de la Cerise, via un stand pour faire la promotion de son programme « Plantation », ainsi que l'exposition sur les arbres remarquables,
- accompagnement de la manifestation « Les rendez-vous jardinier » de Vabres l'Abbaye en proposant des animations et des expositions sur la biodiversité au jardin,
- participation aux Journées Nature Midi-Pyrénées : visite d'une maison à énergie positive sur la commune de Peyre (près de 50 participants),
- participation aux Natural Games les 28, 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012 à Millau avec 500 visiteurs accueillis environ sur le stand.

**En 2013, participation :**

- à la « Nuit de la chauve-souris » à Creissels en août 2013 : conférence puis sortie à l'écoute de ces mammifères nocturnes

- à la « Journée de l'Arbre » organisée par la Maison de la Cerise avec l'exposition « Arbre remarquables »
- au cinquantième anniversaire de la Fédération française de la spéléologie à Millau
- aux « Apidays » à Micropolis
- aux Natural Games
- à Jour d'Eau (portes ouvertes du barrage de la Jourdanie)
- à la foire d'Automne de Millau.

#### **\* Relations presse et médias**

Les relations avec la presse se concrétisent par de nombreux articles dans les quotidiens locaux et régionaux. Des conférences de presse sont organisées à chaque temps fort que propose le Parc : fête du Parc, signature de partenariats, événements particuliers, lancement d'une édition... Les élus et les chargés de mission du Parc ont largement contribué cette année à l'écriture de nombreux articles.

Une revue de presse retrace chaque année les articles publiés.

En 2009, 145 articles de presse mentionnaient les actions du Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2010, le nombre d'articles est en augmentation avec 170 articles recensés. Par ailleurs, depuis 2010 la revue de presse est numérisée, ce qui permet une meilleure valorisation des articles par le Parc et ses partenaires.

En 2011, 237 articles de presse mentionnaient les actions du Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2012, 290 articles de presse mentionnaient les actions du Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2013, 130 articles de presse mentionnaient les actions du Parc naturel régional des Grands Causses.

#### **\* Lancement d'une émission radiophonique du Parc**

Le Parc a réalisé d'octobre 2010 à juillet 2011, une émission mensuelle radiophonique sur les ondes de Radio Saint-Affrique et Radio Larzac. Intitulée « Grands Causses », l'émission du Parc naturel régional était présentée par un animateur des 2 radios locales et par l'équipe du Parc. Elle donnait la parole aux nombreux partenaires de l'institution, afin de faire découvrir aux auditeurs la diversité des actions initiées et soutenues par le Parc en matière d'agriculture, d'énergie, de tourisme, de culture, de préservation des ressources naturelles... Il s'agissait aussi de mieux connaître les patrimoines naturels et culturels de notre territoire avec un zoom proposé en milieu d'émission. Enfin, un agenda permettait de suivre chaque mois les événements (conférences, visites, expositions...) proposés par le Parc. Cette émission était accessible en téléchargement sur le site des deux radios partenaires et sur le site internet du Parc. Elles étaient aussi relayées par le Journal de Millau, avec la parution d'une page spéciale, la dernière semaine du mois précédent l'émission.

**\* Organisation de la première fête du Parc : « Les Folies du Parc »**

La première édition a eu lieu à Buzeins, les 13 et 14 septembre 2008, sur l'avant-causse de Sévérac. Trois axes structuraient la fête :

- la promotion locale (marché des producteurs, artisanat d'art...). Le parti pris est de retenir en priorité les acteurs présents sur le terroir choisi pour la manifestation : le terroir du Sévérageais.
- la découverte des patrimoines (faune, flore, histoire et archéologie...). Il s'agit des patrimoines immédiatement perceptibles sur le terroir concerné : la commune de Buzeins.
- les arts en fête (livre, danse, spectacle de rue, concerts...). Les artistes sont issus du territoire du Parc ou bien programmés par des associations du Parc. Il s'agit d'illustrer les potentialités artistiques du territoire.

Bilan : une trentaine d'intervenants issus du territoire, une campagne de communication importante, une programmation jeune public, la pratique de gestes éco-citoyens, 3 800 visiteurs de l'Aveyron et de la Lozère, un public conquis : « C'est quand la prochaine édition ? ».

**\* Organisation de la deuxième édition des Folies du Parc**

Le Parc a organisé la deuxième édition des Folies du Parc les 12 et 13 juin 2010 à Castelnau-Pégayrols. La fête s'est organisée autour de quatre pôles majeurs : la promotion locale, la valorisation des acteurs culturels, la découverte des patrimoines et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté. De nombreuses balades, stands et ateliers ont révélé aux visiteurs les différents patrimoines présents autour de la commune. La participation des habitants était à l'honneur avec un atelier sur le paysage animé par le chargé de mission paysage du Parc en amont de la manifestation avec les enfants de l'école du village. Tout au long de l'année la conteuse, Clémentine Magiera a mené un travail avec les enfants de l'école du village sur la parole, le conte et les images. La présence de plusieurs partenaires a permis de mettre en valeur aussi bien le patrimoine naturel, historique, architectural et immatériel du territoire (LPO Aveyron, CPIE du Rouergue, Conservatoire botanique de Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ARPE...). Pour le volet culturel de la fête, une vingtaine d'associations et de compagnies issues majoritairement du territoire du Parc étaient programmées dans des domaines variés allant de l'écriture, de la musique, du spectacle vivant aux arts graphiques. Une quinzaine de producteurs locaux et d'artisans d'art ont participé au marché de pays et les visiteurs ont pu se restaurer sur place avec des repas élaborés à partir de produits locaux.

Enfin, l'éco-citoyenneté représentait un volet important de la fête. Elle s'est concrétisée à travers plusieurs initiatives : tri des déchets en trois catégories, utilisation de gobelets consignés et réutilisables et de couverts, gobelets et assiettes compostables pour la restauration, installation de toilettes sèches, incitation au covoiturage et éco-conception des supports de communication de la manifestation.

La deuxième édition des Folies du Parc, qui se déroulait sur une journée et demie a attiré entre 2000 et 2500 personnes.

**\* Opération « J'aime mon Parc » (partenariat presse)**

Un partenariat avec la presse locale, le titre Midi Libre, a été signé en juin 2012. Celui-ci a impliqué la réalisation d'une page dédiée au Parc chaque samedi selon des thématiques données. Cette action a permis de toucher 25 800 lecteurs soit 44 % de la population du territoire âgée de 15 ans et plus à chaque numéro édité. Au total 26 sujets ont été traités du 9 juin 2012 au 31 décembre 2012 ; il s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois de juin.

**\* « L'actu du Parc des Grands Causses » (partenariat radio)**

Dans un esprit de continuité avec les émissions radio réalisées d'octobre 2010 à juillet 2011, mais aussi de redonner un rôle journalistique aux animateurs des radios associatives Radio Larzac et Radio Saint-Affrique, des chroniques hebdomadaires appelées « L'actu du Parc des Grands Causses », d'une durée de 10 à 15 minutes, ont été réalisées en lien avec la thématique traitée par le journal Midi Libre (Opération « J'aime mon Parc »).

**\* Organisation de la troisième édition des Folies du Parc**

Les Folies se sont déroulées à Saint-Jean-et-Saint-Paul les 8 et 9 septembre 2012. Comme pour les éditions précédentes, la manifestation s'est attachée à valoriser les ressources territoriales.

Le programme comportait 7 itinéraires de visites, 1 chantier participatif, 6 concerts, 8 spectacles, 4 expositions, 6 stands autour du livre et de la lecture, 2 conférences, 6 ateliers, 1 marché de producteurs et d'artisans, 13 partenaires touristiques réunis sous chapiteau.

Près de 2 500 personnes ont parcouru les sentiers et ruelles de la commune ce week-end là. Le mélange des genres au sein d'une même activité a été particulièrement apprécié (ex : balade accompagnée et conteuse, circuit VTT et musicien, visite du fort aux flambeaux et violoniste...), ainsi que les ateliers participatifs.

Parmi les 21 articles parus dans les journaux locaux, on pouvait lire ce résumé, dans Le Midi-Libre du lundi 10 septembre 2012 : « *Les journées éco-citoyennes du Parc ont tenu le pari de réunir leur public à Saint-Jean-d'Alcas autour d'une programmation sérieuse, ludique et décalée* ».

**\* « Les Brèves du Parc » (partenariat presse)**

A la suite de l'opération « J'aime mon Parc » et afin de garder ce fil d'informations avec les habitants du territoire, un nouvel accord a été mis en place à titre gracieux avec la presse hebdomadaire locale à partir d'octobre 2013 et devrait se poursuivre jusqu'en juin 2014. Le Journal de Millau et Le Progrès Saint-Affricain réservent une colonne dédiée aux actualités du Parc sous le nom de « Brèves du Parc » chaque quinzaine.

**\* « Une autre vie s'invente ici » (partenariat radio)**

Le Parc a défini un nouveau partenariat avec les radios associatives Radio Larzac et Radio Saint-

	<p>Affrique pour la réalisation de 20 émissions à concurrence de 2 chroniques mensuelles « Une autre vie s'invente ici » d'une durée de 20 à 30 min. Elles sont enregistrées chaque quinzaine sur une thématique qui fait l'actualité du Parc. Chaque émission présente une commune du Parc ainsi qu'une action réalisée dans celle-ci.</p>
<p><b>* Communication à destination de la population touristique</b></p> <p>Le territoire du Parc constitue une destination touristique, mais il est avant tout un territoire habité, riche d'une animation vivante et productive grâce à ses habitants.</p> <p>La valorisation du patrimoine naturel et culturel des Grands Causses s'appuie sur une politique de communication du Parc (signalétique, documentation, information...) pour promouvoir un tourisme autour de thèmes forts et structurants (paysages, pastoralisme, Templiers-Hospitaliers...).</p> <p>Le Parc renforce la dimension innovante et productive du territoire.</p> <p>La communication s'appuie sur la qualité et l'authenticité des productions, des services, du cadre de vie proposés dans le territoire et sur la richesse des savoir-faire locaux.</p> <p>Dans ce cadre, la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses » constitue un des outils (voir article 10.1).</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, le Parc s'appuie notamment sur des outils de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- site Internet à double vocation : informer les élus, les habitants et communiquer vers les visiteurs,</li> <li>- lettres du Parc,</li> <li>- dossiers techniques,</li> <li>- expositions,</li> <li>- bornes interactives,</li> <li>- matériel de promotion identifié « Parc » (tentes, parasols...),</li> <li>- photothèque informatisée (banque d'images associée à des mots-clés)...</li> </ul>	<p><b>* Programme de randonnées accompagnées et de sorties nature</b></p> <p>Depuis 2006, le Parc en collaboration avec le CPIE du Rouergue propose, chaque année, de juin à septembre, un programme complet de randonnées accompagnées dans un guide édité en 20 000 exemplaires. Ces sorties sont proposées par le CPIE, des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du territoire, des associations de bénévoles et des accompagnateurs bénéficiaires de la marque « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses ».</p> <p>En 2007, 16 organismes (OTSI et accompagnateurs des sorties) ont participé directement à cette action. Le dépliant présentait 68 randonnées accompagnées sur 62 dates (163 sorties programmées). Le bilan de la saison 2007 a fait ressortir une évolution positive (x 2,5) pour les visites accompagnées dans le secteur de Millau. Les moyennes de fréquentation varient de 7 à 64 personnes suivant les structures.</p> <p>En 2008, 15 organismes (OTSI et accompagnateurs des sorties) ont participé directement à cette action. Le dépliant présentait 70 randonnées accompagnées sur 65 dates (179 sorties programmées). Ce programme a couvert une période plus large, de mai à septembre, répondant ainsi à une demande croissante d'offre touristique en demi-saison. Une nouvelle ampleur y a été donnée en intégrant des références aux sentiers d'interprétation équipés par le Parc, aux randonnées accompagnées proposées dans le cadre de la Fête du Parc, aux événements similaires proposés par les partenaires comme la Fête de la nature, les Journées Nature... aux sorties proposées par la Ligue de Protection des Oiseaux...</p> <p>En 2009, 15 organismes (OTSI et accompagnateurs des sorties) ont participé directement à cette action. Le dépliant présentait 70 randonnées accompagnées sur 65 dates (179 sorties programmées). Ce programme a fait également l'objet d'une communication hebdomadaire dans la presse locale et sur le site Internet du Parc.</p> <p>En 2010, le Parc et ses partenaires ont souhaité reconduire la réalisation de ce guide en intégrant une réflexion sur une meilleure identification des thèmes des randonnées et des différentes catégories d'encadrement. Il a également été décidé de renforcer l'image et le positionnement du Parc, d'accentuer le volet environnement, messages sur les bonnes pratiques, de valoriser les actions du Parc en matière de protection. 15 000 exemplaires du guide ont été diffusés, 70 randonnées accompagnées sur environ 200 dates, 15 partenaires concernés d'avril à septembre 2010.</p>

Une nouvelle programmation des « sorties découverte » a été conçue en 2011 avec les accompagnateurs en montagne, le CPIE du Rouergue et la LPO Grands Causses. Cette programmation était composée d'une vingtaine de randonnées accompagnées thématiques et d'une trentaine d'animations nature à caractère pédagogique. Ce programme a été édité à 20 000 exemplaires et diffusé sur le territoire à travers des bourses d'échanges organisées par les offices de tourisme et auprès des hébergeurs, des mairies, etc...

Une programmation des « sorties découverte » a été conçue en 2012 avec les accompagnateurs en montagne, le CPIE du Rouergue, la LPO Grands Causses, les sites de découverte, un guide de pêche... Les thèmes traités sont en relation avec les enjeux liés aux changements climatiques (en référence au Plan Climat du Parc), aux enjeux de préservation de la biodiversité aux côtés de thèmes plus traditionnels comme l'histoire, l'architecture, les paysages... En 2012, malgré le phénomène de réduction des achats de prestations payantes, l'activité s'est maintenue (70 sorties ont été programmées pour environ 600 participants et 30 thématiques traitées). La diffusion de ce programme est majoritairement assurée par les Offices de tourisme et la presse locale.

Une nouvelle programmation des « sorties découverte » a été conçue en 2013. En 2013, l'activité s'est maintenue : 70 sorties ont été programmées pour environ 600 participants et 30 thématiques traitées. La diffusion du programme est majoritairement assurée par les offices de tourisme et la presse locale.

#### **\* Réalisation d'un coffret cadeau SMARTBOX**

En 2009, dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et SMARTBOX, le Parc a procédé, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Millau, à une sélection d'hébergements pouvant s'inscrire qualitativement dans une démarche de communication dans le cadre d'un coffret cadeau SMARTBOX. Ont été retenus 6 hébergements, ce qui a positionné le Parc des Grands Causses parmi les Parcs les mieux dotés ; les retombées ont été très positives avec un établissement classé parmi les 6 meilleures ventes.

Ce coffret a bénéficié dès son lancement de l'interface de réservation en ligne.

Un coffret vendu dans 1 100 points de ventes dans des enseignes phares : Fnac, Virgin, Auchan, Super U, Monoprix, Géant, Cora, Nature & Découverte, Espace Culturel Leclerc, ainsi que sur le site Web de Smartbox, ses boutiques et par sa force de vente B2B.

Le partenariat SMARTBOX a été reconduit en 2010.

La deuxième édition du coffret cadeau SMARTBOX® «Parcs naturels régionaux » a été mis en vente à la mi-octobre 2011 partout en France. Le succès de la première version a permis d'amener plusieurs dizaines de milliers de personnes dans les Parcs dans des hébergements recommandés.

Ont été retenus 9 hébergements, ce qui positionne le Parc des Grands Causses parmi les Parcs les

mieux représentés.

Concernant le Parc des Grands Causses, le total des réservations depuis le lancement du coffret (juin 2009) jusqu'au 15 septembre 2011 a été de 1032, soit 2064 personnes s'étant rendues sur le Parc sur 6 hébergements différents (soit une moyenne de 172 coffrets réservés par hébergement).

Le Parc des Grands Causses s'est situé en 4<sup>ème</sup> position après les Parcs du Luberon, des Ballons des Vosges, Loire Anjou Touraine en terme de réservation.

Malgré des retombées relativement positives de ce coffret, SMARTBOX a souhaité le retirer des ventes.

#### **\* Accueil presse « De Parc en Parc » avec les Parcs naturels du Massif Central**

Dans le cadre des actions de communication conduites par l'IPAMAC, le Parc a participé à des accueils presse, d'envergure nationale, ciblé sur le thème de l'écotourisme dans les Parcs naturels.

En 2009, le Parc des Grands Causses a proposé, autour du thème de l'agropastoralisme et ses productions dérivées, un accueil par le réseau des « Visites de fermes en Pays de Roquefort » et une visite de l'atelier du « Sac du berger ». Le Parc a reçu deux équipes de journalistes : une équipe de Massif central Magazine et une équipe du groupe Centre France pour le magazine La Montagne. Les équipes de journalistes ont globalement apprécié la découverte du Parc et cela a donné lieu à des articles valorisant pour le territoire et les sites de visites proposés.

En 2010, le Parc a proposé un accueil dans un gîte Panda et une sortie de découverte des vautours avec un Accompagnateur en Montagne (AeM) marqué Parc.

#### **\* Réalisation d'une carte patrimoniale à vocation touristique**

Le Parc n'avait plus de supports de documentation et d'information touristiques en début d'année 2010.

Il devenait indispensable de concevoir et d'éditer une carte de découverte du territoire du Parc. Ce support a un objectif double : elle constitue à la fois une carte de découverte touristique et un document « vitrine » pour le territoire du Parc, devant présenter la richesse et la diversité patrimoniale naturelle et culturelle.

Elle permet de fournir aux touristes présents sur place une information de qualité sur les patrimoines du territoire. Elle communique autour de classement « Parc naturel », dans une logique de valorisation, d'information et de sensibilisation. Réalisée en partenariat avec les Offices de tourisme du territoire (Réseau Aveyron Côté Sud), cette carte attractive et bilingue a été éditée en 50 000 exemplaires pour l'été 2010.

Le Parc a réédité en 2011 selon sa nouvelle charte graphique sa carte patrimoniale et touristique. Des compléments d'information ont été apportés notamment sur l'inscription Causses et Cévennes.

Cette carte a été éditée en 50 000 exemplaires et diffusée dans le réseau des 19 Offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire. Cette carte est très appréciée.

Le Parc a réédité pour la 3<sup>ème</sup> fois sa carte patrimoniale et touristique. Celle-ci a été éditée en 50 000 exemplaires et diffusée dans le réseau des 19 offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire. Cette carte est très demandée.

#### **\* Participation du Parc au salon de la randonnée à Paris**

En mars 2010, le Parc a participé au salon de la Randonnée à Paris aux côtés des Parcs naturels du Massif central. Pour assurer une présence sur son stand, le Parc a souhaité faire participer un représentant des Accompagnateurs en Montagne. Parmi les contenus présentés : des séjours randonnés ont été élaborés en relation avec des agences de voyages (voir article 7.2.3), des animations autour de la pratique de la marche nordique, et de la dégustation de produits du terroir.

A cette occasion, l'IPAMAC, a fait également réaliser un stand représentant l'ensemble des Parcs naturels du Massif Central.

Le Parc des Grands Causses a participé, aux côtés des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC) à la 5<sup>ème</sup> édition du salon de la randonnée à Lyon, les 18, 19 et 20 mars 2011, Cité Internationale - Centre des Congrès de Lyon - (Fréquentation : 12 601 visiteurs). Les Parcs naturels du Massif central, réunis par l'IPAMAC, ont bénéficié d'une bonne visibilité.

Le Parc a participé, aux côtés du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron au salon « Destination Nature » à Paris, en mars 2012 (voir article 7.2.3).

#### **\* Informations touristiques**

Le Parc traite des demandes d'informations, de documentations touristiques qu'il reçoit. Une réponse personnalisée est adressée ; le courrier est accompagné des documents édités par le Parc et complété en fonction des demandes par les documents touristiques mis à disposition par les partenaires du Parc (CDT, OT, SI, Conservatoire Larzac Templier-Hospitalier, Aveyron Côté Sud).

Afin de répondre à la demande de certaines partenaires (OT, SI, points d'accueil...), le Parc met aussi à disposition ses documents promotionnels (cartes postales, posters, livret Outarde, autocollants, dépliants et guides touristiques, carte touristique, topoguide de randonnées pédestres).

L'exposition et la vitrine du Parc à Millau ont été visitées :

- par 1350 personnes en 2007,
- par 1300 personnes et 10 groupes scolaires en 2008,
- par 1000 personnes en 2009,
- par 849 personnes en 2010,

	<p>- par 1003 visiteurs en 2011. 130 demandes d'information ont été traitées en 2011.  - par 806 visiteurs en 2012. 70 demandes d'information par courrier ont été traitées en 2012.  - par 974 visiteurs en 2013. 99 demandes d'information par courrier ont été traitées en 2013.</p> <p>Le topoguide de randonnées pédestres du Parc, réalisé en partenariat avec la Fédération française de la randonnée pédestre a été réédité en 2009.</p>
<p><b>Article 7.5.2 - Par l'éducation à l'environnement et aux patrimoines</b></p>	
<p>L'éducation à l'environnement et aux patrimoines a pour objectif de sensibiliser au respect et à la protection de l'environnement comme de faire connaître la diversité du patrimoine naturel et culturel du territoire du Parc.  Elle s'adresse d'une part aux classes et à leurs enseignants, quel que soit le niveau scolaire, d'autre part aux habitants du territoire.</p> <p>Pour concevoir, de manière concertée, des outils et animations pédagogiques adaptés aux attentes des différents publics, le Parc agit en partenariat avec l'Education nationale et les associations d'éducation à l'environnement de son territoire, parmi lesquelles le C.P.I.E. du Rouergue.</p> <p>En référence à l'accord-cadre signé entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, une convention sera établie avec le C.P.I.E. du Rouergue. Au-delà des relations permanentes de réflexion et de partenariat, les relations opérationnelles avec le C.P.I.E. portent en particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et / ou la mise en œuvre de programmes (programme de sensibilisation-formation en matière de découverte de la nature et de protection de l'environnement...),</li> <li>- la prestation de service en animation, formation, expertise, étude...</li> </ul> <p>Cette convention précisera également le dispositif de suivi des collaborations et d'évaluation précise des actions</p>	<p><b>* Gestion et valorisation des milieux naturels remarquables du Parc</b>  La mise en valeur des milieux naturels remarquables fait l'objet d'interventions du Parc. En effet, outre les travaux d'aménagement visant à restaurer et à valoriser ces milieux naturels remarquables, des équipements pédagogiques de qualité sont installés.</p> <p>En 2007, le Parc a effectué les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un dolmen pédagogique et de son tumulus aux abords de la Maison des Dolmens à Buzeins,</li> <li>- pose de 8 panneaux d'interprétation pour le Syndicat Interdépartemental pour le Contrat de Rivière Rance,</li> <li>- réalisation et pose d'une table d'interprétation du paysage à Montjoux,</li> <li>- fourniture et pose d'éco-compteurs pour permettre le comptage des piétons sur 3 sites remarquables du territoire.</li> </ul> <p><b>* Soutien aux actions pédagogiques menées par le CPIE du Rouergue</b>  Le Parc s'appuie sur le CPIE du Rouergue pour ses actions de sensibilisation, en particulier en faveur des écoles du territoire du Parc. Le programme d'éducation à l'environnement concerne : les animations en milieu scolaire, les séjours scolaires, la mise en place d'outils pédagogiques, la sensibilisation du grand public sur la gestion des déchets, un tourisme de découverte (randonnées découverte, diaporamas Nature et Patrimoine).</p> <p>Sur l'année scolaire 2006-2007, diverses actions pédagogiques (animations scolaires et classes de découverte) ont eu lieu sur le territoire du Parc sur les thèmes de l'eau, des déchets, des énergies...</p> <p><b>* Réalisation d'un cahier d'expériences écocitoyennes</b>  Le Parc intervient auprès du public scolaire en s'appuyant tout particulièrement sur le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue qui agit en faveur du développement durable notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement.  Pour l'année scolaire 2009-2010, le Parc a confié au CPIE la réalisation d'un outil pédagogique, un cahier d'expériences pour les élèves scolarisés en cycle 3 (remis à chaque élève de CE2) afin de les</p>

menées ensemble.

D'autre part, le Parc est sollicité par les communes pour mettre en place des circuits de découverte, sentiers d'interprétation, tables d'interprétation, sentiers du patrimoine etc. Il travaille en collaboration avec les associations locales et organismes compétents, dans l'objectif d'offrir au plus grand nombre une information accessible et valorisant le patrimoine communal. Les opérations de valorisation sont menées en concertation avec les acteurs du terrain quand cela est nécessaire (circuits de randonnée équipés de panneaux par exemple).

aider à mieux connaître le territoire mais aussi à comprendre comment ils peuvent agir au quotidien et participer à la préservation de ses richesses.

Ce cahier, élaboré en concertation avec les services de l'Education Nationale, est structuré autour de 5 grands thèmes : l'eau, les déchets, la biodiversité, l'énergie, l'alimentation, et comprend également des pages de présentation du Parc. Il a été conçu sur le principe de l'interactivité avec des expériences proposées, des observations à réaliser, des approfondissements à rechercher...

En septembre 2009, 574 cahiers ont été remis à tous les élèves scolarisés en CE2 ; à la rentrée 2010, ce sont 341 cahiers qui ont été diffusés plus spécifiquement aux enseignants qui en ont fait la demande afin de mieux cibler l'utilisation du cahier.

#### **\* Aménagement paysager et pédagogique sur les aires autoroutières du Larzac et de la Garrigue**

Dans sa partie aveyronnaise, l'axe autoroutier A75 se situe en totalité sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. L'autoroute A75 traverse des paysages singuliers.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central a proposé de confier au Parc la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements qui s'inscrivent dans un objectif :

- d'information et de sensibilisation des utilisateurs de l'autoroute A75 sur le patrimoine et l'identité des Grands Causses,
- de mise en valeur de l'image du Parc : patrimoine naturel, cadre de vie et identité culturelle des Grands Causses.

Cette collaboration permet de souligner la spécificité de l'axe A75, dans un territoire remarquable, labellisé « Parc naturel régional ».

En 2011, le contenu pédagogique des différents panneaux a été élaboré et porte sur les thèmes suivants :

- aires de Garrigue : la formation des buttes-témoin et des corniches, le patrimoine des avant-causses et de la vallée du Tarn, la réintroduction des vautours ;
- aires du Larzac : le pastoralisme et l'histoire du Larzac à partir d'un sentier menant à un belvédère (préhistoire, époque Gallo-romaine, Templiers Hospitaliers, camp militaire, inscription des Causses et des Cévennes à l'UNESCO). L'Association archéologique du Larzac et le Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier ont été associés pour l'élaboration des contenus.

En 2012, les panneaux ont été réalisés et ce mobilier pédagogique a été posé par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc. Ils ont également reconstitué une portion de voie romaine sous les conseils d'archéologues, permettant d'illustrer concrètement les propos.

#### **\* Mise en place d'équipements de valorisation et d'interprétation du territoire**

En 2008, le Parc a réalisé :

- 4 panneaux d'interprétation et un sentier de découverte sur le site de Roquesaltes (Causse Noir) à la demande de la Communauté de communes Millau Grands Causses, propriétaire. Les panneaux mettent particulièrement l'accent sur la fragilité du site, sur les menaces et sur l'intérêt

communautaire du Causse Noir. La pose a été réalisée au printemps par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc.

- 5 panneaux d'interprétation dans le cadre de l'espace Abbé Coste à Saint-Paul-des-Fonts : panneaux liés au jardin de rocaille et au sentier au bord du ruisseau (voir également article 7.2.4).

- Une réunion de bilan a été organisée le 4 décembre 2008 sur les actions de valorisation et d'interprétation menées par le Parc depuis 1995. L'ONF, le Conseil général de l'Aveyron et le CPIE du Rouergue ont mis en lumière l'intérêt pour ces équipements (panneaux et tables essentiellement), complémentaires des équipements mis en place par d'autres structures.

En 2009, compte tenu du nombre important de sollicitations pour ce type d'équipements, le Parc a recherché des moyens financiers qui lui permettraient de reconduire un programme d'interprétation et de répondre aux sollicitations enregistrées.

En 2011, le Syndicat mixte du Parc a soutenu les projets suivants :

- 3 tables d'interprétation du paysage sur la Devèze de Novis, à Sévérac-le-Château
- 9 panneaux d'interprétation à Saint-Laurent d'Olt
- 7 panneaux d'interprétation à Saint-Sernin sur Rance.

En 2012, le Parc a accompagné :

- la Commune de Creissels pour la réalisation d'un panneau d'interprétation sur la maison médiévale, dite Prieuré, en relation étroite avec le service culturel de la Ville de Millau,
- la Commune de Combret pour la programmation de panneaux dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du Jardin des Pierres.

#### **\* Soutien à des manifestations à caractère environnemental**

Le Parc est sollicité pour soutenir des manifestations à caractère environnemental visant à promouvoir la biodiversité du territoire. Il est apparu utile et nécessaire de permettre la reconnaissance de ces actions grand public qui constituent également pour le Parc des opérations de communication à destination des habitants et des visiteurs, en apportant un soutien financier.

- 3 manifestations ont été soutenues en 2010 : les Journées Botaniques de Combret, le Rendez-vous Jardinier de Vabres l'Abbaye, la manifestation Nature et Patrimoine en Lézézou.

- 2 manifestations ont été soutenues en 2011 : Forêt en fête à Sylvanès, le Rendez-vous Jardinier de Vabres l'Abbaye.

- 4 manifestations ont été soutenues en 2012 : les Journées botaniques de Combret-sur-Rance, le Rendez-vous jardinier de Vabres l'Abbaye, la Journée de la biodiversité à la campagne à Saint-Juéry, Forêt en fête à Sylvanès.

- 2 manifestations ont été soutenues en 2013 : la Journée de la biodiversité à la campagne à Saint-Juéry, Forêt en fête à Sylvanès. Par ailleurs, en 2013, une marque ombrelle « Les journées de la

biodiversité du Parc » a été mise en place afin de valoriser et promouvoir les événements à caractère environnemental du Parc. Un affichage a été réalisé durant les deux mois d'été 2013 dans les « sucettes » de la ville de Saint-Affrique, pôle urbain à proximité des communes organisatrices situées dans le sud Aveyron.

Des éco-cups ont été fournis aux différentes associations qui portent ces événements et des flyers déclinés de l'affiche ont été distribués dans les lieux stratégiques (jardineries, mairies...).

**\* Convention de partenariat avec la Communauté des communes Millau Grands Causses pour la création des sentiers du patrimoine**

La Communauté de communes Millau Grands Causses a décidé de mettre en place sur son territoire des sentiers thématiques permettant d'allier la promenade à la découverte du patrimoine des villages de la Communauté qu'il soit bâti, historique ou culturel. Le Parc, conformément à sa Charte, favorise les activités de découverte des patrimoines en portant une attention particulière aux notions d'interprétation. Parmi les panneaux déjà en place, 58 sont positionnés sur les communes de la Communauté de communes.

La Communauté de communes a souhaité s'appuyer sur ce savoir-faire et les ressources dont dispose le Parc pour développer ses sentiers. C'est pourquoi il a été convenu de mettre en place en 2011 un partenariat entre le Parc et la Communauté de communes Millau Grands Causses.

**\* Autre**

Le Parc a été associé à la mise en place du Centre d'information et de ressources sur l'environnement de l'Aveyron, porté par le CPIE du Rouergue.

**\* Définition du schéma d'interprétation des patrimoines du Parc**

Le Parc a dressé un bilan positif de son action concernant l'interprétation. Depuis 1996, 220 panneaux d'interprétation et une douzaine de tables d'orientation ont été mis en place dans des lieux divers (villages, hameaux, chemins de randonnées, départs de circuits, aires de pique-nique ou de repos). Les approches choisies ont en général mixé des thèmes liés à l'histoire et l'architecture, la biodiversité et les activités humaines, la flore et la géographie, la géologie et la géographie...).

En 2010, le Parc, après avoir dressé ce bilan, a souhaité redéployer sa stratégie d'interprétation.

Le schéma d'interprétation donnera une lisibilité de l'organisation et de la hiérarchisation des thèmes à interpréter sur les territoires identifiés (aires d'interprétation) dans la logique de la stratégie interprétative globale du Parc (espace de référence).

En 2012, le Syndicat mixte du Parc a sélectionné un consultant « Tourisme et Patrimoine ». En 2013, un état des lieux du patrimoine et des actions de médiation conduites par le Parc et ses partenaires a été réalisé et validé par un Comité de pilotage.

Ce diagnostic a recensé les grandes thématiques historiques et patrimoniales qui caractérisent tout particulièrement le territoire du Parc. Cette partie fait également état des partenariats, des démarches

de valorisation (Patrimoine Mondial, Grand site de France, ENS...), des potentiels d'interprétation, de la gouvernance territoriale...

Dans la continuité de cette première partie, le cabinet d'études « Tourisme et Patrimoine » s'est attaché à rédiger un schéma d'interprétation (définition d'aires et de thématiques d'interprétation). Il a également proposé une analyse critique des nouveaux outils d'interprétation qui pourraient être développés par le Parc.

**\* Elaboration et édition de quatre dossiers techniques sur les entités paysagères du Parc complétés par des fiches thématiques**

Si le paysage fait l'objet de publications grand public, celles-ci ne révèlent que très rarement les arguments fondamentaux qui l'ont dessiné. Or, ces arguments constituent les bases essentielles pour la réflexion sur l'insertion des équipements et infrastructures. C'est pourquoi, le Parc a proposé d'élaborer un support d'information et de sensibilisation sur les enjeux paysagers qui caractérisent le territoire du Parc.

Pour chaque entité paysagère du Parc (causses, avant-causses, rougiers et monts), un dossier technique a été élaboré suivant le modèle de la collection du Parc. Une première partie décrit les structures paysagères identifiantes à prendre en considération dans les aménagements (préservation des patrimoines). La seconde partie cible des enjeux majeurs qui sont détaillés avec plus de précisions. Ces dossiers sont complétés par des fiches thématiques transversales ou spécifiques à l'entité et traitent de sujets liés au patrimoine bâti, à l'aménagement durable. L'ensemble de la collection est rassemblé à l'intérieur d'un portfolio.

En 2013, l'ensemble des documents ont été édités à 4000 exemplaires. Deux conférences sur le paysage ont été organisées à Millau et à Saint-Affrique. Ces moments ont permis de présenter ces dossiers, le paysage des avant-causses, des rougiers et les enjeux associés. Le patrimoine bâti a été détaillé grâce à des intervenants sur les constructions en pierre sèche et les ouvrages hydrauliques.

Une série de 12 cartes postales emblématiques des paysages du Parc a également été élaborée. Une légende spécifique donne des informations sur les paysages photographiés (nombre d'exemplaire : 2000).

**\* Elaboration d'un dossier technique sur la restauration des mares et lavognes favorables à la biodiversité**

Toute l'architecture des Grands Causses exprime la préoccupation majeure des caussenards : le recueil des eaux de pluie. Avec ingéniosité, les hommes ont développé pour eux et leurs troupeaux une architecture adaptée à cette nécessité (toit citerne, lavogne...).

Avec le temps, ces points d'eau se sont végétalisés et ont permis d'accueillir une faune variée, spécifique aux milieux humides ou aquatiques (libellules et demoiselles, grenouilles, crapauds et tritons...), ou ont simplement constitué un point d'abreuvement à la faune des Causses. Ces espèces rares et, pour la plupart, protégées constituent aujourd'hui un des patrimoines naturels les plus

	<p>précieux des plateaux caussenards pourtant d'allure sèche. Le Parc a élaboré en 2013 un dossier technique valorisant la biodiversité des mares et lavognes et donnant les outils pour la restauration ou la création de mares.</p> <p><b>* Sensibilisation à la biodiversité des abeilles et des insectes pollinisateurs</b> Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, s'est réuni pour la première fois un groupe de travail sur les abeilles et les insectes pollinisateurs. Plusieurs pistes d'actions ont été définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la sensibilisation aux questions générales qui touchent les abeilles et les insectes pollinisateurs,</li> <li>- sensibiliser sur l'usage des produits phytosanitaires à destination des publics : arboriculteurs professionnels et particuliers, des agriculteurs, des communes, des instances agricoles,</li> <li>- renforcer ou re-crée le lien abeilles-agriculteurs en identifiant les pratiques favorables aux insectes pollinisateurs.</li> </ul> <p>Une seconde réunion du groupe s'est tenue en 2013. Le Parc a participé aux Api'Days à Micropolis au mois de juin 2013.</p>
<p><b>Article 7.5.3 - Par la poursuite du plan signalétique</b></p>	
<p>Le Parc doit marquer son territoire et communiquer en direction des visiteurs du Parc. Tout visiteur doit s'apercevoir qu'il est effectivement dans un Parc naturel régional.</p> <p>Au-delà des panneaux routiers existants signalant les limites du territoire, le Parc se doit de renforcer sa signalétique en réponse aux souhaits des communes. Les actions, élaborées en concertation avec les partenaires, permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier les communes qui font partie de son territoire (par exemple, réflexion en cours sur un panneau de commune en occitan associé à un panneau « commune du Parc»),</li> <li>- de diffuser harmonieusement les flux de visiteurs dans les circuits et sites touristiques qui valorisent le patrimoine naturel et culturel du Parc,</li> <li>- de sensibiliser les habitants et visiteurs à la richesse et à la fragilité du patrimoine,</li> <li>- de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public.</li> </ul> <p>Cette signalisation doit être cohérente, sélective, efficace, conforme à la réglementation, de qualité (harmonieusement</p>	<p><b>* Mise en place de Relais Information Service dans les communes</b> Dans le cadre de la mise en place de sa signalétique spécifique, le Parc propose aux communes qui le désirent la mise en place d'un Relais Information Service communal. Ce RIS est un panneau d'information bi-face qui a pour objectif de délivrer à partir de cartes, des informations sur les ressources touristiques, patrimoniales et commerciales des communes.</p> <p>En 2007, 4 Relais Information Service ont été installés pour les villages de La Cavalerie, Fondamente, Saint-Maurice de Sorgues et Veyreau.</p> <p>En 2008, le Parc a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finalisé la mise en place de 4 RIS dans les Communes de Veyreau, La Cavalerie, Fondamente, Saint-Maurice-de-Sorgues</li> <li>- mis à jour les 4 panneaux du RIS de La Cavalerie (mis en place en 2000) ainsi que celui de Creissels (mis en place en 2003).</li> </ul> <p>En 2009, le Parc a entamé une réflexion-bilan relative à la poursuite de son programme signalétique. Elle a concerné notamment les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la poursuite du programme des Relais Information Service communaux : contenu, forme et méthodes de mise en place et de mise à jour,</li> <li>- la signalisation de l'appartenance des communes au territoire du Parc par des panneaux routiers de type E33b ou d'un autre type en s'appuyant sur la signalisation occitane qui se mettait en place progressivement dans le département.</li> </ul> <p><b>* Conseils pour une signalétique harmonieuse</b> Sur la base de sa charte graphique éditée au mois de juin 1998, le Parc est sollicité pour apporter des</p>

intégrée à l'environnement), et bien entretenue. Les choix définitifs et la mise en place du programme d'actions sont décidés en particulier en concertation avec les collectivités, la D.D.E. et la D.R.I. de l'Aveyron.

Le Parc poursuit notamment la mise en place des Relais Information Service dans les communes.

Concernant le point particulier de la publicité, des enseignes et pré enseignes, le Parc s'est doté d'une Charte graphique qui fait le rappel auprès des élus de la réglementation nationale et spécifique aux territoires des Parcs naturels régionaux. En collaboration avec les services de l'Etat, le Parc assiste les communes et leurs groupements pour engager des actions d'amélioration et de mise en conformité des dispositifs de signalisation des services et activités.

Le Parc sollicite le Préfet pour mettre en place les groupes de travail communaux et intercommunaux d'action sur la publicité, tels que définis par les articles L 581-1 à 45 du code l'environnement, sous l'autorité du Préfet et dont il est partie prenante.

Il peut conduire dans cette démarche les études-diagnostic, établir les propositions d'actions en concertation avec les communes et les acteurs économiques, et aider les maires dans les actions de mise en conformité des dispositifs.

Le Parc peut solliciter l'appui financier de ses partenaires pour aider les communes dans l'acquisition de matériel de signalétique et notamment de Signalétique d'Intérêt Local (S.I.L.).

conseils en matière de signalétique.

Dans ce cadre, le Parc a participé **en 2007** aux opérations suivantes :

- Ville de Millau : participation aux réunions relatives à l'amélioration de la signalétique aux entrées de ville ;
- Commune de Creissels : réalisation d'une étude-diagnostic réglementaire des dispositifs publicitaires le long de la RD 992 (entre le giratoire des Cazalous et Raujolles) ;
- Grand Site National des Gorges du Tarn et de la Jonte : participation aux réunions du Comité de pilotage de la signalétique et avis sur différents dispositifs situés dans les communes faisant partie du Parc et du Grand Site ;
- Ville de Roquefort et de ses accès : réalisation d'un inventaire photographique et GPS et travail sur diagnostic de conformité des dispositifs publicitaires ;
- Préparation pour le Bureau syndical du Parc de propositions de signalétique visant à marquer l'appartenance des communes au territoire du Parc, par des panneaux d'entrée « commune du Parc naturel régional des Grands Causses », positionnés après le panneau d'entrée dans l'agglomération. Ces propositions n'ont pas été retenues.

**En 2008**, le Parc a été sollicité par :

- la commune d'Ayssènes pour la mise en place d'une signalisation routière de la Maison de la Châtaigne, en collaboration avec les services de la D.R.I. de l'Aveyron,
- l'Association de sauvegarde de l'Eglise de Saint-Xist, Commune du Clapier, pour la mise en place d'une signalisation routière au village de Fondamente (relais de la demande vers la D.R.I. de l'Aveyron).
- La première édition des Folies du Parc a également fait l'objet de la mise en place d'une signalisation routière temporaire, en collaboration avec les services de la D.R.I. de l'Aveyron, des centres d'exploitations locaux, et des services de l'Etat (DIR RN 88).
- la commune de Combret pour la mise en place de dispositifs de type Signalisation d'Intérêt Local (S.I.L.), en collaboration avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron,
- des particuliers (propriétaires de gîtes...) ou des entreprises pour la signalisation réglementaire de leur activité (pré signalisation de type CE, ou publicité, enseignes et pré enseignes).

Le Parc a aussi participé aux réunions du comité de pilotage «Charte signalétique» du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

**En 2009**, le Parc a participé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude d'harmonisation et de valorisation de la signalétique lancée par le Communauté de communes Millau Grands Causses.

Il a également suscité une réunion pour trouver une cohérence signalétique entre le SIVOM Grand Site, le Parc et la Communauté de communes Millau Grands Causses sur leur territoire commun à savoir les communes de Mostuéjols, Peyreleau et Veyreau.

Le Parc a organisé un voyage d'étude sur le thème de la signalétique dans le Parc naturel régional des

Volcans d' Auvergne avec les élus de la Communauté de Millau Grands Causses et du Parc.  
**En 2010**, le Parc a réalisé la mise à jour du contenu du Relais Information Service de Castelnau-Pégayrols, a apporté des conseils et fourni une maquette pour la signalisation d'un circuit de découverte du village de Saint-Laurent-d'Olt.

Il a participé au comité de suivi de l'étude relative à la valorisation et l'harmonisation de la signalétique engagée par la Communauté de communes de Millau Grands Causses. L'objectif, outre d'apporter un appui technique à la Communauté, est d'analyser de quelle manière l'expérience de cette démarche pourrait être transférée sur le reste du territoire.

Le Parc a co-animé avec la Communauté de communes Millau Grands Causses une réunion d'information spécifique aux hôteliers de Millau.

**En 2011**, le Parc a poursuivi sa participation au comité de suivi de l'étude relative à la valorisation et l'harmonisation de la signalétique engagée par la Communauté de communes Millau Grands Causses. Le Parc a notamment organisé une réunion associant le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses, la Communauté de communes Millau Grands Causses et la Commune du Rozier afin de trouver une cohérence pour la signalisation des activités dans ce secteur commun et géographiquement très imbriqué. La solution trouvée consiste en ce que la Charte signalétique de la Communauté Millau Grands Causses soit appliquée dans ce territoire lozérien, en accord avec le Service Territorial de l'Architecture et du Paysage de Lozère, et le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte et des Causses.

Par ailleurs, en 2011, le Parc a sensibilisé à la question de l'harmonisation de la signalétique les communes de Verrières et du Viala-du-Tarn, ainsi que la Communauté de communes Tarn et Muse.

#### **\* Valorisation et harmonisation de la signalétique**

##### **- Accompagnement de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn**

En 2012, le Parc a accompagné la Communauté de communes Tarn et Muse dans une action de valorisation et d'harmonisation de la signalétique de son territoire. Le Parc a accueilli un stagiaire durant quatre mois. Ce stage a donné lieu à la réalisation des éléments suivants :

- synthèse de la nouvelle réglementation de la publicité, des enseignes et pré enseignes, issue du décret du 31 janvier 2012, mettant en application la Loi Grenelle II sur ces aspects, complétée par l'analyse d'autres thèmes : compétences relatives à la signalisation, jurisprudences, procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité.
- inventaire photographique et diagnostic de conformité par rapport au Code de l'environnement de 268 dispositifs sur le territoire de la Communauté Tarn et Muse.
- organisation d'un Comité de pilotage
- préparation des schémas communaux de Signalisation d'Intérêt Local.

En 2013, le Parc a poursuivi son assistance à la Communauté de communes Tarn et Muse. Le Parc a organisé 5 réunions publiques communales d'information sur l'opération, rencontré 3/5 des

	<p>bénéficiaires potentiels de la nouvelle Signalétique d'Information Locale à mettre en place, a affiné les Schémas de SIL sur 3 des 5 communes. Le Parc a également assisté la Communauté dans le montage du dossier de demande de financement auprès des financeurs.</p> <p><b>- Accompagnement de la Communauté de communes du Saint-Affricain</b></p> <p>En 2013, le Parc a impulsé l'accompagnement d'une 2<sup>ème</sup> Communauté de communes, celle du Saint-Affricain pour une opération d'harmonisation de la signalétique. Elle a consisté en l'accueil d'une stagiaire au Parc pendant 3 mois, qui a réalisé l'inventaire et le diagnostic des publicités sur le territoire de la Communauté, en dehors des parties situées en agglomération de Saint-Affrique et de Vabres-l'Abbaye.</p> <p>Le Parc a contribué, en collaboration avec les services de l'Etat et de la Ville de Saint-Affrique, à définir une stratégie d'action dans les domaines de la publicité et de la SIL.</p> <p>En 2013, la Commune de Rebourguil a également été traitée ce qui a permis d'engager la discussion sur une opération étendue au territoire intercommunal du Belmontais.</p>
<p><b>ARTICLE 7.6 - RENFORCER LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE (TRANSPORT, MAIN D'ŒUVRE, EMPLOI, FORMATION)</b></p>	
<p><b>Article 7.6.1 - Avec les communes urbaines du Parc</b></p>	
<p>Les communes urbaines du Parc, Millau, Saint-Affrique et Sévérac-le-Château constituent des pôles majeurs d'ancrage de la population et des services pour le territoire.</p> <p>Ces pôles d'activités socio-économiques et de rayonnement ont vocation à entraîner le développement des communes rurales.</p> <p>Les espaces ruraux fondent l'attractivité des communes urbaines.</p> <p>Les communes rurales et urbaines sont impliquées dans les commissions et les instances de gestion du Parc, qui définissent l'ensemble des stratégies et actions à conduire.</p> <p>L'évaluation des actions conduites dans la première Charte fait état d'un manque d'interventions spécifiques du Parc dans les communes urbaines.</p> <p>Dans le cadre de la nouvelle Charte, le Parc met en place des partenariats plus soutenus avec les Communautés de communes concernées par les trois villes afin de préciser les conditions d'appui technique du Parc et les domaines prioritaires d'action :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la qualité du cadre de vie, de l'environnement paysager des villes et de leur attractivité (restauration des quartiers, réhabilitation de friches industrielles, traitement des entrées de villes...),</li> <li>- l'adaptation des services et des équipements (culturels, sportifs, santé...) urbains aux besoins des communes rurales,</li> <li>- l'accueil des visiteurs et de nouvelles populations,</li> <li>- les dynamiques économiques solidaires ville-rural : marchés de proximité, pépinières d'entreprises communes, nouvelles activités...</li> <li>- les outils de formation,</li> </ul>	
<p><b>Article 7.6.2 - Avec les communes urbaines des métropoles voisines du Parc</b></p>	
<p>Depuis quatre ans le Parc conduit une action de partenariat avec un quartier difficile de Toulouse pour la réinsertion de jeunes. Elle sera poursuivie et étendue.</p> <p>Des initiatives d'accès privilégié aux espaces naturels du Parc pour les publics urbains défavorisés sont en préparation. Elles préfigurent une nouvelle forme de solidarité. Le territoire est ainsi valorisé et peut justifier de demandes d'actions d'échanges économiques pour faciliter le maintien de ses entreprises.</p>	

## Axe stratégique IV : Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

Rappel des orientations de la Charte	Etat d'avancement / Actions réalisées
<p><b>ARTICLE 8.1 - STIMULER LE RÔLE RELAIS DES PARTENAIRES ET DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE</b></p>	
<p>Pour faire valoir les orientations de la Charte et pour une approche globale et cohérente, le Parc s'appuie sur les échelons intercommunaux. Ces structures, et notamment les Communautés de communes, sont les relais du Parc auprès des communes et bénéficieront de son appui technique : animation, montage de dossiers, recherche de financements, maintien et développement des services.</p> <p>Le Parc a le souci permanent de renforcer la coopération intercommunale, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de veiller à la cohérence et à la complémentarité entre les actions et les programmes conduits par les échelons intercommunaux existants,</li> <li>- de préciser la nature des relations à établir entre le Parc et les organisations intercommunales (relations institutionnelles, techniques et financières) et les possibilités de délégation de compétences à l'organisme de gestion du Parc pour les missions qui sont dévolues aux Parcs naturels régionaux,</li> <li>- de définir et de planifier les actions à mener par le Parc auprès des structures intercommunales pour les associer de façon étroite aux programmes du Parc.</li> </ul> <p>De façon plus ponctuelle, le Parc peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- passer des conventions d'application de la présente Charte avec ces organisations intercommunales pour les actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, d'aménagement et de développement sur le territoire,</li> <li>- organiser des rencontres d'information, de réflexion</li> </ul>	

<p>et de formation entre les structures intercommunales, les organisations territoriales et l'équipe du Parc,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à la disposition des structures intercommunales les ressources documentaires et l'assistance technique du Parc.</li> </ul>	
<p><b>ARTICLE 8.2 -RENFORCER LES PARTENARIATS</b></p>	
<p>Pour mener son action dans ses différents domaines d'intervention, le Parc s'est toujours appuyé sur les organismes compétents, dans une approche partenariale.</p> <p>Pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Charte, le Parc souhaite encore renforcer et structurer cette dynamique partenariale.</p> <p>Si des partenariats sont déjà engagés sur le thème de l'eau, de la forêt, de l'agriculture..., d'autres sont à créer en liaison avec les enjeux de cette nouvelle Charte.</p> <p>En effet, le Parc naturel régional des Grands Causses n'a ni la capacité, ni la volonté, ni le pouvoir d'accomplir en régie toutes les actions telles qu'elles sont décrites dans la Charte. Au contraire, il convient d'utiliser au mieux les compétences et relations privilégiées des organismes existants afin que leurs actions s'inscrivent dans l'esprit Parc et qu'une assistance réciproque puisse être apportée.</p> <p>Avec l'objectif de clarifier les attributions respectives des partenaires et d'optimiser l'efficacité des collaborations, ces partenariats peuvent faire l'objet de conventions.</p> <p>En outre chacune de ces conventions précise les modalités de suivi et de bilan qui permettent d'en vérifier le bon déroulement et si nécessaire d'en réviser les objectifs.</p>	
<p><b>ARTICLE 8.3 - POSITIONNER LE PARC COMME UN ESPACE ET UN OUTIL DE CONCERTATION ET D'ANIMATION</b></p>	
<p>En conduisant le renouvellement de sa Charte dans une démarche Agenda 21, le Parc a souhaité associer et impliquer tous les acteurs concernés dans la définition de ce nouveau projet de territoire. Avec les</p>	<p><b>* Animation du Contrat particulier de Développement territorial du Parc</b></p> <p>Le Contrat Particulier de Développement Territorial du Parc (application du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006), signé en octobre 2002 avec l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Aveyron, a constitué un outil supplémentaire pour contribuer à la dynamique</p>

cosignataires de cette Charte, il affirme sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de ce projet dans une démarche de concertation, et de responsabilisation en y associant la population locale, les utilisateurs de l'espace et les propriétaires fonciers.

Cette démarche s'appuie sur l'organisation même du Parc qui implique de très nombreux acteurs locaux à travers différentes structures d'échange et d'arbitrage :

- le Syndicat mixte,
- l'Assemblée générale qui réunit une fois par an les membres constitutifs du Syndicat mixte, les services de l'Etat, les socioprofessionnels, les milieux scientifiques et associatifs,
- les commissions d'orientations qui contribuent à la définition des orientations du Parc,
- un groupe de prospective et d'évaluation (voir article 9.3.4).

Le Syndicat mixte ouvert et élargi du Parc permet d'impliquer dans tout son fonctionnement les organismes socioprofessionnels. L'Assemblée générale et les commissions sont ouvertes à tous et en particulier au monde associatif.

Au-delà de ces structures, le Parc mène un ensemble d'actions d'animation et de concertation spécifiquement tournées vers le grand public ou les professionnels sous la forme par exemple de forums ou de journées à thèmes.

En tant que structure missionnée par les collectivités publiques pour porter le projet de développement du territoire, le Parc veille à impliquer tous les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du projet de territoire, en privilégiant l'écoute et l'échange entre toutes les populations concernées.

d'aménagement et de développement durable du territoire des Grands Causses.

Pour 2007, dernière année de mise en œuvre du Contrat Particulier, deux programmations de projets ont été présentées dans le cadre de cette politique territoriale, ce qui a permis d'apporter un soutien à 45 projets.

Le Contrat s'est achevé fin 2007. L'année 2008 a constitué une année de transition avec la préparation de la nouvelle contractualisation territoriale (voir ci-après). Le Parc a établi un bilan précis, qualitatif et quantitatif, du Contrat particulier qui a fait l'objet de 2 programmations de projets par an de 2002 à 2007, soit 12 programmations ce qui représente plus de 400 opérations inscrites.

#### **\* Elaboration et Animation de la Convention territoriale du Parc**

Pour la période 2008-2013, dans le cadre du Contrat de Projets, l'Etat, la Région et les Départements de Midi-Pyrénées ont souhaité reconduire leur soutien au développement des territoires dits de projets (Agglomérations, Pays, Parcs naturels régionaux) via un dispositif contractuel. La Convention d'application du volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 a été élaborée en 2007.

Elle se traduit sur le territoire du Parc par la mise en œuvre d'une Convention territoriale, nouvelle dénomination du Contrat particulier de Développement territorial.

En 2008, le Parc a élaboré la Convention territoriale pour le territoire. La stratégie de développement proposée pour la Convention territoriale du Parc s'appuie sur celle de la Charte du Parc. La traduction opérationnelle de la stratégie retenue par le Parc sur la période 2008/2013 se fait via 14 fiches mesures.

En 2009, deux programmations de projets ont eu lieu représentant 13 opérations inscrites à la programmation du 19 mai 2009 et 14 opérations à celle du 13 novembre 2009.

En 2010, le Parc a élaboré deux programmes opérationnels en juillet et décembre 2010 au cours desquels une quarantaine de projets ont été validés par les membres du Comité territorial de concertation et de pilotage du Parc.

En 2011, le Parc a réalisé deux programmes opérationnels en mai et décembre au cours desquels une trentaine de projets ont été validés par les membres du Comité territorial de concertation et de pilotage du Parc.

En 2012, le Parc a réalisé deux programmes opérationnels au cours desquels une quarantaine de projets ont été validés par les membres du Comité territorial de concertation et de pilotage du Parc.

En 2013, le Parc a réalisé deux programmes opérationnels au cours desquels une quarantaine de projets ont été validés par les membres du Comité territorial de concertation et de pilotage du Parc.

#### **\* Candidature du Parc naturel régional des Grands Causses au dispositif « Grands Projets de Pays Midi-Pyrénées »**

Dans le cadre des dispositifs d'intervention territoriaux, la Région Midi-Pyrénées a créé en 2006, le dispositif des Grands Projets de Pays, doté sur la période 2006/2010 d'une enveloppe de 10 M€ par an. Un

Grand Projet par territoire peut être soutenu par la Région.

En 2009, le Parc a finalisé et déposé une candidature auprès de la Région pour un Grand Projet de Pays. Le projet de GPP porté par le Parc était développé autour de la thématique de :

- la valorisation des productions locales (Roquefort, vin des Côtes de Millau, cerises de la vallée du Tarn) et de savoir-faire locaux (travaux de la peau, de la laine, AOC Roquefort),
- du développement et de la valorisation de sites à forte notoriété (Roquefort, vallée du Tarn/porte des Gorges du Tarn),
- la valorisation de ressources patrimoniales et identitaires (paysages de la vallée du Tarn, élevage de la brebis, pastoralisme).

La Région Midi-Pyrénées a, le 4 février 2010, accordé la labellisation Grand Projet de Pays au projet « valorisation des productions locales et affirmation de l'identité et de l'image du Parc naturel régional des Grands Causses » qui s'articulait autour de trois opérations :

- la création d'une maison de la Vallée du Tarn / Comptoir Paysan à Compeyre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Millau Grands Causses
- la création d'un centre d'interprétation de l'AOC du Roquefort à Roquefort, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Roquefort.
- la réhabilitation de l'ancienne manufacture Colbert à Versols et Lapeyre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Saint-Affricain.

Le 4 octobre 2010, ont débuté les travaux du Comptoir Paysan.

**\* Participation à la mise en œuvre du Programme LEADER + (2001-2007)**

Le Parc a été associé à la mise en œuvre du programme LEADER +, piloté par l'association AMIE (Association pour la Modernisation et l'Innovation Economique) constituant le Groupe d'Action Locale (GAL). Ce programme a couvert l'ensemble du territoire du Parc et a porté sur « la valorisation des produits locaux ». En 2007, 2 réunions de l'équipe technique ont eu lieu ; 2 réunions du Comité de programmation.

En outre, l'équipe technique LEADER s'est réunie à plusieurs reprises pour engager la réflexion sur le nouveau programme LEADER, constituant l'axe 4 du FEADER.

**\* Programme LEADER Midi-Pyrénées 2007-2013**

Lors de son assemblée générale du jeudi 28 août 2008, l'association AMIE a décidé de demander au Parc de porter la candidature au prochain programme LEADER dans un souci de lisibilité au sein du territoire, de volonté d'une meilleure gouvernance et d'un meilleur suivi et évaluation des différents politiques mises en œuvre sur les Grands Causses. Dans le cadre de l'appel à projets régional, le Parc s'est donc porté candidat pour bénéficier du programme LEADER 2007-2013. La candidature a été orientée autour de la priorité ciblée : « Les Grands Causses face aux défis du changement climatique, de la préservation et de la valorisation de leurs ressources », et articulée autour de trois axes :

- axe 1 : savoir gérer les ressources du territoire. Il s'agit de préserver et d'économiser les ressources du territoire, en travaillant essentiellement au niveau du secteur agricole ;  
- axe 2 : faire évoluer les modes de consommation. Cet axe mise sur la proximité pour mieux répondre aux besoins tant en terme d'offre de produits que de services. Ce faisant, il doit contribuer à accroître une solidarité de territoire, entre les habitants ;  
- axe 3 : développer les filières économiques locales. Le territoire dispose de ressources à valoriser via le développement de filières économiques locales, dans une logique de préservation de l'environnement, de soutien aux initiatives locales et de qualité.  
En outre, un axe relatif à la coopération avec d'autres territoires et un autre axe concernant la mise en œuvre du programme sont également prévus.

Le portage du programme LEADER par le Parc ainsi que le dossier de candidature ont été validés par le Bureau syndical le 25 septembre 2008 et le Comité syndical le 2 octobre 2008. Le Comité régional de sélection du 12 décembre 2008 a retenu la candidature du Parc et affecté une enveloppe de 1 800 000€ de FEADER au programme LEADER du Parc pour la période 2007-2013.

La convention relative à la mise en œuvre de ce programme a été finalisée en 2009 et signée le 11 janvier 2010 entre le Groupe d'Action Locale - à savoir le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, l'autorité de gestion - l'Etat, et l'organisme payeur - l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

En 2010, le programme LEADER est entré dans sa phase opérationnelle. Deux Comités techniques se sont réunis afin d'examiner le montage technique des projets et leurs intérêts. Le Comité de programmation, instance de décision et d'attribution des fonds LEADER composée d'élus et de représentants du secteur privé, s'est réuni en juin et décembre 2010. Ainsi treize dossiers ont été programmés soit 13,64 % de l'enveloppe du Groupe d'Action Locale Grands Causses. Ce qui correspond sur un coût total des projets de 617 732,14 € à 245 604,42 € de fonds LEADER mobilisés.

En 2011, le comité technique s'est réuni en mars et en juillet afin d'examiner le montage technique des projets et leurs intérêts. En complément, une consultation écrite des membres a été effectuée en novembre. Le Comité de programmation, instance de décision et d'attribution des fonds LEADER composée d'élus et de représentants du secteur privé, s'est réuni en mars et novembre. Dix-sept dossiers ont été programmés en 2011, soit 17 % de l'enveloppe du Groupe d'Action Locale Grands Causses, ce qui correspond, sur un coût total de projet éligible de 1 445 221,74 € à 306 766,18 € de fonds LEADER mobilisés. A l'issue de l'année 2011, 30 % de l'enveloppe du GAL a été programmé, soit 550 350 euros. Le Groupe d'action locale Grands Causses a ainsi, en 2011, suivi, étudié et accompagné 65 projets ou pistes de projet.

En 2012, le Comité technique s'est réuni en février, mars et août 2012 afin d'examiner le montage technique des projets et leurs intérêts. Le Comité de programmation s'est réuni en février, mars et septembre 2012. Le

bilan chiffré de cette nouvelle année de programmation est le suivant : 23 dossiers programmés, 533 022 € de fonds LEADER mobilisés, soit 30 % de l'enveloppe du GAL pour un coût total éligible des projets de 1 845 276 €.

En septembre 2012, un avenant à la Convention LEADER a été validé. Il a permis la fermeture des mesures 214I3 et 123B et le redéploiement des enveloppes budgétaires correspondantes sur d'autres mesures en tension ainsi que la création d'une nouvelle mesure, transversale qui vise le développement et la valorisation des ressources du Parc des Grands Causses qu'elles soient économiques ou d'ordre patrimoniales.

Sur l'année 2013, 36 opérations ont été programmées par le Comité de programmation ; elles ont mobilisé 757 623,00 € de fonds LEADER pour un coût total de projet qui s'élève à 3 694 107,00 €.

Au 30 septembre 2013, le GAL Grands Causses était classé 3<sup>ème</sup> GAL de Midi-Pyrénées tant du point de vue de la programmation que des paiements. Cette situation a permis de positionner le GAL Grands Causses parmi les GAL pouvant bénéficier d'une première redistribution de reliquats de fonds LEADER. Celle-ci a été actée le 25 octobre 2013 ;

le GAL Grands Causses a pu bénéficier de la somme de 90 000,00 €, portant ainsi l'enveloppe globale du GAL à 1 890 000 € pour la période LEADER 2007-2013.

**\* Elaboration de documents d'information et de communication sur le programme LEADER**

En 2011, la communication sur le programme LEADER a été renforcée afin de faire connaître l'existence du programme LEADER et de favoriser l'émergence de projets au travers de différentes actions :

- enregistrement dans une émission de radio locale en février 2011,
- édition et diffusion d'un document d'information en mai 2011,
- communication dans le cadre du joli mois de l'Europe en Midi-Pyrénées en mai 2011,
- mise en place de pages spécifiques sur le site Internet du Parc en novembre 2011,
- articles dans la Revue des Parcs naturels régionaux de France illustrant trois projets soutenus au titre du LEADER du GAL Grands Causses.

Enfin, le GAL s'est engagé dans l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER. Cette évaluation viendra compléter, sur le plan qualitatif, les rapports d'avancement produits par l'ensemble des GAL Midi-Pyrénées. Elle servira également de référence pour l'évaluation finale et pour préparer le post 2013.

En 2012, l'équipe du GAL Grands Causses a préparé, un nouvel outil de communication visant à faire connaître les projets accompagnés par le programme LEADER, à illustrer ce dernier de façon concrète. Dans cette même optique, le GAL a communiqué par voie de presse sur ses projets LEADER : quotidien Midi libre, Mairie conseil...

En 2013, le GAL s'est investi sur la communication du programme LEADER au travers des pages « J'aime mon Parc » dans le Midi-libre ; du journal de Millau via les brèves du Parc ou encore de la newsletter du

	<p>Parc.</p> <p><b>* Coopération interterritoriale et transnationale</b>  La coopération est une composante à part entière de la stratégie du Groupe d'action locale et apporte une plus-value certaine : prolonger sa stratégie, s'enrichir de l'expérience de partenaires, acquérir des compétences, développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits, accéder à de nouveaux marchés, etc.  Le GAL Grands Causses a organisé en 2013 une première rencontre avec un partenaire Turque sur le thème des circuits courts via le dispositif de l'idée au projet.  Cet échange a mobilisé 3 producteurs en circuits court, un artisan d'art, la Chambre d'agriculture et le Parc. Au travers des rencontres et discussion se sont dessinaient 2 problématiques partagées en France et en Turquie sur lesquels les deux territoires souhaitent avancer ensemble :  - la vente directe en collectif et  - la sensibilisation des consommateurs.</p> <p>L'année 2013 a également permis au GAL d'engager de nouveaux projets de coopération qui se réaliseront en 2014 avec la Catalogne et la ville de TREMP ; la Hongrie via le projet ECOSIAL ou encore au profit des Entreprises du patrimoine vivant de l'Aveyron dans le cadre d'une coopération interterritoriale entre les 4 GAL d'Aveyron</p> <p><b>* Évaluation du programme LEADER 2007-2013</b>  En 2013, le GAL Grands Causses s'est engagé en même temps que les 16 GAL de Midi-Pyrénées dans une démarche d'évaluation du programme LEADER 2007-2013 (groupement de commande).  Celle-ci a pour objectif :  - de mesurer l'impact du programme sur le territoire ;  - d'évaluer les résultats du programme ;  - d'apprécier les conditions de mise en œuvre ;  - d'aider à la préparation du futur programme en dégagant des préconisations et des perspectives.</p>
<p><b>ARTICLE 8.4 - AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER</b></p>	
<p><b>Article 8.4.1 - Acquisition de la connaissance</b></p>	
<p>La connaissance des patrimoines naturel et culturel du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses et de sa situation socio-économique est un préalable à toute politique d'intervention du Parc. Cette connaissance doit être rendue accessible aux acteurs et aux habitants du territoire.</p>	<p><b>* Acquisition d'une base de données d'occupation du sol</b>  Les textes relatifs aux Parcs imposent que l'évaluation, au terme de la Charte, fasse état de l'évolution du territoire. L'évolution de l'occupation du territoire permet de mesurer l'impact de nombreuses mesures tant dans les domaines de la conservation des milieux ouverts, de la fragmentation et le cloisonnement des paysages, de l'urbanisation, etc.  En 2008, les 4 Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées, dont le Parc des Grands Causses, ont souhaité acquérir une cartographie de leur trame écologique. Préalablement à l'identification de la trame, l'ARPE</p>

Midi-Pyrénées a accompagné en 2010, les Parcs pour mieux cerner leur besoin en termes d'acquisition d'un référentiel d'occupation du sol.

Les Parcs ont ainsi acquis une version 1.0 de la cartographie de l'occupation du sol de leur territoire à une échelle du 1/25 000<sup>e</sup> (d'après des images satellites de l'année 2010) au mois de juillet 2013. Celle-ci a une fiabilité globale de 82,6% sur les quatre Parcs.

Le Parc est également associé au Comité régional des utilisateurs de l'occupation du sol de Midi-Pyrénées (COSMIP) piloté par la DREAL et la Région Midi-Pyrénées et mis en place en 2013. L'IGN doit élaborer un squelette d'occupation du sol compatible avec le Référentiel à Grande Echelle (RGE). Il serait fourni à intervalle régulier ; la précision à apporter resterait à la charge des territoires (Région, Départements, Parcs, SCoT, Communautés de communes...). Cette cartographie s'appuie sur une nouvelle nomenclature distinguant l'usage de la couverture du sol (ce qui n'est pas le cas actuellement de CORINE LAND COVER), réflexion pilotée par le CERTU à la demande du Ministère en charge de l'Environnement. La démarche régionale expérimentale alimente les réflexions nationales.

Dans ce cadre, le Parc a :

- alimenté les réflexions du groupe de travail national (auquel le Parc est associé) notamment sur les milieux naturels (Trame verte et bleue, milieux ouverts, zones humides...),
- contribué activement au projet de cartographie de l'occupation du sol à grande échelle de Midi-Pyrénées en participant aux réunions du COSMIP et transmis des éléments techniques et méthodologiques.

#### **\* Inventaire du patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme sur les causses et les avant-causses**

Grâce à sa base de données, le Parc enregistre régulièrement des informations sur les différents patrimoines de son territoire et notamment sur le patrimoine bâti vernaculaire qui constitue un des éléments importants du paysage. Des inventaires réalisés par des associations locales apportent des compléments d'informations, mais elles sont de niveau disparates suivant les secteurs et renseignés inégalement.

L'objectif de cette action était de compléter et de corriger les données du Parc sur le patrimoine vernaculaire sur les entités paysagères des causses et des avant-causses dans un premier temps, sans pour autant réaliser un inventaire exhaustif détaillé avec une description suivant les critères et les clauses techniques et scientifiques des inventaires. Il s'agissait de renseigner une base de données allégée.

Ce travail a débuté en 2013 avec l'aide d'un stagiaire et l'appui du service Connaissance du patrimoine de la Région Midi-Pyrénées. Le socle de la base de données a été élaboré par le Parc en concertation avec la Région, l'Entente Causses et Cévennes et les autres gestionnaires du Bien UNESCO. 282 attributs listés dans le dossier de candidature UNESCO (attributs considérés comme témoignages architecturés révélateurs de l'activité agropastorale sur la zone inscrite du Parc des Grands Causses) ont été recensés. Ils sont consultables sur le site de la Région : *Le patrimoine de Midi-Pyrénées* et disponible sur :

	<p><a href="http://patrimoines.midipyrenees.fr/">http://patrimoines.midipyrenees.fr/</a></p> <p>157 attributs situés sur les communes du Conservatoire Larzac Templier Hospitalier (CLTH) ainsi que sur la Commune de Millau restent à renseigner par le Conservatoire et la Ville de Millau.</p> <p>Parallèlement à cet inventaire, des pistes de valorisation de ces patrimoines ont été envisagées en lien avec l'élaboration du Schéma d'interprétation du Parc.</p> <p><b>* Identification des structures paysagères du Parc</b></p> <p>Le Plan de référence de la Charte du Parc détaille au 1/100 000° (échelle peu précise) les grandes entités paysagères de son territoire et les enjeux liés. Même si le Parc dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) avec de multiples données, celles sur le paysage n'existent pas. Il est donc nécessaire de construire la donnée paysagère, identifiée, qualifiée et hiérarchisée à l'aide du SIG et à l'échelle du Parc. Elle s'inscrit dans la continuité des dossiers techniques « paysage » réalisés en 2013 en permettant de géolocaliser les constituants du paysage détaillés dans ces dossiers.</p>
<p><b>Article 8.4.2 - Rassemblement des données du territoire</b></p>	
<p>Pour ce faire, l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc poursuit les inventaires et études sur son territoire, utiles à une meilleure connaissance ; il bénéficie également des données acquises dans ce cadre par l'ensemble de ses partenaires qui acceptent de les lui transmettre. Concernant l'Etat, la convention d'application de la Charte précise la fourniture des données acquises par ses services. L'organisation de cette connaissance et son actualisation se font à partir de bases de données utilisables pour le Système d'Information Géographique (S.I.G.) du Parc. Pour ces activités d'acquisition de connaissance, il s'appuie sur son comité scientifique, qui a un rôle de conseil et de propositions en matière de recherche appliquée et de suivi scientifique.</p> <p>Il s'agit de mettre à la disposition de l'ensemble des partenaires du Parc et des intervenants sur le territoire, un véritable « tableau de bord » permanent qui permet de les associer aux choix d'aménagement. Pour une meilleure cohérence, une unicité de l'information, une mutualisation des moyens, des outils d'observation départementaux, régionaux sont</p>	<p><b>* Réalisation de mallettes cartographiques</b></p> <p>L'action consiste à renforcer le « porté à connaissance » auprès des communes, des structures intercommunales par la réalisation de « mallettes cartographiques » contenant les données essentielles liées à la gestion de l'espace (données physiques telles que le relief et l'hydrographie, données administratives, réseau routier, données économiques liées au tourisme, à l'agriculture, aux commerces, à l'artisanat et aux services, données liées au patrimoine naturel, bâti et culturel...). Ces données doivent aussi permettre aux élus locaux de réaliser une démarche concertée d'analyse et de gestion prospective de leur commune en application de la charte du Parc. La maîtrise d'œuvre de l'action est assurée conjointement par l'ADASEA de l'Aveyron et le Parc naturel régional des Grands Causses.</p> <p>En 2007, l'information concernant cette opération a été renouvelée auprès des communes ; 14 communes ont passé commande auprès du Parc. Il s'agit des Communes de Montjoux, Rebourguil, Montagnol, Saint-Georges-de-Luzençon, Nant, Saint-Laurent-d'Olt, Sauclières, Saint-Saturnin-de-Lenne, Cornus, Veyreau, Saint-Jean-du-Bruel, Millau, Lestrade-et-Thouels, Creissels.</p> <p>En 2008, ces atlas communaux ont été réalisés pour les communes de Lestrade-et-Thouels, Montjoux, Saint-Laurent-d'Olt, Creissels, Sauclières, Cornus et Veyreau.</p> <p>En fin d'année 2008, cette opération a été soldée.</p> <p><b>* Observatoire du territoire par le paysage</b></p> <p>Certains documents de cadrage des politiques publiques nécessitent une évaluation : chartes des Parcs naturels régionaux, documents constitutifs des SCOT... Le paysage est un marqueur fort des politiques mises en place pour la gestion d'un territoire. En 2013, la DREAL Midi-Pyrénées a proposé au Parc la</p>

<p>déclinés à l'échelle du territoire du Parc (observatoire touristique...).</p>	<p>construction d'un Observatoire des Territoires par le Paysage (OTP).  Pour le développement de cet outil, l'Etat met à disposition les sources de données dont il dispose, un SIG pour la visualisation des données cartographiques liées au paysage ainsi qu'un observatoire photographique.  Pour ce dernier dispositif, les Parcs naturels de Midi-Pyrénées ainsi que le Parc national des Pyrénées doivent s'engager à alimenter le fond photographique qui répond à la mise en œuvre de sa politique. Les reportages photographiques à reconduire chaque année seront classés selon 4 types d'enjeux (urbanisme, agriculture, espace naturel et pratiques et usages).  En 2013, le Parc des Grands Causses a participé aux réunions préparatoires de cet outil et a fait des propositions de sites à photographier selon les thèmes.</p> <p><b>* Création d'un observatoire économique du Parc</b>  Voir article 5.5.1 « Projet de recherche appliquée à la gestion de l'espace « Faisabilité d'une méthode d'évaluation économique de projets en zone sensible » avec le Centre d'Etudes et de Projet de l'Université Montpellier 1 - UFR Sciences Economiques »</p>
<p><b>Article 8.4.3 - Diffusion de l'information</b></p>	
<p>Pour que cette connaissance soit accessible à tous, le Parc veille à sa diffusion dans le cadre de sa politique de communication tant à l'égard de ses partenaires institutionnels que des habitants et des visiteurs du Parc. Celle-ci peut être réalisée au travers d'ouvrages de vulgarisation (ouvrages à thèmes, inventaires spécifiques...), des outils de communication du Parc (site Internet cartographique, dossiers...), de publications scientifiques qui peuvent être mises en œuvre par le Comité scientifique, de la politique de pédagogie de l'environnement et du patrimoine du Parc.</p>	<p>En 2007, le Parc a organisé une journée scientifique « Enjeux de conservation pour les orchidées caussenardes » le 28 septembre à Millau, en partenariat avec le laboratoire CNRS-CEFE de Montpellier. La participation de naturalistes, scientifiques et gestionnaires d'espaces (Parc naturel régional des Grands Causses, Parc national des Cévennes, Conservatoire...) a montré les intérêts croisés sur la conservation et la gestion de ce patrimoine caussenard qui bénéficie d'une image très favorable. Les actes de cette journée ont été imprimés en 2008 et le Parc a participé à la rédaction d'un article sur l'Ophrys d'Aymonin dans la revue L'Orchidophile, n° 178.</p> <p>En 2008, le Parc a co-organisé avec l'ADASEA une journée « pelouses sèches » à Cornus le 29 mai (70 participants environ). Le Parc a restitué les différents programmes LIFE-Nature de gestion des milieux ouverts sur les Grands Causses.</p> <p><b>* Suivi de la migration des oiseaux à Roquecézière (Commune de Laval-Roquecézière), en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc</b>  Commune en limite du Tarn et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Laval-Roquecézière est un haut lieu de la migration post-nuptiale des oiseaux en Aveyron. Ce lieu de passage est connu et propice à l'observation ; il est donc tout désigné pour permettre de réaliser des comptages précis et continus, pour accueillir du public sensibilisé aux oiseaux. Depuis 2006, les deux Parcs concernés ainsi que les deux associations départementales de protection des oiseaux (LPO Tarn et Aveyron) mènent des actions conjointes pour mieux connaître et faire connaître ce phénomène.  En 2009, le suivi de la migration a été effectué avec une plus longue présence sur le site pour informer les visiteurs, sensibiliser et effectuer des comptages d'oiseaux en migration. 2808 oiseaux ont été comptés et</p>

476 visiteurs ont pu profiter des informations données par les ornithologues sur la migration des oiseaux.

En 2010, le suivi de la migration a été effectué entre le 21 août et le 12 septembre. Des actions d'information et de sensibilisation des visiteurs ont été organisées en complément des comptages d'oiseaux en migration (460 personnes accueillies). 2850 oiseaux ont été dénombrés en migration, dont une prédominance de bondrées apivores (1980).

En 2011, le suivi de la migration, l'information du public et l'animation sur le site ont eu lieu du 21 août au 12 septembre. 4309 oiseaux migrateurs comptés, dont 2871 rapaces (2334 bondrées, 301 milans noirs...). Le nombre de rapaces migrateurs est similaire aux années précédentes, mais les chiffres de bondrées sont les plus élevés depuis les 5 dernières années. Par ailleurs, plusieurs effectifs records ont été obtenus sur le site : 28 busards cendrés, 55 busards des roseaux, 2 vautours percnoptères. On peut également souligner le nombre important de martinets noirs (1210) par rapport aux années précédentes (une centaine par an en moyenne). 450 visiteurs environ ont été accueillis et informés sur le site d'observation, des touristes de passage pour la plupart.

L'opération de suivi de la migration a été intégrée aux Journées Euro Birdwatch (Journées européennes de la migration), avec une sortie spécifique le 2 octobre 2011.

En 2012, le suivi a été effectué du samedi 18 août au dimanche 9 septembre ; il s'agit de la 7<sup>ème</sup> année de suivi de la migration sur le site de Roquezezière. Pour 2012, on note que le nombre d'Eperviers d'Europe migrateurs est le plus élevé depuis que le suivi est quotidien (2006). 528 personnes ont été accueillies sur le site d'observation (habitants, touristes de passage, ornithologues de passage..).

En 2013, le suivi a été effectué du 20 août au 11 septembre. Plus de 4625 oiseaux ont été comptés par les ornithologues (de 7 à 1080 selon les jours), sous l'œil de 410 visiteurs (de 4 à 42 par jour).

La journée de la migration organisée sur place le 7 septembre 2013 a marqué une étape dans la diffusion de la connaissance sur la migration en général et sur les données recueillies sur ce site en particulier. Une centaine de personnes, ornithologues amateurs, étudiants ou habitants de proximité a assisté aux conférences scientifiques et aux sorties commentées. Le Parc a notamment proposé aux participants une lecture du paysage. Le point culminant du secteur donne une large vision sur le Rougier de Camarès jusqu'aux piedmonts des Monts de Lacaune. La géomorphologie, l'occupation du sol et les différentes espèces végétales présentes ont été détaillées comme la position du Parc sur le développement de l'éolien.

**\* Valorisation de l'inventaire des arbres remarquables de l'Aveyron (action CFT)**

Environ 300 arbres ont été signalés dans le cadre de l'inventaire réalisé en partenariat avec le CPIE du Rouergue. Le Parc et le CPIE ont souhaité en 2010 lancer des opérations de valorisation de l'inventaire. Le Parc des Grands Causses s'est porté maître d'ouvrage d'une mission photographique des arbres durant les 4 saisons de l'automne 2010 à l'automne 2011. Cette mission photographique a été valorisée au travers

	<p>d'une exposition en 2012. Un dossier technique a été élaboré. Le CPIE a pris en charge la rédaction du contenu de ce dossier ainsi que la réalisation d'un calendrier perpétuel et d'autres actions sur tout le Département. Il poursuit le recueil de signalements de nouveaux arbres...</p> <p><b>* Elaboration d'un dossier technique sur la restauration des mares et lavognes favorables à la biodiversité</b> Toute l'architecture des Grands Causses exprime la préoccupation majeure des caussenards : le recueil des eaux de pluie. Avec ingéniosité, les hommes ont développé pour eux et leurs troupeaux une architecture adaptée à cette nécessité (toit citerne, lavogne...).</p> <p>En 2013, le Parc a édité un dossier technique valorisant la biodiversité des mares et lavogne ; ce dossier donne les outils pour la restauration ou la création de mares.</p>
<p><b>ARTICLE 8.5 - TRAVAILLER DANS LA TRANSPARENCE POUR UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS</b></p>	
<p>Le diagnostic partagé du territoire réalisé dans le cadre de la démarche Agenda 21 a mis en évidence une demande forte des acteurs locaux d'être associés au projet du Parc, notamment par une information à destination de tous, associations, acteurs économiques, hommes et femmes du territoire.</p> <p>La transparence, l'accès de tous à l'information, sont des conditions indispensables à l'adhésion et à la contribution de tous les acteurs au projet global de territoire présenté dans cette Charte.</p> <p>Le Parc se donne comme objectif de travailler dans la transparence, en étant une plate-forme de diffusion d'informations liées à son territoire, aux actions menées, à la vie du Parc. Au-delà des travaux des instances délibérantes, le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuse la Charte et les documents de suivi et d'évaluation dans toutes les communes adhérentes et via le site Internet,</li> <li>- diffuse l'information relative au fonctionnement interne du Parc : comptes rendus annuels d'activité, résumé des principales activités internes, budgets et compte administratif,</li> <li>- fait connaître l'organigramme du Parc, et les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance en octobre 2008 de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses comme Agenda 21 local par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.</li> <li>- Le Parc a été associé à la démarche de la Communauté de communes Millau Grands Causses pour l'élaboration d'un Agenda21 (2008).</li> </ul> <p><b>* Animation et communication autour des agendas 21 du Parc et de la Communauté de communes Millau Grands Causses</b></p> <p>La Charte du Parc ayant été reconnue par l'Etat comme Agenda 21 local, il en découle un certain nombre d'engagements, notamment d'être le promoteur des Agendas 21 sur son territoire. Par ailleurs, la Communauté de communes Millau Grands Causses ayant finalisé son Agenda 21 souhaitait entrer dans une phase opérationnelle par de l'animation et de la communication.</p> <p>En 2009, les deux structures ont ressenti le besoin de renforcer le personnel qualifié pour un même objet : l'animation et la communication autour de leur Agenda 21 respectif avec des missions à conduire telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la Communauté de communes, mobiliser les services et les élus autour de la mise en œuvre des actions, mettre en place l'organisation nécessaire. Favoriser l'adhésion des partenaires extérieurs par l'information et la communication sur l'Agenda 21 communautaire.</li> <li>- pour le Parc, participer à la mise en œuvre de l'étape d'évaluation, renforcer l'éco-responsabilité du fonctionnement du Parc, reconstituer et relancer le GTAL sur ses nouvelles prérogatives, communiquer auprès des élus du Parc pour les sensibiliser à la méthodologie Agenda 21.</li> </ul> <p>Cette opération n'a pu être réalisée.</p>

<p>fonctions de chaque personnel.</p> <p>Les modalités de diffusion les mieux adaptées sont recherchées dans un souci d'accès équitable à l'information.</p>	
<p><b>ARTICLE 9.1 - LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU PARC</b></p>	
<p>Pour conduire son action, le Parc se donne quatre principes fondamentaux qui guident ses interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la libre adhésion : le Parc est une démarche collective librement négociée, chaque membre s'engage à mettre en œuvre la Charte et à la faire respecter.</li> <li>- la subsidiarité : le Parc procède dans le respect des compétences de ses membres constitutifs et s'appuie sur les acteurs locaux pour mener à bien les actions.</li> <li>- la concertation : le Parc agit de manière cohérente et coordonnée et a le souci de favoriser le plus large consensus.</li> <li>- le partenariat : le Parc est une structure fédératrice qui recherche la mise en synergie des moyens et la complémentarité entre les objectifs de préservation du patrimoine et ceux de développement du territoire.</li> </ul>	
<p><b>ARTICLE 9.2 - L'OUTIL DE GESTION : LE SYNDICAT MIXTE</b></p>	
<p>L'organisme chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation du Parc naturel régional des Grands Causses est un Syndicat mixte composé des membres institutionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Région Midi-Pyrénées,</li> <li>- le Département de l'Aveyron,</li> <li>- les communes adhérentes du territoire du Parc,</li> <li>- les Chambres consulaires adhérentes,</li> <li>- les établissements publics de coopération intercommunale adhérents (Communautés de communes),</li> <li>- les Syndicats mixtes adhérents.</li> </ul>	<p><b>* Réunions des instances décisionnaires du Syndicat mixte du Parc</b></p> <p><b>En 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale extra-syndicale : 1 réunion le 14 décembre 2007,</li> <li>- Comité syndical : 4 réunions : les 13 février, 4 mai, 27 septembre, 20 novembre 2007</li> <li>- Bureau syndical : 5 réunions : les 23 mars, 25 avril, 20 juin, 30 octobre, 6 décembre 2007.</li> </ul> <p><b>En 2008 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement des instances du Parc (Assemblée extra syndicale, Comité syndical et Bureau syndical) à la suite des élections cantonale et municipale du mois de mars 2008,</li> <li>- Assemblée générale extra-syndicale : 1 réunion le samedi 13 décembre 2008,</li> <li>- Comité syndical : 5 réunions : les 14 janvier, 19 février, 6 septembre, 2 octobre et 28 novembre 2008,</li> <li>- Bureau syndical : 3 réunions : les 19 février, 25 septembre, 20 novembre 2008.</li> </ul>

Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses figurent en annexe 2. Créés en 1995, ils ont été complétés en 2003 avec l'adhésion des Communautés de communes. Ils seront réaménagés dans le cadre de cette nouvelle Charte.

Afin d'associer au mieux les partenaires socio-économiques, les acteurs de l'environnement et les membres de l'administration, sont invités à titre consultatif, aux réunions du Comité syndical et/ou du Bureau syndical :

- les services techniques des Chambres consulaires,
  - la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées,
  - le Conseil économique et social de Midi-Pyrénées,
  - l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées,
  - l'Association des Amis du Parc naturel régional des Grands Causses,
  - le Comité scientifique du Parc,
  - le Trésorier syndical,
  - le Général Commandant la Région Terre Sud-Ouest,
  - les Préfets de la Région Midi-Pyrénées, du Département de l'Aveyron et le Sous-Préfet de Millau.
- En tant que de besoin, le Comité syndical et le Bureau syndical peuvent s'adjoindre toute autre personne utile à leurs délibérations (Comité départemental olympique et sportif, Centre régional de la propriété forestière...).

**En 2009 :**

- Assemblée générale extra-syndicale : 1 réunion le 5 décembre 2009
- Comité syndical : 4 réunions : les 5 mars, 26 juin, 23 octobre et 17 décembre 2009.
- Bureau syndical : 5 réunions : les 15 janvier, 25 mars, 19 mai, 16 juillet et 26 novembre 2009.

**En 2010 :**

- Assemblée générale extra-syndicale : 1 réunion le 11 décembre 2010
- Comité syndical : 3 réunions : les 30 avril, 23 septembre et 19 novembre 2010.
- Bureau syndical : 5 réunions : les 7 mai, 2 juillet, 16 septembre, 22 octobre et 3 décembre 2010.

**En 2011 :**

- Renouvellement partiel des instances décisionnelles du Parc à la suite des élections cantonales du mois de mars et élection, le 28 juillet, à la présidence du Parc d'Alain FAUCONNIER, Sénateur-Maire de Saint-Affrique.
- Comité syndical : 4 réunions : les 25 février, 28 juillet, 28 octobre et 9 décembre 2011.
- Bureau syndical : 5 réunions : les 14 janvier, 11 mars, 29 août, 21 septembre et 25 novembre 2011.

**En 2012 :**

- Comité syndical : 3 réunions : les 2 mars, 18 septembre et 10 décembre 2012.
  - Bureau syndical : 6 réunions : les 13 février, 5 avril, 15 juin, 6 juillet, 11 septembre et 12 novembre.
- Afin d'associer plus largement les élus des communes à la vie du Syndicat mixte du Parc, plusieurs réunions ont été organisées sur diverses communes du territoire pour créer des rencontres délocalisées et avoir un temps de rencontre et d'échanges avec les élus locaux.
- Assemblée extra syndicale : 1 réunion au titre de l'exercice 2012 le 28 mars 2013.

**En 2013 :**

- Comité syndical : 3 réunions : les 8 mars, 20 juin et 6 décembre 2013.
- Bureau syndical : 4 réunions : les 22 février, 12 avril, 4 juin et 11 octobre 2013.

**\* Modification des statuts du Syndicat mixte du Parc**

17 juillet 2008 : obtention de l'arrêté préfectoral entérinant diverses modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte et plus particulièrement sa transformation en Syndicat mixte à la carte pour la compétence « Service Public de l'Assainissement Non Collectif »

2011 : adoption d'une modification statutaire pour la transformation du Syndicat mixte en Syndicat mixte à la carte pour la compétence SCOT

2013 : le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc a évolué vers un Syndicat mixte ouvert non élargi consécutivement au retrait des Chambres consulaires (Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aveyron, Chambre de métiers et de l'artisanat de

	<p>l'Aveyron) ainsi que des Syndicats mixte de l'A75 et de la RN 88. Le retrait des trois Chambres consulaires s'est accompagné de leur maintien en tant qu'institution associée à voix consultative.</p> <p>Par ailleurs, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'évolution du Syndicat mixte du Parc vers un Syndicat mixte ouvert non élargi au regard du retrait des Chambres consulaires ainsi que des Syndicats mixte de l'A75 et de la RN 88,</li> <li>- de la nécessité de produire d'ici la fin du premier semestre 2013 une délibération du Comité syndical sur l'organisation de la gouvernance du SCOT par le Syndicat mixte du Parc dans le cadre du dossier de candidature déposé par le Parc en décembre 2012 à l'appel à projets national SCOT ruraux 2013,</li> </ul> <p>le Comité syndical du 20 juin 2013 a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte du Parc consécutives à ces deux facteurs. Les modifications ont porté sur une évolution de la représentation au Comité syndical du Parc pour permettre de gérer la mise en œuvre de la Charte ainsi que les deux compétences à la carte que sont le SPANC et le SCOT.</p> <p>Le Comité syndical, instance délibérante du Syndicat mixte est désormais composé de 49 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Conseillers régionaux</li> <li>- 6 Conseillers généraux</li> <li>- 6 représentants des communes urbaines</li> <li>- 15 représentants des communes rurales</li> <li>- 16 représentants des Communautés de communes adhérentes.</li> </ul>
<p><b>ARTICLE 9.3 - LES INSTANCES DE CONCERTATION</b></p>	
<p><b>Article 9.3.1 - L'assemblée du Parc et les commissions</b></p>	
<p>En complément des instances délibérantes du Syndicat mixte du Parc, l'Assemblée du Parc et les commissions d'orientation sont régulièrement réunies afin d'associer à différents niveaux tous les acteurs du territoire autour d'une même dynamique.</p> <p>Ces différentes structures d'échange et de concertation permettent de recueillir les besoins exprimés, d'impulser et d'orienter les programmes d'actions, de suivre le fonctionnement et l'action du Parc.</p> <p>Les commissions d'orientation du Parc visent à couvrir les domaines des 4 axes stratégiques de la Charte, c'est à dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les patrimoines naturel, culturel et paysager,</li> <li>- le développement économique,</li> </ul>	<p><b>* Instances de concertation</b></p> <p>Le Parc dispose de 4 Commissions d'orientation statutaires (« Agriculture, développement économique et rural », « Milieux naturels, paysages et patrimoine », « Gestion générale et communication » et « Culture »).</p> <p><b>En 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Commission d'orientation « Culture » s'est réunie le 30 mai,</li> <li>- la Commission « Gestion générale et communication » s'est réunie 3 fois.</li> </ul> <p><b>En 2008 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Commission d'orientation Culture s'est tenue le 18 janvier 2008. Elle a réuni une quarantaine d'acteurs culturels du territoire. Le bilan des actions 2007 de la mission de développement culturel du Parc y a été présenté et débattu. Les attentes et certaines sollicitations du territoire s'y sont exprimées.</li> </ul> <p>A la suite des élections de mars 2008 et du renouvellement des instances du Parc, les Commissions d'orientations ont aussi été renouvelées dans leur composition à la fin de l'année 2008.</p> <p><b>En 2009 :</b></p> <p>A la suite des élections de mars 2008 et du renouvellement des instances du Parc, les Commissions d'orientation ont aussi été renouvelées. Leur composition a été arrêtée par le Comité syndical du 5 mars 2009. Elles ont ensuite été convoquées pour l'élection de leurs Présidents.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attractivité du territoire,</li> <li>- la dynamique partenariale.</li> </ul>	<p>Les Commissions ont toutes été réunies à une ou plusieurs reprises en 2009. Elles ont généré plusieurs groupes de travail thématiques : tourisme, circuits courts, énergie/climat, arts visuels, spectacles vivants... Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués et réunis dans le champ d'intervention de la Commission d'orientation « Culture ». Ces groupes de travail thématiques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe culture et langue occitanes : il s'est réuni les 17 juillet, 28 août et 27 novembre 2009.</li> <li>- Groupe des acteurs de la filière livre et lecture en Sud Aveyron : il s'est réuni les 31 mars, 4 septembre et 27 novembre 2009.</li> <li>- Groupe de travail spectacle vivant : il s'est réuni les 11 septembre et 13 novembre 2009.</li> <li>- Groupe de travail arts visuels : il s'est réuni les 11 septembre et 13 novembre 2009.</li> <li>- Groupe de travail patrimoine : il s'est réuni le 4 septembre et le 13 novembre 2009.</li> </ul> <p><b>En 2010:</b></p> <p>Les Commissions ont toutes été réunies à une ou plusieurs reprises en 2010. Les groupes de travail thématiques issues de la Commission « Culture » se sont réunis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe culture et langue occitanes : il s'est réuni le 25 janvier 2010,</li> <li>- Groupe des acteurs de la filière livre et lecture en Sud Aveyron : il s'est réuni les 28 janvier, 30 avril, 17 septembre et 8 novembre 2010,</li> <li>- Groupe de travail spectacle vivant : il s'est réuni les 30 avril, 31 mai, 17 septembre et 3 décembre 2010,</li> <li>- Groupe de travail arts visuels : il s'est réuni le 22 janvier 2010,</li> <li>- Groupe de travail patrimoine : il s'est réuni les 5 février et 19 mars 2010.</li> </ul> <p><b>En 2011:</b></p> <p>Les Commissions ont toutes été réunies à une reprise en 2011 ou début 2012 à l'exception de la Commission d'orientation Culture pour laquelle doit intervenir l'élection d'un Président. Les groupes de travail thématiques suivants, placés dans le champ d'intervention de la commission d'orientation « Culture » se sont réunis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le groupe des acteurs de la filière livre et lecture en Sud Aveyron, le 11 février 2011</li> <li>- le groupe de travail spectacle vivant le 26 janvier 2011</li> <li>- le groupe de travail patrimoine le 28 janvier 2011.</li> </ul> <p>Le Comité syndical du 9 décembre 2011 a approuvé une modification des périmètres d'intervention des Commissions d'orientation qui sont désormais les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, développement économique et rural</li> <li>- Milieux naturels et paysages</li> <li>- Communication</li> <li>- Tourisme, culture et patrimoine.</li> </ul>
<p><b>Article 9.3.2 - Le Comité scientifique du Parc</b></p>	
<p>Mis en place en 2004, le Comité scientifique est composé d'une vingtaine de personnalités reconnues au sein de la communauté scientifique. Ils représentent les sciences liées à la nature et les</p>	<p>Le Parc dispose d'un Comité scientifique. Il s'est réuni le 25 janvier 2008. Le Comité scientifique ne s'est pas réuni en 2009.</p> <p>Le Comité scientifique ne s'est pas réuni en 2010. Le Président du Comité a initié et a suivi plus</p>

sciences humaines : agronomie, anthropologie, anthropo-biologie, archéologie, botanique, économie, ethnologie, géographie, histoire, hydrogéologie, écologie, linguistique (langue et patrimoine culturel occitans), zoologie...

Il peut s'adjoindre, à titre d'expert, toute personne compétente dont la présence est estimée utile.

Le rôle de ce Comité scientifique est notamment :

- de mobiliser le milieu scientifique et intellectuel,
- d'identifier et de valoriser les innovations dans les techniques mais aussi l'architecture, les arts plastiques, les formes, la culture,
- d'impulser le transfert de technologie entre les centres de recherche et le secteur productif,
- revaloriser l'image du milieu rural en le présentant comme un milieu innovant en interne et en externe (élaboration de solutions d'aménagements alternatives),
- de donner son avis sur les orientations générales, les projets d'aménagement et les programmes d'actions annuels,
- de réaliser ou faire réaliser des études spécifiques.

Les membres du Comité scientifique sont systématiquement informés des dossiers d'importance (projets avec des impacts environnementaux, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dossiers « Loi sur l'eau »...) transmis pour avis au Parc. Ils formulent leur avis par l'intermédiaire du Président du Comité. Le Parc s'appuie sur cet avis pour émettre le sien.

Le Président du Comité scientifique, ou son délégué, est invité aux réunions des instances du Syndicat mixte du Parc. Le Comité scientifique se réunit au

particulièrement à compter de 2010 l'étude sur la faisabilité d'une méthode d'évaluation économique de projets en zone sensible (voir point 5.5.1). Il a aussi proposé dans le cadre du programme d'actions 2012, de définir une méthode permettant d'évaluer et d'orienter le développement d'un territoire en fonction du niveau de qualité environnementale souhaitée, notamment de la qualité de l'eau du cours d'eau drainant avec une application au bassin d'alimentation de la rivière Dourbie (opération abandonnée).

Le Comité scientifique a été renouvelé en 2012 ; il est composé de 34 membres, chercheurs, praticiens, anciens acteurs de la vie socio-économique du Parc, personnes capables de dérouler une démarche scientifique. Les personnes siègent intuitu personae, es qualité.

Deux réunions ont eu lieu en 2012 :

- le 21 juin, pour accueillir de nouveaux membres et procéder à l'élection du Président et du Vice-Président du Comité. Didier HERMANT a été élu Président et Jacques RICARD, Vice-Président.
- le 27 novembre, pour valider le Règlement intérieur du Comité et envisager un programme d'actions pour l'année 2013.

Deux réunions ont eu lieu en 2013 :

- le 24 mai avec, à l'ordre du jour un bilan des participations aux groupes thématiques et une présentation du programme prévisionnel du séminaire scientifique sur l'agropastoralisme.

Le Président du Comité scientifique a été invité à participer au conseil scientifique de l'AVECC le 30 août.

- le 25 octobre avec un travail par commission avec les chargés de mission du Parc (bilan de leurs activités, programme d'actions 2013/2014.).

#### **\* Programme d'activités du Comité scientifique (2013-2014)**

- organisation des Controverses du Parc à partir de thématiques émergeant du territoire,
- publication de cahiers thématiques issus des réflexions et apports des membres du Comité scientifique
- organisation d'un séminaire avec les Comités scientifiques du Parc des Cévennes et de l'Association pour la Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes

Une rencontre des Présidents des Comités scientifiques du Parc national des Cévennes, de l'AVECC et du Parc des Grands Causses a eu lieu le 15 février 2013, avec l'objectif de dresser le programme d'un séminaire pour les membres des trois comités sur la question de l'agropastoralisme.

#### **\* Réalisation de controverses du Parc**

Portées par le Comité scientifique du Parc, les controverses se caractérisent par la diffusion d'un film suivi d'un débat ; elles ont ciblé les thématiques suivantes :

- 14 mars 2013 : « La survie des abeilles en question » Référence à la disparition des insectes pollinisateurs versus l'utilisation de plus en plus courante de produits phytosanitaires.

- 14 octobre 2013 : « La forêt : un atout pour les causses ? » Réflexion sur la reforestation versus les milieux ouverts caractérisant l'activité agropastorale du territoire classé au titre de paysage vivant, évolutif au

<p>moins deux fois par an. Il peut être expressément convoqué. Les comptes rendus des réunions sont adressés aux membres du Bureau syndical du Parc.</p>	<p>patrimoine mondial de l'Unesco. - 28 février 2014 : «Changement climatique : quelle agriculture pour demain en sud-Aveyron »</p>
<p><b>Article 9.3.3 - L'association des Amis du Parc</b></p>	
<p>Pour atteindre pleinement ses objectifs, le Parc doit répondre aux vœux de la population locale. L'association des Amis du Parc a pour rôle essentiel d'être le lien direct de cette population avec le Syndicat mixte du Parc. Elle doit regrouper le maximum d'associations locales afin de pouvoir prétendre à ce rôle.</p> <p>L'association définit ainsi son objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- œuvrer pour la connaissance et la conservation des patrimoines naturel et culturel du Parc,</li> <li>- soutenir et faire connaître l'action du Parc et se faire auprès de lui, l'écho des aspirations des populations locales,</li> <li>- veiller à l'information du public sur les richesses naturelles du Parc,</li> <li>- protéger l'environnement et le patrimoine en général.</li> </ul> <p>L'association s'engage à respecter et à faire respecter la Charte constitutive du Parc. Elle est étroitement associée à la gestion du Parc et est invitée à toutes les réunions de ses instances décisionnelles. Elle bénéficie d'un appui technique du Parc pour l'organisation de ses propres instances au sein desquelles des propositions d'actions sont faites.</p>	<p>Le Parc suit les travaux de l'Association des Amis du Parc.</p>
<p><b>Article 9.3.4 - Le Groupe de Prospective et d'Evaluation</b></p>	
<p>Le Groupe de Travail des Acteurs Locaux (G.T.A.L.) mis en place à l'occasion du renouvellement de la Charte est impliqué dans la mise en œuvre du nouveau projet duodécennal. La participation de ce G.T.A.L. dans le dispositif d'évaluation de la Charte s'inscrit dans la continuité de la concertation initiée</p>	

<p>dans le processus d'élaboration de cette nouvelle Charte.</p> <p>Il évoluera en Groupe de Prospective et d'Évaluation et sera composé d'acteurs locaux, volontaires et responsables, avec le souci de représenter l'ensemble du territoire et des groupes socioculturels. Les modalités de désignation de ses membres seront définies par le Comité syndical dans le respect des principes suivants : équilibre hommes-femmes, équilibre inter-génération, diversité socioéconomique et géographique. Son fonctionnement repose sur l'écoute, le respect et le partage.</p> <p>Cette instance permet de collecter un point de vue qualitatif des effets de l'action du Parc sur le territoire, sous l'angle développement durable.</p> <p>Son rôle est essentiellement consultatif mais il est également force de propositions et de concertation sur la réalisation de la Charte.</p>	
<p><b>Article 9.3.5 - Les réseaux d'échange des Parcs naturels régionaux</b></p>	
<p>Le Parc adhère à la fédération des Parcs naturels régionaux de France. Par cette adhésion, il bénéficie et contribue de manière volontariste à ce réseau national pour mener ensemble des programmes, échanger des expériences et informer le public.</p> <p>Le Parc adhère à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC). Cette association regroupe les Parcs naturels régionaux du Massif Central (les Causses du Quercy, les Grands Causses, le Haut-Languedoc, le Livradois-Forez, les Monts d'Ardèche, le Pilat, le Millevaches en Limousin, les Volcans d'Auvergne) et le Parc national des Cévennes.</p> <p>Par cette adhésion, le Parc naturel régional des Grands Causses entend prendre une part active au développement économique et social des territoires de qualités patrimoniales et paysagères du Massif</p>	<p>Le Parc prend appui et participe à des démarches de réseaux à différents niveaux :</p> <p><b>* Au niveau national</b></p> <p>avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à laquelle adhèrent les Parcs naturels régionaux de France.</p> <p><b>En 2007</b>, les Parcs naturels régionaux ont fêté leur quarantième anniversaire avec pour thème générique de l'année et nouveau slogan « une autre vie s'invente ici ». Cette année a été marquée par une série d'évènements particuliers dont des évènements Parcs labellisés. Pour le Parc des Grands Causses, il a été proposé la Fête du livre à Mostuéjols, la randonnée « La Marche blanche dans les cerisiers en fleurs » à Paulhe, la journée de restitution sur l'étude menée par le Parc et le CEFE-CNRS de Montpellier sur l'Ophrys d'Aymonin.</p> <p>Le Parc des Grands Causses a participé techniquement aux journées thématiques précédant le Congrès dans les régions Bourgogne (Dijon), Midi-Pyrénées (Toulouse), Centre (Orléans) et à Paris sur les thèmes : conservation de la biodiversité, lutte contre les changements climatiques, mutation des territoires, et sauvegarde des paysages. Il a pris part avec une délégation d'élus aux journées nationales du 3 au 7 octobre dans le Parc Loire AnjouTouraine.</p>

Central, par le biais d'actions innovatrices communes avec les autres Parcs.

Sous l'égide du Conseil régional Midi-Pyrénées, le Parc pérennise son étroit partenariat avec les Parcs naturels régionaux des Causses du Quercy et du Haut-Languedoc au sein du réseau Inter-Parcs Midi-Pyrénées animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (A.R.P.E.), et auquel peuvent s'associer d'autres Parcs actuellement en projets (Ariège, Aubrac...). Les principaux domaines d'intervention de ce réseau des Parcs de Midi-Pyrénées concernent : la mise en œuvre du développement durable, la gestion de l'espace et des paysages, l'échange d'expériences, la promotion des Parcs, le développement d'un tourisme et d'une agriculture de « Parc », l'image régionale et l'image des Parcs de Midi-Pyrénées, les échanges ville-campagne, la création d'emplois et le développement local, l'harmonisation des politiques spécialisées des Parcs.

Le Parc est intervenu lors du séminaire « Forêt et filière bois : atouts des territoires » organisé par la Fédération nationale des Communes forestières à Toulouse les 12 et 13 novembre 2007 en partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Il a été présenté aux acteurs de la gestion forestière et de la filière bois les expériences des Parcs naturels régionaux dans le cadre d'une politique territoriale en matière de forêt et de filière bois.

**En 2008**, le Parc des Grands Causses a participé aux travaux :

- du groupe « Corridors » (trame écologique, Grenelle de l'Environnement « Trame verte et bleue »...)
- du groupe « Géomaticiens » (bases de données naturalistes, centre de ressource...)
- du groupe « Forêt » (convention ONF/FPNRF)
- du Pôle-Relais « Mares, zones humides intérieures, vallées alluviales ».

**En 2009**, le Parc a participé à un séminaire consacré à la « publicité dans les espaces naturels » organisé par la Fédération des Parcs. Il a suivi les travaux :

- du groupe « Trame écologique » (trame écologique, Grenelle de l'Environnement « Trame verte et bleue »...)
- du groupe « Géomaticiens » (bases de données naturalistes, centre de ressource...)
- du groupe « Communication ».

**En 2010 et 2011**, il a participé aux travaux des groupes ci-dessus et notamment aux rencontres du réseau GeoPNR (au mois de juin dans le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin). Ce réseau regroupe les géomaticiens des Parcs naturels régionaux.

**En 2012**, il a participé :

- aux réunions d'échanges des chargés de mission culture et patrimoine des Parcs naturels régionaux de France (1 et 2 mars en Ardèche, 28 et 29 novembre à Paris). Une note stratégique a été rédigée collectivement afin de réaffirmer l'engagement et la spécificité des Parcs dans l'action culturelle.
- en novembre 2012, au séminaire « développement économique sur les Parcs, nouvelles approches et coopération créatrice de valeurs : une autre économie s'invente-t-elle ici ? ».
- au mois d'octobre, aux rencontres du réseau GéoPNR dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Les thématiques de ces 3èmes rencontres portaient sur : les travaux d'élaboration de couches d'Occupation des Sols, pour lesquels le Parc a présenté l'expérience des PNR de Midi-Pyrénées, les Sites internet cartographiques (WebSIG).

Il a également pris part aux travaux :

- du groupe « Trame écologique » (trame écologique, Grenelle de l'Environnement « Trame verte et bleue »...)
- du groupe « Communication ».

**En 2013**, il a participé :

- à différents réseaux culturels : le réseau des animateurs culturels des Pays du département de l'Aveyron et des animateurs culturels de la Région Midi-Pyrénées (3 réunions), le réseau Nord des programmeurs de la Région Midi-Pyrénées (2 réunions), le Réseau des Chargés de mission culture des Parcs naturels régionaux (2 réunions dont le séminaire national : Quelles collaborations entre les DRACs et les PNRx ?). Organisé par le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée et la DRAC Languedoc-Roussillon, le séminaire a rassemblé 22 Parcs, de nombreuses DRACs et agents du Ministère de la culture et de la communication. Un large état des lieux des collaborations actuelles a été effectué. Des pistes de partenariat ont ensuite été évoquées, révélant les importants enjeux pour le développement des territoires autour des questions patrimoniales et culturelles.

- aux travaux des groupes « Trame écologique » (trame écologique, Grenelle de l'Environnement «Trame verte et bleue...»), « Géomaticiens » (bases de données naturalistes, centre de ressource...), « Communication », « Energie/Climat ».

**\* Au niveau du Massif Central**

avec l'association Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC). Créée en 1998, sous l'impulsion de la DATAR Massif Central, l'Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) est une association loi 1901 qui regroupe 10 Parcs naturels du Massif-Central : les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne, du Livradois-Forez, du Pilat, des Monts d'Ardèche, des Grands Causses, du Haut-Languedoc, des Causses du Quercy, du Morvan, de Millevaches en Limousin ainsi que le Parc national des Cévennes.

Les actions engagées par l'IPAMAC concernent :

- le tourisme, en référence à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (voir article 7.2),
- les corridors écologiques (voir article 5.2.2),
- l'écoconstruction (voir article 6.1.4),
- l'accueil et l'intégration de nouvelles populations via le média culturel (voir article 7.1.3)

**\* Au niveau de la Région Midi-Pyrénées**

avec les Parcs naturels régionaux des Causses du Quercy, du Haut-Languedoc, des Grands Causses, des Pyrénées ariégeoises, de l'Aubrac (projet), le Conseil régional Midi-Pyrénées et l'Agence Régionale du Développement Durable de Midi-Pyrénées.

Dans le cadre de l'Inter-Parcs Midi-Pyrénées, le Parc a participé en 2007 à des réunions sur les Systèmes d'Information Géographique, le nouveau cadre d'intervention des politiques territoriales.

En 2009 en tant que représentant des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées, le Parc des Grands Causses a participé au Comité technique « Guide méthodologique pour la prise en compte des écosystèmes, des continuités et des fonctionnalités écologiques dans les SCOT » animé par la DREAL Midi-Pyrénées.

En 2011, le Parc a pris part aux journées suivantes du Pôle d'Appui aux Territoires de la Région Midi-Pyrénées :

- Comment favoriser l'accès aux services à la population dans les territoires ruraux (15 avril 2010),
- Comprendre les marchés publics à procédure adaptée (31 mars 2011)
- Conférence des territoires.

Le 16 octobre 2012, un Contrat pluriannuel d'Objectifs 2012 - 2014 entre les Syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux, l'ARPE et le Conseil régional Midi-Pyrénées a été signé. Les Parcs naturels régionaux couvrent 25% du territoire régional. Le Contrat a pour objet de définir :

- les objectifs poursuivis conjointement par la Région Midi-Pyrénées et les Parcs naturels régionaux ainsi que le mode d'organisation de leurs relations partenariales pour les exercices 2012, 2013 et 2014,
- les actions collectives conduites par l'ensemble des Parcs naturels régionaux sur la période 2012-2014 et leurs modalités de mise en œuvre avec l'appui de la Région Midi-Pyrénées et de l'ARPE - Agence du Développement Durable.

Le Parc des Grands Causses a proposé l'action « Expérimentation d'une procédure adaptée pour l'ouverture de carrières de pierres à bâtir » en tant qu'action collective.

L'équipe du Parc se tient à disposition du chef de projet de Parc de l'Aubrac pour accompagner l'émergence du futur Parc. Ainsi, plusieurs échanges techniques (thématique de l'eau, de la trame verte et bleue, de la charte forestière) ont eu lieu courant 2013 ainsi que la participation de plusieurs chargés de mission à des commissions thématiques organisées sur leur territoire d'étude.

#### **\* Accueil de délégations étrangères**

- Délégation du Burkina Faso - Jeudi 5 juillet 2007. Le Parc a accueilli une délégation du Burkina Faso conduite par Monsieur Francis BOUGAÏRE, Directeur général des ressources en eau du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et les Présidents des régions des Cascades et du Sud-Ouest. Cette journée d'échanges, basée essentiellement sur le thème de l'eau, s'est déroulée dans le cadre de la politique de coopération décentralisée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- Le Parc a accueilli une délégation de 4 ingénieurs ainsi que du responsable du Service Eaux et Forêts du Parc national d'Ifrane au Maroc. Les 3, 4 et 5 décembre 2007, ils ont pu se déplacer sur le terrain, échanger avec les partenaires forestiers (CRPF, ONF), les représentants de la DDAF, un responsable d'exploitation agricole pratiquant le sylvopastoralisme. Un projet de jumelage est à l'étude entre les deux Parcs qui possèdent de nombreux points communs.

#### **\* Accueil de l'Association Internationale des Hydrogéologues et de l'Association Française de Karstologie**

Le Parc a accueilli les journées techniques du CFH-AIH (Comité français d'Hydrogéologie-Association Internationale des Hydrogéologues), de l'AFK (Association Française de Karstologie) et de l'AGSO

	(Association des Géologues du Sud-ouest) dans les Grands Causses du 17 au 19 juin 2011. Fil conducteur des journées : Connaissance du milieu naturel, protection, gestion des eaux souterraines des aquifères karstiques, contribution à l'aménagement du territoire dans un Parc naturel régional
<b>ARTICLE 9.4 - L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC</b>	
<p>L'équipe technique du Parc est au service des collectivités adhérentes et du Syndicat mixte du Parc. Au regard des principaux thèmes structurants de la politique du Parc, l'équipe technique est organisée en fonction des activités et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion cohérente de l'espace (suivi du plan de référence, système d'information géographique, schémas directeurs et documents d'urbanisme, architecture et paysages),</li> <li>- connaissance et gestion des milieux naturels sensibles,</li> <li>- protection, gestion et valorisation de la ressource en eau : eaux souterraines, service public d'assainissement non collectif, cellule opérationnelle rivière,</li> <li>- entretien de l'espace rural et gestion des déchets,</li> <li>- développement socio-économique et politique territoriale,</li> <li>- animation culturelle,</li> <li>- sensibilisation à l'environnement et au patrimoine,</li> <li>- accueil, communication et promotion,</li> <li>- direction et administration générale.</li> </ul> <p>Selon les programmes d'actions arrêtés par les instances et les possibilités financières du Syndicat mixte du Parc, l'équipe permanente peut être complétée par du personnel temporaire sur des missions spécifiques et au regard des enjeux développés dans cette Charte (énergie, ingénierie territoriale).</p> <p>Le Parc recherche chaque fois qu'il est possible la participation des structures locales et peut solliciter des mises à disposition de personnels. L'ensemble du</p>	<p>L'équipe technique du Parc est au service des collectivités adhérentes et du Syndicat mixte du Parc. Elle est organisée en fonction des principaux thèmes structurants la politique du Parc. Cette équipe pluridisciplinaire était composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au 31 décembre 2007 de 33 personnes (dont 3 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2008 de 32 personnes (dont 3 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2009 de 36 personnes (dont 4 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2010 de 36 personnes (dont 4 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2011 de 34 personnes (dont 4 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2012 de 34 personnes (dont 4 temps partiels),</li> <li>- au 31 décembre 2013 de 31 personnes (dont 4 temps partiels),</li> </ul> <p>Afin de répondre à la demande des acteurs locaux de développer et valoriser un tourisme de Parc naturel, notamment en matière d'écotourisme, le Comité syndical du Parc du 5 mars 2009 a pris la décision de mobiliser des moyens nécessaires pour relancer cette mission. Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le Parc s'est doté d'une compétence spécifique sur le tourisme et a recruté une chargée de mission tourisme.</p> <p>Le 16 novembre 2009, une chargée de mission « communication » a intégré l'équipe technique du Parc. Ce recrutement vient répondre aux objectifs de la Charte 2008-2019 ; le Parc devant communiquer mieux et davantage sur ses actions, ses objectifs et ses patrimoines.</p> <p>En 2011, sur une initiative de la Région Midi-Pyrénées, pilotée par l'ARDESI, le personnel du Parc a bénéficié d'une formation sur les outils du Web collaboratif afin de valoriser les nouveaux outils offerts par Internet.</p> <p>En 2012, afin de valoriser les nouveaux outils offerts par Internet, le personnel du Parc a poursuivi la formation sur le Web collaboratif initiée en 2011.</p> <p>En 2013, le Parc a effectué un appel à candidature pour recruter un chef de projet SCOT, lequel a pris ses fonctions le 2 janvier 2014.</p> <p>En outre, à la suite de la délibération du Comité syndical du 20 juin 2013, approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte du Parc, le Préfet de l'Aveyron a par arrêté du 22 août 2013 régularisé le régime juridique des contrats des agents du Parc naturel régional des Grands Causses.</p> <p>Désormais, l'article 13 alinéa 5 des statuts dispose : «<i>Le personnel du Syndicat mixte du Parc relèvera du droit public, sachant que des agents de l'Etat, de collectivités territoriales ou de structures privées pourront</i></p>

personnel doit avoir une fonction d'expert dans son domaine d'activité et la capacité de proposer aux responsables du Parc des stratégies d'envergure.

En outre, le Parc dispose d'une équipe d'agents d'entretien de l'espace rural, personnel spécialisé au service des communes. C'est l'une des spécificités du Parc, qui a largement contribué à son succès. Cette équipe a une grande capacité d'adaptation à tout type de travaux d'entretien de l'espace rural grâce à une formation professionnelle continue et du matériel performant. Cette équipe peut déployer des compétences en matière :

- de bûcheronnage, débroussaillage, balisage, terrassement,
- d'ouvrages de génie végétal,
- de petites maçonneries (murs en pierre sèche, petits ouvrages en pierre),
- de pose de clôture, de passage de clôture, de mobilier d'interprétation,
- de travaux forestiers (débardage, plantation, élagage),
- de conduite de chantiers de brûlage dirigé,
- de travaux sur corde,
- d'entretien de matériel thermique et de travaux en atelier (soudure, peinture...)
- de conduite d'engin en sécurité.

Le Parc s'attache à renforcer la formation de cette équipe pour une meilleure prise en compte des aspects biologiques sur les chantiers réalisés.

Cette équipe est l'un des moyens privilégiés d'intervention du Parc pour exprimer sa solidarité envers tout le territoire et en particulier les petites communes.

La prise en compte de l'environnement est le

*être mis à disposition ou détaché auprès du Syndicat mixte, dans le cadre de conventions conclues avec le Syndicat mixte ».*

Dès lors, le Parc a préparé les différents documents cadre du nouveau dispositif de droit public avec une aide juridique extérieure. En effet, la soumission des contrats de travail au droit public modifie tout le corpus des règles applicable aux salariés, qu'il s'agisse des cotisations sociales, des règles de rupture du contrat, des modalités d'évolution des carrières, des règles disciplinaires ou encore des obligations déontologiques.

Le personnel a été étroitement associé tout au long de la procédure pour laquelle le Parc a pu également bénéficier d'appuis et de conseils du Centre de gestion de l'Aveyron.

Le Comité syndical du 7 mars 2014 a entériné le dossier de régularisation juridique des contrats de travail des salariés : approbation du tableau des effectifs, du projet de contrat, du régime indemnitaire...

#### **\* Organisation de formations à la conduite économique du personnel du Parc**

En interne, l'équipe technique du Parc utilise des véhicules de service pour ses différentes missions (ingénierie, SPANC, entretien de l'espace rural). L'ensemble du parc automobile parcourt environ 170 000 kilomètres par an.

Les formations, réalisées en mars 2012, comportaient une partie théorique et une partie pratique (démonstration + conduite autonome des véhicules). Les intérêts liés à ces formations pour le Parc sont notamment de diminuer les consommations énergétiques et l'impact environnemental de la structure, de réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules (carburant, entretien et sinistres) et de montrer l'exemple auprès d'autres structures publiques ou privées. A l'issue de la formation, les 24 agents formés ont économisé en moyenne 13 % de carburant.

#### **\* Travaux d'aménagements de l'espace rural**

Une des spécificités du Parc est de disposer d'une équipe d'agents d'entretien de l'espace rural, personnel spécialisé au service des communes. Cette équipe a une grande capacité d'adaptation à tout type de travaux d'entretien de l'espace rural grâce à une formation professionnelle continue et du matériel performant.

Outre les interventions des agents qui ont pu être mentionnées dans le corps du bilan, les agents du Parc ont réalisé divers autres travaux tels que :

##### **en 2007 :**

- construction d'un dolmen de taille réelle et de son tumulus découpé devant la Maison des dolmens à Buzeins,
- mise en place de 4 panneaux d'interprétation au niveau de la vigne vitrine de Compeyre,
- débroussaillage d'un futur site de fouille archéologique à la Granède,
- aide à la commune de Montclar pour l'entretien des abords du village,
- mise en place de la signalétique des sentiers du SI des 7 Vallons pour la Communauté de communes des 7 Vallons,

fondement de la politique du Parc. L'équipe technique du Parc s'engage dans une démarche volontaire et progressive de mise en place d'un système de gestion environnementale pouvant aboutir à la certification environnementale I.S.O.14 001. Elle souhaite maîtriser ses impacts sur l'environnement dans son fonctionnement et son activité et dans le cadre d'un développement durable.

- réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux pour 2 dossiers d'aménagement de sentiers sur les communes de Roquefort (3 circuits) et de Saint-Jean-Saint-Paul (cirque de Saint-Paul-des-Fonts).

**en 2008 :**

- Plusieurs chantiers pour le compte de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : amélioration du cheminement au niveau de la via-ferrata du Boffi, réfection d'un mur de soutènement en pierres sèches sur la commune de Peyreleau, aménagement d'un sentier de découverte et stabilisation des ruines au niveau de Roquesaltes, mise en place d'un portillon pour l'accès à la via-ferrata de Liaucous, repérage des carrefours des sentiers d'intérêt communautaire pour définir la signalétique à mettre en place.
- Débroussaillage et brûlage de parcelles sur les Devèzes de Lapanouse-de-Cernon,
- Débroussaillage d'un futur site de fouille Archéologique à la Granède, commune de Millau, pour l'association « La Foun Mage »,
- Balisage d'une liaison hébergement pour le Pôle Equestre de l'Est Aveyron,
- Mise en place de la signalétique des sentiers de randonnée pour le SIVOM du Canton de Vezins,
- Réfection de mur et aménagement d'une rue sur la commune de La Bastide-Pradines,
- Actualisation d'un relais information service sur la commune de La Cavalerie,
- Mise en place de trois éco-compteurs,
- Réhabilitation d'un point d'eau sur le Causse Noir en partenariat avec la L.P.O. Aveyron,
- Création d'un chemin rural pour la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon pour la réalisation d'un circuit de randonnée intercommunal,
- Aménagement des extérieurs de l'Espace Hippolyte Coste à St-Paul-des-Fonts,
- Remplacement et déplacement de panneaux d'interprétation sur la commune d'Ayssènes.

En 2008, le Parc a organisé deux journées techniques de sensibilisation pour ses agents de l'équipe Entretien de l'Espace Rural :

- échange avec les chargés de missions du Parc autour des « chantiers rivières » réalisés par l'équipe,
- participation à une pêche électrique en collaboration avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron.

**en 2009,**

- Mise en place d'une signalétique des sentiers d'intérêt communautaire pour le compte de la Communauté de communes de Millau Grands Causses,
- Fin de l'aménagement d'un sentier de découverte et stabilisation des ruines au niveau de Roquesaltes pour la Communauté de communes de Millau Grands Causses,
- Mise en place de caches containers sur la Commune de La Couvertoirade,
- Restauration d'un pont en pierres sur la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul. Ce chantier a permis la mise en place d'une formation sur la réalisation d'une petite charpente en bois pour réaliser le coffrage de

la voûte, et également une formation pour la restauration de voûtes en pierres,

- Mise en place des panneaux de départ avec « lisses » pour attacher les chevaux aux départs des circuits du pôle équestre de l'Est-Aveyron,
- Nettoyage de la propriété de la Commune de Fondamente sur le Guilhaumard avec le ramassage de nombreux déchets et le démontage d'un bâtiment en bois,
- Mise en place du nouveau panneau pour les arbres du bicentenaire sur le Larzac et aide à la plantation d'arbres de remplacement en partenariat avec la commune de Millau,
- Restauration du cheminement du carnaval des insectes à Micropolis avec la réalisation de palier en pierres, la mise en place de tout venant et la restauration d'un tressage en châtaignier,
- Restauration de murs en pierres sèches dans le village de Montredon pour le compte de l'association du village,
- Ouverture d'un ancien chemin rural sur la commune de Roquefort avec le nettoyage du front de l'ancienne décharge au niveau du chemin. Ce nouveau tronçon de sentier permet d'éviter la route sur le circuit du Menhir,
- Fin de la mise en place de la signalétique sur les sentiers des 4 communes du SIVOM de Vezins, et ouverture de chemins ruraux pour les circuits locaux mais aussi pour le projet de Grands Tour des Monts et Lac (GTML), porté par le Conseil général,
- Remise à niveau de la végétation des berges et réalisation de seuil piscicole pour le Syndicat de la Vallée du Rance,
- Restauration d'un mur de soutènement en pierres sèches pour la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès,
- Mise en place de deux panneaux d'interprétation au niveau des anciens temples sur le Larzac pour l'association archéologique du Larzac,
- Fin du chantier de restauration d'un mur et aménagement d'une rue sur la commune de La-Bastide-Pradines,
- Fin des aménagements extérieurs de l'Espace Hippolyte Coste à Saint-Paul-des-Fonts, avec notamment la mise en place des panneaux d'interprétation du Parc.

**en 2010,**

- Fin de l'aménagement d'un sentier de découverte avec la pose du panneau sur le bâti au niveau de Roquesaltes pour la Communauté de communes de Millau Grands Causses,
- Mise en place de caches containers sur la commune des Costes-Gozon et du Truel,
- Nettoyage de la propriété de la commune de Fondamente sur le Guilhaumard avec le ramassage de nombreux déchets et le démontage d'un bâtiment en bois,
- Réalisation de paliers en bois pour l'accès à l'aire de pique-nique de Micropolis,
- Réalisation de paliers en pierres anti érosion sur le sentier du Menhir pour la commune de Roquefort,
- Ouverture de chemins ruraux sur le Grands Tour des Monts et Lac (GTML), pour le SIVOM des monts et Lacs du Lévézou et en partenariat avec le service des sports du Conseil Général de l'Aveyron,
- Restauration d'un mur de soutènement en pierres pour la commune de Saint-Jean-Saint-Paul,

- Réalisation des marches en pierres sur le chemin de la Cresse à Caylus, à l'arrivée dans le village,
  - Réfection de murs de soutènement en pierres sur un chemin au niveau du village de Peyre,
  - Restauration d'un mur de soutènement sur le chemin de l'Hermitage Saint-Michel sur la commune de Peyreleau,
  - Débroussaillage de parcelle communale à Brousse le Château,
  - Débroussaillage de chemins et mise en place de passage de clôtures à Castelnau Pégayrols,
  - Restauration de la Fontaine de la Bastide des Fonts sur la commune de Cornus,
  - Evacuation des déchets de la cave et du grenier de la Mairie de Mélagues et élagage de la végétation, au-dessous de la ligne téléphonique,
  - Aménagement du chemin communal sur les berges du Lavencou à Saint-Geniez-de-Bertrand,
  - Entretien des berges de la Dourbie entre la chaussée et le pont Vieux dans la traversée du village, sur la commune de Saint-Jean-du-Bruel,
  - Aménagement de parcelle communale naturelle à Sainte-Eulalie de Cernon avec la mise en place d'une passerelle,
  - Aménagement du jardin d'insecte à Saint-Léons avec la modification de cheminements pour les personnes à mobilité réduite, et la création d'une zone humide avec un ponton pour faciliter l'observation,
  - Restauration de la mare de Massergues,
  - Débroussaillage des berges du déversoir de la source de Lenne et curage de deux portions de ce ruisseau à Saint-Martin-de-Lenne,
  - Restauration des thermes de la villa gallo-romaine à Saint-Saturnin-de-Lenne,
  - Broyage de branches de platanes, en soutien de l'équipe communale à Saint-Sernin-sur-Rance,
  - Entretien des haies de thuyas autour de la piscine de Campagnac et élagage des saules,
  - Elagage d'une trentaine d'arbres sur le site de la chapelle de Gozon autour de la table d'orientation,
  - Construction de seuils pour la mesure des débits sur les sources des Avant-Causse du Saint-Affricain.
- en 2011,**
- Poursuite des travaux de débroussaillage de chemins ruraux sur le Grand Tour des Monts et Lac (GTML), pour le SIVOM des Monts et Lacs du Lévézou et en partenariat avec le service des sports du Conseil général de l'Aveyron,
  - Mise en place de la signalétique sur le Saint-Affricain,
  - Entretien du sentier au lieu-dit « La Bouteille », Commune de La Roque Sainte-Marguerite,
  - Débroussaillage chemin et abreuvoir à Rayssac,
  - Restauration d'un mur de soutènement en pierres pour la commune de Saint-Félix de Sorgues,
  - Suite de l'aménagement de la parcelle communale naturelle à Sainte-Eulalie de Cernon avec la mise en place de nichoirs, réhabilitation du bâtiment, plantation des arbres fruitiers, aménagement sentier et mise en place de tables de pique-nique.
  - Restauration de deux mares sur la commune de Saint-Jean et Saint-Paul
  - Pose de 3 panneaux d'interprétation à Saint-Martin du Larzac,

- Suite de la construction de seuils pour la mesure des débits sur les sources des Avant-Causse du Saint-Affricain,
- Entretien et plantation des berges du Syndicat du Rance.

**en 2012,**

- Poursuite de la réfection du pont en pierres sur la Commune de Saint-Jean et Saint-Paul, avec la mise en place d'une calade pour protéger la voute des infiltrations (chantier de démonstration lors de Folies du Parc mais aussi formation pour les agents du Parc),
- Entretien de la signalétique du réseau de sentier sur le Saint-Affricain,
- Pose de nichoirs à effraie et des chiroptères sur des bâtiments communaux,
- Aménagement d'un sentier autour du village de Cantobre dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Trévezel,
- Poursuite de l'aménagement de la parcelle communale naturelle à Sainte-Eulalie-de-Cernon avec le remplacement de nichoirs, et la fin de l'aménagement du sentier d'interprétation,
- Aménagement des aires de repos Larzac et Garrigue sur l'autoroute A75, avec la pose de panneaux d'interprétation et la reconstitution d'un morceau d'une voie romaine,
- Balisage des sentiers de la Communauté de commune du Pays Belmontois,
- Création d'un sentier pour améliorer un circuit existant sur la Commune de Rebourguil,
- Entretien de berges pour le Syndicat du Rance,
- Remplacement et déplacement de panneaux d'interprétation existant sur le GR71C,
- Débroussaillage du sentier d'accès et des abords de la maison de vigne pour la Commune de Tournemire, dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) du cirque de Tournemire.

**en 2013,**

- Entretien de la signalétique du réseau de sentier sur le Saint-Affricain,
- Pose de nichoirs à effraie et des chiroptères sur des bâtiments communaux,
- Aménagement d'un sentier dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Trévezel,
- Etude signalétique des sentiers de la Communauté de commune du Pays Belmontois,
- Entretien de berges pour le Syndicat du Rance,
- Débroussaillage du sentier d'accès et des abords de la maison de vigne pour la Commune de Tournemire, dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) du cirque de Tournemire,
- Restauration d'un sentier sur la Commune d'Arnac sur D'ourdou,
- Ouverture de sentier sur la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul pour la Communauté de communes Larzac Templier Causse et Vallées et d'un chemin rural à Pierrefiche pour la Commune de La-Roque-Sainte-Marguerite
- Restauration de chemins ruraux pour la commune de Saint-Affrique (Puech Majou et le Guilhaumet),
- Déplacement d'un sentier de randonnée pour la mise en place du périmètre de protection d'une source sur la Commune de Saint-Félix-de-Sorgues,

- Entretien du ruisseau de l'Annou sur la Commune de Saint-Jean-Saint-Paul
- Débroussaillage des abords d'une jasse sur la Commune du Viala-du-Pas-de-Jaux.

#### ARTICLE 9.5 - LES MOYENS FINANCIERS

Les frais de fonctionnement du Parc sont couverts d'une part, par la contribution des membres (Région Midi-Pyrénées, Département et Chambres consulaires de l'Aveyron, communes adhérentes), conformément aux statuts du Syndicat mixte du Parc, et d'autre part, au moyen des financements spécifiques et des recettes autorisés par les lois et les règlements (fonds européens, d'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des fonds privés, fondations, associations, revenus des biens du Syndicat mixte ...).

La participation de chaque collectivité membre du Syndicat mixte du Parc au budget d'investissement fait l'objet d'un accord spécifique et préalable de la collectivité concernée pour chacune des opérations envisagées.

#### \* Compte administratif 2007 du budget principal

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A	2 143 336,59	G	2 426 486,36
	Section d'investissement	B	140 114,02	H	91 739,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C	0,00	I	545 105,76
	Section d'investissement	D	32 665,92	J	0,00
		=		=	
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D	2 316 116,53	=G+H+I+J	3 063 331,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 143 336,59	=G+I+K	2 971 592,12
	Section d'investissement	=B+D+F	172 779,94	=H+J+L	91 739,64
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 316 116,53	=G+H+I+J+K+L	3 063 331,76

#### \* Compte administratif 2008 du budget principal

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale..... A	474 120,30	2 809 653,70	3 283 774,00
	Titres de recettes émis..... B	431 631,76	3 022 043,87	3 453 675,63
	Rattachements..... C	0,00	0,00	0,00
	Reste à réaliser..... D	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales..... E	93 080,00	3 256 868,93	3 349 948,93
	Engagements..... F	47 265,64	2 214 278,64	2 261 544,28
	Mandats émis..... G	47 265,64	2 214 278,64	2 261 544,28
	Rattachements..... H	0,00	0,00	0,00
	Dépenses engagées non mandatées..... I=F-G	0,00	0,00	0,00
	Dépenses engagées non rattachées..... J=F-H (et non mandatées)	47 265,64	2 214 278,64	2 261 544,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	(B-G) Excédent.....	384 366,12	807 765,23	1 192 131,35
	(G-B) Déficit.....	0,00	0,00	0,00
	Solde des restes à réaliser			
	D-(I+J) Excédent.....	0,00	0,00	0,00
	(I+J)-D Déficit.....	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent.....	0,00	447 215,23	447 215,23
	Déficit.....	81 040,30	0,00	81 040,30
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent.....	303 325,82	1 254 980,46	1 558 306,28
	Déficit.....	0,00	0,00	0,00

\* Pour l'exercice 2009,  
- *Compte administratif 2009 du budget principal*

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A	1 778 906,12	G	2 314 834,60
	Section d'investissement	B	86 984,38	H	433 360,99
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C	0,00	I	866 226,28
	Section d'investissement	D	0,00	J	303 325,82
		=		=	
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D	1 865 890,50	=G+H+I+J	3 917 747,69
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 778 906,12	=G+I+K	3 181 060,88
	Section d'investissement	=B+D+F	86 984,38	=H+J+L	736 686,81
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	1 865 890,50	=G+H+I+J+K+L	3 917 747,69

- *Compte administratif 2009 du budget annexe SPANC*

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section de fonctionnement	A 146 426,07	G 96 542,96
	Section d'investissement	B 1 799,98	H 0,00
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Section de fonctionnement	C 0,00	I 0,00
	Section d'investissement	D 0,00	J 0,00
		=	=
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		=A+B+C+D 148 226,05	=G+H+I+J 96 542,96
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E 146 426,07	=G+I+K 96 542,96
	Section d'investissement	=B+D+F 1 799,98	=H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 148 226,05	=G+H+I+J+K+L 96 542,96

**\* Pour l'exercice 2010,  
- Compte administratif 2010 du budget principal**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 2 275 823,59	G 2 115 756,01
	Section d'investissement	B 69 375,35	H 58 297,57
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C 0,00	I 1 343 857,19
	Section d'investissement	D 0,00	J 649 702,43
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D 2 345 198,94	=G+H+I+J 4 167 613,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 2 275 823,59	=G+I+K 3 459 613,20
	Section d'investissement	=B+D+F 69 375,35	=H+J+L 708 000,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 2 345 198,94	=G+H+I+J+K+L 4 167 613,20

- *Compte administratif 2010 du budget annexe SPANC*

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section d'exploitation	A 150 007,53	G 140 289,00	G-A -9 718,53
	Section d'investissement	B 2 812,99	H 0,00	H-B -2 812,99

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 49 883,11	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 1 799,98	J 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (Réalizations + Reports)		204 503,61 P=A+B+C+D	140 289,00 Q=G+H+I+J	-64 214,61 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	199 890,64 =A+C+E	140 289,00 =G+H+K	-59 601,64
	Section d'investissement	4 612,97 =B+D+F	=H+J+L	-4 612,97
	TOTAL CUMULE	204 503,61 =A+B+C+D+E+F	140 289,00 =G+H+I+J+K+L	-64 214,61

\* Pour l'exercice 2011 :  
- *Compte administratif 2011 du budget principal*

		DÉPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section de fonctionnement	A	2 257 499,22	G	2 341 266,06
	Section d'investissement	B	44 832,97	H	44 690,31
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Section de fonctionnement	C	0,00	I	1 159 414,26
	Section d'investissement	D	0,00	J	638 624,65
		=		=	
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		=A+B+C+D	2 302 332,19	=G+H+I+J	4 183 995,28
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	0,00	=K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 257 499,22	=G+I+K	3 500 680,32
	Section d'investissement	=B+D+F	44 832,97	=H+J+L	683 314,96
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F	2 302 332,19	=G+H+I+J+K+L	4 183 995,28

- *Compte administratif 2011 du budget annexe SPANC*

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section d'exploitation	A 184 686,77	G 189 448,31	G-A 4 761,54
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 59 601,64	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 4 612,97	J 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		248 901,38 P=A+B+C+D	189 448,31 Q=G+H+I+J	-59 453,07 =Q-P

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	=A+C+E 244 288,41	=G+I+K 189 448,31	-54 840,10
	Section d'investissement	=B+D+F 4 612,97	=H+J+L	-4 612,97
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 248 901,38	=G+H+I+J+K+L 189 448,31	-59 453,07

\* Pour l'exercice 2012 :  
- *Compte administratif 2012 du budget principal :*

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section de fonctionnement	A	2 467 184,96	G	2 336 284,05
	Section d'investissement	B	44 638,48	H	26 830,62
			+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Section de fonctionnement	C	0,00	I	1 233 163,09
	Section d'investissement	D	0,00	J	638 481,99
			=	=	
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		=A+B+C+D	2 511 823,44	=G+H+I+J	4 234 759,75
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	0,00	=K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 467 184,96	=G+I+K	3 569 447,14
	Section d'investissement	=B+D+F	44 638,48	=H+J+L	665 312,61
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F	2 511 823,44	=G+H+I+J+K+L	4 234 759,75

*- Compte administratif 2012 du budget annexe SPANC :*

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section d'exploitation	A 190 268,54	G 213 939,70	G-A 23 671,16
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 54 840,10	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 4 612,97	J 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		249 721,61 P=A+B+C+D	213 939,70 Q=G+H+I+J	-35 781,91 =Q-P

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	245 108,64 =A+C+E	213 939,70 =G+I+K	-31 168,94
	Section d'investissement	4 612,97 =B+D+F	=H+J+L	-4 612,97
	<b>TOTAL CUMULE</b>	249 721,61 =A+B+C+D+E+F	213 939,70 =G+H+I+J+K+L	-35 781,91

\* Pour l'exercice 2013 :

- *Compte administratif 2013 du budget principal :*

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section de fonctionnement	A 2 380 839,12	G 2 434 472,15
	Section d'investissement	B 92 666,13	H 94 274,09
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Section de fonctionnement	C 0,00	I 1 046 936,31
	Section d'investissement	D 0,00	J 620 674,13
		=	=
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		=A+B+C+D 2 473 505,25	=G+H+I+J 4 196 356,68
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E 2 380 839,12	=G+I+K 3 481 408,46
	Section d'investissement	=B+D+F 92 666,13	=H+J+L 714 948,22
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 2 473 505,25	=G+H+I+J+K+L 4 196 356,68

**- Compte administratif 2013 du budget annexe SPANC :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section d'exploitation	A 169 346,61	G 213 700,02	G-A 44 353,41
	Section d'investissement	B 891,02	H 0,00	H-B -891,02
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 31 168,94	I 0,00	
	Report en section d'investissement (001)	D 4 612,97	J 0,00	
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		206 019,54 P=A+B+C+D	213 700,02 Q=G+H+I+J	7 680,48 =Q-P
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	=A+C+E 200 515,55	=G+I+K 213 700,02	13 184,47
	Section d'investissement	=B+D+F 5 503,99	=H+J+L 0,00	-5 503,99
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 206 019,54	=G+H+I+J+K+L 213 700,02	7 680,48

**ARTICLE 10.1 - LA MARQUE COLLECTIVE « PARC NATUREL RÉGIONAL »**

**Article 10.1.1 - Cadre juridique**

Le classement du territoire en Parc naturel régional, prononcé pour une durée de douze ans, vaut autorisation d'utiliser la dénomination « Parc naturel régional » et l'emblème figuratif propre au Parc (voir

<p>en annexe 3 le logotype du Parc naturel régional des Grands Causses).</p> <p>La dénomination « Parc naturel régional des Grands Causses » et son emblème figuratif sont propriété du ministère chargé de l'environnement qui en délègue la gestion de l'utilisation à l'organisme de gestion du Parc. L'ensemble, ainsi que ses dérivés, constitue une marque collective déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle en tant que marque collective.</p> <p>Un règlement général, également déposé, définit les principes communs à l'ensemble des Parcs naturels régionaux en matière d'utilisation de la marque.</p>	
<p><b>Article 10.1.2 - Objet de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses »</b></p>	
<p>La marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses » est à la fois le support de l'entité visuelle du Parc et l'outil privilégié pour la promotion des produits, des savoir-faire et des services du territoire du Parc qui en bénéficient.</p> <p>Elle s'appuie sur des critères spécifiques et conformes à la politique mise en œuvre par les Parcs naturels régionaux de France.</p> <p>Son objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de contribuer à la valorisation économique de ressources locales en favorisant la création de valeur ajoutée, le maintien et le développement d'activités en lien avec le territoire,</li> <li>- de contribuer aux enjeux de gestion de l'espace, de préservation environnementale et d'intégration paysagère,</li> <li>- de participer à un développement maîtrisé par l'homme et de concourir à des enjeux sociaux.</li> </ul>	<p>Le Bureau syndical du 15 juin 2012 a dressé un bilan de l'action menée par le Parc en matière d'attribution de la marque Parc depuis sa création. A la suite de ce bilan, le Bureau syndical a acté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en suspend de toutes les attributions concernant les marques « Produit du Parc naturel régional des Grands Causses » et « Savoir-faire du Parc naturel régional des Grands causses » ; toutes les conventions et chartes étant obsolètes depuis plusieurs années. Un courrier d'information a été adressé en ce sens à tous les bénéficiaires.</li> <li>- le lancement de l'étude « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimoniale des productions emblématiques du Parc » (voir article 6.2.2). Ce travail doit notamment aider le Parc à définir comment l'identité Parc s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la promotion et à la commercialisation de produits locaux.</li> <li>- la refonte des chartes et des conventions d'attribution pour les prestations d'accompagnement des activités de pleine nature, les sites de découvertes pour la marque « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses ». Ces documents ont été présentés à la Commission nationale « marque Parc » de la Fédération des Parcs le 19 juin 2012 puis au Bureau syndical du 6 juillet 2012.</li> </ul>
<p><b>Article 10.1.3 - Gestion de l'utilisation de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses »</b></p>	

Le Syndicat mixte du Parc détermine la stratégie générale ainsi que les modalités d'attribution, de gestion et d'audit de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses ». Elles sont définies en adéquation avec les dispositions arrêtées par le réseau des Parcs naturels régionaux dans le cadre de leur fédération nationale.

Outre le règlement général d'utilisation de la marque, défini au niveau national, les conditions d'attribution et d'usage sont régies par :

- une Charte de la marque spécifique à chaque produit, savoir-faire, service à laquelle il doit répondre pour pouvoir bénéficier de la marque ; il doit être garanti sans utilisation d'organisme génétiquement modifié (en terme d'alimentation des animaux, de matières premières, de plants, de semences, de cultures sur l'exploitation...),
- une convention d'utilisation de la marque associe le bénéficiaire et le Parc ; cette convention précise les engagements respectifs des deux parties et notamment les conditions d'usage de la marque.

Le système de gestion et d'évaluation de l'attribution de la marque repose sur le Bureau syndical du Parc. Ainsi, il lui appartient :

- d'examiner les demandes d'utilisation de la marque et de les confronter aux prescriptions des Chartes de la marque,
- de déterminer les modalités de mise en œuvre des démarches d'utilisation,
- de valider les Chartes de la marque pour les produits, savoir-faire et services concernés ainsi que les conventions d'attribution entre les bénéficiaires et le Parc,
- d'accorder l'attribution de la marque après vérification des moyens mis en œuvre pour respecter la Charte de la marque,
- de décider et d'organiser les audits à effectuer. En

### **\* Opération Cadre Régionale « Action pour Développer Expérimenter et Pérenniser des Dispositifs innovants d'appui aux territoires » - Programme INTERREG III C Sud**

L'objectif de ce programme INTERREG III C était d'améliorer l'efficacité des politiques régionales et locales en s'appuyant sur les outils existants qui associent ressources humaines et développement, comme par exemple la formation-développement.

L'ADEFPAT était chargée de coordonner ce programme dont la Région Midi Pyrénées était chef de file et qui regroupait six Régions européennes partenaires de la Région Midi-Pyrénées : Région Toscane (Italie), Région Navarre (Espagne) Six Régions sont partenaires de la Région Midi-Pyrénées (chef de file) : Région Toscane (Italie), Région Navarre (Espagne), Région Border, Midland and Western (Irlande), Région Pohjais-Suomi (Finlande), Région Pod Karpacie (Pologne), Région de Coujavie Poméranie (Pologne).

Après une expertise croisée, les 7 régions partenaires ont identifié quatre thèmes (sous-projets) :

- la démarche territoriale de qualité,
- les programmes locaux pour l'emploi,
- l'innovation et les pôles de compétitivité,
- les dispositifs d'appui aux TPE.

Le Parc a répondu en juillet 2005 à l'appel à proposition de la Région Midi-Pyrénées et s'est porté candidat sur la thématique « Démarche territoriale de qualité ». Sa candidature intitulée « Définir une stratégie collective par et pour les bénéficiaires de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses » a été retenue.

L'objectif du projet était de passer d'une approche par produit ou service à une démarche transversale et partagée par l'ensemble des bénéficiaires, en définissant une stratégie collective de promotion. Par cette action, il s'agissait aussi de renforcer l'attractivité du territoire et de le promouvoir à l'extérieur en s'appuyant sur ses éléments identitaires.

Dans le cadre de ce programme les actions ci-après ont pu être menées :

- Pour les activités locales.

Une stratégie collective pour les bénéficiaires de la marque « Parc naturel régional des Grands Causses » a été défini dans le cadre d'un accompagnement par la formation et le développement avec l'ADEFPAT Une plaquette commune présentant les produits et services marqués ainsi que les bénéficiaires de la marque a été éditée.

Pour les activités interrégionales.

Plusieurs séminaires d'échange ont permis d'élaborer un cahier des charges commun de valorisation des produits identitaires et de participer à 2 manifestations en Italie : Festambiente en Toscane et le Salon du Goût à Turin. Le principe d'une « route des saveurs européennes » a été travaillé et décliné sous forme d'un dépliant avec le slogan « émotions d'origine garantie ».

En 2007, le bilan des expérimentations a été réalisé. Les bonnes pratiques ont été capitalisées afin d'être

<p>cas de non respect, le Président du Syndicat mixte du Parc peut de plein droit décider du retrait immédiat de la marque,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire, au moins une fois par an, le point sur les attributions de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses ».</li> </ul> <p>En tout état de cause, un contrôle strict est effectué par le Syndicat mixte du Parc à l'égard des tiers qui utiliseraient cette marque sans son autorisation expresse, afin d'éviter les abus et les utilisations contraires à l'esprit de la Charte.</p>	<p>promues dans les futurs programmes européens. Les résultats du projet ADEP ont été déclinés en différents outils que les régions partenaires ont pu s'approprier. Ces résultats et ces outils ont été présentés lors du forum de clôture du projet qui s'est tenu le 21 juin 2007 à l'Hôtel de Région à Toulouse.</p> <p><b>* Attribution de la marque collective « Parc naturel régional des Grands Causses »</b></p> <p>En 2007, les différentes applications de la marque concernaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Produit du Parc naturel régional des Grands Causses » : le miel (5 apiculteurs depuis 1999), les pâtisseries du terroir (6 pâtisseries en 2007, 5 en 2008, 2009 et 2010), le safran (2 producteurs en 2007, 3 producteurs en 2008, 2009 et 2010), la cerise (30 arboriculteurs depuis 2003), les Chevaux du Berceau de l'Endurance équestre Causses - Cévennes (5 éleveurs en 2009, 2010), les fromages fermiers (4 producteurs depuis 2005)</li> <li>- « Savoir-Faire du Parc naturel régional des Grands Causses » : la praline fondante de Vabres (1 confiseur depuis 2004)</li> <li>- « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses » : voir article 7.2.2.</li> </ul> <p>En 2007, une étude (stage de fin d'étude) sur la marque Parc a été réalisée sur le territoire avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse de la situation actuelle de la marque au niveau local et national</li> <li>- la mise en place d'un plan de développement de cette marque et d'un plan d'action...</li> </ul> <p>Les orientations et actions prioritaires qui ressortent de ce travail sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réorganiser l'animation du réseau « marque Parc »</li> <li>- poursuivre le travail de communication de la marque Parc</li> <li>- développer la commercialisation et la valorisation des produits et prestations marqués Parc ...</li> </ul>
<p><b>ARTICLE 10.2 - LES ÉQUIPEMENTS DU PARC</b></p>	
<p><b>Article 10.2.1 - La Maison du Parc</b></p>	
<p>Le siège social du Parc est situé à Millau. Le Parc est locataire d'un ensemble immobilier appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud-Aveyron. Les locaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bureaux pour l'équipe technique administrative ; une partie pouvant être basée dans des « antennes »,</li> <li>- des ateliers et garages pour l'équipe des agents d'entretien de l'espace rural du Parc,</li> <li>- un espace « vitrine du territoire » pour l'accueil du public.</li> </ul>	<p>Le Parc a engagé en 2006, puis poursuivi en 2007 une pré-étude pour impulser la réflexion sur la création d'une Maison du Parc. Une présentation de ce travail a été effectuée au Comité syndical du Parc, lors d'une réunion spécifique, en novembre 2007.</p> <p>Conformément aux indications des instances décisionnelles, le Parc a poursuivi sa réflexion sur le projet de Maison du Parc. Au regard des propositions évoquées en 2009, l'équipe du Parc a creusé la réflexion sur le Domaine de Saint-Estève à Millau. Avec l'appui d'une étudiante de l'Ecole d'architecture de Toulouse, le Parc a élaboré un projet sommaire de réhabilitation du Domaine de Saint-Estève en Maison du Parc. En début d'année 2010, le propriétaire a fait savoir au Parc qu'il ne souhaitait pas céder cet ensemble immobilier au Parc dans le cadre d'un bail emphytéotique de longue durée.</p>

<p>Parmi les supports nécessaires à la politique du Parc, la Maison du Parc peut constituer un équipement central avec un pouvoir d'attraction fort, adapté à un large public et permettant d'assurer des missions diverses : centre administratif, salles de réunion, activités pédagogiques, centre de documentation et d'information, expositions itinérantes... La création d'une Maison du Parc peut être un objectif à moyen terme. Sa vocation, sa conception et sa localisation feront l'objet d'une étude préalable réalisée par le Parc.</p>	
<p><b>Article 10.2.2 - Les relais du Parc</b></p>	
<p>Compte tenu de la superficie du territoire, le Parc s'appuie sur des équipements, d'accueil, d'information et de promotion des Grands Causses existants et sur les annexes de la Maison du Parc : Grange aux marnes, Maison de la cerise, Maison de la châtaigne, Maison des dolmens, Maison de la truffe, Maison des monts et vallons du Rance, Noria l'espace de l'eau, Pastoralia le monde des brebis. Conçus pour offrir une information de qualité aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs, ces équipements qui émanent de la volonté locale ont leur propre thématique destinée à valoriser et promouvoir un élément fort du patrimoine du Parc.</p> <p>Le Parc peut soutenir la création d'équipements complémentaires mettant en valeur l'identité culturelle et patrimoniale des terroirs du Parc.</p> <p>Le Parc apporte son appui à la conception et à la réalisation de ces équipements. Il développe des synergies de fréquentation et de promotion entre ces équipements. Cet appui promotionnel est basé sur une adhésion à la politique de qualité des prestations en adéquation avec l'image de marque du Parc. La gestion de ces équipements est assurée par les maîtres d'ouvrage concernés.</p>	<p><b>* Mise en place d'un réseau d'équipements d'accueil, d'information et de promotion des Grands Causses</b></p> <p>A partir de 2007, le Parc a été plus particulièrement impliqué sur les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Maison de la Châtaigne, à Ayssènes, sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Cet équipement évoque plus particulièrement la culture de la châtaigne très prégnante sur les Raspes du Tarn mais aussi sur tous les monts périphériques du Parc. La Maison a été ouverte en 2008.</li> <li>- d'extension de la Maison de la Cerise à Paulhe. Le Parc a accompagné le projet d'agrandissement et a notamment élaboré le contenu rédactionnel des 7 nouveaux panneaux,</li> <li>- de création d'une vitrine du Parc à Aguessac consacrée à la faune, la flore et aux paysages de la Vallée du Tarn (projet abandonné),</li> <li>- d'aménagement d'une salle d'accueil consacrée à la découverte du patrimoine, au rez-de-chaussée du Centre d'interprétation de la fresque murale et de l'art pariétal à Saint-Victor et Melvieu. Le Parc a réalisé une maquette d'un four à chaux.</li> <li>- de la Maison des énergies renouvelables, Alcapia, à Saint-Jean-d'Alcapiès. Le Parc a accompagné ce projet par l'élaboration d'un principe d'aménagement des espaces extérieurs, l'élaboration d'un projet chiffré, de la liaison salle d'exposition-sentier, des conseils des chargés de mission architecture, aménagement et paysage, l'intervention des agents d'entretien de l'espace rural du Parc pour la réalisation d'un chantier et une aide au titre du programme « Insertion environnementale des bâtiments professionnels ».</li> <li>- de Comptoir paysan à Compeyre pour l'élaboration d'aménagements de présentation de la Vallée du</li> </ul>

	<p>Tarn et de ses spécificités. Les cultures végétales marquent le paysage et structurent l'espace de la vallée. Le volet lié à la découverte de ce patrimoine se fait par l'intermédiaire d'une fresque du paysage incitant les visiteurs à prolonger leur visite sur le territoire. La fresque a donc été conçue en ce sens, avec des visuels et des zooms sur des « morceaux » de paysage de la vallée montrant les cultures de la vallée, les produits et les sites pittoresques, à travers plusieurs « boîtes à images » et en un « mur d'images »rétroéclairé.</p> <p>- du projet de valorisation de l'espace Dieudonné de Gozon (commune des Costes-Gozon).</p> <p>Le Parc a engagé en 2006, puis poursuivi en 2007 un bilan approfondi de ce réseau de Maisons thématiques. Ce bilan a été présenté au Bureau syndical le 23 mars 2007. Sur la base de ce bilan, au regard des interrogations de certains gestionnaires et du Parc, il a été proposé de solliciter un accompagnement ADEFPAT pour définir les perspectives d'amélioration de ces équipements.</p> <p>Le 15 janvier 2009, le Bureau syndical du Parc a donné son accord sur l'opportunité d'une mission d'accompagnement par l'ADEFPAT. Tout au long de l'année 2010, se sont déroulées des réunions de travail collectives sur chaque site, complétées par des audits site par site. En 2010 et 2011, l'ensemble du réseau des Sites de découverte a bénéficié d'un accompagnement ADEFPAT pour définir les perspectives d'amélioration de ces équipements et répondre aux interrogations des gestionnaires des sites et du Parc afin d'augmenter leur fréquentation, contribuer au développement des Sites de découverte. Ainsi, une charte d'engagement a été co-construite en même temps qu'un programme d'actions collectif.</p>
<p><b>ARTICLE 10.3 - LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE</b></p>	
<p>Cet outil technique, par l'établissement de cartes numérisées, a permis la préparation du Plan de référence de la Charte du Parc. Il est utilisé par le Parc pour affiner ce document et juger de l'impact des politiques mises en œuvre.</p> <p>Il doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faciliter la gestion des informations liées au territoire du Parc,</li> <li>- de réaliser des scénarii d'intervention, des études d'impact, des mises en situation de projets,</li> <li>- d'estimer des coûts ou des bénéfices associés à des choix...</li> </ul>	<p>Le Parc dispose d'un matériel complet (ordinateur, GPS, imprimante couleur, scanner, logiciel de présentation et d'analyse cartographique...) et de données de référence : cartes scannées au 1/100 000 et au 1/25 000 de l'IGN, BD Carto, base de données Route 500, Modèle Numérique de Terrain, orthophotographies numériques en couleur (BD Ortho), système GPS, données statistiques et cartographiques concernant le patrimoine et les zones soumises à protection de la Direction régionale de l'environnement (DIREN), base de données BD Carthage de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, base de données CORINE LAND COVER.</p> <p><b>En 2007</b>, le système GPS de collecte de données a été actualisé avec l'acquisition d'un nouveau carnet de terrain plus compact et plus commode à manipuler, qui permet notamment de visualiser pendant les relevés des fonds d'orthophotographies ou cadastraux.</p> <p>La mise à jour logicielle et matérielle de la 2<sup>ème</sup> station de travail SIG (passage à ArcGis 9.2) a également été réalisée pour une meilleure efficacité.</p> <p>En 2007, le Parc a intégré les conventions de numérisation du plan cadastral aux normes DGI pour la commune de Nant, le SIVM du Combalou.</p>

Il s'agit de mettre à la disposition de l'ensemble de ses partenaires et des intervenants sur le territoire du Parc, un véritable « tableau de bord » permanent. C'est également un outil qui permet d'associer un grand nombre de partenaires aux choix d'aménagements, et donc, de faciliter la concertation et la diffusion de l'information.

**En 2008**, le Parc a effectué une enquête sur l'usage de la BD CORINE LandCover (Occupation du Sol au 1/100 000e).

**En 2009**, le SIG du Parc a pu intégrer de nouvelles données, notamment grâce au protocole MEEDM/IGN, à savoir :

- la BDOrtho (édition 2008) de l'Aveyron (photos aériennes de l'IGN). Ces données viennent compléter les différentes couvertures des photos aériennes : 1997 et de 2003.
- les cartes topographiques MNT ASTER (NASA - METI of Japan) au pas de 30 m, qui ont permis d'obtenir sur tout le territoire du Parc les données d'exposition, de pentes, d'altimétrie, les courbes de niveau à 5,10, 50 et 100m, des fonds reliefs ombrés, et des ombrages.

**En 2011**, le Parc a intégré le Syndicat Mixte d'Informatisation des Collectivités (SMICA) de l'Aveyron, afin d'avoir accès dans les services concernés (SPANC, COR, Randonnée, SIG) aux données cadastrales nominatives.

Le SIG du Parc a intégré de nouvelles données de l'IGN, notamment grâce aux nouvelles modalités de diffusion (gratuite) des données IGN : le Référentiel à Grande Echelle, composé de la BD ORTHO (photos aériennes), de la BD TOPO (couche du bâti, des routes et chemins, des haies), de la BD ADRESSE (géolocalisation des adresses postales), de la BD PARCELLAIRE (cadastre sous forme vecteur ou image).

**En 2012**, le service SIG a accueilli un stagiaire étudiant en géomatique de la licence professionnelle LUPSIG de la Rochelle, qui a eu pour mission de réorganiser les données géomatiques du Parc sur le serveur.

L'objectif était triple :

- regrouper sur un serveur les couches d'information dispersées jusqu'alors sur plusieurs ordinateurs,
- rendre plus accessible les données géomatiques aux chargés de mission,
- préparer les données dans la perspective de la mise en place d'un site Internet cartographique.

Ce travail a permis de structurer l'arborescence du SIG via plusieurs répertoires.

En 2012, le SIG du Parc a intégré les données suivantes :

- la nouvelle version de la BD ORTHO (photos aériennes), (clichés réalisés en juillet 2011), via les nouvelles modalités de diffusion des données IGN,
- la nouvelle édition du SCAN 25 (carte topographique) de l'IGN via le protocole MEDD/IGN
- la couche vectorielle de l'Occupation du Sol au 1/25 000e, réalisée dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue des PNR des Midi-Pyrénées, par le Bureau d'études SIRS. Cette couche constitue une couche clé dans la perspective des travaux d'élaboration du SCOT du Sud-Aveyron.
- la nouvelle édition (V.2) du Modèle Numérique d'Élévation (MNE) diffusé par la NASA issue du programme ASTER GDEM de la NASA et du Ministère de l'industrie et du commerce du Japon.
- la couche Forêt v.3 de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière.

	<p><b>En 2013</b>, les tâches suivantes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des sauvegardes, de la gestion de l'espace de stockage disponible sur le serveur et gestion des sites FTP,</li> <li>- préparation de l'évolution à donner à une Base de Contacts du Parc : comparatif de deux offres Eudonet d'Eudoweb et Postparc de Probesys,</li> <li>- assistance pour le changement d'outil de gestion des newsletters (passage de Dolist à NBemail)</li> <li>- l'accueil d'un stagiaire a permis la constitution d'une base de données relative aux panneaux d'interprétation du Parc (plus de 320 panneaux). Elle géolocalise chacun des panneaux, comprend des photos du panneau et son contenu (au format PDF).</li> </ul> <p>Grâce à son SIG, le Parc produit chaque année, de nombreuses applications cartographiques pour ses propres besoins ou pour des tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2007 : 11 applications</li> <li>- en 2008 : plus de 23 applications</li> <li>- en 2009 : 14 applications</li> <li>- en 2010 : 7 applications</li> <li>- en 2011 : 20 applications</li> <li>- en 2012 : 15 applications</li> <li>- en 2013 : 16 applications</li> </ul>
<p><b>ARTICLE 11 : LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</b></p>	
<p>Le nouveau projet duodécennal initié par cette Charte est pour le Parc naturel régional des Grands Causses l'occasion d'améliorer son système de suivi et de se doter d'un véritable dispositif de pilotage et d'évaluation de son action.</p> <p>Il permettra d'apprécier les effets de la mise en œuvre de la Charte et le fonctionnement de l'organisation mise en place. Il a aussi pour objet de rendre compte aux partenaires, aux co-financeurs et plus largement à la population du territoire des actions engagées et de leurs répercussions pour le territoire.</p> <p>Ce dispositif s'appuiera sur les éléments suivants.</p> <p><b>La connaissance de l'état du territoire (le diagnostic territorial)</b> : le diagnostic réalisé à l'occasion du renouvellement de la Charte fournit un certain nombre de données quantitatives de contexte mais</p>	<p><b>* Evaluation en continu de la mise en œuvre de la Charte du Parc</b></p> <p>En 2008, le Parc a intégré la démarche initiée par la Fédération des Parcs qui consiste en l'élaboration par un prestataire informatique d'un outil commun d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ; cet outil informatique est nommé EVA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de la participation du Parc à cette action commune à 29 Parcs naturels régionaux : 3 137,00 €</li> </ul> <p>En 2008, l'équipe des Chargés de mission du Parc a bénéficié d'une formation d'équipe à « l'évaluation en continu de la mise en œuvre de la Charte » qui a consisté à apprendre une méthode d'élaboration de fiches-projet, de fiches-actions et à sélectionner des indicateurs globaux et sectoriels de réalisation. Dans cette foulée, le Parc a donc élaboré 19 fiches-projet qui permettront l'évaluation de groupes d'actions par des indicateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de la formation : 1 500,00 €</li> </ul> <p>En mai 2009, le logiciel EVA a été livré aux Parcs naturels régionaux. Le Parc des Grands Causses a suivi une formation à son utilisation. Au sein de l'équipe du Parc, des premières fiches actions et fiches projet ont été saisies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût pour la maintenance et l'hébergement en 2010 : 4 200,00 €</li> </ul>

<p>également des données plus qualitatives sur la façon dont les habitants perçoivent le territoire au moment du diagnostic "TO". L'ajustement de ces données de référence permettra de mesurer les évolutions sur le territoire pendant la période de mise en œuvre de la Charte.</p> <p>Le tableau « Indicateurs territoriaux initiaux » ci-après présente l'essentiel des données de référence utilisées pour la réalisation du diagnostic territorial. Ces indicateurs territoriaux initiaux (qu'il conviendra de préciser et de valider) permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivre la dynamique de l'état du territoire,</li> <li>- suivre son évolution au regard de tel ou tel objectif de la Charte. Une actualisation de ces données de territoire sera régulièrement effectuée.</li> </ul> <p>La connaissance des objectifs à atteindre : la nouvelle Charte précise clairement les objectifs stratégiques du Parc comme ses objectifs opérationnels déclinés en programme d'actions. Pour ses objectifs opérationnels, le Parc définira des indicateurs de résultats à atteindre au bout des 12 ans. La quantification des objectifs constituera l'ossature du dispositif de suivi et d'évaluation.</p> <p>Le tableau « Indicateurs de résultats » (pages suivantes) répertorie des indicateurs de résultats (qu'il conviendra de préciser et de valider) au regard des objectifs identifiés.</p> <p><b>Le tableau de bord de suivi et de pilotage de la Charte :</b> le Parc déclinera des projets (regroupement d'actions) qui correspondent aux objectifs et aux engagements pris dans la Charte. Afin de formaliser le suivi de ces projets, le Parc se dote d'une fiche-projet qui constitue le cœur du dispositif. Elle contient les éléments supports à l'évaluation : quel projet pour quels objectifs ? Quelles actions prévues</p>	<p>En 2011, le paramétrage du logiciel a commencé avec la saisie des articles de la Charte, des objectifs stratégiques et opérationnels. En fin d'année, l'équipe technique des chargés de mission du Parc et le pôle de la Direction ont suivi une formation sur l'utilisation du logiciel et les fiches actions du programme 2011 ont commencé à être saisies.</p> <p>Le Parc a aussi participé à 2 journées de formation-information organisée par la Fédération des Parcs sur le thème de la mise en œuvre du Logiciel Eva dans les équipes et sur la mise en place des observatoires de territoire, en relation avec les évolutions prévues dans le projet de décret sur les Parcs naturels régionaux. Le Parc des Grands Causses a organisé une journée d'échanges avec le Parc naturel régional du Haut Languedoc afin de partager les expériences sur le thème de l'évaluation.</p> <p>Coût pour la maintenance et l'hébergement en 2011 : 3 200,00€</p> <p>En 2012, le Parc des Grands Causses a accueilli un stagiaire pendant 3,5 mois. L'objectif du stage était la saisie des fiches actions des années précédentes (depuis 2007). Pour différentes raisons, les objectifs n'ont pas pu être atteints.</p> <p>Coût pour la maintenance et l'hébergement du logiciel EVA en 2013 : 2 500,00 €</p> <p>En 2013, le Parc des Grands Causses a réalisé le bilan de son action à mi-parcours, suivi les évolutions du logiciel EVA (V3 sortie en 2013) et les journées de rencontre des référents à la Fédération des Parcs.</p> <p>Coût pour la maintenance et l'hébergement du logiciel EVA en 2013 : 2 250,00 €</p> <p><b>* Observatoire de l'évolution du territoire</b></p> <p>La circulaire de mai 2012 relative à l'élaboration et à la révision des Chartes des Parcs naturels régionaux prévoit la mise en place d'un observatoire de suivi de l'évolution du territoire.</p> <p>Les finalités sont d'une part, d'exercer un suivi régulier de l'évolution du territoire, et d'autre part, de manière à faciliter les travaux au moment de la révision de la Charte. Ce suivi ne doit pas être réalisé tous azimuts mais selon les objectifs prioritaires de la Charte.</p> <p>Pour cela, le Parc va s'appuyer sur l'expérience des autres Parcs naturels régionaux ayant déjà mis en place de tels observatoires et sur ses partenaires locaux, notamment la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron, avec qui des contacts ont été pris en 2012 à ce sujet, et les Chambres consulaires.</p> <p>En 2013, une première série d'indicateurs a été définie avec les chargés de mission.</p>
--	--

et moyens (humains et financiers) alloués ? Quelles réalisations attendues ?

Les fiches actions de la Charte forestière de territoire et du programme triennal proposent dès à présent un certain nombre d'indicateurs.

Le Parc élaborera un tableau de bord des projets dans lequel seront renseignées les informations sur le suivi de la mise en œuvre des projets (qualitatif et quantitatif opérationnel) ainsi que les informations comptables. Les projets terminés feront l'objet d'une évaluation en terme de réalisation, d'efficacité, d'efficacités, de préconisations...

Afin de donner une vision d'ensemble et dynamique de la mise en œuvre de la Charte, le Parc réalisera chaque année un rapport d'activités qui s'appuiera sur les informations réunies au sein des fiches-projets.

Ce suivi annuel utilisera le Système d'Information Géographique pour faciliter la gestion des informations liées au territoire aussi bien les bases de données liées aux différents secteurs de la vie socio-économique que les éléments cartographiques concernant la gestion de l'espace, l'aménagement du territoire, les ressources naturelles, les éléments du patrimoine...

L'évaluation se traduira par un bilan intermédiaire et un bilan au terme des douze ans de la Charte. Celle-ci sera réalisée en interne et/ou externalisée et s'appuiera sur les différentes instances du Parc, en particulier le Groupe de Prospective et d'Evaluation et le Comité scientifique du Parc qui seront mobilisées en continu pour apporter leurs perceptions des effets de l'action du Parc.

Deux instances seront plus particulièrement

<p>associées à l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Comité scientifique du Parc,</li> <li>- le Groupe de prospective et d'évaluation (voir article 9.3.4).</li> </ul> <p>Dès qu'il aura été complété et totalement constitué, le Comité syndical du Parc validera le dispositif conçu qui sera ensuite mis en œuvre par l'équipe technique du Parc.</p> <p>L'équipe technique du Parc se formera à la pratique de l'évaluation notamment via la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées.</p>	
<b>ARTICLE 12 : CONVENTION D'APPLICATION AVEC L'ETAT</b>	
<p>Une convention d'application de la Charte est établie et signée avec l'Etat dans les trois mois suivant la publication du décret de renouvellement du classement du Parc. Elle précise les engagements de l'Etat pour la mise en œuvre de la Charte.</p>	<p>29 avril 2005 : décret du Premier Ministre prolongeant le classement du Parc naturel régional des Grands Causses jusqu'au 5 mai 2007</p> <p>16 avril 2008 : signature par le Premier Ministre du décret portant classement du Parc naturel régional des Grands Causses jusqu'au 5 mai 2019</p>